



HAL
open science

Représentations sociolinguistiques et politiques culturelles francophones : les professionnels du Bureau Maghreb de l'Agence universitaire de la francophonie et de l'Institut français du Maroc

Reine Bossut

► **To cite this version:**

Reine Bossut. Représentations sociolinguistiques et politiques culturelles francophones : les professionnels du Bureau Maghreb de l'Agence universitaire de la francophonie et de l'Institut français du Maroc. Sciences de l'information et de la communication. 2013. dumas-00951018

HAL Id: dumas-00951018

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00951018>

Submitted on 17 Mar 2014

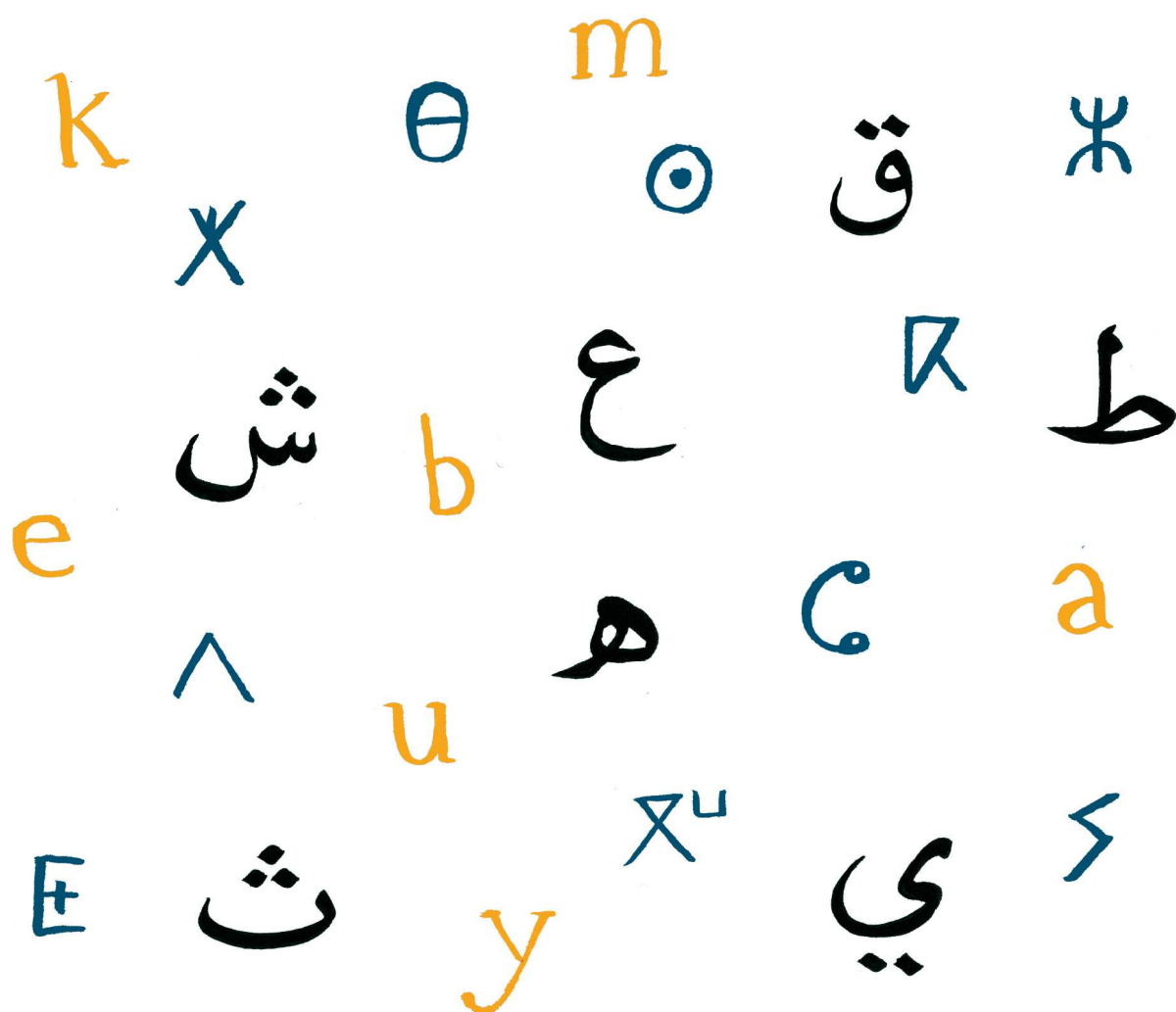
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REINE BOSSUT
Mémoire de Master
sous la direction de M. Philippe Blanchet

Représentations sociolinguistiques & politiques culturelles francophones

Les professionnels du Bureau Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de l'Institut Français du Maroc



Reine Bossut

n°étudiant : 21128606

Mai 2013

Université Rennes 2 – Haute Bretagne

UFR Arts-Lettres et Communication

Représentations sociolinguistiques & politiques culturelles francophones

Les professionnels du Bureau Maghreb de l'Agence

Universitaire de la Francophonie et de l'Institut Français du
Maroc

Mémoire de Master

sous la direction de M. Philippe Blanchet

Mention Francophonie et échanges interculturels

Spécialité Communication Plurilingue et Interculturelle en
Situations Francophones

« Le Maroc, il est impossible de le montrer dans toute sa complexité, sa diversité dans toutes ses composantes. Il serait vraiment très prétentieux de dire « Voilà ! Je vais vous montrer le Maroc ». Non, je montre un certain Maroc, une image, infime, minimale de ce Maroc qui m'habite, c'est mon problème, c'est moi, ce n'est pas du tout le Maroc de mon voisin.»

Tahar Ben Jelloun, 1995

Remerciements

Je remercie d'abord Philippe Blanchet mon directeur de recherche, qui m'a accompagnée et orientée tout au long de ces deux années de master et grâce à qui j'ai pu étudier un sujet passionnant - avec Thierry Bulot, Güdrun Ledegen, et Yolaine Parisot pour leurs précieux enseignements et conseils, qui m'ont fait adopter un regard autre sur le monde.

Mes remerciements s'adressent aussi aux membres du Bureau Maghreb de l'AUF et du CNF de Rabat qui m'ont ouvert chaleureusement leurs portes, ont fait confiance à mon autonomie et avec qui j'ai pu travailler dans une ambiance très conviviale et amicale pendant trois mois...et tout particulièrement aux personnes qui ont accepté de prendre de leur temps pour participer à mon enquête et répondre à mes questions, du BM tout comme de l'IF du Maroc.

Chokran bezaf à tous mes amis marocains, à Menana, Inès, Amal, Ghita, Brahim et tous les nombreux autres, qui m'ont incroyablement et merveilleusement intégrée dans leur vie et qui ont fait de cette expérience marocaine l'une des plus belles et enrichissantes de mon parcours.

Merci à tous mes chers camarades sociolinguistes (que je ne pourrais citer tous !) pour ces supers moments passés ensemble, échanges fructueux, soutiens mutuels permanents !

Je remercie mes parents pour m'avoir donné les moyens de faire mes études dans de bonnes conditions, mais surtout de m'avoir éduquée et sensibilisée à des questions qui m'ont directement mise sur la voie de ce master.

Une mention toute spéciale pour mes colocataires qui m'ont chaque semaine voire chaque jour supportée et encouragée un peu plus.

Enfin merci à Imène, Mohamed, Camille pour leur contribution courageuse de mise en forme de ce mémoire, et à ma sœur Alice, illustratrice de talent.

Sommaire

Introduction	11
CHAPITRE I : L'ÉLABORATION D'UN PROJET ET D'UN SUJET DE RECHERCHE : L'ACTION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE FRANCOPHONE, AU MAROC	14
Partie 1. L'action culturelle et linguistique francophone.....	14
1. Choix du sujet : intérêt personnel et manques théoriques, de l'action culturelle française à l'action culturelle et linguistique francophone	14
2. Tentative de définition de l'action culturelle et linguistique francophone	18
3. Présentation des institutions choisies	20
3.1 L'Institut Français	20
3.1.1. Etat des lieux.....	20
3.1.2. Contextualisation sociohistorique : l'IF en tant qu'héritage de l'ambition impérialiste de la France.....	23
3.1.3. Création et développement du réseau culturel	28
3.2 L'institut Français du Maroc.....	29
3.3 L'Agence Universitaire de la Francophonie	32
3.3.1 Aux origines de l'AUF: la Francophonie	32
3.3.2 L'AUF : généralités	36
3.3.3 Le bureau AUF Maghreb (BM)	38
4 Conclusion.....	40
Partie 2. Le Maroc et ses langues	42
1. Le Maroc : Quelques points géo-socio-économiques	42
2. Le contexte sociolinguistique : panorama des langues du Maroc d'aujourd'hui	44
2.1 L'amazighe :	44
2.1.1 Les origines	44
2.1.2 Une langue historiquement stigmatisée nouvellement revitalisée	45

2.1.3	Un risque de déplacer la stigmatisation des amazighophones ?	47
2.2	L'arabe	48
2.2.2	L'arabe classique/littéraire	48
2.2.3	L'arabe moderne ou littéral	50
2.2.4	L'arabe médian/intermédiaire.....	50
2.2.5	L'arabe dialectal ou darija	51
2.2.5.1	Définition et variétés.....	51
2.2.5.2	Mélanges des parlers et renouveau dans la hiérarchie de leurs représentations.....	53
2.2.5.3	La darija dans marché linguistique marocain	55
2.2.5.4	Modes d'expressions de la darija	56
2.3	Le français	57
2.3.1	Aperçu sociohistorique de l'élaboration d'un certain français.....	57
2.3.2	Le français au Maroc.....	60
2.3.3	Le français dans l'enseignement marocain.....	62
2.3.4	Français et monde professionnel marocain.....	64
2.3.5	De multiples compétences de français au Maroc.....	64
2.4	L'espagnol.....	66
2.5	L'anglais	66
2.6	Le plurilinguisme à l'œuvre au Maroc.....	67
2.6.1	Quelques aspects descriptifs de la pluralité linguistique au Maroc	67
2.6.2	La dimension visuelle du plurilinguisme :	72
2.7	Conclusion.....	72
2.8	Questionnements et finalités	72
CHAPITRE II : OUTILS THEORIQUES DE LA RECHERCHE		75
1.	Langue et plurilinguisme.....	75

1.1	Plurilinguisme	78
1.2	Compétence plurilingue	79
1.3	Critique de l'usage du plurilinguisme.....	80
2	Représentations sociales et sociolinguistiques/sociolangagières	83
2.1	Origines du concept : les représentations sociales	83
2.2	Définition des représentations sociolinguistiques	85
3	Discours, discours épilinguistiques, discours métalinguistiques.....	87
4	Glottopolitique	89
5	Culture, Interculturation	92
5.1	Culture.....	92
5.1.1	La culture anthropologique	92
5.1.2	La culture cultivée.....	93
5.2	De l'interculturalité à l'Interculturation	94
5.3	Utilité des concepts de culture dans mon travail.....	96
6	Identité.....	97
7	Alternance codique, diglossie, insécurité linguistique	99
7.1	Diglossie.....	99
7.2	Alternance codique.....	102
7.3	Insécurité linguistique	103
8	Conclusion, vers une approche interdisciplinaire.....	104
CHAPITRE III : L'ENQUETE.....		107
Partie 1 : Réflexions en amont de l'enquête.....		107
1.	Cadre épistémologique	107
2.	Type d'enquête.....	111
2.1.	Démarche empirico-inductive	111
2.2.	Pour une définition du terrain.....	113

2.3. L'entretien semi-directif	114
2.4. L'observation directe	118
2.5. Difficultés envisagées.....	119
3. Trame d'entretien et grille d'observation	121
4. Méthode d'analyse des entretiens	124
5. Méthode de transcription adoptée pour l'analyse de contenu.....	126
6. Restitution aux acteurs	127
Partie 2 : Stage et entretiens au bureau de l'AUF Maghreb et à l'Institut Français du Maroc	128
1. Généralités, aspects pratiques.....	128
1.1. Mon terrain	128
1.2. Le stage.....	128
1.3. Mes entretiens à l'IF	130
2. L'analyse	130
2.1. Les observations	130
2.2. Les entretiens.....	133
2.2.1. Le consentement des enquêtés	133
2.2.2. La confidentialité.....	134
2.2.3. Ma place dans l'entretien	134
2.2.4. Présentation des enquêtés et conditions des entretiens	135
Partie 3 : Analyse des entretiens.....	138
1. Une connaissance approfondie du paysage linguistique marocain et de ses enjeux sociaux	138
1.1. Une connaissance et reconnaissance des langues du Maroc.....	138
1.2. Mises en lien avec des aspects problématiques de la société marocaine	139
1.3. La complexité de la francophonie marocaine.....	142

1.4. Le français, la langue hiérarchisante de l'élite.....	144
2. Des signes d'ouverture et de souplesse sur la perception les langues	147
2.1. La langue comme un outil de communication	147
2.2. Une reconnaissance des liens complexes entre langues, cultures et identités.....	149
2.3. Une certaine acception voire revendication de la pluralité linguistique	152
2.4. Les langues comme dynamiques variables et mouvantes	155
2.5. Le français marocain, une langue appropriée.....	156
2.6. Les langues sont un outil politique.....	158
3. Mais une idéologie conservatrice des langues toujours bien ancrée	161
3.1. La langue comme système pur et homogène.....	161
3.2. Une langue une nationalité	163
3.3. La langue de la littérature la plus légitime	165
3.4. Le français, langue dotée de valeurs supérieures	167
3.5. Une représentation du plurilinguisme comme un plurimonolinguisme	170
4. Qui ne sont pas sans conséquences dans l'appréhension des problèmes du français au Maroc.....	172
4.1. Une vision monolithique des compétences linguistiques des locuteurs marocains	172
4.2. L'attribution de responsabilité de l'échec du français aux politiques et aux enseignants	175
4.3. Une auto-dévaluation qui peut retentir sur les pratiques professionnelles.....	178
5. Synthèse et conclusions des analyses.....	180
CONCLUSION GENERALE	184
BIBLIOGRAPHIE	188
Sitographie	199
Videographie	201
Annexes.....	202

Annexe 1 : extrait de la Loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État.....	202
Annexe 2 : Articles 3 et 5 (Titre I) de la Constitution du Maroc de 2011	205
Annexe 3: Texte de présentation du réseau culturel français.....	206
Annexe 4 : retranscriptions des entretiens.....	207
Annexe 4. 1 : Retranscription entretien 1 (e1) : Institut Français du Maroc.....	207
Annexe 4. 2 : Retranscription entretien 2 (e2) : Institut Français du Maroc.....	207
Annexe 4. 3 : Retranscription entretien 3 (e3) : Bureau Maghreb	208
Annexe 4. 4 : Retranscription entretien 4 (e4) : Bureau Maghreb	208
Annexe 4. 5 : Retranscription entretien 5 (e5) : Bureau Maghreb	208
Annexe 4. 6 : Retranscription entretien 6 (e6) : Bureau Maghreb	208
Annexe 5 : Tableaux de Leila Messaoudi	208
Annexe 6 : Liste des abréviations.....	210
Annexe 7 : Photos	211

INTRODUCTION

Le monde francophone connaît aujourd'hui un profond remue-ménage : à la fois il attire et intéresse, comme l'atteste l'adhésion du Qatar et de l'Uruguay à l'OIF¹ en Mars 2013, qui *à priori* ne sont ni par leur histoire ni par les pratiques effectives des pays particulièrement francophones. En même temps, il s'effrite avec une Afrique (enjeu majeur pour la langue française, pratiquée dans une trentaine de pays selon Valantin [2007, p.16-17] et par 96,2 millions de locuteurs selon l'OIF²) qui manifeste un certain éloignement de la Francophonie³ : le Rwanda depuis 1994, ou plus récemment en 2012 le Gabon et le Burundi qui préfèrent, pour l'un adopter l'anglais comme deuxième langue officielle, et pour l'autre tenter d'intégrer le Commonwealth à côté du Sénégal qui semble encourager peu à peu d'avantage le wolof à la langue de l'ancien colonisateur (Cissé, 2005,⁴).

Pour autant, de multiples actions francophones continuent d'être perpétuées et créées : on ne saurait dénombrer les associations et institutions qui, à diverses échelles, défendent la francophonie telle que l'Alliance Française⁵ et qui œuvrent pour sa diffusion ou l'utilisent comme moyen pour mener à bien leurs projets (comme la Fédération des Etudiants Francophones en Belgique⁶). Une véritable chaîne francophone mondiale relativement solidaire est en marche malgré les aléas économiques et identitaires qui touchent notre début de siècle et dont la francophonie fait aussi les frais.

Ainsi, les acteurs inscrits au cœur de ce bouillonnement francophone se confrontent comme partout ailleurs à des difficultés d'organisation, de production, et d'effets de leurs projets : c'est le cas du « réseau » culturel français (Kristeva-Joyaux, 2009, p.14-15,⁷) qui de par son réaménagement structurel -entre autres lié aux difficultés matérielles que je viens de mentionner-, est en pleine redéfinition de fond de son projet d'ensemble et de ses objectifs. Le contexte est donc favorable à des analyses menées non seulement par des entrées politiques

¹ <http://www.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html>

² <http://www.francophonie.org/-Reperes-.html>

³ <http://www.courrierinternational.com/article/2012/10/18/la-langue-anglaise-doit-s-imposer>

⁴ <http://www.sudlangues.sn/spip.php?article94>

⁵ <http://www.alliancefr.org/>

⁶ <http://www.fef.be/home/>

⁷ <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-40675>

mais aussi par des réflexions scientifiques. Mon idée ici est d'étudier non pas les activités de cette action culturelle et linguistique en elles-mêmes, mais plutôt de m'intéresser aux acteurs qui les produisent, et aux conditions et contextes de ces productions.

L'étude qui a suscité mon envie de travailler spécifiquement sur les acteurs culturels est celle d'Aron (1989, p.273-310). Il a effectué une thèse en sciences de l'éducation sur les enseignants français en situation de coopération dans plusieurs pays africains. En étudiant les images qu'avaient les enseignants sur leur situation de coopérant, il montre la présence d'un phénomène qu'il appelle *syndrome de limitation culturelle* : « Nait de cette réaction du refus de l'identité de l'autre comme une identité égale, et de sa dévalorisation immédiate. » (1989, p.275). Ce phénomène est lié au choc culturel que subissent les coopérants, exacerbés notamment à cause de certaines logiques institutionnelles qui nuisent à leurs possibilités d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions (ils n'ont pas de formation au préalable par exemple). Tout cela se répercute sur un problème général de communication entre coopérants et homologues ou subordonnés locaux.

Dès lors, je me suis demandée : qu'en est-il au niveau des politiques culturelles internationales où les professionnels de ce milieu peuvent se sentir aussi en situation interculturelle ? De plus, un aspect n'a pas été étudié par H. Aron : il s'agit de tout ce qui se joue autour de la où les langues utilisées dans ces cadres interculturels souvent plurilingues, ce sur quoi je vais m'attarder ici ; avec la particularité qui devient centrale dans ce travail qui est que pour les personnes auxquelles je m'intéresse, ces aspects sont à la fois conditions de vie et de travail en même temps que les axes majeurs de leurs missions. L'espace francophone étant balisé par des structures qui mettent en œuvre ces politiques, quels regards ont-ils sur ces dynamiques altéritaires en relation avec leurs responsabilités et objectifs professionnels ?

Le Maroc est le lieu où j'ai projeté ces questionnements, pays ostensiblement plurilingue de par son histoire, des différents passages et brassages de plusieurs peuples et cultures : amazighes, arabes, portugais, espagnols, français... dans des contextes différents. De fait, le Maroc jouit d'une ouverture et d'une richesse culturelle singulières. Si cette diversité constitue un véritable atout pour le pays et le rend si unique, il n'en reste pas moins qu'elle est aussi en grande partie la cause de problèmes, voire d'une certaine souffrance de l'identité collective,

qui n'est pas sans conséquence dans le quotidien des Marocains.

C'est donc en croisant l'action culturelle linguistique francophone, le pays marocain, et la discipline sociolinguistique que j'ai construit ma recherche. Je vais d'abord expliquer mon objet social, c'est-à-dire les raisons et les questionnements qui m'ont amené à choisir ces trois versants pour faire émerger ce travail puis les concepts nécessaires à l'élaboration de mon projet. Je vais aussi présenter la méthode d'enquête que j'ai utilisée, pourquoi et comment. Enfin, j'exposerai les analyses effectuées et les conclusions que j'ai tirées de cette expérience.

J'ajouterai qu'une particularité de ce mémoire est de consacrer un espace pour expliciter la façon, les moyens de mon enquête, c'est-à-dire les « réalités » que j'ai moi-même perçues de mon terrain. Particularités, les difficultés rencontrées, les aspects inattendus... qui correspondent à une volonté personnelle de travailler et d'assumer tous les aspects pratiques de ma recherche, qui ne sont jamais anodins dans les résultats obtenus, et justifiant ma conception des sciences humaines et sociales.

CHAPITRE I : L'ÉLABORATION D'UN PROJET ET D'UN SUJET DE RECHERCHE : L'ACTION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE FRANCOPHONE, AU MAROC

Partie 1. L'action culturelle et linguistique francophone

1. Choix du sujet : intérêt personnel et manques théoriques, de l'action culturelle française à l'action culturelle et linguistique francophone

Ma thématique de travail portait à ses débuts sur l'action culturelle française. Cette volonté n'émanait pas d'un constat d'un manque existentiel particulier d'une demande évidente dans ce segment du champ social. Ils étaient peut-être existants, mais hors de ma portée, puisque je n'avais à ce stade de ma recherche, pas encore eu l'opportunité d'aller à la rencontre du groupe d'acteurs constituant mon terrain de recherche. Ce n'est qu'à partir d'éléments théorisés par d'autres que j'ai pu le découvrir et commencer à le construire, lectures qui ne rendaient pas compte d'une tension sociale spécifique ; tension que j'ai ensuite supposée, notamment après avoir pris connaissance du travail effectué par Aron, déjà évoqué. De par des similitudes possibles entre les situations de travail et d'action des acteurs en question (enseignants de français à l'étranger dans la recherche d'Aron d'une part, et les personnels de l'action culturelle d'autre part en ce qui concerne mon travail), je me suis demandée s'il pouvait exister des tensions du même ordre, sans pour autant me situer dans une perspective hypothético-déductive, point que je développerai plus tard. Cela étant, ce sont d'abord un réel intérêt personnel pour ce domaine en même temps qu'un repérage d'un manque théorique avéré qui ont davantage sous-tendu ce choix.

Malgré une quantité importante d'études réalisées sur les politiques culturelles françaises, notamment à partir des politiques de démocratisation et de décentralisation de la culture entreprises par André Malraux au milieu du XXe siècle jusqu'à nos jours, j'ai constaté qu'il

s'agissait le plus souvent d'études de sciences politiques et d'histoire : je me réfère ici aux travaux de Ph. Poirrier (2000, 2002) entre autres. Cependant, malgré maintes investigations je n'ai trouvé aucune autre recherche approfondie sur ce thème dans d'autres sciences humaines et sociales (psychologie, anthropologie, sociologie, etc.) ; et encore moins en sociolinguistique concernant les personnels impliqués, responsables de ces politiques (ou alors dans une tradition bourdieusienne notamment sur les publics et l'accès aux biens culturels : Bourdieu 1966a et b, 1975, 1992 ; Donnat et Tolila, 2003). Pourtant, il me semble pertinent d'aborder ces politiques par la totalité de ce pan scientifique puisque c'est bien un ensemble de personnes en interaction qui concourent à la fabrication de ces institutions et de leurs activités, qui en portent d'une certaine manière et au moins partiellement, les enjeux, retombées et les responsabilités.

De plus, comparativement à l'abondance d'études menées à bien sur les politiques culturelles en France, celles se focalisant sur les politiques externes se font extrêmement rares, alors que comme l'indique F. Berguin (1999, p.17), cet État est le seul à avoir développé autant d'établissements culturels à l'extérieur de son territoire. En effet, nous pouvons facilement constater que peu de pays sont épargnés par cette présence française⁸, inégalée à ce jour (même si nous pouvons supposer que d'autres puissances, telle que la Chine avec la multiplication vertigineuse de ses institutions linguistiques et culturelles à l'étranger -Instituts Confucius entre autres- tendent à concurrencer la France qui, elle réduit son budget, ses activités et par là même son influence). Il s'agit donc d'un enjeu de taille pour la France, qui reste malgré tout encore pionnière en matière de présence culturelle et linguistique, à l'étranger.

Aussi, je me suis aperçue qu'au-delà de ces politiques françaises en question, il en existait une multitude menée dans et par ce que je nommerai l'espace francophone international : C'est-à-dire par d'autres gouvernements francophones, par des institutions intergouvernementales (comme l'O.I.F.) ou indépendantes. J'ai donc trouvé plus intéressant d'élargir ma thématique en y intégrant cet espace et ses activités, remplaçant en même temps l'action culturelle française dans un contexte plus globalisé. Cette redéfinition constitue un tournant clé dans mon travail : désormais, il ne s'agit plus de regarder la politique d'un État unique mais plusieurs (en

⁸ <http://www.latituedeFrance.org/AnnuaireCarto.html#>

l'occurrence, deux) exemples « représentatifs » de l'action culturelle et linguistique francophone parmi lesquels figure cette politique étatique premièrement interrogée.

J'écris « représentatifs » entre guillemets car il ne s'agira pas de prétendre que les quelques personnes que je vais rencontrer, observer, interroger avec qui je vais interagir, ainsi que les analyses tirées de cette expérience singulière, puissent être considérées comme emblématiques, égales à l'ensemble infini et indéterminé des acteurs travaillant dans le domaine de l'action culturelle et linguistique francophone. Soutenir cela équivaudrait à s'inscrire dans une démarche quantitative qui serait dans le cas de cette étude beaucoup trop simpliste à bien des égards ; approche naïve d'une part, et aussi porteuse d'un certain positivisme prêtant à penser premièrement, que tous les acteurs d'un groupe constitué sont relativement identiques, et qu'il suffit d'en connaître un échantillon, une infime part pour rendre compte exhaustivement de ses caractéristiques (et tout ceci sans prendre en compte la place du chercheur et d'autres facteurs dans le processus de production des connaissances), projet aussi bien absurde qu'utopique. Il n'en n'est rien. Il s'agit d'un projet *micro*, qui tient compte voire qui revendique les caractères uniques, propres aux acteurs concernés (enquêtés tout comme enquêteur), aux situations données dans lesquelles ces derniers sont intriqués.

De plus, cette ouverture thématique a déterminé clairement le choix de la discipline à adopter pour ce travail, même si mon approche reste ostensiblement interdisciplinaire. En effet, il me semble que ces politiques méritent d'être analysées sous un autre angle, via d'autres disciplines, avec des approches différentes et de nouveaux outils. La sociolinguistique, parmi les différentes disciplines en sciences humaines et sociales (sociologie ou sciences de l'information et de la communication notamment, que j'ai étudié en licence et en Master 1) qui pouvaient se prêter à ma thématique repensée et reconfigurée (à savoir, les politiques linguistiques et culturelles francophone et non plus françaises uniquement), me paraît particulièrement appropriée, parce que l'action culturelle francophone, renvoie à des conditions d'action éminemment interculturelles et plurilingues : de par l'organisation permanente d'activités à la fois internationales, et en contextes internationaux -internationalité ne pouvant pas être systématiquement associée à interculturalité mais pouvant, selon les représentations des acteurs en situation, la provoquer (cf. interculturation)-, qui favorise la mise en situations de personnes dans des contextes culturels très variés ; De par des actions autour des langues et cultures françaises, francophones, en français, menées dans des espaces

dit francophones, mais aussi à priori moins francophones, etc. qui impliquent l'omniprésence de plurilinguismes.

Par ailleurs, je précise ici que je choisis de ne pas isoler le champ linguistique du champ culturel dans cette étude, mais au contraire travailler, questionner leurs définitions et leurs liens. Parallèlement à cette décision, j'ai pris comme exemples de l'action culturelle et linguistique francophone des institutions travaillant explicitement sur et avec ces deux aspects : par exemple, l'AUF, tout comme l'Institut Français, font l'éloge dans leurs discours officiels, et se préoccupent de la « diversité culturelle » ; l'IF est constituée entre autres par un grand pôle d'activités dites culturelles (cf. point Institut Français) tandis que l'AUF, notamment le Bureau Maghreb, a par exemple élaboré un grand Forum des arts et de la culture. Enfin, ils travaillent tous deux comme nous le verrons sur et avec des problématiques linguistiques : l'AUF en utilisant le français comme base, comme ressource pour l'activité universitaire et le développement, et l'Institut Français en faisant de l'expansion et l'amélioration de l'usage de la langue française et de sa dite culture un des objectifs majeurs.

À ces carences théoriques s'ajoute mon intérêt personnel pour les langues et les cultures, initié à travers différentes expériences de voyages. J'ai effectivement eu l'opportunité, dans des contextes très divers, d'expérimenter et d'observer des façons de vivre, de penser le monde et de l'exprimer, bien éloignées des miennes. De là est née mon envie d'étudier les relations humaines, les sciences de la communication et les langues, et de me concentrer sur un sujet traitant de l'interculturel et du plurilinguisme. Aussi, travailler dans un domaine ayant rapport à ces thématiques (cultures et langues) constituant l'un de mes objectifs suite à ce master, avoir bâti une réflexion sur celles-ci me semble tout à fait essentiel, que ce soit pour un projet de thèse où pour une pratique professionnelle s'inscrivant dans ces champs. Par ailleurs, j'ai déjà travaillé sur les politiques culturelles françaises en France dans le cadre de mes études passées, par exemple sur la profession de conservateur de musée par rapport aux processus de légitimation des œuvres culturelles dans un mémoire de licence, ou encore sur la diffusion et la réception de la peinture africaine contemporaine en France ; domaine de recherche que je souhaite poursuivre mais cette fois hors du territoire français, ayant le pressentiment que d'autres enjeux doivent être intéressants à étudier dans les institutions implantées dans des contextes socioculturels et internationaux différents.

Enfin, le Maroc est un pays que je ne connaissais pas avant d'avoir produit ce travail mais qui m'avait toujours intriguée, et se prêtait très bien à ma recherche puisque, en plus d'être francophone et ostensiblement plurilingue (rien que par le fait de posséder deux langues officielles, Annexe 2), les institutions culturelles francophones y sont très développées (Institut Français, Alliances Françaises, Délégation de Wallonie-Bruxelles, etc.). Autant de raisons qui font que j'ai choisi l'action culturelle et linguistique francophone au Maroc comme constituant de mon sujet de mémoire.

2. Tentative de définition de l'action culturelle et linguistique francophone

Avant tout, j'insiste sur le fait que l'action culturelle est linguistique francophone est une catégorie que j'ai construite à partir de plusieurs institutions que j'ai rassemblées sur la base de similitudes, classification que je trouve parfois, en faisant plus ou moins référence au même ensemble d'institutions, dans certains discours officiels, institutionnels, médiatiques etc.

Pour en donner une définition générale, il s'agit de l'ensemble des politiques, projets culturels et linguistiques menés à bien à la fois dans l'espace dit francophone, et par ses acteurs, qui contribuent par ailleurs à légitimer cet espace lorsqu'il n'est pas reconnu comme tel. Concrètement, cet ensemble large comprend des actions menées par les gouvernements des États officiellement francophones (ou bien où le français y est reconnu comme langue nationale), membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (par exemple, le Maroc,⁹), ou francophones mêmes sans l'officialiser, comme l'Algérie (ou la seule langue officielle étant l'Arabe, alors qu'elle est statistiquement le deuxième Etat francophone dans le monde après la France¹⁰). L'une de ces multiples actions est l'Alliance Française¹¹, fondation ayant entre autres pour objectif « de développer dans le monde l'enseignement et l'usage de la langue française ; de contribuer à accroître l'influence intellectuelle et morale de la France et l'intérêt de toutes les cultures francophones » ; Cette grande sphère comprend également les

⁹ <http://www.francophonie.org/Les-membres-de-l-OIF-classes-par.html>

¹⁰ <http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/français-monde.pdf>

¹¹ <http://www.fondation-alliancefr.org>

organisations, associations, œuvrant pour et par la francophonie, plus ou moins indépendamment des gouvernements et des États, ou du moins qui ne sont pas expressément au service de ceux-ci, tels que l'association belge Avenir de la Langue Française (A.L.F). Il s'agit donc d'un immense faisceau d'acteurs et d'activités.

Pour ce mémoire, mon idée est de comparer deux institutions issues de cette action linguistico-culturelle, à savoir l'Institut Français et l'Agence Universitaire de la Francophonie, dont il convient d'exposer les profils dès à présent, ainsi que les structures exactes au sein desquelles je vais enquêter en particulier : l'Institut Français du Maroc et le Bureau de l'AUF Maghreb, dont les sièges sont localisés à Rabat.

J'ai choisi d'étudier deux institutions officielles, liées aux gouvernements et aux Etats, ce qui n'est pas anodin par rapport à la définition que j'ai donné des politiques linguistiques et culturelles francophones, qui prennent en compte comme je l'ai annoncé, des acteurs indépendants. Etant donné que mes questionnements sont étroitement liés aux enjeux et aux conséquences des représentations socio-langagières au Maroc, qui peut être considérée, entre autres, comme une entité nationale, gouvernementale et étatique également, il me semble pertinent de s'interroger sur des structures qui répondent ou du moins agissent, réagissent aux réalités, aux phénomènes et aux dynamiques qui émanent de cette entité. Ainsi, elles portent à mon sens un poids certainement prépondérant sinon décisif, puisque elles travaillent sur des enjeux déterminants pour ce pays et pour son avenir : l'éducation, le milieu universitaire, et la langue française, en premier lieu.

Par ailleurs, il faut préciser que l'une représente l'action d'un pouvoir étatique (l'Institut Français), alors que l'autre (l'AUF) non, relativement indépendante bien que financée il faut le reconnaître, par plusieurs Etats francophones et en premier lieu la France (référence à donner). Il s'agira de construire mon analyse, non sur la base d'une comparaison immédiate entre l'Institut Français et l'Agence Universitaire de la Francophonie, puisque leurs actions et activités extrêmement différentes, mais à partir des enjeux qui les rassemblent que je viens d'évoquer.

3. Présentation des institutions choisies

3.1 L'Institut Français

3.1.1. Etat des lieux

L'institut Français¹² est une structure très récente : elle constitue un nouveau dispositif officiel de l'action culturelle française à l'étranger. Créée en Janvier 2011, suite à la loi du 27 Juillet 2010 et au décret du 30 Décembre 2010 (Annexe 1), il s'agit d'un E.P.I.C. (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, matérialisé par une agence centrale localisée à Paris², et qui fonctionne depuis le mois de Janvier 2011, remplaçant l'association Culturesfrance. C'est une agence qui a été créé pour, à terme, piloter les tous les Centres Culturels Français et Instituts Français présents à l'étranger, et la majeure partie des activités des Services de Coopération et d'Action Culturelle. Ces trois instances sont actuellement en pleine transformation, en phase de fusion, et seront d'ici quelques années véritablement standardisées, tant au niveau de leur organisation que de leurs activités, dans tous les pays où elles sont implantés, et porteront toutes le nom de l'agence, « Institut Français », avec en complément le nom du pays en question, comme c'est déjà le cas pour une partie d'entre eux : « Institut Français du Maroc », « Institut Français d'Ouzbékistan » ou encore « Institut Français du Chili ». Ces Instituts Français sont des émanations directes du ministère français des affaires étrangères, des établissements des ambassades françaises, qui exercent une autorité hiérarchique directe sur eux.

Ceci a pour objectif de coordonner les actions et projets en place, à échelle mondiale : « Il s'agit de sortir de ce « millefeuille bureaucratique » dans lequel les institutions et organismes culturels et scientifiques évoluent sans cohérence d'ensemble. » (Ph. Lane, 2011, p.15, reprenant l'expression d'A. Salon, 1983) ; d'évaluer les actions de coopération, de les redéfinir ainsi et de les améliorer ; de professionnaliser le réseau culturel, notamment via la mise en place de formations adressées aux agents, qui doivent faire face à d'innombrables défis, d'ordre technologique et culturel, économique ou diplomatique par exemple ; et aussi de renforcer la visibilité de l'action culturelle française, en lui attribuant une nouvelle image de marque, « Institut Français », à l'instar de ses voisins allemand et britannique, avec leurs

¹² <http://www.institutfrancais.com>

Goethe Institute et British Council. En d'autres termes, il s'agit d'une mise à jour autant que d'une mise en avant, et d'une réorganisation structurelle et actionnelle des politiques culturelles extérieures de l'Etat français. Je me permets de soupçonner aussi une certaine volonté, dans un contexte de crise économique et financière, de réduire les budgets alloués aux politiques culturelles étrangères de la France, reconfiguration d'ensemble pouvant légitimer la suppression de certains postes. Cependant, je ne développerai pas ce point dans mon travail.

13 nouveaux Instituts Français (c'est-à-dire construits et fonctionnant selon la nouvelle organisation théoriquement annoncée) ont été implantés à titre expérimental (Ph. Lane, 2011, p. 14), où sont notamment mis à l'épreuve les possibilités d'établir des liens directs avec l'agence parisienne. Les pays concernés sont les suivants : Cambodge, Chili, Danemark, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Ghana, Inde, Koweït, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour et Syrie. Ce dernier, à cause de sa situation actuelle, a été retiré de la liste. On compte en 2012 101 instituts français et 125 annexes, répartis dans 161 pays¹³, dont 145 sont issus de l'ancienne organisation du réseau¹⁴. Les autres structures implantées ou préexistantes connaissent certes des transformations, notamment comme je l'ai montré, d'harmonisation entre tous les sites de chaque pays, et entre l'ensemble les structures, mais aucun travail quant à leurs liens avec l'agence de Paris n'a été pour l'instant engagé, et reste en devenir. J'ajouterai à l'abondance de ses structures de part et d'autres du globe, la présence de plus de 900 Alliances Françaises, dont 307 sont conventionnées par le ministère français des affaires étrangères. Bien qu'elles ne fassent pas partie du réseau, elles travaillent en relations plus ou moins étroites selon les pays, avec l'Institut Français.

Concernant le contenu de ces actions, il est à noter qu'en 2012, l'Institut français dispose d'un budget de 65,5 millions d'euros pour mener à bien ses projets. Elle est en lien avec de nombreux partenaires, tels qu'Air France ou l'Institut du Monde Arabe. La recherche de partenariat constitue d'ailleurs l'un des départements de l'Institut Français, à savoir :

¹³ <http://www.institutfrancais.com/fr/le-reseau-culturel-dans-le-monde>

¹⁴ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/missions-organisations_823/actions-exterieures_810/reseau-culturel_32080.html

-
- les échanges et coopérations artistiques (avec les pôles spectacle vivant et musique et arts visuel et architecture, ce dernier appuyant par exemple les projets de biennales internationales, ou encore Afrique et Caraïbe en création)
 - le livre et la promotion des savoirs
 - le cinéma
 - la langue française
 - le mécénat
 - développement et partenariats

Ces départements se croisent avec un certain nombre de programmes transversaux : festivals, saisons et années culturelles, coopération européenne, mobilité internationale et résidence de créateurs, etc. Ses missions et ses projets se sont ainsi redéfinis, élargis par rapport à l'association CulturesFrance, qui l'a précédé. Pour résumer, suivent les missions officielles de l'Institut Français :

- Promouvoir les échanges artistiques internationaux
- Partager la création intellectuelle française
- Diffuser le patrimoine cinématographique et audiovisuel français
- Soutenir le développement culturel des pays du sud
- Encourager la diffusion et l'apprentissage de la langue française
- Développer le dialogue des cultures via l'organisation de «saisons», «années», ou «festivals» en France et à l'étranger
- Favoriser la mobilité internationale des créateurs, avec des programmes de résidences
- Coordonner et favoriser les actions avec les collectivités territoriales françaises à l'international
- Agir pour la diversité culturelle à l'échelle européenne via des partenariats européens et multilatéraux
- Assurer la formation et le suivi de carrière des agents du réseau culturel dans le monde

Il faut savoir que ces formes institutionnalisées telles que l'Institut Français sont en réalité relativement récentes. De plus, les objectifs officiels et effectifs ont été en évolution

constante : désormais, il s'agit officiellement de promouvoir la langue et la culture françaises (Berguin, 1999, p.15, 16 ; Darcos, 2011, p.10), tout autant que la « diversité culturelle »¹⁵, ce qui peut à priori paraître paradoxal. Voyons désormais, par un bref détour historique, d'où vient cette action culturelle française, comment elle s'est répandue, et quels ont été les objectifs sous-jacents.

3.1.2. Contextualisation sociohistorique : l'IF en tant qu'héritage de l'ambition impérialiste de la France

L'Institut Français vient d'un ensemble de politiques étroitement liées à l'histoire et au développement de la diplomatie française, qu'on appelle aussi *diplomatie culturelle*. C'est ce que montrent Roche et Pigniau (1995), en retraçant l'histoire des politiques culturelles extra-françaises. Pour ces auteurs, relations diplomatiques et arts se nouent dès le début de l'Ancien Régime, ce qui constitue l'origine du couplage culture-diplomatie. Un grand nombre de diplomates sont des hommes de lettres, dès cette période : J. du Bellay par exemple, puis se succéderont entre autres J.-J. Rousseau, A. de Lamartine, F.-R. de Chateaubriand... Dès le XVI^e siècle, le culturel est utilisé à des fins relationnelles interétatiques. On peut donner comme exemple lorsque François 1^{er} s'accorda avec le sultan Soliman le Magnifique que ce dernier préserve la culture et la langue françaises au sein l'empire Ottoman, le but étant pour François 1^{er} de protéger les chrétiens vivant sur ce territoire.

« Cette relation forte entre l'action politique et l'action culturelle est une donnée essentielle de la diplomatie française » (Lane, 2011, p 20). Il est à noter qu'au regard des différents exemples donnés par les auteurs, je m'aperçois que cette relation se construit sur une dynamique à double sens : à la fois la culture sert de prémices, de support ou de prétexte à des négociations entre États, et de la même manière, les diverses actions diplomatiques des savants, rois, etc., ont des desseins d'ordre culturel, d'influence culturelle notamment. Le résultat est qu'au XVII^e siècle, les dites langue et culture françaises sont déjà très largement promues, notamment grâce aux ambassadeurs humanistes, bien au-delà de l'Europe : en Afrique, en Orient, en

¹⁵http://www.diplomatie.gouv.fr/ministere_817/missions-organisations_823/actions-externes_810/reseau-culturel_32080.html

Amérique du Nord...Ce que l'on désigne comme « la » langue et «l'esprit français» sont déjà très valorisés dans les cours européennes : De Raymond (2000, p.17) souligne par exemple que les reines Christine de Suède et Louise Ulrique les admiraient tout particulièrement. Dès cette époque, langue et culture françaises jouissent d'un statut déjà très privilégié. Nous pouvons nous demander ici ce que De Raymond entend par « la langue française » : au XVIIe siècle, les réalités linguistiques en France étaient certainement bien différentes de celles d'aujourd'hui.

Durant le siècle des Lumières apparaissent les premiers *conseillers culturels* (F. Roche et B. Pigniau, 1995, p.11) même s'ils ne sont pas encore dotés de ce statut officiel. Ils servent parfois au pouvoir à mener une «diplomatie plus discrète, voire secrète» (Ph. Lane, 2011, p.21), à surveiller les actions et décisions conduites dans les autres pays. Là encore, les missions des acteurs culturels à l'étranger ne sont pas dépourvues d'intérêts politiques. La révolution française quant à elle joue un rôle singulier dans l'évolution de la diplomatie culturelle française. Selon l'analyse d' A. Salon, elle l'a «nationalisée» (Lane, 2011, p. 20, se reportant à A. Salon, 1983) : l'ambition des intellectuels est en effet de propager les nouvelles idées issues de cette révolution, alors présentées comme le patrimoine du peuple français. Cette initiative est renforcée par l'esprit dominant de l'époque, «messianique» et prosélyte, où «il s'agit (...) d'œuvrer pour le perfectionnement moral et intellectuel de l'humanité» (Lane, 2011, p.21). Dans cette perspective, les politiques culturelles extérieures ne peuvent être que renforcées d'une part, puisque ce perfectionnement est possible grâce aux échanges intellectuels entre des penseurs de différentes régions du monde, mais aussi c'est là qu'émerge la croyance en une culture homogène et idéale, et la volonté de la donner à voir, de la diffuser.

Je retiens de la période allant de 1870 à 1914, d'abord que les grandes puissances en place veulent chacune préserver leur influence sur les élites des autres pays, et créent des postes diplomatiques et consulaires pour se surveiller mutuellement. A ce moment également, «les diplomates s'efforcent de défendre l'usage du français dans les organisations internationales» (2011, p. 22, 23). Une des conséquences de ce travail acharné des diplomates est que le français va être reconnu comme langue «universelle du droit et de la diplomatie», et utilisée à la cour arbitrale de la Haye, où jusqu'ici les États-Unis s'étaient battus pour y imposer l'anglais. Ce qu'on peut retenir ici c'est qu'une concurrence sans merci est subitement développée (elle a cependant certainement toujours plus ou moins existé) entre les Etats,

basée sur l'expansion de leurs langues et cultures via des moyens qui commencent à s'institutionnaliser.

C'est aussi la période où l'empire colonial français, qui est alors le deuxième plus grand après celui des britanniques (Fremeaux, 2006, p.1¹⁶), joue un rôle clé dans la diplomatie française : bien qu'il ait commencé à prendre forme dès les XVIIe et XVIIIe siècles, « La plus grande partie de ces territoires correspond à des conquêtes de la Troisième République ». La France s'est en effet bien installée (Chaudenson, 1999, p.351-360) : dans la zone américano-caraïbe comprenant la « Nouvelle France » en Amérique du Nord, la Guyane et Cayenne, et plusieurs îles de la Mer des Caraïbes, où elle se heurte aux espagnols en particulier pour obtenir l'actuelle Haïti ; dans l'océan indien : d'abord sur l'île Bourdon, l'île Maurice, les Seychelles (1999, p.351-352), puis bien plus tard, Madagascar suite à un premier échec ;

En Inde en y créant des comptoirs, notamment à Pondichéry (1999, p.352) ; au Maghreb, où la colonisation en Tunisie et au Maroc s'opère de façon très différente de celle de l'Algérie, dans le sens où cette dernière est une colonie de peuplement (en 1847 sont déjà présents 47 000 français, 1999, p.356), est bien plus longue et douloureuse que pour les deux autres qui sont des protectorats et qui sont plus tardifs. Cela étant, si le Résident-général Lyautey, qui contrôla le Maroc entre 1912 et 1925 manifestait une attitude et des discours nettement moins jacobins (Lugan, 2011, p.246) que dans les autres colonies françaises de l'époque, en permettant par exemple au sultan Moulay Youssef de garder la plupart de son pouvoir spirituel et tout son prestige, le Makhzen (gouvernement marocain) n'eut plus qu'un « rôle de façade » (2011, p.254), et les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, et le choix des fonctionnaires revinrent à la Résidence française. De plus, le sultan fut contraint de « mettre sous tutelle ses finances et renoncer à sa souveraineté en matière de politique étrangère » (Schlupmann, 2012,¹⁷). Au fur et à mesure, la présence française progressait et ce qui était convenu comme devant n'être qu'un protectorat prit plutôt l'air d'une colonisation.

L'empire français s'étendit aussi vers l'Océanie, à Tahiti, Wallis, Bougainville, La Nouvelle-Calédonie, etc. ; en Afrique Noire, avec le développement successif de deux zones : l'Afrique-Occidentale Française (AOF) avec par exemple le Sénégal et le Soudan (actuel Mali) puis

¹⁶<http://mapage.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministère/archives-et-patrimoine/colloques-et-conférences/article/l-enjeu-colonial-dans-la>

¹⁷http://www.tv5.org/TV5Site/webtv/video-8091-1912_la_France_impose_un_protectorat_au_Maroc.htm

l'Afrique Equatoriale Française (AEF), en concurrence cette fois avec l'empire Belge alors présent au Zaïre, au Rwanda et au Burundi (1999, p.361) ; en Indochine, qui correspond à la Cochinchine, le Cambodge, Annam, le Tonkin et le Laos (1999, p.364) ; enfin, au Liban et en Syrie où elle dispose de mandats. Un empire immense donc, qui n'a négligé aucun continent, ce qui fait qu'après la première guerre mondiale, il compte douze millions de kilomètres carrés et environ cinquante millions d'habitants. (Fremaux, 2006, p.12).

Une partie de ces territoires sont des colonies de peuplement, la France souffrant à cette période d'explosion démographique : « la France est le pays d'Europe le plus peuplé et cette surpopulation engendre une misère endémique » (1999, p.351). Les territoires ont ainsi servi à dégorger ce surnombre. Ces territoires d'outre-mer constituent aussi de grands enjeux économiques (2006, p.16-17) : d'abord sources de matières premières : « tabac, sucre, café, épices » (Chaudenson, 1999, p.351), mais aussi « réservoir humain » pour renforcer le corps militaire français.

Ils représentent également de nombreux intérêts stratégiques : dans le cadre des rivalités d'abord avec l'Angleterre (1999, p.351), mais aussi avec les autres puissances coloniales comme nous l'avons vu avec la Belgique en Afrique et l'Espagne dans les Caraïbes, et enfin l'Allemagne qui n'est pas un empire colonial mais dont l'économie est fleurissante grâce aux nombreuses importations et exportations qu'elle organise surtout au sein des colonies françaises (Fremaux, 2006, p.1). Pour justifier le maintien de la mainmise sur ces territoires tant aux yeux de l'opinion internationale que des colonisés et ainsi continuer à profiter de leurs nombreux avantages, Albert Sarraut, ministre des Colonies fixe un programme dans les années 1920 : « De nature à imprimer une impulsion puissante tant au développement des richesses matérielles qu'à l'œuvre humaine de civilisation poursuivie par la France parmi ses sujets et protégés indigènes » (2006, p.17).

Les deux guerres mondiales qui ont marqué le XXe siècle impliquent un grand nombre de changements parmi lesquels : d'abord le sentiment impérialiste de la France est renforcé (Fremaux, 2006, p.19), car celle-ci n'a pas pu assez apprécier les forces et des faiblesses de cet empire suite au premier grand conflit international. De nouveaux moyens sont ainsi mis en œuvre : le budget du ministère des affaires étrangères est considérablement accru pour l'action culturelle, linguistique et humanitaire, voulant favoriser la (2011, p.24) « pénétration

intellectuelle française », et aussi du fait de l'arrivée et de l'expansion des idéologies totalitaires (2011, p.25) ; dans les années 1930, la France va développer un large réseau d'instituts, notamment en Europe (Madrid, Zagreb...) mais aussi au Japon et au Chili ; expansion qui va nettement se tarir sous le régime de Vichy, ou certains instituts s'en affranchissent pour agir en faveur de la France Libre, tandis que d'autres mettent la clé sous la porte.

1945 à 1995 est une période de redéfinitions de l'action culturelle française, notamment à cause des grands bouleversements que sont la deuxième guerre mondiale et la décolonisation. L'action culturelle va s'intensifier et s'élargir : la coopération technique (administration publique et encadrement technique) naît et s'intègre à l'action culturelle, destinée à «épauler» (2011, p.26) les anciennes colonies. Elle est fortement liée à l'influence linguistique puisqu'elle s'opère uniquement en français.

Vers 1949, apparaissent les premiers postes de conseillers culturels dans les ambassades. A la fin des années 1960, on recense 80 conseillers et attachés, 59 instituts et 150 centres culturels. Ce mouvement d'élargissement va *crescendo* puisque dans les années 1970, le secteur scientifique est également intégré à l'action culturelle. C'est au milieu des années 1980 que l'action culturelle s'ouvre non plus uniquement sur une logique d'influence mais aussi soi-disant sur le dialogue des cultures. Cela va se traduire par des actions communes entre instituts français en Allemagne et instituts Goethe de France par exemple. Enfin, un évènement important est la chute du mur de Berlin en 1991, qui permet l'ouverture de nouveaux centres culturels en Europe de l'Est.

Je n'ai pas retracé l'intégralité du processus historique de la diplomatie française, bien trop complexe et éloigné de ce sur quoi je tiens à attirer mon attention au sein de ce mémoire. Néanmoins, certains évènements servent à situer mon sujet, et également à comprendre comment se sont constitués ces établissements d'action culturelle extérieures, d'où ils viennent, pourquoi, et dans quelle logique ils fonctionnent de la façon actuelle. On peut constater qu'au fil des siècles, l'ambition qui se loge derrière les politiques culturelles menées est un projet de pouvoir, de contrôle, et d'influence culturelle et linguistique. Les institutions contemporaines ont hérité de cette dernière aspiration, mais au regard des textes qui explicitent les objectifs actuels, il s'agirait depuis environ 25 ans également de promouvoir la

« diversité culturelle », les échanges entre cultures (F. Berguin, 1999, p. 202 ; Ph. Lane, 2011, p.28). Il serait d'ailleurs, intéressant d'étudier les transformations effectives liées à cette nouvelle ambition, chose à laquelle je ne peux m'atteler directement au sein de ce mémoire mais qui est peu ou prou lié à mon travail. Il me semble pertinent, pour finir cette sous-partie, de proposer un ultime "focus" historique sur l'institutionnalisation récente de cette diplomatie culturelle.

3.1.3. Création et développement du réseau culturel

Les instituts culturels français comme on l'a vu naissent à l'aube du XXe siècle, d'une part pour développer la coopération intellectuelle déjà initiée, mais aussi pour «contrecarrer l'influence culturelle allemande» (F. Berguin, 1999, p. 199) en cours d'autre part. Ils sont au nombre de 4 en 1914, et vont considérablement se multiplier, d'abord pendant l'entre deux guerres : À ce moment, ils ressemblent à des extensions de l'université, offrant des bibliothèques, et se proposant lieux d'organisation de colloques, séminaires... dans le but d'attirer l'élite intellectuelle (Berguin, 1999, p. 199), et de les former au départ, en langues pour les universités : « d'italianisants, hispanisants, hellénistes » (S. Balous, 1970, p. 63)...puis s'est élargie et diversifiée. (S. Balous, 1970, p. 63) On peut illustrer cette avec la création de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire (1880). Début 1900, de nouveaux établissements sont ouverts pour « héberger des étudiants et chercheurs spécialistes du pays considéré et leur permettre d'effectuer leurs études et leurs travaux ». Cela étant, S. Balous (1970, p. 63) montre que l'ambition est également de s'adresser à « la masse » des pays où sont implantés ces établissements. Comme le précise J.-F. De Raymond (2000, p.42), ils vont se transformer en permanence, « suivant les nécessités et les opportunités des époques successives ».

Après la seconde guerre mondiale, (Berguin, 1999, p. 200 ; Balou, 1970, p.63) les centres culturels sont créés : moins prestigieux, ils sont implantés hors des capitales, et se centrent plus sur l'enseignement du français et sur l'animation culturelle. Puis, les activités des instituts et centres vont se rapprocher : "cours de français, spectacles et conférences, expositions" (F. Berguin, 1999, p. 200) alors qu'ils vont s'affranchir des universités.

À la fin des années 1980, ils sont dotés d'autonomie financière, (par le décret du 24 Aout 1976, De Raymond, 2000, p.53) mais pas de "personnalité morale" (Berguin, 1999, p. 201) c'est-à-dire que toutes leurs actions dépendent exclusivement du ministère des affaires étrangères, ils n'en sont qu'une simple extension. Aucune loi ne définit précisément leurs missions, mais ils s'occupent principalement de «diffuser la langue et la culture françaises» (1999, p. 202) : par l'enseignement du français et la préparation de diplômes (le D.E.L.F et le D.A.L.F), par la proposition d'informations et de documentation sur la France, par la promotion des biens culturels français, par des expositions, colloques, conférences, salles de lectures, spectacles... Les Instituts Français actuels ressemblent fortement à ces anciennes structures, mais leurs rôles tendent à être mieux définis¹⁸. On pourra le voir dans l'exemple qui suit et dont certains acteurs constitueront une partie de mon terrain de recherche.

Les structures et les moyens colossaux du réseau français ainsi que les traces d'une image de supériorité issu du processus colonial ont certainement contribué à l'expansion d'une représentation de la culture et de la langue françaises mondialement sacralisées. S'il est vrai que, pour prendre l'exemple le plus emblématique, la philosophie des Lumières beaucoup attiré puis a eu un retentissement mondial, véhiculant des valeurs telles que « tolérance, liberté, autonomie de la raison, devoir de critique, croyance au progrès, au bonheur terrestre. » (Goulemot, 2001, p.19), il n'empêche que l'imposition puis l'autopromotion de la France à l'étranger a également joué un grand rôle de mystification de celle-ci. Le revers de médaille est que cela a pu contribuer à une certaine auto-dévalorisation explicite ou non des autres peuples, de leurs cultures et de leurs langues.

3.2 L'institut Français du Maroc

L'institut Français du Maroc¹⁹ regroupe un réseau de onze structures (anciens Instituts Français et Centres Culturels Français), localisées dans les villes suivantes : Casablanca, Rabat²⁰ (dont une antenne à Kénitra), Meknès, Agadir, Fès, Tanger (dont deux antennes, à Tétouan et à Larache), Marrakech, Oujda, et plus récemment El-Jadida, qui n'est autre qu'une

¹⁸ <http://www.institutfrancais.com>

¹⁹ <http://www.ambafrance-ma.org/Le-reseau-des-Institus-et>

²⁰ <http://if-maroc.org/rabat/>

ancienne Alliance Française convertie en un Institut Français (et qui témoigne d'un statut particulier, intermédiaire, de celles-ci dans le sens où à la fois elles disposent d'une certaine marge de manœuvre (témoignage E1 Annexe 4.1) , mais étant tout de même liées en pratique au réseau diplomatique français). On peut y ajouter les deux Alliances Françaises, ou Alliances Franco-Marocaines d'Essaouira et de Safi, puisqu'elles sont grandement financées par l'Institut Français du Maroc, collaborent étroitement avec ceux-ci (même si cela reste peu ou prou officialisé étant donné qu'elles demeurent des établissements privés de droit local) et servent de relais dans les villes dépourvues d'Institut Français. Celui-ci garde ainsi un certain droit regard sur leurs activités, même s'il n'a pas d'autorité hiérarchique directe sur elles (E1).

L'institut français constitue une grande partie des activités du SCAC, situé dans l'ambassade de France à Rabat. Les différentes activités menées par le SCAC sont organisées en pôles, et l'institut français prend en charge quatre des six pôles d'activités du SCAC :

- Langue Française : pôle constitué de deux grands volets :
 - cours de langue :
 - cours de langues sur les onze sites implantés au Maroc
 - appui à l'activité cours de langue des deux Alliances Franco-Marocaines
 - préparation et passation aux tests et diplômes (D.E.L.F et D.A.L.F)

Concernant ce volet, par rapport à l'ancien système d'instituts et de centres culturels français autonomes, a été établie une certaine coordination, ou harmonisation, c'est-à-dire que tous les professeurs, dans tous les sites, travaillent désormais de la même manière, grâce à une mutualisation des moyens, des ressources, des outils, des procédures qui sont devenues communes. Ainsi, d'un site à l'autre de l'Institut Français, on retrouve le même calendrier, les mêmes méthodes employées, avec par exemple l'utilisation d'un logiciel unique de gestion de cours. Auparavant, chaque site fonctionnait de manière presque autonome. Désormais, un enseignant qui est muté, ou un élève qui souhaite poursuivre sa formation malgré une mobilité au Maroc, ceux-ci retrouvent exactement les mêmes conditions et le même contenu de formation dans tout Institut Français.

-
- coopération linguistique et éducative
 - dans le domaine de la langue française
 - dans le domaine de l'Education hors langue française avec l'AFD
Notamment, avec les autorités marocaines (Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur)
 - promotion de la Francophonie :
 - soutien à deux associations de professeurs
 - encouragements de concours, notamment dans les établissements scolaires et les Universités,
 - aide à la préparation de la semaine de la Francophonie,
 - médiatisation de la Francophonie
 - Coopération artistique, culturelle, audiovisuelle
 - Livre, médiathèque, débat d'idées

Pour ces deux pôles, l'Institut Français dispose d'une grande médiathèque, organise des événements musicaux, expositions, spectacles de théâtre et de danse, conférences et rencontres, conformément à ce que tout IF doit fournir.

- Coopération universitaire, pour la recherche, et mobilité étudiante : via la structure CampusFrance, qui est un EPIC à part entière, mais dont l'activité est intégrée à l'Institut Français du Maroc.

Les deux pôles restants, non pris en charge par l'Institut Français, sont les suivants :

- Gouvernance
- Enseignement français à l'étranger : écoles et lycées français (AEFE et OSUI)

Ils demeurent sous la responsabilité du SCAC et font que celui-ci n'est pas totalement dissout et remplacé par l'Institut Français.

3.3 L'Agence Universitaire de la Francophonie

3.3.1 Aux origines de l'AUF: la Francophonie

L'agence Universitaire de la Francophonie²¹ a été créée en 1961. A l'origine, il s'agissait d'une association visant à lier les institutions d'enseignement supérieur et de recherche francophones, et ainsi renforcer leurs échanges. En 1989, elle a intégré et est devenue un des opérateurs spécialisés de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en plus de la chaîne télévisée TV5 Monde, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie, opérateurs avec lesquels elle construit régulièrement des projets communs, bien qu'elle soit en pratique relativement autonome par rapport à l'OIF. Il me semble donc nécessaire d'exposer succinctement les origines de la Francophonie, de sa construction, et les principaux groupes d'acteurs qui en ont émergé, pour comprendre sur quelles bases, sur quelles valeurs et quel projet l'AUF s'est créée, et pour avoir connaissance du processus institutionnel dans lequel elle s'inscrit.

Avant toute existence de Francophonie institutionnelle, on a premièrement commencé à parler de « francophonie » vers la fin du XIXe siècle, pour désigner l'ensemble des personnes et des pays utilisant la langue française. C'est notamment au géographe Onésime Reclus qu'est reconnue l'invention du terme (Guillou, 2005, p.16), désignant « l'ensemble des populations parlant le français », mais toujours dans une lignée de domination coloniale : « il s'affirme convaincu de la supériorité du français sur les langues indigènes » (Chaudenson, 2000, p.171).

Puis, c'est un ensemble d'intellectuels francophones qui prendront conscience et revendiqueront « l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel » : quelques écrivains initient le processus en 1926, en créant l'Association des écrivains de langue française (ADELF) ; puis des journalistes, rassemblés en 1950 par l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (actuelle Union de la Presse francophone) ; en 1955, la Communauté des Radios Publiques Francophones est lancée comprenant Radio France, la Radio Suisse Romande, Radio Canada et la Radio Belge Francophone. Elle propose aujourd'hui des émissions communes diffusées

²¹ <http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>

simultanément sur les ondes des radios membres, contribuant ainsi au renforcement du « mouvement » francophone dans le monde.

C'est en 1960 qu'apparaît la première institution intergouvernementale francophone : la Conférence des Ministres de l'Éducation (CONFEMEN), qui regroupe au départ 15 pays. Elle compte aujourd'hui 41 États et gouvernements membres, et organise des réunions tous les deux ans pour décider « des orientations en matière d'éducation et de formation au service du développement ». Le monde universitaire est lui aussi impliqué dans ce processus d'institutionnalisation francophone puisqu'est créé, un an plus tard, l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue française, AUPELF-UREF (Guillou, 2005, p.8), qui deviendra, en 1999, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Le mouvement s'élargit par la suite aux parlementaires avec la création d'une association en 1967, devenue Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) en 1997. Elle rassemble désormais 65 parlements membres et 11 parlements observateurs et « représente l'Assemblée consultative du dispositif institutionnel francophone ».

Enfin, la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES), créée en 1969, est, (en plus de la CONFEMEN), la deuxième conférence ministérielle permanente de la Francophonie. L'idée et la promotion d'une francophonie politique peut être attribuée aux anciens chefs d'états Habib Bourguignonne, (représentant de la Tunisie), Léopold Sédar Senghor, (ex-président du Sénégal), au nigérien Hamani Diori, ainsi qu'au Prince Norodom Sihanouk du Cambodge (Guillou, 2005, p.16), et nous pouvons situer son émergence en 1970, lors d'une conférence à Niamey au Niger, dans le souci de « de mettre le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations », c'est-à-dire de faire du français un moyen d'amélioration des conditions de vie à l'échelle planétaire, en même temps qu'un outil vecteur d'interculturalité, de métissage et d'humanisme : nous pouvons nous rendre compte qu'est ainsi attribué à la langue française un certain idéal de valeurs, que l'on voudrait voire partagées par les locuteurs concernés.

Ce 20 mars 1970, furent ainsi rassemblés les représentants de 21 États et gouvernements, qui, ensemble, décidèrent de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), nouvelle organisation intergouvernementale fondée autour du partage du français, « chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la

coopération culturelle et technique entre eux ». Le projet de francophonie a, depuis lors, sans cesse été renouvelé et en 1998, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie remplace l'ACCT et devient en 2005 Organisation Internationale de la Francophonie, qui existe toujours aujourd'hui.

Il faut savoir que dès son avènement, l'ACCT s'est intéressée aux domaines de la culture et de l'éducation : par exemple en se faisant partenaire du FESPACO, Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou au Burkina Faso ; par la création d'un Fond francophone de production audiovisuelle du Sud qui a soutenu la réalisation d'environ 1400 œuvres de cinéma et de télévision à l'heure actuelle ; par la mise en place de centres de lecture et d'animation culturelle (les CLAC), qui offrent aux populations des zones marginalisées (notamment au mondes ruraux et quartiers défavorisés) un accès aux livres et à la culture ; par la création, en 2001, d'un prix littéraire, le Prix des Cinq Continents de la Francophonie, etc.

Dans les années 70 et 80, les réseaux francophones abondent : ainsi, un Conseil international des radios télévisions d'expression française (CIRTEF) est créé en 1978. Composé aujourd'hui de 44 chaînes de radiodiffusion et de télévision mobilisant entièrement ou partiellement la langue française, il favorise la coopération entre elles, par l'« échange d'émissions, la coproduction et la formation de professionnels ». En 1979, les maires des grandes villes dites partiellement ou entièrement francophones créent leur réseau : L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui, comme je l'ai déjà mentionné, deviendra, en 1995, un des opérateurs de la Francophonie. En 1984, un autre opérateur voit le jour : la chaîne de télévision francophone TV5 naît de l'alliance de plusieurs chaînes de télévision publiques françaises, belge, suisse, canadienne. Très vite, arrivent sur les écrans TV5 Afrique, TV5Amérique Latine, TV5Asie, TV5Etats-Unis, TV5Moyen-Orient, puis TV5Monde et TV5 Québec-Canada. Cette chaîne constitue ainsi le principal vecteur de la Francophonie actuel.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ou Sommet de la Francophonie, constitue un segment de la Francophonie important qui se réunit depuis 1986. Quatre domaines essentiels de coopération multilatérale ont été retenus à cette date : « le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information

scientifique ». Depuis, 13 Sommets de la Francophonie ont eu lieu, et le dernier est celui datant du mois d'Octobre 2012 à Kinshasa (en République Démocratique du Congo). Le prochain Sommet est prévu pour 2014 au Sénégal, à Dakar. Lors du Sommet de Cotonou en 1995, a été adoptée la Charte de la Francophonie, principal texte de référence de l'institution. Une nouvelle dynamique est aussi donnée à l'organisation en 2002, via deux volets : « actions politiques » et « coopération pour le développement ». Puis, une nouvelle Charte de la Francophonie sera adoptée par la Conférence ministérielle à Antananarivo en 2005, texte qui « rationalise les structures de la Francophonie et ses modes de fonctionnement et consacre l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie ».

A la culture et à l'éducation, premiers domaines de la coopération francophone, se sont ainsi ajoutés, de sommets en sommets, « le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme), le développement durable, l'économie et les technologies numériques ». Par exemple, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie voit le jour à Québec dès 1988. Dans le domaine de la « promotion de la démocratie », l'OIF assure, depuis 1992 via son expérience avec la Roumanie, une assistance électorale qui comprend une observation des scrutins, et aussi englobe plusieurs « appuis institutionnels et juridiques, la formation des personnels électoraux, et une assistance technique et matérielle ». Une date importante dans ce champ est l'an 2000, où au Mali, la « Déclaration de Bamako » est instituée, « premier texte normatif de la Francophonie en matière de pratiques de la démocratie, des droits et des libertés ». La Francophonie devient ainsi exigeante face aux membres « qui ne respectent pas les valeurs démocratiques communes ».

Avec les premiers Jeux de la Francophonie en 1989, et qui, depuis, se tiennent tous les quatre ans, l'OIF intègre une nouvelle mission à sa coopération : se rapprocher des citoyens, notamment de la jeunesse. On peut citer comme exemple le Maroc qui accueille 1700 jeunes de 31 pays francophones autour de concours culturels et sportifs. Mission renforcée par une conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales, tenue en 1993 en présence de 31 OING « accréditées auprès des instances de la Francophonie », ayant pour but d'intégrer « la société civile au processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de la coopération multilatérale francophone ». Cette Conférence des OING a lieu tous les deux ans et compte à chaque rencontre toujours plus d'OING accréditées (67 en 2012). Pour finir, les défis récents tracés pour la Francophonie sont les suivants : « parfaire l'intégration

de tous les pays francophones dans une mondialisation plus heureuse et poursuivre le combat pour le respect de la diversité culturelle ».

3.3.2 L'AUF : généralités

L'AUF est donc en étroite relation avec l'OIF puisqu'elle en est une sorte de branche officielle, de ramification, bien que ses projets et ses décisions paraissent effectivement assez indépendantes. Elle travaille aussi avec plusieurs organisations internationales tels que l'Institut de la Banque mondiale, l'UNESCO, etc., des associations nationales ou internationales et des entreprises privées manifestant une volonté, un intérêt à coopérer avec le monde universitaire²². L'AUF dispose actuellement de dix bureaux régionaux : Maghreb, Afrique Centrale et des Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Asie Pacifique, Caraïbes, Moyen- Orient, Océan Indien, Europe de l'Ouest, Europe Centrale et Orientale. Ceux-ci répondent à des problématiques en partie distinctes en fonction des régions du globe et des enjeux locaux.

L'AUF est ainsi l'une des plus grandes associations d'universités dans le monde, comptant 786 établissements membres dans 98 pays de tous les continents. Elle s'est d'abord constituée de façon isolée, puis est devenue officiellement une institution de la Francophonie, d'abord en 1989, où elle est d'abord un « opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche », et ensuite en 2005 par la Charte de la Francophonie²³. Elle bénéficie d'un statut juridique d'organisation internationale, par les accords de siège qu'elle a signé avec les États où elle s'est implantée. Son siège est situé à Montréal, et ses services centraux à Paris.

Concernant ses missions, elle a pour but officiel de « contribuer à la solidarité entre les établissements universitaires francophones et au développement d'un espace scientifique en français dans le respect de la diversité des cultures et des langues ». En d'autres termes, son dessein premier est avant tout la promotion et le développement de la recherche dans le monde en utilisant la francophonie comme outil de ce développement, et considérant ainsi que la recherche scientifique est un élément clé, un réel moteur d'avancée ou d'amélioration des sociétés. Elle s'engage donc dans quelque chose qui va plus loin que l'université en tant que

²² <http://www.auf.org/auf/en-bref/>

²³ http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf

telle, ou la seule langue française : ces deux-là sont selon elle à la fois des fins mais aussi des moyens de contribuer au développement économique des peuples où les universités membres du réseau AUF sont implantées.

Depuis 2010 et jusqu'à 2013, elle articule l'ensemble de ses activités autour de trois grandes priorités fixées :

- « Le développement de ses établissements membres » : c'est-à-dire faire en sorte d'intégrer, de convaincre le plus possible de nouvelles universités à adhérer à l'AUF.
- « Le renforcement de la présence de la communauté scientifique francophone sur la scène internationale », dominée actuellement par l'anglophonie.
- « La formation d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de professionnels acteurs du développement », pouvant aider à répondre aux différents besoins des sociétés.

Ses activités sont donc clairement des actions concrètes en faveur de la formation et de la recherche, en langue française : d'abord par des soutiens : à « la recherche individuelle et en réseau », aux « formations professionnalisantes et de recherche », un « appui à la gouvernance universitaire », et enfin une « aide à la production et à la diffusion de l'information scientifique ». Parallèlement, elle offre aux universitaires des formations aux technologies de l'information et de la communication, en développant un dispositif technologique pour favoriser l'enseignement supérieur, et propose des formations de niveau master, dans différents domaines : administration et gestion, en médecine tropicale, informatique et entrepreneuriat.

Pour mener à bien ses projets, chaque bureau régional de l'AUF s'appuie sur différents types de structures :

- Les Campus Numériques Francophones (CNF)²⁴: ils assurent à la fois des activités de formation (en présentiel et à distance) et des activités de diffusion de l'information scientifique et technique. Ils sont implantés au sein même des universités membres de l'AUF.

²⁴ <http://foad.refer.org/article116.html>

-
- Les Instituts de la Francophonie pour l'Ingénierie de la Connaissance et la formation à distance (IFIC) : ils dispensent des formations professionnelles de niveau Master ou de Doctorat, dans différents domaines jugés « innovants » et « répondant à une demande spécifique régionale ». Ils servent aussi à développer des projets d'études et de recherche développement, liés avec les problèmes spécifiques de développement des pays de la région, et à encourager la création d'équipes de recherche et de laboratoires. Ces instituts ont également une « vocation internationale », c'est-à-dire que les étudiants francophones n'importe quel pays peuvent s'y inscrire. Enfin, les IFIC octroient bourses à leurs étudiants pour certains projets.

L'AUF entretient des partenariats, en plus de ses relations avec les États et gouvernements membres de la Francophonie, qui la financent en grande partie : la France, le Canada, le Canada-Québec, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Cameroun et la Suisse notamment. Elle dispose aussi de ressources propres, et de contributions contractuelles. En 2012, son budget s'est élevé à 37,09 millions d'euros.

3.3.3 Le bureau AUF Maghreb (BM)

Le bureau AUF Maghreb²⁵ est très récent : auparavant, les universités membres du réseau et les structures associées (CNF notamment) de cette région dépendaient du bureau Europe de l'Ouest, situé à Bruxelles, et même antérieurement encore, au bureau Moyen-Orient de Beyrouth au Liban. Depuis le 1er Janvier 2012, il est autonome et représente à Rabat le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, qui rassemblent 98 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il détient un réseau de cinq Campus Numériques Francophones (CNF) situés à Tunis, Constantine, Alger, Oran et Rabat, et, depuis un IFIC, ou Institut de la Francophonie pour l'Ingénierie de la Connaissance et la formation à distance à Tunis.

Le bureau Maghreb a décidé d'orienter sa stratégie vers, d'une part la création de nouvelles instances régionales (Conférence Régionale des Présidents des Universités membres de l'AUF au Maghreb et Commission Régionale d'Experts) ; et une mise en œuvre d'une

²⁵ <http://www.auf.org/bureau-maghreb/>

nouvelle structure de fonctionnement du Bureau, après accords avec les différents Campus Numériques Francophones qui lui sont rattachés d'autre part. Le BM s'est à partir de là fixé trois axes programmatiques :

- « Langue française, Pédagogie et Formation » : il s'agit d'un projet d'appui à la rénovation pédagogique de l'enseignement du et en français dans l'enseignement supérieur au Maghreb. Comme nous le verrons plus bas pour le Maroc, les apprenants de cet espace connaissent des difficultés liées au partage des langues dans l'enseignement, où le français tient une place importante.
- « Enseignement supérieur, Recherche et Évaluation » : cet axe entend moderniser la gouvernance universitaire, en montant un programme d'autoévaluation, « tant au niveau pédagogique que sur les plans scientifique, technologique et administratif. », et du même coup instaurer une stratégie d'évaluation universitaire plus globale, et plus effective. C'est par là doter les universités d'outils pour se questionner, se renouveler, s'adapter aux changements et ainsi s'améliorer et se développer et permanence.
- « Actualité, Société et Expression » : c'est un soutien aux créations artistiques, esthétiques, en particulier féminines dans le milieu universitaire, notamment autour de la question des printemps arabes. Cela s'est déjà manifesté par le projet qui a eu lieu la semaine du 22 au 27 Avril 2013, le Forum Universitaire Maghrébin des Arts²⁶ : le thème choisi a été l'Utopie, le campus universitaire idéal ». Des étudiants algériens, marocains et tunisiens ont été appelés à monter et proposer des projets de toutes les formes artistiques autour de ce sujet, œuvres qui ont été rendues publiques dans différents espace à Rabat, Casablanca et El-Jadida.

²⁶ <http://www.forumdesarts.org/>

4 Conclusion

Ces trois axes témoignent que l'AUF, tout comme l'IF donc, mènent bien des politiques d'action culturelle tout autant que linguistiques. Nous pouvons voir d'abord qu'ils établissent un pont et donc ont pleinement conscience et assument les liens entre langue et culture dans leurs actions. Aussi, ils portent bien la qualification de « politique », parce qu'ils ne sont pas politiquement neutre : leurs projets s'inscrivent dans des perspectives d'égalité, de paix, de démocratie, de justice sociale, objectifs qui justifient ces mêmes projets.

Pourquoi avoir choisi l'Institut Français et l'Agence Universitaire de la Francophonie ? Au départ, j'avais prévu de travailler uniquement sur l'Institut Français, car il se centre autant sur la diffusion linguistique que culturelle, comme on a pu le voir, ce que je jugeais suffisant pour une étude. Puis, au fur et à mesure de mes lectures et réflexions, voyant à quel point d'autres organisations œuvraient de manière complètement différente, il m'a paru intéressant d'agrandir un peu mon enquête et ainsi de faire un état des lieux, une sorte de mise en commun de ces deux institutions qui sont singulièrement différentes mais qui travaillent via les enjeux transversaux que sont la langue française et le domaine culturel.

Un point important et que l'AUF témoigne d'avantages d'une posture altérocentrée, c'est-à-dire d'aide des peuples à qui elle s'adresse et de l'amélioration de leurs conditions de vie, que l'Institut Français est plus autocentré, dans le sens où il s'agit d'une politique d'Etat qui cherche avant tout des bénéfices pour lui-même, et dont les actions constituent un enjeu stratégique pour son propre développement. Il est vrai que renforcer la connaissance de la culture française au Maroc, ou du moins d'une certaine image de celle-ci permet à la France de maintenir des relations privilégiées avec ce pays. Donc a priori, les deux structures que je vais étudier, bien que travaillant sur les mêmes aspects linguistiques et culturels, n'ont pas les mêmes priorités, ce qui peut être un aspect intéressant par rapport à leurs conceptions des langues et l'application de leurs actions.

Par ailleurs, le Maroc, outre les raisons pratiques ayant fait que ce pays devienne le premier cadre de mon terrain, offre une diversité linguistique telle que l'on peut se demander comment des actions linguistiques, les glottopolitiques autres que celles du gouvernement marocain pensent et construisent leurs activités, par rapport à cette diversité. De plus, comme on le

verra, la place du français y tout à fait particulière, dans une société qui apparaît très éclatée et hétéroclite.

Partie 2. Le Maroc et ses langues

1. Le Maroc : Quelques points géo-socio-économiques ²⁷



Le Maroc est un pays d'Afrique du Nord, du Grand Maghreb, situé à l'Ouest de l'Algérie, au Nord de la Mauritanie, et bordé à l'Ouest par Océan Atlantique, et au Nord par la Mer Méditerranée. Sa superficie totale est de 710850 Km², est divisé en 16 régions administratives (Haidar, 2012, p. 138), si nous prenons en compte le « Sahara Occidental » ou « Sahara marocain » (Lugan, 2011, p.334) selon le positionnement politique pris concernant ce territoire, dont le Front Polisario recherche l'indépendance depuis 1975 (2011, p.345-346), lorsque l'Espagne a mis fin au protectorat qui avait commencé en 1881 (Lugan, 2011, p.334)

²⁷ <http://www.cartograph.fr/img/maroc/les-pays-le-maroc-carte-region-frontiere.php>

dans les provinces du Sud. Sa capitale politique et administrative est Rabat, et Casablanca est sa plus grande ville. Le Maroc compte aussi beaucoup de grandes villes, certaines dites « *impériales* », qui correspondent aux capitales des anciennes dynasties qui ont gouverné tour à tour le Maroc, comme Fès, Marrakech, Meknès, mais aussi d'autres villes constituant des pôles économiques majeurs, telles que Agadir pour le tourisme notamment, ou Tanger.

Concernant son système politique, le Maroc est une d'abord une monarchie constitutionnelle établie par l'ancien Roi Hassan II en 1962 par une Constitution, modifiée à plusieurs reprises jusqu'à 2011 (Haidar, 2012, p.140). Il s'agit à la fois d'un régime démocratique dans la mesure où est reconnue la séparation des pouvoirs, mais aussi d'une monarchie indépendante des partis, le Maroc reposant sur le chérifisme garant de « la légitimité des descendants directs du Prophète » (Lugan, 2011, p.14). Le Maroc est depuis le 13 Juillet 1999, suite au décès de Hassan II, gouverné par son fils, le vingt deuxième monarque de la dynastie alaouite, et Roi Mohammed VI qui a nommé comme chef du gouvernement Abdel-llah Benkiran, premier secrétaire du parti « *Justice et développement* » ayant remporté les élections législatives de 2011. Mohammed VI, comme ses prédécesseurs, tient également le rôle de commandant des croyants, « amir al-mou'minine », le Maroc ayant comme religion officielle l'Islam, mais intégrant la liberté de culte (Annexe 2). D'ailleurs, la présence de juifs au Maroc est très ancienne, elle remonte à plus de 2000 ans, puisqu'ont été retrouvées à Volubilis des pierres tombales portant des inscriptions hébraïques (Dalle, 2010², p.164).

Le Maroc est aussi la cinquième puissance économique d'Afrique avec un PIB dépassant les 90 milliards de dollars en 2010. Son économie s'appuie principalement sur le tourisme, l'industrie offshore et sur l'agriculture (Haidar, 2012, p.141). La culture du Maroc est extrêmement riche et diversifiée, de par sa situation géographique qui le fait à la fois voisin et habité par plusieurs civilisations, très contrastées : amazighe, byzantine, arabe, etc. Le royaume chérifien contemporain est ainsi un pays pluriculturel, plurilingue, multiethnique, où l'on retrouve entre autres amazighes, arabes, sahraouis (Dalle, 2010²) etc., cohabitant, se conjuguant et donc se renouvelant sans cesse.

2 Le contexte sociolinguistique : panorama des langues du Maroc d'aujourd'hui

Je présente ici le paysage linguistique marocain contemporain, puisque c'est dans ce contexte que j'enquête sur l'action culturelle francophone. J'ai aussi mis en annexe (Annexe 5) les tableaux réalisés par Messaoudi (2010), qui apportent une autre grille d'analyse des langues en exposant celles-ci, non pas l'une après l'autre comme je le fais ici, mais en les comparant en fonction de leurs usages, ce qui peut être une autre manière de rendre compte des valeurs sociales attribuées aux différentes langues.

2.1 L'amazighe :

2.1.1 Les origines

L'amazighe constitue la langue des populations les plus anciennes d'Afrique du Nord que l'on ait reconnue jusqu'alors, (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.63), encore présente dans environ dix pays du continent africain (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Niger, Egypte, Mali, Burkina Faso, Mauritanie) appartenant à la région Maghreb-Sahara-Sahel. Cela étant, c'est en Algérie et au Maroc que les amazighophones sont de loin les plus nombreux (Chaker, 1999, p.11). Je qualifie donc cette langue comme « la » plus anciennement parlée reconnue au Maroc. Elle peut se décliner en trois grands dialectes (Majdi, 2009, p.151 ; Boukous, 1995a, p.691 ; Chaker, 1999, p.11), qui eux-mêmes renferment des variations et des variétés, et qui sont poreuses, non figées (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.64) :

- le tarifite ou rifain, dans le Nord-Est ;
- le tamazighte, dans le Moyen-Atlas, dans la partie septentrionale du Haut Atlas, et dans le Sud-Est ;
- le tachelhite, dans la partie méridionale du Haut Atlas, et la région du Sud-Ouest

J'ajoute que si l'on prend en compte les processus « d'émigration externe », « d'exode rural » (Chaker, 1999, p.12), et « d'urbanisation des régions amazighophones » (Boukous, 2013,

p.14) qu'a connu le Maghreb au XXe siècle, on peut aussi désigner certaines grandes agglomérations comme de nouveaux foyers berbérophones : au Maghreb à Alger et Casablanca, mais d'ailleurs aussi en Europe (Chaker, 1999, p.12), avec Paris et Berlin par exemple. Mais avant ces changements relativement récents et qui témoignent des modifications fortes du paysage linguistique marocain, les villes marocaines, sauf Agadir et quelques autres, étaient et demeurent malgré tout principalement arabophones. L'amazighe tient ainsi un rôle véhiculaire et central dans les milieux ruraux, et vernaculaire en domaines urbains (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.66).

Cette langue comprend de nombreux emprunts, notamment à l'arabe et au français, complètement assimilés dans des formes amazighes, (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.64). De plus, elle est le symbole culturel de l'appartenance à la communauté amazighe, à la fois substrat et vecteur de celle-ci (2000, p.66). D'ailleurs, Chaker insiste sur le fait que la langue amazighe constitue « le critère le plus évident, le plus indiscutable d'identification des populations berbères », au-delà des autres spécificités d'ordre socioculturel : « une tradition orale spécifique, un patrimoine culturel, des particularités d'organisation sociale » (Chaker, 1999, p.12), etc., alors que le peuple marocain et plus largement maghrébin est en grande partie d'origine berbère (avant l'arabisation) mais actuellement non amazighophone.

2.1.2 Une langue historiquement stigmatisée nouvellement revitalisée

Selon les recensements, et malgré sa perte de vitesse liée aux migrations et à l'urbanisation croissante du Maroc alors que la ville stigmatise l'amazighe (Miller, 2011, p.61 et p.63), cette langue est parlée par environ 28% de la population marocaine (Boukous, 2013, p.14). Benzakour, Gaadi et Queffélec précisaient en 2000 (p. 65-66) qu'il était encore difficile de dénombrer l'ensemble des locuteurs à ce moment, puisque « le nombre de berbérophones constitu[ait] en lui-même un enjeu politique important dans les pays du Maghreb et il [était] donc l'objet de vives polémiques et d'estimations très divergentes » d'une part, mais aussi parce qu'il n'existait pas vraiment d'outils de recensement linguistiques « systématiques et fiables » dans ces pays (Chaker, 1999, p.11).

Force est de constater que la situation de l'amazighe a évolué depuis ces écrits, au moins au Maroc : effectivement, elle a été reconnue dans ce pays par la Constitution du 17 Juin 2011 (Annexe 2) comme langue officielle aux côtés de l'arabe. Ce changement, s'il est accompagné, pourrait bien transformer le « marché linguistique marocain » (expression de Boukous, 1995b, faisant référence au « marché linguistique », notion travaillée en France d'abord par Bourdieu (1982), dans lequel l'amazighe était jusque-là marginalisé.

En effet, comme Quitout l'a rapporté, « Dans une échelle de valeurs de langues du Maghreb, l'amazighe occupe la place la moins prestigieuse » (2007, p.87), Benzakour, Gaadi, Queffélec, (2000, p.66) y ajoutent « y compris aux yeux des locuteurs natifs ». De par le fait qu'il soit parlé par une minorité (quantitativement parlant), qu'il soit essentiellement oral, non standardisé (jusqu'à 2003) et extrêmement dialectalisé avec des parlers très distincts, associé au monde rural, (Chaker 1999, p.13), et enfin associé au genre féminin (Miller, 2011, p.62), l'amazighe a effectivement été discriminé, et depuis très longtemps (Chaker, 1999, p.13).

Cela étant, dès l'indépendance, et d'autant plus à partir des années 1970 -1980, en pleine politique d'arabisation, une poignée d'intellectuels et d'associatifs (par exemple l'Association Marocaine pour la Recherche et l'Échange Culturel [AMREC], selon Miller, 2011, p.62) se mobilisèrent pour sa reconnaissance en tant que langue et culture (Quitout, 2007, p.87), ce qui aboutit à un certain nombre de d'actions en sa faveur : par exemple, la Charte d'Agadir en 1991 (de Ruitter, 2006, p.22), premier document au sein duquel la « cause amazighe » et du même coup sa langue ont été exprimées clairement. Aussi, il y a eu la création en 2001 de l'Institut Royal de la Culture amazighe ou IRCAM²⁸ (de Ruitter, 2006, p.24 ; Benzakour, 2007, p.49), chargé d'abord de « l'introduction de l'enseignement de l'amazighe dans le système scolaire » : cela a constitué un tremplin pour sa reconnaissance, vu que, comme le rappelle de Ruitter (2006, p.12), elle est restée modestement enseignée et n'a pris qu'une place moindre dans l'éducation (au sein d'écoles primaires notamment, Messaoudi, 2013, p.6) suite à la réforme de l'enseignement de 1999, qui était censée la relancer dans les dynamiques linguistiques marocaines.

L'IRCAM se doit aussi de renforcer la place de l'amazighe dans les autres sphères de la société, et a choisi en 2003 l'alphabet Tifinagh (pour écrire cette langue, puisque jusqu'à

²⁸ <http://www.ircam.ma>

présent elle n'était pas normalisée par une grammaire systématique, sa transmission étant avant tout orale). Enfin, tout comme l'arabe dialectal marocain (que j'expose plus bas), elle ne jouit pas d'un rôle important dans les domaines de la société liés « à la richesse économique et au pouvoir politique » (de Ruiters, 2006, p.13). Mais avec ce changement récent de statut, une certaine prise de conscience et une revendication de ce patrimoine linguistique par certains acteurs, en plus des mobilités accrues des berbérophones, j'en conclus qu'il est possible que cette langue se fasse une place dans de nouveaux domaines ou au moins cesse d'être dénigrée et dévaluée (et de fait ses locuteurs) comme elle l'a visiblement longtemps été : elle est déjà à nouveau plus présente, oralement et scripturalement, dans les domaines des médias, de l'édition et de la presse (Boukous, 2013, p.15), au sein des « discours politiques et les réunions de conseils communaux dans quelques régions amazighophones », au niveau artistique, audiovisuel, technologique (avec la création d'un clavier numérique et d'une graphie codifiée, d'un tiffinaghe-unicode, Boukous, 2013, p.16). L'amazighe est donc en train de connaître ainsi un certain processus de « revitalisation » (Boukous, 2013, p.9), bien que celui-ci est à ses débuts et nécessite beaucoup de temps et de moyens pour que cette langue éclate son carcan de « marqueur ethnolinguistique de l'appartenance à l'identité amazighe marquée par la ruralité et le sous-développement » (2013, p.16). Cependant, le risque de cette institutionnalisation de l'amazighe est la reproduction d'une marginalisation des pratiques ne correspondant pas à la norme adoptée.

2.1.3 Un risque de déplacer la stigmatisation des amazighophones ?

Comme le précise Miller, « la mise en écrit [qui a été l'une des principales actions autour de la reconnaissance de l'amazighe] apparaît souvent comme un renforcement des catégorisations et des frontières linguistiques » (2011, p.57), s'il n'existait pas déjà implicitement ou explicitement une hiérarchisation intralinguistique entre les multiples parlers amazighes. L'auteure parle d' « effet de ricochet », (puis qu'en voulant la reconnaissance d'une minorité culturelle sont discriminés à nouveau un ensemble de personnes qui l'étaient déjà auparavant) qui s'accompagne d'un effacement volontaire des emprunts et néologismes (2011, p.62-63). Créer un amazighe de référence pourrait entraîner les mêmes difficultés que connaissent déjà la majorité des locuteurs marocains avec l'arabe et le français notamment.

Le passage qui suit résume bien cette contradiction : « En voulant en faire une langue nationale, présente dans le domaine public, enseignée, standardisée, les militants ou linguistes qui participent d'une façon ou d'une autre à sa codification, la rapprochent du pouvoir politique et relèguent, consciemment ou inconsciemment, les locuteurs ruraux à la périphérie » (2011, p.63). De plus, ce processus crée des tensions au sein même de la communauté amazighophone : « De plus en plus de voix s'élèvent pour demander la reconnaissance des principales variétés régionales » (Miller, 2011, p.67), alors que la volonté de départ était de rassembler et d'agir pour la dignité des locuteurs.

2.2 L'arabe

Son introduction au Maroc et plus largement au Maghreb remonte au VII^e siècle de notre ère et correspond d'abord à l'expansion musulmane le long du littoral méditerranéen. Cette date correspond à la première période que Boukous (1998, p.7) appelle « intromission ». S'en suivront d'autres vagues d'arabisation, dont les pratiques actuelles résultent : au IX^e siècle, avec la création de noyaux arabophones (1998, p.7) et particulièrement au Maroc avec la fondation de la ville de Fès ; au XII^e siècle, renforcement du processus par un flux de tribus somaliennes (Béni Hilal et Béni Maâqil notamment) qui arabisèrent à nouveau le Maghreb, et enfin au XV^e siècle s'opère un processus de consolidation de cette arabisation déjà en marche, par l'arrivée massive, suite à la Reconquista espagnole, d'andalous arabophones : au Maroc notamment à Rabat, Salé, Fès, Tétouan...qui eut pour effet de mettre un terme à l'existence de certaines communautés amazighes qui jusque-là avaient échappé aux processus d'arabisation antérieurs (Quitout, 2007, p.78).

2.2.2 L'arabe classique/littéraire

Il correspond à la forme écrite de l'arabe, (Quitout, 2007, p.78) et constitue une référence, un symbole du patrimoine culturel arabo-musulman. Provenant du Coran, il est ainsi érigé comme langue de prestige, sacralisation qui lui garantit « prééminence et sauvegarde contre tout risque de le voir supplanté par les langues maternelles [l'auteur entend par là l'arabe

dialectal et l'amazighe] reléguées aux rangs des dialectes et des patois » (Ait Lemkadem, 1999, p.26). La référence pour fixer ses normes n'est autre que le texte coranique lui-même (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.67). L'arabe classique a été utilisé pendant très longtemps pour des prédications et de l'enseignement religieux, par les établissements religieux, les agents du pouvoir central, et les cadres des administrations. Dans cette lignée, son utilisation actuelle est dédiée le plus souvent aux situations formelles à caractère religieux ou politique.

C'est une langue qui a des règles, des schèmes bien précis (Messaoudi, 2009, vidéo 1) renforcé par toute une tradition écrite, (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.67), comme la poésie préislamique (Majdi, 2009, p.151). Il a ainsi peu évolué depuis plus de quatorze siècles. Il agit comme un moyen unificateur « d'un peuple linguistiquement (et culturellement) hétérogène », en même temps qu'il garantit « l'appartenance au monde arabo-musulman du Maghreb et d'Orient » (Ait Lemkadem, 1999, p.26). Actuellement, il représente la langue officielle du Maroc, même s'il n'est précisé dans aucun texte que c'est précisément cette variété d'arabe qui est instituée (Miller, 2011, p. 61), statut qu'il partage depuis 2011 avec l'amazighe. Pour autant, il n'est jamais utilisé « comme mode de communication spontané » (Quitout, 2007,78 ; Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.67), et n'est la langue maternelle de personne, au Maroc comme dans tout le monde arabe. Il est appris seulement à l'école (Quitout, 2007, p.80).

C'est là que se joue tout le paradoxe autour de cette langue : à la fois elle est perçue par certains comme ce qui devrait être parlé effectivement, comme ce qui devrait être la norme spontanée de communication, alors qu'elle ne l'a jamais été : « Les défenseurs de l'arabité s'attendent (...) à ce que les masses sociales marocaines s'approprient définitivement et par défaut l'arabe classique comme moyen de communication orale et écrite partagée » (Ait Lemkadem, 1999, p.27). L'arabe classique est donc dans une certaine mesure, une langue artificielle, puisque non maintenue spontanément dans la société, mais dans des sphères bien particulières et notamment la sphère religieuse, domaine qui au Maroc est primordial puisque comme on l'a vu, cet Etat est une monarchie de droit divin, et que la religion y tient un rôle prépondérant.

2.2.3 L'arabe moderne ou littéral

Cette variété tient son origine au XIX^e siècle et a s'est déployée d'abord chez l'élite moderniste proche-orientale, et les intellectuels arabes (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.67), dans un contexte social de modernisation pour laquelle l'arabe classique ne pouvait être adéquat (Quitout, 2007, p.81), notamment pour assurer la communication technique et culturelle. Au lendemain de l'indépendance, l'arabe moderne s'est donc développé, avec des structures grammaticales assouplies, un vocabulaire plus adapté par rapport à l'arabe classique, pour mieux faire passer et comprendre les idées nouvelles à la masse. Il correspond à la variété utilisée actuellement dans de nombreux médias, dans les communications formelles, et par les administrations (Quitout, 2007, p.81), dans les domaines économiques, politiques, où le français lui fait d'ailleurs une forte concurrence (De Ruyter, 2006, p.29). L'avantage de cette variété d'arabe est qu'il permet une communication très aisées à l'écrit entre au moins vingt-deux pays (Messaoudi, 2013, p.7) du monde arabophone, mais aussi la circulation des biens (via les chaînes satellitaires et Internet) et des personnes au sein de ce même espace. Il occupe par ailleurs la sixième place à l'ONU.

Il n'est pas morphosyntaxiquement et phonologiquement très différent de l'arabe classique, (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.67-68) et outre les processus d'adaptation et de simplification, cette variété s'est empreinte de langues étrangères, qui correspondent aux terminologies des « inventions et découvertes » de cette période, et aussi aux expressions et structures propres au français, à l'espagnol (Quitout, 2007, p.81) et à l'anglais (Messaoudi, 2009, vidéo 1), liées aux contacts de plus en plus fréquents avec l'extérieur exigés par le processus de modernisation (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.68).

2.2.4 L'arabe médian/intermédiaire

Quitout (2007, p.81) et de Ruyter (2006, p.28) parlent d' un « arabe médian », que Messaoudi appelle « arabe intermédiaire », qui correspond, en deuxième réponse (en plus de l'arabe littéral) à la situation de diglossie formelle entre arabe classique et arabe dialectal, à une variété basée lexicalement sur l'arabe moderne et morphologiquement et syntaxiquement

sur l'arabe dialectal. Elle est utilisée essentiellement dans des communications orales formelles entre locuteurs alphabétisés (Quitout, 2007, p.82). Comme le souligne Messaoudi (2009, vidéo 1) : « Il y a une telle gradation entre tel niveau standard et tel niveau du dialectal, qu'on ne sait pas si l'Arabe intermédiaire est au milieu, en haut ou en bas de l'échelle ». En d'autres termes, il est difficile de voir à quoi elle renvoie. On pourrait créer des catégories à l'infini, ce qui n'est pas forcément utile, ni pour autant représentatif de la réalité complexe et incommensurable des variétés et des variations.

2.2.5 L'arabe dialectal ou darija

2.2.5.1 Définition et variétés

Cet ensemble linguistique que l'on appelle arabe dialectal est la variété qui « assure toujours les besoins de communication quotidienne, à la maison, dans la rue, dans les situations non-officielles...aussi bien pour les lettrés que pour la masse » (Quitout, 2007, p.78). En d'autres termes, c'est l'ensemble des pratiques orales arabes en situations ordinaires des marocains. C'est ce que confirme de Ruiter (2006, p.12): « l'arabe marocain joue, dans la vie quotidienne, un rôle de langue de communication orale, utilisée presque partout dans le royaume ». Il est très souvent appelé « darija », pour le différencier de l'arabe classique « fusha » (Miller, 2011, p.63).

Il constitue la langue première, (je préfère parler de langue première et non de langue maternelle, car ce terme renvoie justement à la première langue que l'on apprend, qui n'est pas forcément transmise que par la mère, expression qui revient trop souvent, même chez les spécialistes) des maghrébins non amazighophones. Elle sert de moyen de communication entre locuteurs arabophones et amazighophones d'une part (les amazighophones étant très souvent arabophones mais pas forcément l'inverse) ; et entre amazighophones parlant des variétés éloignées d'autre part, (Quitout, 2007, p.78) les variétés d'amazighe étant « pratiquement inintelligibles » entre elles (2006, p.12).

L'arabe dialectal est la variété la plus utilisée au Maghreb, mobilisée par presque tous les Maghrébins, exceptés les quelques minorités amazighes "unilingues" (je mets des guillemets à

ce terme puisque même ce qui est désigné comme du uni ou monolinguisme l'est rarement puisqu'il renferme toujours des variations) qui demeurent au Maroc et en Algérie, (Quitout, 2007, p.79), et parmi ceux-ci notamment les personnes âgées (Messaoudi, 2009, vidéo 1). J'ai parlé d'ensemble linguistique car l'arabe dialectal comprend aussi un grand nombre de variétés : il existe des différences au niveau du lexique, des prononciations et de la variation phonétique (Ait Lemkadem, 1999, p.28), entre parlers ruraux et citadins, et aussi des spécificités pour chaque ville (Quitout, 2007, p.79).

Miller expose la présence d'au moins quatre grands parlers au Maroc en arabe dialectal, qui correspondent aux « catégories autochtones » (Miller, 2011, p.63), ce qui n'est pas exactement le cas de celles construites par certains linguistes et dialectologues. J'ai donc préféré reprendre la classification reposant sur les représentations des marocains, partant du principe que c'est celle des locuteurs eux-mêmes qui est la plus légitime, les enjeux de ces partitions de langues les concernant directement, et plus encore que ce sont eux qui sont à l'origine-même de ces pratiques :

- Le parler citadin « mdini » : on le retrouve dans les grandes villes anciennes, telles que Rabat, Tétouan, Salé, Fès, etc.
- -Le parler bédouin « aroubi » : il a évolué dans les plaines atlantiques : Gharb, Chaouia, Doukkala, etc, et on le retrouve aussi dans les plaines intérieures comme le Haouz de Marrakech, le Tadla et le Souss.
- Le parler montagnard « jebli » : celui-ci est usité dans la région du Nord-ouest et puise ses origines entre autres dans l'amazighe.
- Le parler hassania « ribi »: il est pratiqué dans les provinces du sud (Messaoudi, 1996, p.108).

Je mentionne aussi d'après l'étude de Levy (2013) l'existence de parlers spécifiques dits parlers juifs, bien que presque éteints au Maroc actuel : quelques milliers de locuteurs sont recensés en 2013 (2013, p.51), alors qu'ils étaient au nombre de 270 000 en 1945 (2013, p.41). Ces parles sont influencés d'espagnol, de berbère, et bien sûr d'hébraïsmes qui font leur spécificité, et peuvent être situés entre parlers jebilis et mdinis (2013, p.46).

J'ajoute qu'entre ces différents parlers, il existe une certaine stratification sociale : « Ces catégories renvoyant elles-mêmes à une hiérarchie implicite, avec des parlers « prestigieux » et des parlers « dévalorisés » » (Miller, 2011, p.63), le mdini se situant traditionnellement en haut de l'échelle du raffinement. Cela étant, il existe depuis peu des transformations importantes et des mélanges perpétuels de ces différents parlers au Maroc, et du même coup de leurs statuts, comme le montre par exemple Messaoudi (2001, p.89) dans la ville de Rabat. A partir des années 1950/1960, via des exodes ruraux et/ou administratifs prononcés, se produit « un brassage extraordinaire à tel point qu'un habitant sur deux est non originaire de la ville ».

2.2.5.2 Mélanges des parlers et renouveau dans la hiérarchie de leurs représentations

Avant ce bouleversement, ce parler citadin prestigieux était effectivement nettement circonscrit dans la médina rbati (et dans les médinas des villes marocaines en général), à l'intérieur de la muraille almohade (Annexe 7), et correspondait aux parlers des descendants des familles andalouses musulmanes chassées d'Espagne au 17^e siècle, peu ou prou préservé puisque la ville était relativement isolée par des forêts des plaines et ne constituait pas un point de rencontre. Il s'est soudainement redéfini par l'arrivée de peuples Zaers à Rabat dans un premier temps, puis de personnes de toutes parts du royaume, intéressées par les opportunités économiques que pouvait offrir la capitale (2001, p.89). « La tendance actuelle est le mélange avec les traits ruraux des environs de Rabat sous l'effet de l'exode et des migrations importantes et de l'interaction avec les quartiers périphériques » (Messaoudi, 2001, p.91) : l'auteur précise que parmi les traits ruraux figurent les parlers montagnards et bédouins.

Ainsi, la ville qui attire des populations de plus en plus diversifiées, et voit ses pratiques linguistiques réactualisées : « L'urbanisation favorise l'apparition des formes d'alternance entre les traits typiquement ruraux et ceux typiquement citadins » (2001, p. 94). En plus des pratiques, la hiérarchie des langues s'est dans le même temps retrouvée peu ou prou basculée : « le parler andalou, déterritorialisé, n'est presque plus parlé dans la médina et a immigré ou disparu avec ses locuteurs » (2001, p.96). Les variétés jadis perçues comme plutôt rustres s'intègrent petit à petit dans le vocabulaire des citadins rbatis : « Paradoxalement, les traits

citadins, qui étaient considérés comme prestigieux, sont de plus en plus abandonnés au profit des traits ruraux » (Messaoudi, 2001, p.96) ; « Conservés essentiellement par les vieilles femmes les parlers mdinis seraient de plus en plus associés à la féminité » (Miller, 2011, p.63), et tout comme l'amazighe, seraient dévalorisés du même coup.

Un élément-clé des transformations récentes des parlers urbains et de leurs valeurs sociales est la médiatisation des parlers des jeunes : « Le parler des jeunes favorise considérablement ce type de constructions et exerce une influence assez forte sur les tendances d'évolution du parler urbain » (Messaoudi, 2001, p.95). Ces parlers jeunes sont marqués « par de nombreuses innovations lexicales, [par] le recours au code-switching (mélange français-arabe principalement) et [par] des pratiques langagières transgressives reposant sur le langage « cru » (insultes, mots vulgaires, etc.) et des termes argotiques » ; traits qui deviennent subitement attractifs, en relation avec les représentations positives de la jeunesse ou « la place croissante des jeunes dans l'imaginaire social » (2011, p.64).

Ces phénomènes sont valables généralement pour les autres grandes villes du Maroc : à Casablanca, les parlers mêlent complètement marques citadines et aroubies et donne naissance à un nouveau parler urbain très convoité : à Fès, les femmes abandonnent les spécificités de leurs parlers (trop nobles et désuets) pour des expressions plus typiquement casawies, considérées des emblèmes de la modernité urbaine (Miller, 2011, p.63-64) Pour ce qui est de Tanger, les parlers citadins fortement teintés de parlers jebli ; etc. Tout cela pose la question de la construction de ces catégorisations des parlers au Maroc à l'avenir, mais aussi de façon plus large, de l'activité dialectologique, de la considération de catégories qui se voient sans cesse modifiées, interrogées, à différents niveaux (micro-macrosocial) et qui, non seulement rendent l'exercice de description des pratiques linguistiques extrêmement ardues, mais représentent des enjeux dans les décisions politiques liées à ces mêmes pratiques.

J'exprime une légère déception quant à la conclusion de l'article de Messaoudi (2001), qui résume l'évolution linguistique du parler andalou de Rabat et de sa fusion avec d'autres parlers comme quelque chose de regrettable : « Malheureusement, l'évolution actuelle montre que le parler ancien de Rabat est condamné à disparaître » ; ce qui à mon sens correspond à une certaine idéologie des langues qui, désignant celles-ci comme des êtres vivants, et critique l'extinction de celles-ci telle une espèce animale menacée, véhicule en même temps un certain

purisme et un regard assez conservateur sur celles-ci, ce qui n'est pourtant pas du registre habituel de l'auteur.

Il n'y pas d'enjeu « objectif » - c'est-à-dire en deçà des modalités individuelles et sociétales qui y sont associées - à la modification de la pratique d'une langue (comme c'est le cas de la disparition d'une variété d'être vivant pour une chaîne alimentaire et l'écosystème qui y est associé). Au contraire, cela pourrait être vu comme un enrichissement (d'autant qu'ici le parler *mdini* en question est discriminant vis-à-vis des autres parlers), ou au moins perçu comme une évolution spontanée et logique, si l'on regarde l'historicité de toutes pratiques linguistiques et que l'on admet que celles-ci évoluent perpétuellement et inéluctablement.

2.2.5.3 La darija dans marché linguistique marocain

Selon Quitout (2007, p.79), ces contrastes entre ces types de parlers peuvent être gênants dans une certaine mesure, mais ils n'empêchent jamais la communication, la « compréhension mutuelle » (de Ruitter, 2006, p.27). L'arabe dialectal est « socialement marqué » (2000, p.69), étant l'unique outil de communication entre les catégories ayant un pouvoir économique faible et moyen. (Benzakour et al., 2000, p.69). En même temps, cet arabe dit dialectal est généralement stigmatisé, déprécié par les Maghrébins (Quitout, p.79) « qui ne reconnaissent en lui qu'une forme abâtardie de l'arabe classique », alors qu'il demeure la langue majoritairement employée dans tout le Maghreb. Il n'est pas reconnu comme une vraie langue, « le dialectal ne serait qu'une langue triviale sans grammaire » (de Ruitter, 2006, 30) aussi bien officiellement que dans les discours ordinaires, bien qu'ayant un statut de fait. Ce n'est que récemment que des débats émergent quant à son intégration dans l'éducation, comme le confirme de Ruitter (2006, p.30) : « ce n'est qu'avec la présentation de la Charte d'Education en 1999 qu'un pas prudent vers l'usage du dialectal en primaire est accompli ».

Cependant, nous ne pouvons négliger l'utilisation de la darija dans des domaines jadis accaparés par l'arabe classique ou le français : des médias, en premier lieu de la radio, Hit Radio²⁹ par exemple, où « parler (...) n'est plus le stigmate du locuteur peu éduqué mais est le

²⁹ <http://www.hitradio.ma/>

signe du citoyen moderne, décomplexé, en harmonie avec son époque et fier de sa « marocanité » » (2011, p.65) ; des publicités, dans la création artistique (bien que le Zajal et le Malhoun sont des « expressions artistiques qui se sont toujours faites en darija » (Messaoudi, 2013, p.7), etcetera.

L'arabe dialectal de façon générale jouit d'un statut nouveau, qui tend à être valorisant, lié à son association à la jeunesse comme on l'a vu, et à une certaine revendication : « Dans tous les cas, la présence de l'arabe dialectal (sous des formes et des niveaux très variés) s'est considérablement accrue en quelques années dans les médias, ce qui est un signe indubitable de sa démarginalisation et d'un début de reconnaissance » (Miller, 2011, p.65). Les pratiques sont tellement variées et mouvantes qu'il n'existe pas de norme du darija, sans que cela soit gênant pour les locuteurs concernés : « il n'y a pas de consensus sur ce que serait un parler de Casablanca « ordinaire » ni un arabe marocain représentatif de l'ensemble de la population » (Miller, 2011, p. 64), ce qui est un aspect important puisque cela prouve qu'il n'est pas toujours nécessaire d'instituer une norme explicite pour qu'un ensemble de personnes puissent communiquer dans une langue donnée et s'y identifier.

2.2.5.4 Modes d'expressions de la darija

Au niveau de ses formes, l'arabe dialectal (Quitout, 2007, p.79) est teinté de vocables amazighes, de français, d'espagnol, d'anglais....Il n'y a pas une écriture normalisée spécifique pour cette variété linguistique, elle est « exclusivement orale » (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.68). J'ajoute à ce constat que ceci est en cours d'évolution avec, d'une part l'introduction timide de darija dans les journaux, avec une alternance darija/fusha en grande partie, et d'autre part et surtout via les usages des TIC : les réseaux sociaux (Facebook, Twitter pour ne citer qu'eux), les chats, forums, les SMS (Miller, 2011, p.66), ce qui paraît relativement évident puisqu'il s'agit dans bien des cas de communications spontanées, et informelles. Ainsi, se développe « ce que certains appellent du e-darija, à savoir du darija écrit en caractères latins avec quelques chiffres pour transcrire les phonèmes spécifiques de l'arabe comme 3 pour le ayn et le 7 pour le « H » ». Il s'écrit également en caractères arabes, et est très souvent mélangé avec du français et/ou de l'arabe classique, cocktail de langues et

d'écriture apparaissant comme « moderne et branché ». Donc l'arabe marocain s'écrit désormais, je le rappelle sans un code unanime et sans que cela perturbe pour autant les usagers.

2.3 Le français

2.3.1 Aperçu sociohistorique de l'élaboration d'un certain français

La langue française est le résultat de politiques d'« unification du pays par une seule langue » (Chevalier, 2009, p.79). En effet, si elle est actuellement reconnue comme unique langue officielle en France, et que ses normes font relativement pression dans les autres pays où elle s'est imposée par la suite, celles-ci ne sont que le résultat artificiel d'un long processus de normalisation et d'expansion en même temps que de marginalisation des langues régionales françaises (Perret, 2008³, p.53), et plus récemment des influences d'autres langues en présence dans l'espace francophone. Avant d'exposer son intromission et son état actuel au Maroc, il me semble important de voir dans les grandes lignes comment elle a été élaborée, pour être exportée de la sorte en dehors de France.

Au Moyen-Age, bien qu'il n'y avait pas de véritable norme du français, l'idée de bien ou mal parler le « françois » existait déjà (Perret, 2008³, p.59), dans un contexte où étaient présents le latin (ou les latins), langue officielle et du sacré, et de nombreuses langues régionales (Chevalier, 2009, p.79), qui peuvent se regrouper en deux grands parlers : la langue d'oc au Sud et la langue d'oïl au Nord (Perret, 2008³, p.53 ; Chaurand, 1999, p.35), même si la langue d'oc est déjà énormément diversifiée. Puis, peu à peu, au XVIe et au XVIIe siècle, les réformes valorisant les usages des classes sociales dominantes parisiennes (composante des parlers d'oïl) se multiplient en ne laissant pas beaucoup d'espace aux dialectes provinciaux, ni même à la langue littéraire alors fortement teintée de divers régionalismes.

Parmi les événements qui ont joué un rôle clé dans le développement d'une norme linguistique spécifique et homogène, je retiens les suivants : l'Académie Française qui est officialisée par Richelieu en 1635, où sont en même temps créés « un dictionnaire, une grammaire, des règles rhétoriques et stylistiques » (2008³, p.60) ; la propagation du culte

protestant en pays occitan (actuelles Cévennes) en français qui évince la langue d'oc (et tous les parlers la constituant) comme langue officielle dans tout le Sud du pays (qui était pourtant « sérieusement implantée ») ; la suppression du latin et des patois parlés en majorité dans la France rurale (c'est-à-dire la plus grande partie du pays) dans le domaine administratif par François Ier en 1539.

Cependant, ces mesures furent plutôt appliquées dans l'optique d'un encouragement du français que d'abattement direct et cru des autres langues. L'idéologie ayant émergé de la Révolution Française, que la nation, unie, devait partager une seule langue (Ludi, 2008, p.23 ; Perret, 2008, p.62), est bien celle qui initiera des actions drastiques allant à l'encontre délibérée du gascon, du champenois, du picard, etc. En 1794 par exemple, l'abbé Grégoire rédigea un rapport suite à une enquête, exprimant la nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française (Chevalier, 2009, p.80), qui aboutit une loi prévoyant la peine de mort pour quiconque utiliserait « dans les actes officiels de la République ou sur des monuments », autre chose que le français (Marcellesi, 2003, p.181), loi qui ne sera jamais appliquée fort heureusement.

Néanmoins, la plupart de ces glottopolitiques visant cette fois à homogénéiser les pratiques linguistiques ont été mises surtout en œuvre sous la IIIe République. Si elles ont mis autant de temps à être instaurées par rapport au projet unilingue issu de la Révolution, (environ cent ans d'écart !), c'est faute de moyens, institutionnels et économiques notamment. L'instauration de l'enseignement secondaire laïque pour les jeunes filles par la loi Camille Sée en 1881, l'école gratuite et obligatoire par Jules Ferry (Filhon, 2009, p.97) en 1882, de même que l'apparition de la radio (1921) et de la télévision (à partir de 1935, Perret, p.63) vont jouer un rôle prépondérant dans l'unification des parlers à cette période. L'urbanisation de la France, la révolution des transports (Filhon, 2009, p.97) qui requièrent de la normalisation (spatiale et temporelle notamment), les deux guerres mondiales où le français était « la langue constante de communication » (Marcellesi, 2003, p.185) sont aussi des événements sociohistoriques qui vont renforcer ce processus.

Finalement, si on compare les dates, la "francisation" effective de la France s'est établie à peu de choses près dans le même temps que l'empire colonial français (mettant à part le Canada et la Louisiane, anciennes colonies constituant finalement des terres de peuplement, Marcellesi,

2003, p.182), puisqu'auparavant, le paysage linguistique y était extrêmement hétéroclite et subsistait malgré l'essor postiche et progressif du français. L'idée de l'ancienneté de la langue française est donc un mythe qui devrait d'avantages être battu en brèche, puisqu'encore très actif.

Malgré cette successions de vagues uniformisantes, il existe toujours des spécificités ou langues régionales (Marcellesi, 2003, p.102), et bien sûr, de multiples parlers à différentes échelles, en net décalage avec le français officiel. Une certaine prise de conscience et de revendication par des locuteurs est d'ailleurs à l'œuvre : les écoles associatives telles que les écoles Diwan en sont un exemple, même si le gouvernement français est globalement plutôt peu actif voire réticent face à cette diversité (Leclerc, 2001,³⁰) : « Malgré ces premières lois [loi Deixonne puis loi Haby] en faveur des langues régionales, les discours politiques attestent un fort ancrage de la langue française et une situation encore précaire des autres langues » (Filion, 2009, p.98).

Aussi, le paysage linguistique français s'est enrichi grâce aux mouvements migratoires en France (européens, maghrébins et africains), du XXe siècle, qui ont de même considérablement contribué à faire évoluer les pratiques de la langue française (Chevalier, 2009, p.82), tout comme les pratiques des français issus des DOM-TOM et des nombreux autres pays francophones dont les locuteurs interagissent souvent avec la France : « Les régionalismes français n'existent pas seulement au Québec, en Belgique ou en Suisse. Ils sont nombreux non seulement en France, mais aussi aux Antilles, en Afrique, dans la région de l'océan Indien (La Réunion, Ile Maurice, Ile Rodrigues) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Wallis-et-Futuna) » (Leclerc, 2001,³¹), territoires qui correspondent le plus souvent à d'anciens espaces colonisés.

³⁰ http://www.axl.cefán.ulaval.ca/europe/france-3politik_minorites.htm

³¹ http://www.axl.cefán.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s9_Fr-contemporain.htm

2.3.2 Le français au Maroc

La langue française a été introduite par l'occupation par la France du Maroc (De Ruyter, 2006, p.11), qui eut lieu de 1912 à 1956, période durant laquelle elle a eu le statut de langue officielle. Plus précisément, les soldats français débarquent à Casablanca en 1907, puis c'est Fès qui est occupée en 1911 (Majdi, 2009, p.152), ville où est élaboré et signé le Traité du 30 Mars 1912, officialisant l'instauration d'un protectorat français au Maroc (Boukous, 1996, p.692). Cela étant, cette langue ne s'est diffusée largement dans la société marocaine qu'à partir de l'indépendance : « Pendant l'ère coloniale, la diffusion du français n'était pas une priorité aux yeux de l'armée française » (Majdi, 2009, p.152). Comme pour la majorité des autres empires coloniaux français, ce sont avant tout les élites locales, « alliés et écoliers » selon Majdi (2009, p.152), qui servaient de relais qui ont été francisés, par l'école française notamment, élites qui seront d'ailleurs ensuite à l'origine des premières rebellions.

C'est ce que rapporte Benzakour (2007, p.45) : « sélective et discriminatoire, elle [l'école française] a formé un contingent de Marocains (...) qui ont représenté les élites modernes d'un Maroc indépendant ». L'auteur montre aussi que le français s'est d'avantages diffusé sous le protectorat, élites marocaines mises à part, par des « modes d'acquisition informelle » (2007, 46), « sur le tas », c'est-à-dire par contacts entre colons français et autochtones, pour le commerce, les relations d'affaires, le service militaire, les domestiques, etc. C'est à ce moment que fleurissent les enseignes publiques en français, des restaurants, etc. (2007, 46). Le français ne s'y répandra donc massivement qu'après la proclamation de l'indépendance, avec la scolarisation généralisée, et celui-ci deviendra un français « institutionnalisé » (2007, 46) et « dont la maîtrise est de plus en plus défectueuse, qu'un français usuel spontané ». Etant ainsi encadré et normalisé, les compétences en langue française des marocains deviennent soudainement évaluables et hiérarchisantes.

Suite aux indépendances, la France a souhaité garder la mainmise sur ses anciennes colonies en y développant comme nous l'avons vu un vaste réseau d'enseignement du français (certainement le plus grand au monde), dont le Maroc. Ainsi, elle a instauré une relation géopolitique privilégiée, par le biais de la langue. Tout ce qui avait déjà mis en place sous le protectorat (administrations, etc.) a ainsi perduré en français après sa reddition (Pöll, 2001,

p.184). Le résultat est que le français est encore très prégnant au Maroc au XXI^e siècle, tout comme dans les autres anciennes colonies.

La langue française est toujours très présente dans la vie et la société marocaines, comme « résidu » de la colonisation tout autant que « langue d'ouverture sur le monde occidental » (Benzakour et al., 2000, p.70-71) ou « langue de l'ouverture sur le monde moderne » (Boukous, 1996, p.692). Ici, j'interroge cette association de langue française et de modernité, que l'on retrouve dans beaucoup d'écrits (Boukous, 1996 ; Benameur, 2013, p.139). Or, « modernité » est une notion qui me semble ambivalente. Nous pouvons effectivement nous demander s'il s'agit des biens, des équipements, des produits modernes d'une part telles que les technologies, les sciences, ou s'il s'agit plus largement de la modernité en tant qu'antithèse de la notion de « tradition », et renvoyant d'avantages aux modes de vies et de pensées, à des sortes de schèmes socioculturels. De ce point de vue, il me semble qu'il s'agit un regard relativement ethnocentré qu'il conviendrait de débattre.

La langue française n'est ni langue officielle, ni vraiment une langue étrangère au Maroc. Bien qu'elle ait le statut de « première langue étrangère » ou de « langue étrangère privilégiée » (2000, p.85) elle témoigne, tout comme les autres langues marocaines, de grandes contradictions quant à ses fonctions, son aménagement, et à son statut, qui reflètent une gestion glottopolitique d'ensemble problématique (Ait Lemkadem,1999, p.25).

Elle joue un rôle important dans de très nombreux domaines, et pour Boukous, (1996, p.691), elle « investit en effet des champs-clés de la production symbolique » : administratif, économique (un point important est que la France constitue son principal partenaire, premier fournisseur, client, investisseur et formateur de cadres marocains à l'étranger, Quitout, 2007, p.84), industriel, sanitaire, agricole, (Messaoudi, 2013, p.35), diplomatique (Boukous, 1996, p. 694) puisqu'utilisée comme langue de communication au sein des chancelleries étrangères et comme langue « de travail des représentations marocaines à l'étranger » (Benameur, 2013, p.140), au niveau de la recherche : en sciences sociales, en sciences et techniques ; aussi, pour ce qui est de la littérature et de l'édition, où il existe une production importante, avec des auteurs tels que Ben Jelloun, Chraïbi, Laâbi, Serhane (Boukous, 1996, p.700), etcetera ; la culture (cinéma, musées, etc.), les médias (au niveau de tous les supports, papier, électroniques, etc.), la politique (les textes officiels sont produits en arabe et en français,

Benzakour et al. 2000, p.86), et le tourisme (Pöll, 2001, p.182). Enfin, le « maintien des relations avec la France du fait d'une émigration importante de travailleurs » (Pöll, 2001, p.182), ainsi que le « retour massif des travailleurs immigrés pendant la période des vacances qui permet à ceux qui sont restés au pays d'assimiler des rudiments de français (souvent non standard) » (Pöll, 2001, p.184), contribuent aussi à perpétuer le français au Maroc.

Le français est employé dans les situations formelles et informelles, notamment par l'élite urbaine francisée, et fait office de filtre dans l'éducation, la vie sociale et professionnelle. Tout comme l'arabe classique, c'est donc une langue de prestige dans la société, faisant surtout partie de la vie des Marocains aisés et de la classe moyenne (Benzakour et al., 2000, p.71 ; Boukous, 1996, p.693). Boukous (1996, p.693) inclut au sein de ces classes : « bureaucratie civile et militaire, membres des professions libérales, employés du secteur des services, enseignants et chercheurs en sciences exactes et accessoirement en sciences humaines ». Elle manifeste aussi une très forte présence par son association aux autres langues, par alternance codique (Quitout, 2007, p.82 ; Ziamari, 2008), mais aussi parce-que comme on l'a vu, sa structure et son lexique ont en partie été intégrés dans ces mêmes langues.

2.3.3 Le français dans l'enseignement marocain

Je m'arrête un peu plus sur un point : l'éducation, constituant un élément prépondérant de la diffusion du français au Maroc. Le français sert très largement de moyen d'enseignement aujourd'hui dans le supérieur (Benzakour et al., 2000, p.88), public comme privé : dans les filières scientifiques, techniques (notamment dans les grandes écoles, les instituts de technologie, les domaines industriel et agricole, la formation professionnelle, Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.71), médicales et économiques. Pour les études juridiques, les étudiants ont le choix entre suivre leurs études en arabe ou en français (2000, p.92). En sciences humaines, c'est l'arabe qui est utilisé mais le français y est programmé comme langue étrangère. Enfin, toutes les facultés de Lettres des universités comprennent des départements de langue et littérature françaises.

Pour l'enseignement primaire et secondaire cependant, le français a une place moindre par rapport à l'arabe : au sein du secondaire, les enseignements fondamentaux (qui correspondent

à peu près au primaire et collège français) et secondaire (qui correspond au lycée en France) sont à l'heure actuelle entièrement donnés en arabe, en raison de la politique d'arabisation générale établie dès l'indépendance (2000, p.87). L'école coranique, quant à elle, correspond à un niveau préscolaire dispensé notamment sur les sciences islamiques en arabe, et constitue la forme de préscolarisation la plus répandue (2000, p. 90). Dans le privé, qui est minoritaire et qui comprend des institutions nationales et étrangères (2000, p.89), l'enseignement est dispensé dans la langue d'origine et intègre l'arabe.

Pour résumer la situation, l'enseignement supérieur est quasi exclusivement dispensé en français l'enseignement primaire et secondaire en arabe standard. Cela étant, le français est introduit dans le secondaire comme langue enseignée, plus précisément comme langue seconde obligatoire, entre 3 et 8 heures par semaine selon les sections (2000, p.91). Il faut aussi garder à l'esprit les inégalités liées au fait que tous les enfants marocains ne sont pas scolarisés : il y a plus de garçons d'une part, et plus de résidents en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, tous les marocains ne sont pas systématiquement confrontés au français par l'Education.

Ce partage linguistique de l'enseignement entre l'arabe standard et le français est loin d'être sans conséquences : tout d'abord, de grandes difficultés des apprenants causées par cette fracture, largement reconnue aujourd'hui, « véritable crise socioculturelle » comme la désigne Benzakour (2007, p.48) : « des milliers de bacheliers ont dû abandonner les disciplines scientifiques ». Pour pallier à cet échec scolaire s'est développé un engouement pour l'enseignement privé, fonctionnant dans d'autres langues que l'arabe, dont le français. Cet enseignement est couteux, et peut expliquer en partie que le français est presque systématiquement associé aux couches favorisées de la société marocaine (ce que confirme Marley, 2005, p.85 : « ceux qui ont les moyens envoient leurs enfants dans les écoles privées françaises ou bilingues »), en plus du fait que cette langue constitue déjà un héritage que les élites francisées lors du protectorat ont transmis à leur progéniture, et qui la maintient et la perpétue au sein de ces familles. Les étudiants ne provenant pas de ces milieux favorisés où le français est omniprésent, et qui n'ont pas non plus les moyens de s'offrir de cours de français dans des établissements privés sont violemment défavorisés quant à leur réussite à l'université mais aussi par la suite sur le marché de l'emploi.

2.3.4 Français et monde professionnel marocain

L'arabe se voit confiné dans l'accès aux métiers essentiellement religieux liés à la justice et quelque peu dans le secteur médiatique, alors que le français permet l'accès la plupart les emplois et est ainsi considéré moteur de promotion sociale et économique. C'est ce que confirme Marley (2005, p.85) : « Le français reste la langue privilégiée de presque tous les domaines du travail ». Banques, management, assurance, secteurs paramédical et automobile (Blanchet, Messaoudi, 2013), etcetera, requièrent la maîtrise la plus élaborée possible du français, compétences mise à l'épreuve pendant les entretiens d'embauche presque systématiquement effectués en français (Belhaj, 2013, p.59), et même lorsque la connaissance de la langue n'est pas directement utile pour le poste visé, où pour quelques occasions. Ainsi, « la langue française est même perçue comme une « compétence technique » en soi » (Belhaj, 2013, p.60). Cette exigence affecte bon nombre de jeunes diplômés, qui malgré leurs aptitudes et leurs diplômes, voient leur insertion professionnelle compromise (Sibenali, 2013, p.91) par ce critère de sélection linguistique. Enfin, la langue française intervient dans le cadre de la formation professionnelle, puisqu'elle est la « langue unique et principale des programmes de formation » (Haouza, 2013, p.156), aussi bien au niveau des documents écrits (brochures, livres techniques, etc.) que des exercices oraux.

2.3.5 De multiples compétences de français au Maroc

Ce que nous pouvons dégager de ces divers constats est français est donc à la fois un « symbole de prestige social » (Benzakour, 2007, p.50), et une « blessure identitaire », langue du colon, deux aspects à l'origine de son statut où plutôt de son non-statut au Maroc. Un phénomène intéressant est que « la norme visée est le français standard hexagonal » (Pöll, 2001, p.184). En effet, malgré la situation de contacts de langue que connaît le Maroc, c'est cette variété qui est enseignée et recherchée. Pourtant, le français « enraciné » (Benzakour, 2007, p.51) dans la société marocaine de façon extrêmement hétéroclite, comme je l'ai évoqué, et se manifeste de multiples façons.

D'abord par des variétés plutôt basilectales, que nous pouvons identifier dans les couches populaires et chez les lettrés arabisés (2007, p.52) : « Ce français rudimentaire a une fonction essentiellement transactionnelle très limitée » ; un français mésolectal, qui est fortement imprégné de prononciations, d'expressions (calques et emprunts) marocaines, mobilisé par la plupart de la population francophone, beaucoup de médias, d'écrivains, variété la plus nettement répandue, et qui permet la manifestation d'une « marque du terroir » (Benzakour, 2007, p.53), c'est-à-dire que ceux qui la pratiquent peuvent exprimer pleinement leur identité marocaine tout en s'exprimant par ce français.

. Pourtant, il existe une certaine méfiance vis-à-vis de ce français, alors que comme l'indique l'auteur, sa reconnaissance pourrait atténuer l'insécurité linguistique que connaissent beaucoup de locuteurs francophones » (2007, p. 53) ; enfin, un français « élitaire » qui correspond à cette langue que manient les marocains issus des classes supérieures, qui est un français correspondant peu ou prou à la même norme que celle du français quasi-académique de France, où les traces des autres langues du Maroc autant que possible camouflées.

Ces trois catégories constituent une indication globale mais sont en réalité relativement poreuses. L'aspect discriminant du français tient donc entre autres dans le fait que celui-ci est censé ne pas ou très peu être traversé par les autres modes d'expressions marocains, projet totalement illusoire et artificiel, et qui ne persiste que par un entretien forcené et permanent de ceux qui en ont les moyens de ce français conventionnel. De la même manière, les éléments français incrustés dans les autres langues ne sont pas considérées comme des pratiques de français. Benzakour (2012, p.118) résume bien cela : « Le français est partout présent, même si d'aucuns le confinent dans les sphères de l'élite urbaine, en occultant variétés et variétés appropriées. Pourtant, c'est bien une langue acclimatée qui garantit au français santé et survie dans une terre secouée sans cesse par les idéologies identitaires. Et dire qu'une bonne partie de la population francophone concernée n'est même pas consciente des variétés qu'elle pratique et des enjeux qu'elles peuvent présenter ! »

2.4 L'espagnol

Son introduction au Maroc remonte à l'arrivée des premiers andalous au 15^e siècle. Ils ont bien sûr apporté leur arabe andalou, comme je l'ai expliqué plus haut, mais aussi de l'espagnol (Messaoudi, 2009, vidéo 2). Puis, au 17^e siècle et notamment à partir de 1885, les premiers colons espagnols s'installent dans les provinces du Sud, avant d'occuper en 1912 les provinces du Nord. A l'heure actuelle, il tient une place minime, due entre autres au choix francophone et arabophone de l'enseignement marocain unifié (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.72).

Il est donc considéré comme une langue étrangère dans la majorité du territoire et son enseignement se restreint au secondaire en tant que langue de spécialité, aux départements de langues et littératures espagnoles des universités, et aux « collegios de la mission culturelle hispanique » dans quelques villes, « fréquentés par les enfants de la bourgeoisie urbaine hispanisante » (Boukous, 1995b, p.16). Seules les personnes ayant connu le protectorat espagnol ou entretenant des relations et échanges frontaliers dans le Nord maîtrisent et utilisent régulièrement cette langue (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.72), ce qui se donne avoir à Tanger, Tétouan, Nador notamment. Enfin, le Sahara marocain ou Sahara occidental, qui a connu un protectorat espagnol à partir de 1885 (Boukous, 1998, p.7), conserve comme au Nord, dans une certaine mesure, l'espagnol comme « langue de communication usuelle » (Boukous, 1995a, p.694).

2.5 L'anglais

Non lié à un passé colonial, son entrée au Maroc date de la deuxième guerre mondiale. Il a un statut de langue étrangère, et est appris à l'école. Il est populaire grâce à sa non-compétition avec les langues locales d'une part (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p. 72-73), et de par le « prestige que lui confère sa position dominante à l'échelle internationale » (Boukous, 1996, p.701) d'autre part, et est en train de se créer discrètement un « espace propre » dans les domaines des médias (importés de pays anglophones et aussi intégré dans médias locaux), de l'éducation, plus en plus dans les enseignements privés comme publics. Il

devient ainsi un concurrent du français dans plusieurs domaines, notamment les domaines techniques, fonctionnant « comme langue d'accès à la technologie et à la modernité » (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000, p.72-73), et s'insère peu à peu dans les entreprises multinationales (Messaoudi, 2013, p.7). Il est enfin de plus en plus apprécié dans le champ universitaire (Boukous, 1996, p.700).

2.6 Le plurilinguisme à l'œuvre au Maroc

Miller (2011) remet en question une description du paysage linguistique marocain où chaque langue est exposée « comme un ensemble bien identifié, avec des frontières bien délimitées et une position bien ancrée » (2011, p.59), comme je l'ai fait jusqu'ici. Pour l'auteure, il s'agit une présentation bien trop « figée » (Miller, 2011, p.57) ; « statique » (2011, p.59), où le plus souvent y est conjuguée la notion de marché linguistique, entreprise par Bourdieu (1982), approfondie entre autres par Calvet (2000), et réinvestie par Boukous concernant le Maroc notamment et du même coup celles de langues en concurrence ou en compétition, dominantes/dominées, etc. A mon sens, cela constituait la voie la plus aisée pour un travail de mémoire, et elle me paraît juste si elle est prise en tant que photographie, image ou reflet linguistique à un moment donné, et que les réalités sont bien sûres beaucoup plus complexes que ce qui peut être relaté par le discours.

2.6.1 Quelques aspects descriptifs de la pluralité linguistique au Maroc

Ces différentes langues que je viens de distinguer, même si j'ai précisé à chaque fois qu'elles s'empruntaient des formes les unes aux autres, sont dans les réalités marocaines sans cesse enchevêtrées, et réactualisées. C'est ce que nous montrent plusieurs auteurs : Nissabouri parle d'abord de « bilinguisme dynamique » (1999) en étudiant les prononciations du français au Maroc, via une approche linguistique : de par la coprésence de l'arabe et du français, des « interférences phoniques » (1999, p.72) se donnent à entendre, c'est-à-dire « un transfert d'unités phoniques propres à la première [langue] lors de la prononciation par le bilingue des

mots issus de la seconde » (p.70), transfert de l'arabe qui est ici considéré comme la langue première de la majorité des locuteurs, vers le français employé (Nissabouri, 1999, p.70).

En termes sociolinguistiques, je réinterprète ce phénomène comme la perception de prononciations de ce qui est reconnu ou perçu comme des sonorités propre à la langue arabe dialectale marocaine, dans l'expression du français des locuteurs marocains. Constat qui confirme le postulat qu'un plurilingue n'est pas un pluri-monolingue, c'est-à-dire qu'il utilise l'ensemble de ses ressources linguistiques (et donc tant au niveau du répertoire lexical, des syntaxes que des prononciations) pour s'exprimer verbalement, et donc ici, ces sonorités attribuées à la langue arabe constituent une part de ces ressources.

Ces échanges ne se limitent pas à ceci, qui est nommé dans un certain sens commun, et aussi chez certains linguistes, « accent étranger », comme le montre Nissabouri (1999, p.70), et qui n'a pas lieu d'être objectivé ainsi selon une perspective sociolinguistique, puisque, comme nous l'avons vu, les langues résultent des représentations des locuteurs et donc de jugements relativement partiels. De fait, les prononciations, ou « accents » aussi.

Ce même auteur (2008 [2009]) et Messaoudi (2008 [2009]) insistent sur les récurrences du code-switching (ou alternance codique), des emprunts, et des calques entre les différentes langues au Maroc : « les langues en contact se ressource les unes à travers les autres » selon Messaoudi (2008 [2009], p.46), qui rend compte des aspects positifs, avantageux de ces pratiques en termes de communication : se « rapprocher » (2008 [2009], p.45, p.46) de ses interlocuteurs, et d'opérer aussi une certaine « régulation sociale » (2008 [2009], p.54, p.55), c'est-à-dire une actualisation des normes régie par des négociations entre acteurs sociaux ; « Un grand nombre de mots français sont apparus dans la langue arabe quotidienne » Nissabouri, 2008 [2009], p.11).

En affirmant cela, il met aussi en avant le fait que ces mots sont intégrés à l'arabe marocain. Messaoudi donne des exemples d'emprunts et de calques, du français dans l'arabe dialectal, qu'elle différencie par le fait que pour les premiers il s'agit d'éléments ou de mots uniques (p.46), alors que les calques renvoient plus généralement à des expressions, ou des constructions de plusieurs mots ou éléments (p.47). Elle illustre aussi le code-switching à l'œuvre au Maroc. J'ai retenu les exemples suivants :

-
- emprunt : « [ma-candu **fran**-at]
nég à lui-nég frein-pl.

« Il n'a pas freins » (expression figée) au sens figuré de « il ne connaît pas ses limites » (2008 [2009], p.47). Ici, nous pouvons nous rendre compte qu'un seul mot est emprunté, « frein », et que sa prononciation est légèrement différente : « fran ».

- calque : « neqpez bel ferha (au lieu de Tar belferha)
il a sauté avec joie (au lieu de il s'est envolé avec joie)

« Il a sauté de joie » (au lieu de « il s'est envolé de joie » qui est l'expression appropriée en arabe dialectal) » (2008 [2009], p.49).

- code-switching :

« [Walakin **les études** l'idaret **ne lui permettront pas** baf tkemmel ttekwin f l
kanada]

Mais les études que faire + elle +acc ne lui permettront pas pour terminer -
elle+incacc la formation au Canada

Les études qu'elle a suivies ne lui permettront pas de continuer la formation au Canada» (2008 [2009], p.53).

Messaoudi rappelle également que le français se dote tout autant d'arabe dialectal marocain (2008 [2009], p.50) : pour les technoclectes d'une part, c'est-à-dire les ensembles « d'usages lexicaux et discursifs, propres à une sphère de l'activité humaine » (Messaoudi, 2002, p.54), renvoyant à des domaines particuliers (professionnels, techniques, scientifiques, littéraires, etc.), mais qui ne sont pas opposables à la langue ou aux langues ordinairement mobilisées, ils font partie de celle(s)-ci. Un technoclecte est un « savoir-dire verbalisant, par tout procédé linguistique adéquat, un savoir, ou un savoir-faire » (2002, p. 54). Ici nous pouvons prendre pour exemple des mots désignant certaines fonctions administratives : « mokedem », « wali », ou « caïd » (Messaoudi, 2008 [2009], p.51).

L'arabe dialectal marocain intervient aussi dans le français dans ce qui relève des domaines culturels, telles que les traditions culinaires : avec par exemple le « amlou », le « tanjia », ou

encore les tenues vestimentaires, comme «caftan », «djellaba » ou « fouta » (Messaoudi, 2008 [2009], p.51). Je constate que je n'ai pas rencontré d'autres mots en français pour désigner ces objets ou ces entités, ce qui pourrait entre autres être une des raisons de ces emprunts spécifiques. C'est ce que rapporte Nissabouri (2008 [2009], p.10) : « les termes français employés, oralement ou par écrit, mettent en évidence un processus de néologie motivé par le sentiment qu'ont les locuteurs maghrébins utilisant le français de l'inexistence ou l'inadéquation du vocabulaire du français de référence pour exprimer certains éléments de la culture maghrébine et arabo-musulmane ».

Ces néologismes sont ainsi construits à partir des langues locales, et sont témoins des enjeux culturels et identitaires présents à travers ces différentes ressources linguistiques et la façon dont elles sont mobilisées : ils permettent l'expression de réalités ou d'entités socioculturelles particulières, propres aux locuteurs marocains. Enfin, comme le montre Messaoudi (2008 [2009], p.51), certains mots français ont un sens spécifique au Maroc : par exemple, le terme « espadrille » veut dire « baskets, tennis », en référence à la norme du français standard : ici, c'est la forme qui est empruntée, et dont le sens a suivi une évolution propre au contexte social et linguistique. Messaoudi précise que même si elle ne les étudie pas dans ce travail (2008 [2009]), il existe les mêmes phénomènes entre français et amazighe, français et arabe standard (qu'elle décrit dans des travaux antérieurs, 2000), et entre espagnol et arabe au Nord du Maroc (2008 [2009], p.46).

Tout cela montre que les transferts s'opèrent réciproquement entre les langues en présence, reconnues comme telles, et non d'une langue vers une ou d'autres. Messaoudi ajoute que « ces formes finissent par se fondre dans le moule de la langue d'accueil et se prêter aux règles morphologiques et syntaxiques de celles-ci » (Messaoudi, 2008 [2009], p.45). Ici, c'est dire que ces mots de français introduits au sein d'une conversation en arabe sont adaptés à celui-ci, et donc dans une certaine mesure transformés, comme nous avons pu le voir via les exemples donnés. Ce processus d'appropriation du français est ainsi défini comme un « emprunt lexical, accompagné d'une réinterprétation qui produit une sorte d'acclimatation de ces unités qui ne sont plus ressenties comme étrangères » (Messaoudi, 2008 [2009], p.50). Ces mots sont véritablement intégrés à l'arabe marocain, font partie de celui-ci, et cela dépend de ce point de vue, ni d'une détermination politique ou scientifique (en l'occurrence de la linguistique), mais en premier lieu de l'expérience subjective des locuteurs.

Messaoudi constate par ailleurs l'usage fréquent de « mélanges francarabes » (2008 [2009], p.46) « dans les médias, dans les pièces de théâtre, les entretiens, les sketches, etc. », ce qui veut dire que cette pluralité linguistique tend peut-être à être reconnue, ou du moins acceptée par certaines institutions. Je conclus que la frontière est ténue et subjective, dans bien des cas, entre les langues, variations, ou variétés de langue. Messaoudi parle d'ailleurs de « continuum » (2008 [2009], p.54) entre les pôles A et B que constituent l'arabe dialectal marocain et le français.

Si Messaoudi (2002), Haidar, et Haris (2008 [2009], p. 169-180 et 180-184) décrivent l'émergence de technolèctes dans de multiples sphères de la vie sociale marocaine, qui sont dans ces études les domaines informatique, la mécanique automobile, code de la route, et témoignent d'une grande « créativité » (Messaoudi, 2008 [2009], p.45) et d'une adaptation linguistique à différentes situations d'interactions, Nissabouri (2008 [2009], p.11-12) rend compte aussi de quelques problèmes que peut poser la pluralité linguistique au Maroc, notamment lorsqu'il s'agit de basculer d'une langue ou variété de langue à une autre : d'abord les médecins, banquiers et architectes : ceux-ci emploient certaines notions spécifiques en français, qu'ils n'ont appris qu'en français, et éprouvent des difficultés à se faire comprendre par leurs administrés.

Des difficultés se donnent à voir aussi au niveau du passage de l'arabe littéraire à l'arabe dialectal, en particulier dans le milieu de la Justice, où il n'est pas aisé pour les professionnels de choisir la variété adéquate (dialectale ou classique) pour rédiger certains textes ; enfin, dans l'administration, et notamment le secteur bancaire, où le français est omniprésent dans les documents, et de par les moyens informatiques qui fournis également dans cette langue. Ces dysfonctionnements peuvent être liés aux représentations que se font les locuteurs des langues dans lesquelles ils sont censés s'exprimer dans ces situations, mais aussi aux directives institutionnelles par rapport aux langues, qui n'indiquent pas forcément les meilleurs paramètres possibles favorisant intercompréhension.

2.6.2 La dimension visuelle du plurilinguisme :

Il me semble intéressant d'aborder la dimension visuelle de la pluralité linguistique au Maroc, puisqu'elle donne des indices, au moins en partie, sur les fonctions et statuts des langues. Messaoudi (2010, p.67) montre qu' aux niveaux des frontières, des grands points de passages, des aéroports, ports douaniers, etcetera, aussi bien que pour ce qui est des pancartes des noms de rues, des enseignes commerciales, des panneaux divers, on retrouve une signalétique bilingue et bigraphe en français et en arabe, dans tous les types de quartiers, populaires et cossus. Parfois, la langue française se donne à voir seule, dans les « quartiers chics » notamment, les centres d'affaires, surtout à Casablanca et à Rabat, les deux plus grandes villes du Maroc. Aussi, dans certains quartiers populaires, on ne retrouve parfois que la langue arabe. Ce « bilinguisme graphique », tel que le désigne Messaoudi, se retrouve également dans les médias visuels, particulièrement à la télévision.

2.7 Conclusion

La pluralité linguistique au Maroc est dense, avec des variétés et variations sans cesse enrichies par des individus aux compétences multiples. Cela étant, au-delà de constituer une richesse linguistique et culturelle, les différents usages de ces différentes langues et variétés de langues selon les sphères de la vie sociale amènent celles-ci, de par l'histoire qu'elles portent, par l'aménagement et les politiques linguistiques en vigueur, et les glottopolitiques qui en découlent à des situations polyglossiques, de compétition de discrimination, et de difficultés, qui se répercutent en premier lieu sur la société civile marocaine et d'autant plus sur les plus démunis.

2.8 Questionnements et finalités

A l'intérieur du BM et de l'IF Rabat, j'ai choisi de me focaliser sur les personnels ; non sur l'histoire ni sur les aspects juridiques, comme cela a déjà été fait maintes fois, mais bien sur les professionnels de l'action linguistique et culturelle, que j'appelle *acteurs culturels*. Ce qui

m'intéresse, c'est avant tout, comme je l'ai déjà annoncé, qu'ils travaillent sur des domaines francophones et culturels en contexte plurilingue. Aussi, l'IF mène à bien ses actions, au service et au nom de la France dans et pour un autre pays, alors que l'AUF qui a une vocation internationale et interuniversitaire, prétend être au service de l'aide au développement des sociétés en même temps que de la recherche francophone. Elle n'est pas associée spécifiquement aux pouvoirs français (bien que grandement financée par ceux-ci), mais utilise néanmoins la langue française pour mettre en œuvre ses actions en même temps qu'elle contribue à sa promotion. Un des points qui les réunit est donc qu'ils travaillent tous deux sur des objectifs officiels à priori paradoxaux de diversité culturelle (Annexe 3) et de développement de la langue française.

De plus, ces acteurs travaillent collectivement, donc où se jouent des aspects interculturels, d'autant qu'ils œuvrent par de nombreuses collaborations internationales, entre autres entre français expatriés et personnes du pays de service pour l'Institut français par exemple, (et aussi virtuellement entre les différentes structures répartie à peu près sur tous les continents) au sein de cet espace à la fois francophone et plurilingue, le Maroc. Une sorte de mise en abyme ou de résonance s'opère alors, entre le contenu de leurs missions et leur contexte et les situations pratiques dans lesquelles ils sont amenés à travailler.

De fait, je me suis demandée : d'abord quelles est ou sont la/les langue(s) de travail mobilisées, autrement dit, la/les langue(s) *moyen*, celle qu'ils utilisent pour communiquer entre eux pour mener à bien leurs projets ? Quelles sont les langues *objet*, c'est-à-dire les langues dans lesquelles les projets, les produits finis de ces projets sont réalisés ? Et à partir de ces éléments, le questionnement central est le suivant : quelles sont leurs représentations vis-à-vis de ces langues ? Comment ces représentations sociolangagières régissent les activités, le travail, de l'ensemble de ces acteurs culturels ? Quels enjeux sous-tendent-elles ? Les objectifs officiels d'échanges, de « diversité culturelle » et de « respect des langues et des cultures » sont-ils appliqués dans leurs missions, et du même coup dans leurs manières de travailler ? Comment conjuguent-ils cette mission d'influence (pour l'IF) et/ou de promotion d'une langue (pour les deux structures cette fois), dans le respect de la diversité, en rapport avec leurs représentations et l'institution qu'ils représentent et qu'ils défendent ?

Ait Lemkadem a fait le constat que « dans ce foisonnement linguistique désordonné, les instances de la francophonie protègent l'idiome et refusent de publier quoi que ce soit sur le français marocain, car à leurs yeux ne peut exister qu'un seul français » (Ait Lemkadem, 1999 p.30). C'est donc ce « à leurs yeux » que je vais tenter d'interroger. Pourquoi s'intéresser spécifiquement aux représentations ? Vasseur explique que « la conscience linguistique, et langagière, constitue le levier permanent de l'action aussi bien dans le cadre des pratiques en place que des interventions de formation et d'éducation (Vasseur, 2008, p.9). Elles sont un moteur non anodin par rapport à ce qui est véhiculé est mis en œuvre par rapport aux pratiques linguistiques en cours. Elles peuvent refléter aussi certains malaises dans les langues, laisser voir des paradoxes où des problèmes en même temps qu'une voie possible pour faire changer les faire évoluer.

Ce que je me suis attachée à étudier, donc, de façon centrale, ce sont les représentations sociolangagières des acteurs de l'action culturelle et linguistique francophone au Maroc, comment elles étaient à l'œuvre dans la création et la mise en place de leurs projets, et à voir s'il existait des tensions qui s'opéraient. Le contexte actuel des transformations du réseau culturel français et la création toute récente (naissance officielle en Janvier 2012, et inauguration en Juin 2012) du BM a été l'occasion idéale pour une appréhension de ces institutions, qui sont en pleine phase d'interrogations voire de création, et peut-être plus facilement ouvertes à de la réflexivité et à des changements, de leurs formes de fonctionnement et d'organisation et aussi de fond, des contenus de leurs activités.

Les finalités de ce travail ont consisté à faire un état des lieux et de tenter de voir les éléments problématiques, les tensions liées au contexte interculturel et plurilingue du Maroc, et leurs appréhension par des personnes qui travaillent justement à travers et sur ces deux aspects ; et aussi voir les différences de fonctionnement des deux structures et ainsi pointer ce qui pourrait de l'une être bénéfique à l'autre, bien qu'elles aient des objectifs et des intérêts divergents. Tout ceci afin de tenter de contribuer, d'abord, dans une moindre mesure à l'amélioration des modalités de travail entre les personnes, et surtout la qualité des actions menées, en relation avec les enjeux locaux et nationaux liés aux langues et aux cultures du Maroc.

CHAPITRE II : OUTILS THEORIQUES DE LA RECHERCHE

Je vais ici définir des concepts, notions, essentiels à ma recherche, puisés aussi bien dans la sociolinguistique que dans d'autres disciplines. Mon étude se penche sur les représentations sociolinguistiques des acteurs de l'action culturelle et linguistique francophone, au Maroc. Je rappelle que je désigne *acteurs culturels* aussi bien les personnes qui travaillent au sein de l'institut français : conseillers culturels, attachés culturels, etc. que les personnels du Bureau AUF Maghreb.

1. Langue et plurilinguisme

Pour les linguistiques structuro-généralistes, classiques et cognitivistes, de façon générale, une langue est (Ph. Blanchet, 2012², p.125) envisagée comme une «structure homogène abstraite au-delà des pratiques de parole» : c'est-à-dire que de ce point de vue, même si ce n'est pas explicité ainsi par les adhérents de cette perspective, une langue peut être extraite et analysée seule, en mettant à l'écart les locuteurs de cette langue donnée, ainsi que les situations de communication dans lesquelles les langues se donnent à voir, bref, les contextes liés à celles-ci. L'existence de la langue en tant que telle est assumée ici, comme allant de soi, c'est une entité, un déjà-là, légitime d'être étudié. C'est ainsi qu'on retrouve une pléthore d'études descriptives de langues, des accents, grammaires, orthographe...Autrement dit la langue est chosifiée, tangible, à l'instar des sciences dites dures (par exemple, la biologie) qui isolent ou circonscrivent au maximum leur objet de recherche (matériels ou phénomènes) pour mieux en saisir les caractéristiques "permanentes".

De fait, un certain purisme est véhiculé à travers cette idée de langue, à laquelle il faut absolument garantir la soumission collective aux diverses règles et aux prononciations, formes élues comme les plus légitimes, les plus esthétiques, les plus essentielles de la langue en question. Cette notion de langue correspond, au-delà de chez les linguistes, également à celle qui est dominante dans les sociétés du XXI^e siècle : « les Etats-nations modernes reposent essentiellement sur des représentations homoglossiques de la société : un territoire

est naturellement caractérisé par une langue (officielle) et ce territoire linguistique représente aussi, dans la mesure du possible, une unité politico-administrative » (Ludi, 2008, p.23). A partir du processus d'organisation des espaces et des populations selon lequel un territoire correspond à un peuple donné, lié notamment à l'histoire de l'Europe et de son expansion coloniale dans le monde (mais qui existait peut-être déjà précédemment à des échelles variées), avec en appui des idéologies nées entre autres de la Révolution Française et du Romantisme allemand, des politiques ont été mises en œuvre pour évincer la diversité linguistique.

Celle-ci est effectivement contraire au postulat selon lequel doivent se correspondre entité géographique, nation, peuple, culture, et langue. Ces représentations de la notion de langue unifiée restent largement ancrées aujourd'hui : « Des représentations unilingues sont (encore ?) très répandues : auprès des personnages clé dans l'opinion publique, (« opinion leader »), auprès des enseignants, des évaluateurs, des responsables de la politiques linguistique éducationnelle, et, *last but not least*, auprès des linguistes » (Ludi, 2008, p.218), même si nombreux sont les États reconnaissent la co-officialité de deux ou plusieurs langues : c'est le cas par exemple de la Suisse qui compte quatre langues officielles, l'allemand, le français, l'italien et le rhéto-romanche²³ (Ludi, 2008, p.18) ; et malgré le resurgissement d'une revendication des langues régionales (en tout cas en Europe, Ludi, 2008, p.18) dans une certaine mesure, à différents niveaux (scientifique, politique, associatif, etc.) et dans des contextes variés.

En pratique, c'est un certain pluri-monolinguisme qui est grandement encouragé, soit l'injonction paradoxale d'un plurilinguisme sans mélange, et un plurilinguisme d'avantages composé des dites grandes langues internationales, "parfaitement" maîtrisées. Il est ainsi plus valorisant socialement d'être bilingue français-anglais que bilingue français-jurassien. Cela n'est pas sans effet : « Le bon citoyen est par conséquent d'abord et surtout unilingue dans la langue dominante ; les compétences dans les langues minorisées ne sont acceptables qu'à condition qu'elles ne mettent pas en danger celle dans la langue officielle » (Ludi, 2008, p.23). Les autres variétés de langues présentes dans ce même espace, que nous appelons *langues en présence*, ou *langues en contact*, deviennent ainsi non pas une richesse, une compétence supplémentaire, un apport, mais constituent de ce point de vue une menace à la soi-disant intégrité des peuples en questions. En définitive, les variétés linguistiques sont mises en

concurrence, puisque le mélange n'est pas, ou du moins très mal accepté, ce qui donne lieu à des processus discriminatoires envers ceux qui ne sont pas les détenteurs des formes linguistiques les plus souveraines.

Si le travail de cette linguistique va de pair de l'idéologie monolingue, les descriptions des langues telles qu'elles sont élaborées pourraient être au minimum relativisées et envisagées comme un outil, parmi d'autres d'approches des dynamiques verbales possibles, et non comme l'armature inconditionnelle des langues. Autrement dit, c'est moins le contenu même de ces productions que leur caractère péremptoire qui est remis en cause ici (mais qui reste critiquable puisque dessinant des patrons rigides de langues), qui peuvent somme toute s'avérer utiles et efficaces lorsqu'elles sont mobilisées à leur juste titre, c'est-à-dire en tant que moyens construits socialement pour saisir les processus langagiers.

Une autre approche, celle des ethno-sociolinguistes, expose un point de vue selon lequel les langues sont (2012², p.125) «des pratiques sociales variées de communication verbale en contexte». A l'inverse de la linguistique, la langue n'est pas une catégorie évidente, qui existe en soi. Ce qui émerge en premier lieu, c'est la parole échangée entre des individus, des mots ou même des sons, configurés, agencés de façon à ce qu'ils aient un contenu sémantique identifiable. Une langue, pour les ethno-sociolinguistes, c'est aussi un ensemble de normes sociales : (Blanchet, 2012², p.125) «système auto-eco-exo-régulé de signes verbaux qui émerge des pratiques humaines de communication» : c'est-à-dire des éléments de parole accordés entre eux selon certaines règles, qui sont créés et ajustés à la fois par les pratiques effectives d'échanges verbaux (« auto »), et également par des facteurs extérieurs, qui sont les discours épi- et/ou métalinguistiques (« exo »).

Ce sont les personnes et des institutions qui sont à l'origine de ces normes, car ce sont elles qui parlent, et donc ce sont aussi elles qui sont à l'origine, qui créent, entretiennent et modifient les langues. L.-J. Calvet dit (2011⁷, p.3) «les langues n'existent pas sans les gens qui les parlent» : si ce constat peut sembler évident voire naïf, il n'empêche qu'il apparait très peu pris en compte vue l'idéologie de l'objet linguistique majoritairement véhiculée. Donc des langues, ce sont bien des produits, réalisations de personnes elles-mêmes intriquées dans des situations multiples, complexes. Nous pouvons à partir de là difficilement imaginer comment il est possible d'isoler les langues des locuteurs dans nos études sur ces dernières, le

linguistique n'étant donc jamais que du linguistique, mais étant lié à tout un ensemble de rapports sociaux et du même coup d'enjeux sociétaux, ce que nous confirme Maurer : « les langues sont en elles-mêmes des objets sociaux, en ce qu'elles traversent et structurent sociétés et cultures » (1998, p.28). Distinguer une langue d'une autre, ou désigner si tel mot relève de telle ou telle langue par exemple, relève de la subjectivité des locuteurs et des choix des institutions pouvant décider des langues.

1.1 Plurilinguisme

A partir de ces constats, comment pouvons-nous envisager la notion de plurilinguisme, ou de pluralité linguistique ? De prime abord, le plurilinguisme peut renvoyer à :

- Des situations, espace-temps donnés où plusieurs langues se donnent à entendre et à être reconnues comme différentes variétés : Par exemple un État, un ouvrage, un moment précis où interagissent des personnes, etcetera.
- L'habilité d'une personne de pouvoir parler plusieurs langues : « On emploiera ce terme pour parler d'un individu qui est capable d'utiliser à bon escient plusieurs variétés linguistiques » (Riley, 2003, p.13). Le terme « polyglotte » est aussi utilisé pour désigner cette capacité.

Mais le plurilinguisme, c'est d'autre part et avant tout le fait même de juger que des ensembles de ressources linguistiques relèvent de systèmes verbaux différents, ou/et d'être perçu comme personne usager de ces différents motifs linguistiques. En effet, les frontières entre les langues ne vont pas de soi : même si un individu peut avoir l'impression d'être monolingue hispanophone par exemple, il ne va pas s'adresser de la même façon aux personnes avec qui il communique en fonction de qui elles sont, de leur statut accordé et du contexte précis de l'interaction : « cette spécificité est une question de degré et de complexité » (Riley, 2003, p.13). Ces différentes manières de s'exprimer, si le locuteur peut penser qu'elles ne relèvent que de l'espagnol ou d'une autre langue unique, toujours-est-il qu'il ne mobilisera pas nécessairement les mêmes ressources linguistiques et qu'il n'aura pas forcément la même aisance entre ces différentes situations de communication. Finalement, le monolinguisme qui

fait pourtant référence est très rarement voire nullement à l'œuvre dans les pratiques sociales, parce que les individus sont toujours amenés à communiquer dans des contextes variés pour répondre à leurs différents besoins.

1.2 Compétence plurilingue

Certains auteurs parlent de plurilinguisme en termes de « compétence », souvent associée à une compétence pluri- ou interculturelle (Carton et Riley, 2003 ; Moore, Castellotti, 2008 ; Zarate, Lévy et Kramersch, 2008, etc.) : « La compétence plurilingue et pluriculturelle valorise ainsi un ensemble de ressources, en termes de parcours d'expérience et de contacts de langues, différenciellement mobilisables en contexte, dans leur diversité. Ces ressources linguistiques et culturelles constituent des atouts potentiels pour les plurilingues, et un capital symbolique dont la gestion modèle des territoires identitaires et des positionnements sociaux et d'apprentissage, toujours dynamiques et sans cesse transformés. » (Moore, Castellotti, 2008, p.13).

Si cela peut constituer d'abord un pied-de-nez à l'idéologie puriste dominante que nous avons expliqué, qui dépeint le plurilinguisme comme une tare, cela rappelle surtout l'élasticité, la plasticité à l'œuvre chez les locuteurs plurilingues, qui savent construire des stratégies d'adaptation relevant d'une aptitude à communiquer, d'autant élevée et élaborée qu'ils détiennent et mobilisent de ressources langagières. Ainsi, plus on est plurilingue, mieux on sait s'adapter à divers contextes interactionnels.

La compétence plurilingue n'est donc pas juste la possession d'un ou de plusieurs répertoires verbaux élargis, mais correspond à « trois formes de capacité cognitive et comportementale : compétences linguistique, communicative et socioculturelle » (Riley, 2003, p.14-15). Cette conception de l'aptitude plurilingue a un retentissement conséquent entre autres dans le domaine de la didactique des langues : envisagée ainsi, de la langue n'est pas enseignée principalement « la maîtrise des formes linguistiques : grammaire, traduction, exercices structuraux, etc. » mais de la langue comme un « guide symbolique de la culture ». Une des caractéristiques de cette compétence est l'aptitude à la négociation (2003, p.16), pour répondre à la diversité de contextes dans lesquels les locuteurs sont amenés à interagir. L'enjeu de ce

point de vue relève donc de préparer à cette diversité, plutôt que de s'acharner à inculquer le plus "parfaitement" possible des normes de parole.

1.3 Critique de l'usage du plurilinguisme

J'émetts toutefois quelques réserves vis-à-vis de la mobilisation cette notion de plurilinguisme, tout comme Dahlet qui la qualifie « d'utopie comme l'homogénéité linguistique l'est pour d'autres ». Elle est effectivement associée de façon quasi systématique à un ensemble de valeurs : « La tolérance, la solidarité et la paix », à un idéal « d'éducation et de société », où chacun peut librement apprendre les variétés qu'il souhaite et les mobiliser sans contrainte (par exemple juridique, institutionnelle, jugement de valeur), ou encore à des notions et des concepts telles que : « Diversité, diversification », « compétence plurilingue et/ou pluriculturelle » (2011, p.47) ; rhétoriques qui tendent à ériger le plurilinguisme comme une espèce de promoteur démocratique, vecteur de richesse culturelle voire d'émancipation sociétale et humaine.

Ces considérations, si elles sont sans doute avérées dans certains contextes, sont dominantes lorsque l'on parle de plurilinguisme, et sont diffusées ou mises en discours parfois même par des acteurs qui, en pratique, mettent en œuvre des outils et des idéologies contraires au plurilinguisme, ou en faveur d'un pluri-monolinguisme. Elles prévalent dans des discours politiques et diplomatiques, dans des travaux de didacticiens, mais aussi curieusement de linguistes, dans des témoignages de « plurilingues assurément heureux », qui voient leurs compétence comme un « potentiel harmonieux d'auto-estime et d'autoréalisation au sein de leurs sociétés d'appartenance » (Dahlet, 2011, p.53), c'est-à-dire de personnes qui expriment une certaine satisfaction voire une auto-valorisation quant à leur pratiques plurilingues.

Le reproche adressé à ceux-ci est non pas de défendre ce plurilinguisme, dont le fondement les perspectives certes humanistes sont nobles et en partie déjà heureusement à l'œuvre, mais de ne pas ou au moins ne pas assez reconnaître ni aborder les problématiques identitaires, sociales auxquelles il est étroitement lié : « force est de constater qu'elles s'accompagnent d'une tendance à applaudir et à louer le plurilinguisme pour lui-même » (2011, p.48). Il existe donc une faille entre plurilinguisme théorisé, et dynamiques effectives du fait plurilingue :

«dans le cas de notre utopie plurilingue, la distance à l'égard de la réalité ne paraît guère tenue pour pertinente » (2011, p.47).

Le plurilinguisme patent, dans son quotidien, ce sont avant tout des violences symboliques et des souffrances individuelles : d'abord « la majorité des locuteurs plurilingues du monde, qui sont aussi, rappelons-le, les plus démunis économiquement et socialement » (2011, p.45) ; « les sujets, ébranlés par des considérations économiques et sociales soumises à des jugements de valeurs manichéens, se figurent l'extérieur de tout ce qu'ils savent, rivés à l'hallucination d'un double déficit » (2011, p.53). Ce parallèle entre ressource économique et linguistique indique d'ailleurs la subjectivité de la légitimation et de l'existence même des langues, puisqu'il existe une corrélation forte entre pouvoir économique et *pouvoir linguistique* - c'est-à-dire possibilité d'exprimer sa variété de langue la plus spontanément mobilisée et qu'elle soit reconnue comme telle selon certains degrés de valorisation sociale-, et par là même un lien non anodin avec une certaine forme de légitimité (ou de non-légitimité) culturelle.

Je prends pour exemple le portugais du Brésil : si le portugais du Portugal a longtemps été la norme de référence, provenant historiquement de ce pays, et cela malgré le nombre écrasant de locuteurs peuplant le Brésil par rapport au Portugal, celui-ci tend à imposer ses propres normes (Bierger-Merkli, 2010, p. 239) en même temps qu'il devient économiquement le pays le plus développé de l'aire lusophone (2010, p.232). Cela peut s'expliquer entre autres par le fait qu'en devenant un pôle économique majeur, il attire investisseurs et populations étrangères qui apprennent et contribuent au développement du portugais (ou plutôt des portugais) du Brésil. De plus, ce pays peut mobiliser beaucoup de moyens pour développer une « marchandisation » de sa langue par « la télévision, l'internet, l'industrie informatique, les éditions de livres et disques compacts » (2010, p.232), etc.

Il existe d'abord une intériorisation de la hiérarchisation des valeurs sociales des langues chez les locuteurs plurilingues, et bien souvent, ce ne sont pas leurs langues premières qui sont placées en haut du panier : «/on me dit que si tu écrivais quelque chose en créole, elle est moins appréciée que si tu écrivais en français/ » (extrait d'entretien avec une étudiante à Haïti, Dahlet, 2011, p.50) ; elles peinent à être reconnues « hors de leur espace minimal d'existence, et du même coup à pouvoir être entendues, vues, et choisies d'être apprises par ceux qui n'en

sont pas originaires » (Dahlet, 2011, p.45). Une des conséquences de cette conclusion est que les locuteurs plurilingues de langue première minorée, ce qui est la majorité du temps le cas, ne peuvent sortir de ce schéma confinant puisque la dévalorisation entraîne un manque d'intérêt extérieur, qui maintient voire enchérit cette dévalorisation.

Le deuxième aspect lié aux afflictions des plurilingues est l'idée d'une identité censée demeurer unifiée et harmonieuse, corolaire à l'idéologie du monolinguisme : « le sujet (...) est historiquement et symboliquement occupé à la concevoir (l'identité) comme substance » (2011, p.53), c'est-à-dire comme un substrat conforté, stable. Les personnes peuvent se retrouver dans des situations de conflit intérieur, de « discordes de soi » (2011, p.45), car, en plus avoir comme langue(s) première(s) une ou des langue(s) dénigrée(s) par rapport à une ou d'autres comme nous l'avons vu, les référents culturels de ces langues ainsi que leur appropriation individuelle peuvent apparaître discordants voire paradoxaux, et provoquer de véritables défis identitaires.

Bien de maux individuels et sociaux liés au plurilinguisme existent donc (qui ne sont évidemment pas exposés ici dans leur complexité et dont les configurations sont nombreuses), perdurent et se reproduisent et plongent les locuteurs « entre sentiment d'incompréhension, de stigmatisation et d'aliénation, sous l'effet du processus de désappropriation, de stigmatisation et d'aliénation ou négation identitaire auxquels les contraignent les nouvelles dimensions symboliques qui les absorbent dans des voies contraintes et des expériences de domination » (Dahlet, 2011, p.52). Bilan peu flambant des effets de la pluralité linguistique, alors que tout comme une langue, le plurilinguisme n'est que représentation, n'a de matière objectivée, sinon sa désignation et sa reconnaissance sociale. Ce constat nous fait nous tourner vers une réflexion sur les concepts de représentations sociales et socio langagières.

Une légère critique cependant que nous pouvons faire à l'exposé de Dahlet est de surgénéraliser l'état de domination des locuteurs plurilingues. Pour lui, il y a soit les « plurilingues heureux », dont il prend le soin de nuancer qu'ils ne sont pas forcément des « heureux » à plein temps : ces personnes « dont on a entendu l'enchantement plurilingue, ne séparent pas leur sérénité plurilingue d'une dépossession sans consolation possible » ; soit les plurilingues discriminés "tout court". Or, il me semble que ceux-ci peuvent être atteints par la hiérarchisation linguistique et par le purisme identitaire de différentes façons, exacerbée ou

implicite, mais surtout dans certains contextes de vie ou par rapport à certains paramètres. S'ils sont limités en matière d'accès aux biens socioéconomiques, il n'en reste pas moins qu'ils doivent tout de même tirer, au moins parfois, dans certaines microsphères des dynamiques sociales, des avantages à mobiliser et à conserver leur(s) langue(s) première(s), sans quoi ils cesseraient de les utiliser totalement. Cet aspect atteste d'une nécessité réelle d'élaborer des travaux de recherches à différents niveaux, autant macro que micro, afin de mieux palper la complexité de ces dynamiques.

2 Représentations sociales et sociolinguistiques/sociolangagières

2.1 Origines du concept : les représentations sociales

Ce concept tient ses origines à la fois dans la sociologie et dans la psychologie (Maurer, 1998, p.30). Dans un premier temps, Durkheim initia des travaux sur les représentations collectives, notion retravaillée plus tard entre autres par Moscovici (Maurer, Londei, 2011, p.219), qui préférera parler de représentations sociales. Roussiau et Bonardi (2001, p.7) soulignent qu'une des particularités de cette notion de représentation est la «transversalité», c'est-à-dire qu'elle est déjà largement utilisée et appropriée par différentes disciplines, ce que confirme également Gueunier (1997, p.246). Maurer la qualifie encore de «concept migrateur» (1998, p.33). On la retrouve en anthropologie, géographie, histoire, philosophie «au carrefour des sciences sociales» (1998, p.27). Je peux donc qualifier cette notion de transdisciplinaire, et donc adéquate à la démarche que je souhaite entreprendre.

Deux principaux axes ressortent dans les définitions récentes des représentations sociales : d'abord Jodelet (1993 p.22) définit la représentation comme «forme courante (et non savante) de connaissance, socialement partagée», et Roussiau et Bonardi (2001, p.16) parlent de «grille de de la réalité, socialement construite», puis (2001, p.17) ils ajoutent : «les représentations sociales sont une forme de pensée sociale donnant lieu à des connaissances particulières». Le premier constat que je fais ici est que la représentation est mise en opposition à la connaissance scientifique. Elle relève du savoir ordinaire, et, globalement, elle correspond aux idées que se font les personnes du monde de par leurs expériences, et constitue un moyen

d'interpréter ce monde, c'est-à-dire de lui donner du sens, des significations, afin de pouvoir de vivre dans ce monde au quotidien. Le deuxième constat est que ces représentations ne se créent pas individuellement, mais bien par des groupes d'acteurs, ce qui m'amène au deuxième axe de la définition.

Effectivement, l'autre dimension des représentations est qu'elles remplissent des fonctions sociales particulières : elles contribuent à maintenir une sorte de socle social, de référent d'un groupe d'individus. Jodelet (1993, p.22) précise dans sa définition : « Qui contribue à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels » ; Roussiau de Bonardi (2001 p.16) quant à eux ajoutent que les représentations sociales ont pour conséquences que « des groupes différents élaborent à leur manière cette grille, en fonction notamment de leurs intérêts », puis (2001, p.17), « et ayant pour fonction d'orienter les conduites en même temps que d'assurer la communication entre individus ». L'accent est mis sur la visée, l'utilité des représentations. Non seulement elles permettent à l'individu de s'expliquer son environnement, mais aussi ces savoirs partagés relient les personnes s'identifiant comme appartenant à un même groupe donné, donc participent à la construction et à la maintenance de ce groupe.

Elle permet à ce dernier d'exister et de perdurer, puisque les acteurs de cet ensemble détiennent un certain nombre d'accords, de postulats plus ou moins similaires, dont font partie ces représentations, en même temps que ces individus se reconnaissent via un sentiment d'appartenance à ce groupe, grâce à ces accords. Les rôles de ces représentations sont donc à la fois d'ordre individuel et collectif, à double sens. J'en déduis, d'après Roussiau et Bonardi (2001, p.15), et ce que nous avons vu plus haut que les représentations sociales englobent : les opinions, images, croyances, stéréotypes, jugements, catégories...

Parallèlement à l'émergence du concept de représentation sociale a émergé celui d'« attitude », concept issu également de la psychologie sociale et des études ethnologiques : d'abord synthétisé par Allport dans les années 1930 (Ouellet, 1978, p.366), il sera ensuite repris par plusieurs auteurs, renvoyant pour certains à un phénomène distinct des représentations (Lafontaine, 1986, p.15) : « Les locuteurs émettent des jugements sur les variétés linguistiques, y associent différentes valeurs, les hiérarchisent. Tel accent est vu comme grossier ou vulgaire ». Dans ce cas de figure, les attitudes renvoient strictement aux

jugements, aux évaluations pensées en termes de polarités positives/négatives, alors que les représentations relèvent des savoirs ordinaires généraux construits socialement. Je prendrai parti de ne pas les différencier dans ce travail, puisque pour moi cette évaluation n'a lieu d'être qu'en rapport avec les connaissances que se font les personnes des processus environnants, et qu'au niveau de l'analyse des échanges verbaux avec les enquêtés ressortent de façon extrêmement mêlée, les attitudes tout autant que les représentations. Cela étant, je reconnais que pour d'autres recherches, la distinction de ces deux notions puisse être utile et pourquoi pas déterminante. Je garde ici la notion de représentation, à mon sens plus englobante et reflétant d'avantages la complexité des constructions sociales.

2.2 Définition des représentations sociolinguistiques

Les représentations sociolinguistiques peuvent être envisagées comme une composante des représentations sociales. En me basant sur les définitions précédemment évoquées, je définis les représentations sociolinguistiques comme ce que les personnes conçoivent des langues, ou plutôt des ressources linguistiques, puisque, comme on l'a vu plus haut, les langues sont déjà des catégories, une représentation. Il peut s'agir de ce qu'ils identifient comme étant leurs propres potentiels linguistiques, mais aussi ceux des autres personnes. C'est aussi l'ensemble des associations faites avec ces ressources : les connotations, valeurs sociales et affectives attribuées, fonctions identitaires, utilités, etcetera ; et en même temps, les déterminations des façons, des moyens par lesquels sont mobilisées ces ressources : prononciations, intonations, rythmes, accentuations employés par exemple.

Nous pouvons comprendre pourquoi le concept de *représentations* est si utile aux sciences humaines et sociales. En effet, chercher à les expliciter, c'est aussi bien travailler sur les enjeux sociaux qui les sous-tendent, comment elles se créent, à partir de quoi, si elles se maintiennent ou non et dans quelles circonstances, *pourquoi* aussi bien dans le sens de *provenant de quoi* que de *pour quoi faire*, quels sont les impacts potentiels de ces représentations. En somme, étudier les représentations est un moyen de tenter de comprendre les personnes et groupes humains, comment ils se façonnent leur environnement, et leurs logiques d'actions.

Représentations sociales et sociolinguistiques, donc, sont intimement liées : « les représentations que les locuteurs ont des situations linguistiques sont pour une large part socialement déterminées, ce qui apparaît le plus clairement quand elles véhiculent des stéréotypes ou ethnotypes » (Maurer, 1998, p.29). En interrogeant les regards les personnes des dynamiques linguistiques, nous pouvons obtenir des indices sur leurs façons d'envisager leurs réalités socioculturelles et individuelles. Parallèlement, si on interroge les personnes sur diverses dynamiques sociales (pas directement linguistique ou langagière), c'est bien la mise en mots (et donc la dimension linguistique) nous renseigne et qui constitue un la principale voie d'accès aux constructions sociales et aux catégorisations.

Cette verbalisation est donc à la fois un moyen d'accès et un marqueur, une trace de ces représentations : « Etudier les discours portés sur les langues, leur maintien et leur diffusion, permet alors d'entrevoir dans leur complexité les formes et les dimensions symboliques de la structuration de l'espace et de l'agir social. Les représentations sociales des uns ne sont pas celles des autres : elles reflètent un positionnement social (idéologique), inscrit dans une histoire (elles en sont le produit en même temps qu'elles participent à celles-ci)» (Moore, Py, 2008, p.271). Les discours épi et/ou métalinguistique selon les points de vue, indissociables des représentations sociolinguistiques, interviennent alors comme médium et comme constituants de celles-ci : « Une représentation sociale existe dans et par un discours. C'est dans et par le discours que les représentations se construisent, se modifient et se transmettent » (Moore, Py, 2008, p.276)

Un point important est l'aspect dynamique des représentations : aspect qui me paraît essentiellement au moment de l'analyse de ces dernières : il faut garder à l'esprit que nous avons recueilli ces représentations dans un contexte bien particulier, unique, à un moment donné, dans un espace déterminé, et que l'enquêteur tout comme l'enquêté eux aussi constituent des éléments singuliers, avec leur vécu, leur personnalité, etc., et bien sur la situation donnée où ils interagissent. Si l'on ne tient pas compte de cela, on peut rapidement tomber dans une vision simpliste, et presque structuraliste des représentations, diamétralement opposée à la démarche adoptée jusqu'ici. C'est aussi ce que défend Maurer (1998, p.33-34) : « la représentation doit être repensée comme forme de communication, qui vient de soi, certes, mais qui est produite pour l'autre (...) la représentation doit dès lors être étudiée non plus comme une donnée mais comme une production en interaction (...) la question de la

vérité des représentations se trouve par là-même dépassée ». Si cela peut constituer une limite ou une difficulté à l'approche des représentations, qui ne peuvent exister de ce point de vue qu'en situation d'interaction, cela témoigne aussi de leur labilité, mais aussi que les constructions identitaires des individus ne peuvent s'établir que par la voie du collectif, par confrontation avec celui-ci et dans une tension entre distanciation, relativisation d'une part et adéquation d'autre part.

Cependant je prendrai le parti de dire que les représentations n'ont pas lieu d'être qu'en interaction, autrement dit nous avons aussi des représentations en dehors de nos situations d'interaction, mais certainement en rapport avec nos interactions antérieures. Maurer conclut d'ailleurs son article en proposant finalement les représentations comme l'articulation « d'un ordre relativement fossilisé, sédimentation de mises en discours précédentes, avec une représentation toujours rejouée au moment même de son expression et, de ce fait, en perpétuelle dynamique » (1998, p.38), définition qui me semble la plus à même de refléter le double aspect de stabilisations et de négociations.

En ce qui concerne mon sujet de recherche, cette notion de représentations sociolinguistiques est centrale : il s'agit en effet de voir comment les personnes, qui ont une certaine responsabilité quant à l'aménagement linguistique du Maroc, conçoivent ce qu'est une langue, et celle(s) qui se donnent à voir autour d'eux, dans l'environnement marocain, comment ils réagissent par rapport à celles-ci, et en quoi cela peut-il avoir un impact dans la mise en œuvre de leurs actions linguistiques et culturelles.

3 Discours, discours épilinguistiques, discours métalinguistiques

Puisque c'est la « matière » que je vais analyser dans ce travail, il me semble nécessaire de préciser mes considérations théoriques de ce terme : d'abord, le discours, au-delà à de renvoyer généralement à des pratiques langagières de parole, orales et écrites, comprend une dimension dialogique et polyphonique : c'est ce qu'a défendu Bathkine dans le cadre d'analyses littéraires : le « dialogisme » évoque le fait que tout discours est d'abord un échange, une interaction (nous avons déjà travaillé ce point via la notion de représentation

donc je ne le développe pas plus), et est toujours une forme de résonance de discours antérieurs : un discours « répond à quelque chose, il réfute, il confirme, il anticipe sur les réponses et sur les objections potentielles, cherche un soutien » (1977, p.136).

Todorov (1981, p.98) relate également cela : « le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent à son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense ». De la même manière, la « polyphonie » renvoie au fait que, quand je parle, ce sont également les voix d'autres qui traversent mon discours, dans le sens où nos productions et catégorisations sont toujours ancrées socio-culturellement. Nous ne pouvons tenir que des discours que nous avons appris à tenir ou à ne pas tenir, par rapport auxquelles nous nous positionnons, sciemment ou non, mais en tout cas que nous avons appris, c'est-à-dire dont nous avons pris connaissance avant l'avènement de ces discours que nous sommes en train de tenir. Notre propre discours n'est donc jamais isolé, n'est jamais que notre propre discours, mais un enchevêtrement de multiples autres discours. C'est alors ce croisement particulier de discours antérieurs qui fait la spécificité de notre discours.

De plus, les discours se caractérisent par leur aspect performatif : Bulot, en rapport avec les constructions sociodiscursives des espaces et des territoires, explique que « bien que les discours ne soient pas la réalité, parce qu'ils constituent le seul accès au réel, ils finissent par devenir le réel » (Bulot, 2009, p.66). Autrement dit, ce n'est que par le processus de mise en mots que nous pouvons donner sens à ce qui nous entoure. Donc le discours est un moyen d'accès aux représentations dans le sens où il est déjà constitutif de celles-ci.

Concernant les discours sur les langues, nous pouvons trouver des positionnements différents voire inversés dans la littérature sociolinguistique, entre les notions d'épilinguistique, qui renvoie à ce « qui rend compte implicitement, dans les comportements langagiers, des représentations sociolinguistiques » (Blanchet, 2012², p.169) et de métalinguistique : « qui expose explicitement une réflexion sur les phénomènes linguistiques ». D'abord Tsekos (1999, p.159) considère l'activité *épilinguistique* comme « tout discours portant des jugements de valeur sur la langue qui peuvent être, entre autres, d'ordre idéologique, moral ou esthétique ». Pour Canut, c'est « l'ensemble des mises en discours consciente sur les langues, le langage ou les pratiques langagières qui régissent la relation du sujet au langage et dont les fluctuations résultent du phénomène inconscient de la subjectivation ». Enfin Culioli (1999,

p.19) considère l'activité épilinguistique comme une « activité métalinguistique non consciente ». Cette frontière entre conscient et inconscient me pose problème : d'une part parce-que ces concepts attribuent une responsabilité et une capacité de révélation au chercheur qui me paraît illusoire, et réductrice pour les enquêtés, et d'autre par car cette dichotomie conscient/inconscient me paraît tout à fait critiquable et digne d'une approche structuraliste des phénomènes humains, positionnement épistémologique qui n'est pas le mien.

Par ailleurs, la frontière entre discours épilinguistiques et discours métalinguistiques est pour certains cas extrêmement ténue voire nulle. Ces deux notions sont ainsi, par certains auteurs, indifférenciées. Donc je choisis à l'instar de Blanchet (2012², p.169), de dire que, de la même manière que le rapport entre les attitudes et les représentations, les discours épilinguistiques sont de toute façon en lien avec les discours métalinguistiques, ce pourquoi je parlerai de ceux-ci de façon globale, en utilisant le terme de *discours métalinguistiques*.

4 Glottopolitique

La notion de glottopolitique est définie par Guespin et Marcellesi (1986, p.5) comme « les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente (...). Glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique ». En d'autres termes, cela renvoie aux actions, et aux discours ayant des effets dans les pratiques de parole. Ce concept répond au constat qu'à la fois, les discours de politique linguistique, « d'intention sur la réglementation linguistique » par exemple, ne sont pas systématiquement concrétisés, alors que d'autres types de discours et pratiques ont de véritables effets, et, peuvent être « la conséquence indirecte ou détournée d'autres sphères sociopolitiques » (Blanchet, 2012², p.155). Dès lors, les notions de politique et aménagement linguistiques (l'aménagement que je n'ai jusque ici pas défini qui renvoie aux « actions concrètes qui produisent des effets sur les pratiques linguistiques ») apparaissent insuffisantes dans certains contextes, dans le sens où les dynamiques qui régissent les pratiques linguistiques ne peuvent être pensées qu'en termes de mises en œuvres évidentes, volontaristes et officialisées. De ce point de vue, la dimension glottopolitique est éminemment liée aux représentations et aux activités métalinguistiques. « Politique » peut être

ici entendu comme « participation aux affaires de la cité » (Corcuff, 2011,³²), cité ou société dans laquelle chacun de nous participe directement ou indirectement, sciemment ou non, de par les comportements et discours que nous reproduisons (et ainsi que nous diffusons) ou que nous rejetons, en l'occurrence des usages linguistiques. C'est ce que confirme Bulot (2006, p.56) : « chaque individu est acteur – par ses refus et acceptations – des mesures glottopolitiques qui lui sont imposées ou qu'il croit produire, tant par les discours qu'il tient ou qu'on lui fait tenir sur la langue que parce qu'il met en langue ».

Les glottopolitiques sont donc présentes en permanence, à toutes les échelles : « le fait glottopolitique va des actes minuscules et familiaux (...) jusqu'aux interventions les plus considérables (...) tous les cas de promotion, interdiction, équipement, changement de statut d'une langue sont éminemment des faits glottopolitiques » (1986, p.15). Même de « simples » discours apparemment anodins, sur les pratiques langagières peuvent largement avoir des répercussions effectives sur celles-ci. Aussi, la notion suppose une acceptation selon Bulot (2006, p.55-57) de la part des agents ou individus pour appliquer une mesure glottopolitique posée par une instance, que nous pouvons définir comme « identités [dont les agents se prévalent] qui leur semble supérieures et qui transcendent leurs propres pratiques dans et par le collectif ».

Mon terrain englobe cette dimension glottopolitique, dans ses micro-configurations comme à grande échelle, qui se croisent : à la fois des discours sur les langues des acteurs culturels, d'une part en tant qu'individus appartenant une ou des sociétés perçues, mais aussi en tant que professionnels de politiques et d'aménagement linguistique contribuant à légitimer certaines pratiques dans cette même société de par leur statut et leurs projets mis en œuvre. Ils sont ainsi à la fois agents mais aussi membres d'une instance particulière, qui porte un regard sur leurs propres pratiques mais surtout celles d'autres locuteurs, en l'occurrence celles de la société civile marocaine.

Les glottopolitiques peuvent être organisées autour de plusieurs pôles (Blanchet, 2012², p.157), qui constituent une typologie où les catégories proposées peuvent être croisées, c'est-à-dire qu'un événement glottopolitique peut s'inscrire simultanément dans plusieurs pôles qui sont des grilles de lecture. D'abord le pôle *dirigiste* renvoie au fait qu'un groupe donné au

³² <http://sociologies.revues.org/3533>

sein d'une société va obtenir le pouvoir de cristalliser et de hiérarchiser les pratiques via des discours injonctifs sur les langues ou des pratiques implicites, en imposant UNE bonne (ou des bonnes) façon de parler, à laquelle est attribuée une valeur de supériorité par rapport aux autres. Cela va être remarquable entre autres par une « grammatisation » des variétés jugées hautes, « des mobilités sociale, professionnelle, identitaire ascendantes conditionnées par l'emploi de la variété haute », schéma à l'œuvre au Maroc comme nous l'avons longuement expliqué avec le français, et une « crispation identitaire axée sur la langue pour permettre de justifier des mesures autres que linguistiques » (Blanchet, 2012², p.157), c'est-à-dire le développement d'un argumentaire de préservation de la langue et de l'identité pour « mieux » hiérarchiser et rejeter d'autres pratiques sociales.

Vient ensuite le pôle *libéral* : ici, les pratiques langagières ne sont a priori que très peu régulées et normées par une instance « de pouvoir politique », mais en conséquence plutôt par « la puissance des capitaux économiques et symboliques » (Blanchet, 2012², p.157). Un exemple pourrait être que certaines personnes ont les moyens de suivre des cours de telle variété de langue socialement appréciée, d'acquérir un savoir donné qui leur attribue du pouvoir en conséquence, ce qui est également à l'œuvre avec le français au Maroc, qui n'a malgré son implantation pas de véritable statut officiel et qui opère pourtant une sorte de filtrage des personnes. Ainsi, ce pôle rejoint le pôle dirigiste dans ses effets, en ce qu'il donne aux couches supérieures le moyen de se perpétuer, mais de façon d'autant plus sournoise qu'il n'y a pas ou peu, dans ce cas de figure, d'instance explicite désignable et critiquable. Ici aussi est revendiquée la pureté de la langue pour acquitter les processus de hiérarchisation des individus, même si ceux-ci ne sont pas forcément perçus ainsi par ceux qui les produisent.

Enfin, le pôle *auto-gestionnaire* renvoie aux situations dans lesquelles les acteurs vont valoriser leurs pratiques linguistiques par rapport à une autre pratique dominante, en nommant celle(s)-ci, en « territorialisant une aire linguistique », en survalorisant leurs traits culturels, et aussi « par des discours tenus sur l'intertolérance entre les variétés de leur langue ils lissent la hiérarchisation sociale » (Blanchet, 2012², p.157). L'amazighe tel qu'il est revendiqué par une partie de la population marocaine comme nous l'avons vu pourrait au moins en partie correspondre à ce pôle.

5 Culture, Interculturation

5.1 Culture

5.1.1 La culture anthropologique

D. Cuche (2004³) rend exhaustivement compte de l'histoire de ce concept, que je ne synthétiserai pas ici. Néanmoins, j'ai relevé quelques passages qui définissent la culture de façon générale : (2004³, p.4) «la notion de culture (...) renvoie aux modes de vie et de pensée» ; (2004, p. 96) «systèmes globaux d'interprétation du monde et de structuration des comportements». La culture renvoie premièrement aux façons dont les acteurs organisent, ordonnent, l'ensemble de leurs actions, de leurs activités, et donc leur existence. C'est à la fois l'ensemble des manières dont ils symbolisent le monde, leur place dans celui-ci, et aussi les multiples façons dont ils se saisissent de ce monde proposé, ce qu'ils font de cet environnement. La culture est une notion qui est donc très large, qui englobe elle-même une infinité d'objets et de concepts.

Ph. Blanchet (2012², p.132) reprend une des définitions anthropologiques générales : «"tout ce qui n'est pas nature chez l'homme" est culture, dans l'ensemble de son mode de vie de ses pratiques quotidiennes». Camilleri (1989, p.27) en donne une définition très similaire, mais en y ajoutant un point essentiel : « ensemble plus ou moins lié à des significations acquises les plus persistantes et les plus partagées par les membres d'un groupe, (...) dont ils tendent à assurer la reproduction par des voies non génétiques ». Ce que je veux souligner ici est la notion de *groupe*. En effet, la culture renvoie à quelque chose de commun entre plusieurs personnes. Cela suppose que tout ce qui n'est pas inné chez l'homme, ne se construit jamais isolément, mais par l'intermédiaire d'interactions, d'échanges permanents entre les individus, pour arriver à ces "significations (...) partagées". La culture est de fait mouvante, en permanence fruit de négociations et de consensus renouvelés.

D. Cuche (2004, p.63) développe l'idée que : «toute culture est un processus permanent de construction, déconstruction, reconstruction» : les travaux sur le processus d'acculturation (défini par C. Camilleri [1989, p.29] comme «contact direct et continu entre groupes d'individus de cultures différentes, avec des changements subséquents dans les types de

cultures originaux de l'un ou des deux groupes») ont permis de rendre compte de l'aspect dynamique de la culture, qu'il n'existe pas de culture pure et originelle, les cultures se croisent et se transforment, c'est une de leurs caractéristiques majeure.

5.1.2 La culture cultivée

Il existe une multitude d'autres définitions de la culture. Effectivement, ce terme s'est peu à peu vulgarisé, et a été inséré dans les discours politiques, médiatiques (même si comme le souligne E. Morin (1969, p.5), les définitions sont également multiples et vivement débattues au sein des sciences). Parmi celles-ci, une est primordiale pour mon étude. Il s'agit de la culture, que je nomme de sens *restreint*, (Cuche, 2004³, p.96) «noble », ou encore la « culture cultivée» (Morin, 1969, p.9). Ph. Blanchet (2012², p.132) l'évoque également : «dont la sélection relève d'une domination élitiste». Cette définition revoie non pas à de l'action, mais à des biens, à un univers d'objets qui ne sont pas choisis au hasard, mais en fonction de valeurs qui correspondent à un ou des rangs sociaux dominants. «Le savoir qui la constitue est celui des humanités aux racines gréco-latines. Il est de caractère littéraire-artistique» (E. Morin, 1969, p.9). Au premier chef de ces objets, on a donc ce qui est reconnu comme des arts, des Beaux-Arts mais aussi de la photographie, du cinéma...etc., et la littérature.

Dans un grand nombre de situations, il y a un mélange des deux définitions que l'on vient de voir : c'est le cas de l'action culturelle : à la fois, je retrouve dans les textes et les discours du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes par exemple, la légitimation de celle-ci par des arguments de diversité culturelle (Annexe 3) : là, il s'agit de culture au sens anthropologique. Mais quand je regarde les activités proposées par les Instituts Français partout dans le monde, pas seulement au Maroc, je m'aperçois qu'il s'agit avant tout de cinéma, expositions, spectacles...Une conception de la culture à mi-chemin entre les deux précédentes est donnée à voir, où visiblement ces biens culturels sont présentés comme des témoins ou symboles de culture au sens anthropologique. Les deux notions de cultures sont ainsi intriquées l'une dans l'autre.

5.2 De l'interculturalité à l'Interculturation

Nous ne pouvons à mon sens nous questionner sur la culture sans aborder aussi la notion d'« interculturel ». Force est de constater que celle-ci est omniprésente notamment depuis la seconde moitié du XXe siècle, au moins au niveau des discours et des appellations, dans de nombreuses activités associatives, dans « certains systèmes éducatifs », dont le système français (Blanchet, Coste, 2010, p.8-9) ; « les entreprises, l'immigration, la construction européenne (...), les arts plastiques, la musique » (Demorgon, 2005, p.2). Demorgon le baptise d'« interculturel volontaire », dans le sens où il se présente comme une clé, un outil de « résolution des problèmes humains », comme une « solution » d'ordre pratique (Demorgon, 2005, p.1).

Or, de ce point de vue et d'action, il semble poser un certain nombre de contradictions : « pour beaucoup, il n'est qu'un leurre, un recouvrement idéaliste des problèmes » (Demorgon, 2005, p.2). Effectivement, à l'instar du plurilinguisme dont nous avons parlé, cet interculturel-là tient d'avantages un rôle d'auto-valorisation des entités qui se l'attribuent, mettant en avant des principes de vivre-ensemble harmonieux, de mixité exemplaire, de tolérance spontanée et mutuelle. Blanchet et Coste (2010, p.9) voient dans cet interculturel « angélique » un « affaiblissement », une « réduction » de la notion.

Pis encore, ce maniement pratique de l'interculturel peut aller jusqu'à desservir des propos et contradictoires avec les principes qu'elle entend pourtant revendiquer : « faisant primer l'idée de cultures nationales homogènes » (Blanchet, Coste, 2010, p.9), par exemple dans l'enseignement des langues, où l'interculturel est cantonné à la « connaissance de 'la' culture nationale cible », amenuisement qui montre la persévérance de l'idéologie des Etats-nations. Au fond, interculturel est confondu avec international. J'ajouterais à cette critique une certaine dimension exotique parfois accolée à la dimension interculturelle.

Pourtant, cette définition est bien à l'opposé de ce que les sciences humaines et sociales, à savoir notamment l'anthropologie et sociopsychologie s'étaient attachée à exprimer sur l'interculturel. Globalement, elles mobilisent ce concept en tant qu'« expérience concrète de toute forme d'altérité socioculturelle vécue par les individus dans leurs interactions » (Blanchet, Coste, 2010, p.8-9). Cette acception met en avant le caractère subjectif et mobile

de l'interculturel. En effet, Si les cultures sont déjà des processus mouvants et instables comme nous l'avons vu, l'interculturel ne peut que l'être aussi sinon plus. C'est pour cela que Demorgon propose le terme d'« interculturation » (2005, p.4) au lieu d'*interculturel* ou *interculturalité*, qui chosifient et cloisonnent cette notion et du même coup tout ce qu'elle contient.

Aussi, pour qu'il y ait de interculturel, il faut qu'il y ait nécessairement une rencontre. En même temps, toute rencontre est forcément interculturelle, même si elle n'est pas identifiée comme telle : Même si j'ai l'impression d'appartenir à un même groupe culturel qu'une autre personne que je rencontre - sachant que nous, en tant qu'individus, appartenons toujours à plusieurs groupes en même temps : « un groupe est toujours organisé et traversé par des identités multiples, sur divers plans, et chacun des membres du groupe associe toujours plusieurs appartenances simultanées et évolutives » (Blanchet, 2012², p.134)-, nous n'avons pas les mêmes vécus, ni les mêmes interprétations et représentations de ces vécus. C'est en ce sens que l'altérité suffit à faire émerger de l'interculturel. Donc l'expression *rencontre interculturelle* est une tautologie de ce point de vue.

Si le processus de mondialisation est sans doute lié au développement de cette notion et a clairement renforcé et diversifié les dynamiques interculturelles: « le développement de la phase actuelle de mondialisation conduit à des situations accrues et accélérées » (Demorgon, 2000, p.5), il semble que celles-ci aient toujours été à l'œuvre. Les êtres humains se sont, depuis qu'ils existent toujours mélangés, et cela bien avant les bouleversements et produits issus de la modernité et/ou postmodernité, internet, les télécommunications, les diverses révolutions des transports, les services, les fortes et soudaines migrations de population (Demorgon, 2000, p.6), etc. : « de telles relations et de telles rencontres ont toujours eu lieu, sous des formes pacifique ou guerrières, élitaires ou massives » (Demorgon, 2000, p.1).

En témoignent entre autres les multiples productions humaines, langues, architectures, arts, métissages de pratiques religieuses, etcetera : je prends pour exemple le Gandhara, région qui correspond au Nord-Ouest actuel du Pakistan et qui, notamment entre le 1er et 6ème siècle de notre aire, a connu des influences culturelles à la fois grecques, perses, et indiennes, qui se manifestent pratiques dans les pratiques et les productions artistiques et religieuses greco-bouddhiques (Cambon, 2010). Mais le Maroc, qui est notre sujet ici, témoigne aussi bien de

ces brassages multiples comme nous l'avons vu, que Lugan qualifie de « carrefour géographique, historique, culturel et même civilisationnel » (2011, p.9), ce que confirme Boukous (2013, p.11) : « Depuis l'Antiquité, l'Afrique du Nord a continument été une terre de confluence entre les diverses communautés du pourtour méditerranéen ».

En fait, ces mélanges sont caractéristiques de nos sociétés, ce serait alors le non-mélange qui n'existerait pas, sauf via des moyens artificiels et lourds mis en œuvre pour empêcher la mixité, tels ceux mis en place par une dictature politique, et encore là, je doute qu'un tel système soit en capacité de contrôler l'ensemble des échanges d'une société. Cet exemple emblématique mais minuscule face à tous les métissages culturels qui ont eu lieu et qui continuent à se produire à toutes les échelles, fait que je reste donc sceptique au fait d'associer simultanément interculturation et mondialisation, même si je reconnais évidemment qu'elle a apporté des modifications profondes donnant lieu à des enjeux particuliers et nouvellement complexifiés. De la même façon, d'autres types d'organisations de sociétés que les Etats-nations pourraient avoir contribué aussi à inculquer des dogmes homogénéisant. La notion même de mondialisation est d'ailleurs questionnable, mais je ne m'attèlerai pas à cela dans ce travail.

5.3 Utilité des concepts de culture dans mon travail

En ce qui concerne ma recherche, ces concepts anthropologiques de culture et d'interculturation me sont utiles dans la mesure où, comme le montrent plusieurs auteurs, langues et cultures sont éminemment liés : « Les connaissances ordinaires s'organisent en « cultures anthropologiques », elles-mêmes composées de « classifications signifiantes », dont la ou les langues, qui « proposent ainsi, en général imposent, des connaissances tendant dès lors vers des croyances : vers des « vérités » dont le questionnement critique et la transformation sont plus difficilement possible, d'autant qu'elles contiennent des hiérarchies de valeurs et des enjeux idéologiques » (Blanchet, 2011, p.11). Donc une langue, ce n'est pas seulement un moyen de communiquer, de transmettre des informations, c'est une façon de voir et d'interpréter le monde : « la langue n'apparaît jamais en dehors du social. Elle exprime un mode de conception, de raisonnement et de pensée » (Bieger-Merkli, 2010, p.47). Nous

pouvons nous rendre compte de ce phénomène dans des situations de traductions qui paraissent a priori difficiles : le fameux « *saudades* » issu de la langue portugaise (Bieger-Merkli, 2010, 149-150) en est un exemple.

Cependant, à une langue ne correspond pas une culture : « l'intercompréhension entre francophones par exemple est loin d'aller de soi. De l'ouvrier lorrain au Parisien branché, de l'artisan creusois au lycéen du « 9-3 », on passe d'un univers culturel et social à un autre » (Adami, 2003, p.49). Parce qu'elles sont justement subjectives, instables, mouvantes, et très diversifiées, nous ne pourrions rapporter les cultures au seul paramètre linguistique, qui est lui-même incertain. Donc l'appréhension de cette notion de culture peut être mise en lien avec les tensions linguistiques qui s'opèrent au sein de la société marocaine. Nous avons vu que l'agencement et l'aménagement des langues par rapport aux pratiques effectives conduit à de l'injustice sociale et à des formes de stigmatisations qui se recyclent avec peu de changements. Se pose aussi donc la question des imbrications et des transformations des langues et des cultures marocaines. Aussi, concernant les deux institutions que j'ai étudié, la question culturelle peut se poser en interne : s'agit d'une part d'une collaboration entre acteurs, donc un d'un contexte interculturel, également parce qu'y travaillent régulièrement des francophones de divers horizons.

La notion de culture cultivée nous interroger par rapport à l'action linguistique et culturelle francophone et française, puisqu'elle est en partie l'objet de travail des acteurs en question. Nous pouvons nous demander quels aspects sont mis en avant et/ou occultés, si ils sont actualisés, si les changements culturels sont assumés, comment et dans quelle mesure. De ce que nous avons vu au niveau linguistique, la France ne semble pas du tout assumer les transformations qui la touchent. L'AUF qui appartient à la francophonie dispose elle d'un héritage à priori plus hétéroclite et peut-être plus enclin à l'acceptation de perpétuelles actualisations.

6 Identité

Sous ces concepts de langue et de culture que nous venons d'étudier est présente en continu la notion d'identité : à la fois singulière, sociale, culturelle et linguistique, elle fait un pont entre ces dimensions intimes, personnelles d'une part, et d'appartenance, de collectivité

d'autre part. Blanchet parle pour englober cela d'identité « ethno-socioculturelle » (2012², p.133-134), comme un ensemble de pratiques et de caractéristiques collectives fluctuantes. Elle désigne aussi, pour une personne, « l'ensemble des attributs qui le caractérisent, attributs stables ou passagers, qui sont en nombre infini et de nature extrêmement diverse (état civil, caractéristiques physiques, psychologiques et socioculturelles, goûts et croyances, statut et rôle dans l'interaction, etc.) » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p.157). C'est la présence d'une certaine « conscience collective » (Blanchet, 2012², p.134) reconnue par les individus qui font partie d'un groupe qui donne lieu à la matérialisation de ces identités : « L'identité culturelle désigne l'appartenance et la participation à un groupe social spécifique » (Bieger-Merkli, 2010, p.47).

Or, dans ces processus, la langue tient un rôle de support fondamental, à la fois du sujet individuel en même temps que d'un groupe de sujets : « La langue est en effet l'un des éléments premiers qui entrent dans la construction de l'identité individuelle et sociale » (Blanchet, 2012², p.134). Elle participe largement de l'entrecroisement et du va-et-vient des identités singulières et socioculturelles : « dire que la langue que nous parlons est co-créatrice de notre identité culturelle signifie accepter en même temps que notre identité trouve expression à travers la langue. Car c'est à la fois la langue qui crée notre identité sociale et culturelle et c'est notre identité sociale et culturelle qui crée notre langue. Autrement dit : il n'y a pas d'identité qui ne soit culturelle et il n'y a pas de culture qui ne s'exprime pas à travers la langue » (Bieger-Merkli, 2010, p.48). Donc langues, cultures et identités individuelles et collectives sont clairement intriquées les unes les autres.

De même que les notions que nous venons de voir, « l'identité n'est pas une donnée, elle n'est pas figée et sculptée dans le marbre comme le suggèrent des formules comme « garder son identité, « retrouver ses origines », « sauvegarder ses origines », etc. » (Abdallah-Preteuille, 2006, p.40). Effectivement, aussi bien pour l'individu que pour les cultures, les identités se négocient et s'actualisent en permanence, condition à priori paradoxale mais qui garantit la vie et la vitalité de ce groupe et des individus qui les composent. Une identité se définit par l'auto- et l'hétéro-circonscription de traits particuliers, et donc aussi par rapport à ce qu'elle ne s'attribue pas ou ce qui ne lui est pas attribué, c'est-à-dire son altérité : « D'une part, il s'agit du caractère de ce qui est identique, c'est-à-dire d'êtres ou d'objets parfaitement semblables tout en restant distincts ; dans ce cas, l'identité est donc le fait d'être semblable à d'autres.

D'autre part, elle est le caractère de ce qui est unique et donc qui se distingue et se différencie irréductiblement des autres.» (Lipiansky, 1992, p.7). Cette altérité découlant de l'identité veut dire que cette dernière comprend toujours des frontières, et donc des processus d'entrecroisement, d'inclusion et d'exclusion sociale. En même temps, ces frontières sont « abstraites », « symboliques » (Blanchet, 2012², p.134), puisque les identités sont subjectives et perpétuellement croisées.

Nous pouvons nous demander, par rapport à notre panorama linguistique et culturel du Maroc, qu'en est-il de l'identité marocaine ? Visiblement, elle semble frappée par l'idéologie homogénéisante et hiérarchisante et structurante des pratiques linguistiques, et prise entre plusieurs feux ; la diversité inter et intralinguistique peine ainsi à être considérée et vécue comme source de richesse culturelle et humaine. Nous pouvons dès lors nous demander comment les institutions francophones peuvent réagir face à cela ? Adoptent-elles en pratique un rôle qui renforce cet éclatement identitaire où tentent-elles de contribuer à une conscientisation et à une valorisation d'une identité marocaine plurielle ?

7 Alternance codique, diglossie, insécurité linguistique

7.1 Diglossie

Beniamino (1997, p.125) postule que l'égalité entre les langues est impossible, et définit la diglossie de la façon suivante : «situations où deux systèmes linguistiques coexistent pour les communications internes à cette communauté». Cela veut dire que pour tel groupe de personnes qui perçoit, distingue et /ou utilise deux langues, ou deux variétés d'une même langue, puisque l'on a vu que cela dépend de leurs représentations, l'une est plus valorisée que l'autre, ou bien l'une est dévaluée, dévalorisée par rapport à l'autre. Nous pouvons parler alors de «variété haute» pour la langue valorisée, et la «variété basse» (Beniamino, 1997, p. 25 ; Riley, 2003, p.11) pour la langue stigmatisée.

Cette diglossie suppose que les locuteurs se représentent comme étant acteurs et/ou observateurs d'un environnement peu ou prou bilingue. Dans ce cas de figure, il peut y avoir, selon les représentations effectives, des situations diglossiques entre deux variations, variétés

d'une même langue ou entre deux langues singulièrement différentes : « En réalité, la diglossie n'est que le cas limite d'un phénomène de variation stylistique de bilinguisme intralinguistique » (Riley, 2003, p.11). Dit autrement, la diglossie peut correspondre à deux façons de parler perçues par les locuteurs ou à deux langues vues comme distinctes. Ce phénomène peut aussi s'appliquer dans des situations avec plus de deux langues ou variétés en présence. Nous parlons alors de « triglossie » pour trois variétés, ou de « polyglossie » dans des contextes plus larges.

Simonin et Wharton (2013), qui retracent l'émergence de ce concept de diglossie et les différentes critiques et appropriations, mettent en avant notamment le fait qu'il est impossible de généraliser ce concept de façon systématique tant les situations sociolinguistiques sont variées, et qu'elles-mêmes sont instables, elles évoluent dans le temps, d'où la nécessité d'élaborer des analyses s'appuyant sur une perspective historique, de « descendre le curseur (...) afin de décrire la manière dont se joue, dans la vie quotidienne, pour les individus et les groupes concernés, le fait multilingue/diglossique » (2013, p.238).

Autrement dit, les auteurs mettent en avant la nécessité d'approches diachroniques et micro, et enfin d'appréhender la diglossie sous le prisme d'un « cadre sociopolitique plus large » (2013, p.238), c'est-à-dire de prendre en compte les phénomènes de diasporisation, les aménagements linguistiques à l'œuvre, les représentations à différentes échelles, comme le « sentiment de loyauté nationale » par exemple. Il est vrai qu'abuser de ce concept en termes de dichotomie simpliste entre les langues, et/ou en s'appuyant sur les critères classiques définissant une variété haute et basse (largement remis en cause par l'étude de Miller, 2011, comme nous l'avons vu) fait écho à cette vision trop structurée et figée entre les langues que j'ai déjà critiqué. Teskos (1999, p.160) définit d'ailleurs la diglossie comme « la résultante d'un nombre infini de fonctionnements diglossiques renvoyant aux actes de communications réelles ».

Tsekos parle de « post-diglossie » (1999, p.174) pour décrire la situation grecque, où deux variétés (1999, p.159), à savoir la dhimotiki, parlée ordinairement, au quotidien, « populaire », et la katharévousa, variété haute, du grecque classique, se sont mélangées, et ne sont a priori plus distinguées : « c'est un troisième système qui a émergé, issu de l'interpénétration des codes opposés (par ailleurs linguistiquement proches) et caractérisé par

un degré important de variation» (1999, p.160). L'auteur précise de plus la « diversité des pratiques regroupées sous les étiquettes de katharévoussa et dhimotiki ». La dhimotiki a été, à partir des années 1940, instaurée comme langue d'enseignement, puis langue de l'administration, et au domaine juridique. Malgré ces changements institutionnels importants, des tensions linguistiques sont encore présentes mais différentes, à savoir la dévalorisation généralisée des pratiques linguistiques, et notamment des parlers jeunes, issu de l'« héritage de l'idéologie diglossique » (1999, p.173) selon l'auteur.

Enfin, cela aboutit à une hiérarchisation interne des pratiques : « l'opposition katharévoussa/dhimotiki est remplacée par une opposition langue virtuellement riche/pratiques pauvres ». Donc la post-diglossie, au moins pour cette étude, ce n'est pas de l'harmonie sociolinguistique, les rapports de forces demeurant, mais figurent sous d'autres traits. On peut cependant supposer qu'à très long terme, les distinctions finissent par s'éteindre, s'amenuiser ou se modifier, ce qui rendrait à ce concept de post-diglossie tout son intérêt. Effectivement, si nous regardons par exemple la langue française aujourd'hui, bien qu'empreinte de parlers plus ou moins valorisés et dévalorisés, nous ne saurions généralement pas tous identifier quels sont tous les mots qui sont issus de tel ou tel ancien parler, de même que nous n'avons pas toujours la connaissance des mots empruntés aux autres langues, tels que les emprunts d'arabe qui sont très nombreux : (El Houssi, 2001): « artichaut » venant de « al-kharchoûf » (2001, p.30), ou « jupe de « djûbba » (2001, p.65) par exemple. Mais au-delà de ce facteur temporel extrêmement ample, nous voyons que les relations sociolinguistiques au sein d'une société s'avèrent toujours délicates et conflictuelles, à l'image des relations humaines de celles-ci, ce qui réduit à mon sens le champ des effectivités du phénomène post-diglossique.

Pour ce que nous avons vu de la situation sociolinguistique au Maroc, malgré les nombreux mélanges entre toutes les langues en présence, nous avons pu constater qu'elles ne sont pas du tout exemptes de hiérarchisation, et surtout qu'elles demeurent fortement distinctes dans les représentations des locuteurs. Ainsi, je ne peux comparer le cas de la Grèce à celui du Maroc, mais nous pouvons parler de « polyglossie », puisque nous avons de tout point de vue affaire à au moins plus de trois variétés de langues. Je m'écarte partiellement d'ailleurs de la définition de Riley (2003, p.11) qui suppose que celles-ci ne se « chevauchent » pas. Il me semble que l'absence de croisement en contexte de langue en contact est impossible, même si il a plus ou moins lieu d'une situation à une autre. Par contre, l'aspect de stratification est

compris dans ma définition de polyglossie. Nous pouvons toutefois nous poser la question, si, à termes, ces mélanges seront perçus comme un tout, et si nous devrions anticiper les mêmes effets de dévalorisation intralinguistique tels que ceux que vivent les Grecs, une sorte de « post-polyglossie » marocaine, et voir comment il serait possible d'y faire face.

7.2 Alternance codique

Un individu d'un groupe donné peut maîtriser deux ou plusieurs variétés, ou langues ; si dans une même situation, un même cadre spatio-temporel-interactionnel défini, il utilise, jongle avec ces deux variétés, c'est de l'*alternance codique*, *code-switching*, *code-mixing*, ou *language alternation* selon les auteurs. Il existe différents niveaux d'alternance codique selon Riley (2003, p.13) : « psycholinguistique et linguistique », « communicatif et interactionnel » et « sociolinguistique ». Ces niveaux témoignent à la fois de l'élaboration d'ordre individuel - cognitif des processus de production et de réception linguistique, et identitaire -; et aussi de l'efficacité sociale de ces mélanges linguistiques, en termes de remise en question, d'actualisation des appartenances collectives, et d'échanges entre les personnes. Donc, les locuteurs possèdent et mobilisent autant d'aptitudes complexes qu'ils sont plurilingues et manifestent de l'alternance codique dans leurs discours.

Une autre remarque intéressante de Riley est que, concernant l'alternance codique : « Il n'est souvent pas possible de distinguer nettement entre l'alternance codique, l'emprunt et l'assimilation lexicale, ou le mélange de langues (ou langues mixtes). Il vaut mieux considérer ces termes comme des choix descriptifs qui situent les formes différentes de l'alternance codique sur une échelle : le dégradé commence avec les moindres nuances stylistiques intralinguistiques et se termine avec un changement complet entre deux langues non-apparentées » (2003, p.14). Là encore, l'aspect subjectif de détermination des langues est attesté. L'alternance codique est indissociable du contexte sociolinguistique marocain, où comme nous l'avons vu elle est récurrente.

7.3 Insécurité linguistique

Une personne peut ne maîtriser qu'une seule variété ou langue dans un contexte posé comme bilingue, et dans le cas où elle ne sait utiliser que la «variété basse» et qu'elle s'en rend compte, elle peut se retrouver en situation d' *insécurité linguistique*, que Klinkenberg (2005, p.104) définit comme ceci : «dès que le locuteur a d'une part une représentation nette des variétés légitimes de la langue (...) mais que d'autre part il a conscience de ce que ses propres pratiques langagières (...) ne sont pas conformes à cette norme évaluative». Il y a donc une double logique qui sous-tend cette insécurité, d'une part la norme verbale en vigueur au sein du groupe en question, et d'autre part l'évaluation, l'interprétation et le positionnement personnel de l'individu par rapport à cette norme.

Le phénomène inverse consiste en le fait que soit l'individu a des pratiques langagières plus ou moins conformes à la variété haute, soit non mais il ne s'en rend pas compte. Cette notion est donc au carrefour des représentations collectives, ce qu'un groupe pose comme la norme, et des représentations individuelles, à savoir le fait qu'un individu s'autoévalue de telle manière (plus ou moins positive ou négative) par rapport à cette norme en vigueur. Je ne développe pas plus cette notion d'insécurité linguistique qui pourraient être longuement approfondie, cependant elle constitue au Maroc une des conséquences de l'histoire des langues et des politiques linguistiques nationales et étrangères à l'œuvre.

Dahlet résume bien ces trois phénomènes d'alternance codique, d'insécurité linguistique et de di- ou polyglossie, le plus souvent intriqués : « les langues et leurs locuteurs ne sont pas logés à la même enseigne, mais affectés de coefficients de valeurs très différenciés, qui paralysent l'expression des plus nombreux et officialisent la circulation marchande et communicantes de quelques-un(e)s, alors il faut aussi pauser que toute pratique plurilingue s'enlève nécessairement sur fond de rapport de force» (Dahlet, 2011, p.45)

8 Conclusion, vers une approche interdisciplinaire

Après avoir vu les concepts mobilisés pour ce travail, force est de constater qu'une approche méthodologique interdisciplinaire est nécessaire : effectivement, ces différentes notions ne sont pas propres à une approche sociolinguistique, mais relèvent de différents champs académiques. Avant de parler de pluridisciplinarité, il me semble pertinent d'interroger la notion même de discipline : elle pourrait être définie comme un secteur d'élaboration et de distribution des connaissances scientifiques et humaines. Ce qui caractérise une discipline, ce n'est pas seulement son objet de recherche mais c'est aussi son existence institutionnelle. Une discipline est créée, car admise comme telle par des représentants de diverses communautés scientifiques.

Donc une discipline, c'est aussi une construction humaine et sociale : ce sont des acteurs qui la fabriquent et décident de son intérêt, sa légitimité à exister et à se démarquer des autres champs disciplinaires déjà existants. A partir de là, on peut penser que tel concept ou tel paradigme n'a pas forcément lieu d'être accaparé par une seule et unique discipline, notamment en sciences humaines et sociales, où les phénomènes sont bien souvent multifactoriels et intriqués les uns les autres, puisque l'objet commun de connaissance n'est autre que l'Homme, dans toute sa complexité.

« La pluridisciplinarité, c'est la présence simultanée de plusieurs disciplines dans un cadre institutionnel ou scientifique donné » (Blanchet, 2011, p.71) pour schématiser, nous pouvons dire que la pluridisciplinarité correspond à un patchwork de disciplines, ou la « juxtaposition » de plusieurs apports de sciences différentes pour un thème particulier. Là, on regroupe différents résultats de différents discours scientifiques. Elle reste relativement superficielle puisqu'elle demeure fidèle aux points de vue de champs disciplinaires respectifs. Elle permet de croiser plusieurs informations déjà établies, provenant de ceux-ci afin de tenter de mieux connaître un objet donné. Il s'agit d'une amorce à l'interdisciplinarité.

L'interdisciplinarité constitue l'interrogation simultanée de plusieurs disciplines sur un même phénomène, en appréhendant ce dernier par le « tissage » de certains concepts, méthodes, paradigmes, ou modèles. L'interdisciplinarité permet l'innovation, puisque chaque discipline va effectuer un travail de compréhension de certaines œuvres des autres disciplines sollicitées,

ainsi que de transformation des concepts ou méthodes en question. La transdisciplinarité s'inscrit à l'intérieur de la procédure interdisciplinaire, et correspond à « une méthode, un outil, un concept, etc., présent dans diverses disciplines » (2011, p.72).

Ce principe interdisciplinaire ne remet pas pour autant en cause l'existence des disciplines, « l'interdisciplinarité n'est pas une indisciplinarité » (2011, p.72), puisque pour que l'on puisse comparer ces champs de recherche et que cela ait un apport conséquent, il est nécessaire qu'ils soient différents. Autrement dit, il n'est pas possible de comparer deux entités similaires puisqu'elles sont identiques ! Cette option propose un enrichissement mutuel, qui requiert aussi que l'on accepte de travailler ensemble, c'est-à-dire entre chercheurs issus de différentes sciences, sur des notions qui ne sont pas non plus exactement les mêmes, puisqu'elles sont appropriées et adaptées à chacune de celles-ci.

J'ajouterai que ce principe devrait s'inscrire explicitement à l'intérieur d'une même discipline, puisque les chercheurs sont spécialisés dans des domaines différents, n'ont pas travaillé sur les mêmes objets et du coup n'ont pas les mêmes vécus et expériences de chercheurs. De fait, à l'instar du constat que pour nos représentations, nos catégorisations du monde dans la vie quotidienne (ici dans le sens d'en dehors de l'activité de recherche), chacun de nous tient ses propres définitions, en fonction de son parcours personnel inscrit dans des dynamiques socioculturelles, spatiotemporelles. Les concepts ne sont pas des copies conformes, des exactitudes, non seulement entre chercheurs d'une discipline universitaire, mais aussi entre sociolinguistiques ; constat qui me paraît fondamental étant donné que l'activité de recherche est toujours collective, en ce sens que nous travaillons presque tout le temps à partir de notre interprétation de travaux antérieurs.

En ce qui concerne le travail individuel présent, je choisis de prendre acte de cette « option » interdisciplinaire, positionnement lié entre autres, à mon parcours universitaire, puisque j'ai eu la chance d'étudier dans plusieurs domaines (d'abord en psychologie, sociologie, sciences de l'information et de la communication et enfin sociolinguistique) et donc, pour répondre à cette nécessité personnelle faisant écho à des convictions d'ordre épistémologique de nourrir mon mémoire d'apport scientifiques de différentes sciences humaines et sociales, j'ai emprunté des concepts théoriques, d'élaboration du protocole et d'interprétation, à l'anthropologie, à la psychologie sociale, la sociolinguistique étant ma discipline de référence.

De même, les notions de représentations et de culture sont par excellence transdisciplinaires, comme on l'a vu plus haut, largement partagés et mobilisés par la quasi-totalité des sciences humaines et sociales. Par ailleurs, les outils méthodologiques et interprétatifs que j'ai utilisé, à savoir l'entretien semi-directif, l'observation directe, l'analyse de contenu, et les positionnements éthique et épistémologique qui en découlent relèvent d'un paradigme transdisciplinaire puisqu'ils se donnent aussi à voir en psychologie, en sociologie, etcetera. Donc mon travail, pour résumer, est imprégné d'interdisciplinarité, sur les modèles théoriques comme sur les moyens de construction et d'élaboration des connaissances.

CHAPITRE III : L'ENQUETE

Partie 1 : Réflexions en amont de l'enquête

Le but de cette partie est d'exposer comment j'ai mené concrètement ma recherche, quels sont les types de recueils d'observables que j'ai jugé les plus adaptés à mon sujet, et de justifier ces choix méthodologiques qui sont en cohérence avec des principes éthiques épistémologiques.

1. Cadre épistémologique

Comme l'explique Ph. Blanchet (2011, p.9), il est nécessaire dans toute recherche scientifique d'adopter une posture réflexive sur cette même activité de recherche, sur « les tenants et les aboutissants » de celle-ci, en se basant sur le fait que l'objectif de la science est « la production de connaissance nouvelle », ou d'informations neuves sur le monde, sur notre environnement, qui peuvent nous permettre d'exister en son sein et d'agir sur-celui-ci. Cette autoanalyse renvoie nécessairement au rapport du chercheur avec son propre statut et son implication personnelle dans la recherche, avec les participants, avec la manière dont sont assemblées et élaborées les observables, les résultats de son travail, et enfin de leur potentielle utilité ou usages.

D'abord, la question du lien entre science et vérité : ne pas mettre en doute le scientifique, ne pas se donner la possibilité de le critiquer, c'est déjà le considérer comme allant de soi, comme porteur de réalité évident, infaillible. C'est aussi poser qu'il existe du vrai et du faux : une réalité objective, neutre, atteignable par des moyens académiques, scientifiques, et autour de ce noyau, de l'ignorance, des leurre, que les chercheurs, êtres de « pure objectivité » hors du monde et de ses enjeux » (Blanchet, 2011, p.12) se consacrerait à écarter. Or, dans une perspective constructiviste, la réalité n'existe que par le produit des élaborations subjectives que nous nous en faisons, elle n'a pas d'existence objective : « notre conception de la réalité n'est plus une image vraie d'une réalité qui se trouverait à l'extérieur de nous-

mêmes : Elle est profondément liée aux processus cognitifs qui nous ont conduits à cette conception » (Canivenc, 2011, p.18).

Ce postulat selon lequel au fond, le discours que tient la science est le discours de vérité, peut s'expliquer en partie historiquement : à leur avènement, qui a succédé à celui des sciences dites « naturelles et formelles » (2011, p.13), bien que ces dernières ont d'abord découlé de la théologie et de la philosophie), les sciences humaines et sociales ont eu du mal à se faire accrédi-ter le statut de science, dans une tradition positiviste issue de la philosophie des Lumières où le projet scientifique général se plaçait dans la société comme ersatz de la religion alors mise à mal, pour expliquer l'ordre du monde. Ph. Blanchet (2011, p.12) parle de « remplacement d'une Religion marginalisée par une Raison divinisée ». Les chercheurs en sciences humaines ont donc récupéré le critère de scientificité alors à l'œuvre, à savoir l'objectivité, le détachement, et l'ont transféré dans leurs méthodologies, outils théoriques et référent épistémologiques.

Or, cette croyance en l'omnipotence de la science a été maintes fois remise en cause, même si elle reste finalement prégnante au XXI^e siècle, ou du moins une conception générale, quelque soit le mode d'accès à la connaissance, religieux ou soi-disant rationalisé, de l'existence d'une vérité absolue de l'état du monde et des choses. Parmi les auteurs qui ont critiqué cette conception sacralisante de la science et de l'existence d'un seul Vrai, je propose d'exposer le point de vue de Popper (1963, 1972): il émet l'idée de rompre avec les formes de pensée totalisantes, dans un contexte où le marxisme et la psychanalyse ont une influence considérable.

Pour lui, la scientificité suppose de laisser une place à la « réfutation », qui devient un critère de celle-ci : « Une théorie qui n'est réfutable par aucun événement qui se puisse concevoir est dépourvue de caractère scientifique. Pour les théories, l'irréfutabilité n'est pas (comme on l'imagine souvent) vertu mais défaut » (Popper, 1985⁵, p.64). Les faits sont donc tous construits : « le monde de la connaissance objective (ou plus généralement de l'esprit objectif) est produit par l'homme » (Popper, 1972, p.161). Popper s'oppose ainsi à l'idée de rupture entre sens savant et sens commun : « la connaissance subjective constitue une partie d'un appareil d'ajustement hautement complexe et intriqué mais (dans un organisme sain) étonnamment sur, et qu'elle fonctionne pour sa plus grande part comme de la connaissance

conjecturale objective : selon la méthode d'essai et élimination des erreurs, ou par conjecture, réfutation et autocorrection » (1972, p.89). Si à sa lecture nous pouvons ressentir dans le jargon popperien un héritage encore prégnant du positivisme (notamment par l'emploi de termes forts idéologiquement tels que « erreur », « objective »), nous ne pouvons nier d'une part qu'il revalorise la connaissance ordinaire, et d'autre part il décolle l'étiquette de toute-vérité de la recherche scientifique, en expliquant ici que la recherche de connaissance, scientifique ou non, repose sur les mêmes principes de fonctionnement et d'actualisation permanente.

Il prétend aussi que : « la croissance de toute connaissance consiste en la modification -par altération ou par rejet- d'une connaissance antérieure » (Popper, 1972, p.82). Ce principe suppose que nous acceptons, en tant que chercheur, une certaine humilité quant à nos travaux et nos résultats. Il parle de « vraisemblance » au lieu de vérité, qu'il met en parallèle avec les conséquences pratiques des théories scientifiques. «Le point de départ est le sens commun, et l'instrument majeur de nos progrès est la critique » (1972, p.44). En définitive, les sciences, pour ne pas devenir des idéologies (« ensemble clos d'idées à priori tendant à répondre à tout », Blanchet, 2011, p.10), doivent se présenter et s'assumer comme porteuses de théories toujours questionnable, que Popper qualifie positivement de « critique imaginative » (1972, p.162).

« L'épistémologie classique qui considère que nos perceptions sensorielles sont « données » (...) ne parvient pas à tenir compte de ceci, que les prétendues données sont en fait des réactions adaptatives, et donc des interprétations qui incorporent des théories et des préjugés, et qui, comme les théories, sont empreintes d'attentes conjecturales ; qu'il ne peut y avoir de perception pure, de donné pur, exactement comme il ne peut y avoir de langage d'observation pur, puisque tout langage est empreint de théories et de mythes » (Popper, 1972, p.160). Cette remarque est intéressante dans le sens où elle rend compte de l'aspect performatif du langage, à la fois dans le monde en général et aussi dans le domaine scientifique, qui ne peut avoir lieu que par l'opération du discours.

Un aspect fondamental qui découle de cela est la relation du chercheur avec les participants à la recherche : non seulement ceux-ci ne sont plus considérés comme passifs et naïfs, mais aussi le travail de recherche est redéfini dans une activité collective co-construction de

connaissances. Les statuts des savoirs des acteurs ordinaires et des chercheurs sont remis sur un même pied d'égalité, dans le sens où ils sont différents mais il n'y a pas de rapport hiérarchique entre les deux. Ils sont dissemblables mais pas antagonistes : « Le continuum des modalités de connaissances peut être représenté autour des trois pôles d'un triangle épistémique : la croyance, l'expérience, la science » (2011, p.10). Enfin, ces trois types d'accès à la connaissance sont perméables : « les trois polarités de ce continuum unique ne sont pas étanches l'une à l'autre et interagissent » (2011, p.11). Le pôle de l'expérience intervient dans le pôle scientifique : par exemple, lorsque nous écrivons nos recherches, nous ne conceptualisons pas tous les mots que nous employons, cette entreprise est impossible, tant au niveau des moyens matériels qu'intellectuels. Donc nous utilisons bien du sens commun pour élaborer nos recherches.

Cela rejoint ce l'idée suivant de Blanchet (2011, p.11) : « les scientifiques, sont aussi et avant tout des êtres humains socialisés, éduqués, « enculturés », porteur de ces schèmes interprétatifs profondément installés dans leur vision du monde et qu'ils ont appris à mettre en question, en général, qu'à propos de leur champ de spécialisation, mais pas ou peu, pas aisément en tout cas, dans tous les autres champs et sur tous les autres facteurs et phénomènes que croise leur spécialité. Et même au sein de leur champ d'étude, la puissance des grilles culturelles et idéologiques est telle que la remise en question critique n'est pas évidente ». On ne peut donc se défaire de notre sens commun, de notre expérience singulière et collective du monde, même si nous mettons en œuvre tout ce qui est volontairement possible pour s'extraire au moins de nos jugements.

Une explication supplémentaire de cette idée est que les notions que nous identifions et que nous choisissons d'utiliser pour notre recherche, le plus souvent déjà conceptualisées par d'autres antérieurement, le sont parfois parce qu'un terme revient très ou trop souvent et que suite à une méta-analyse ou simplement un aperçu de plusieurs recherches, certains chercheurs se rendent compte que celui-ci est mobilisé dans des situations extrêmement variées et renvoyant à des situations différentes sinon contradictoires, et que peu à peu est élaborée une conceptualisation du terme en question. Je prends pour exemple les notions de « terrain », conceptualisé plus bas. A un moment donné, nous pouvons nous rendre compte à travers différents travaux que ces termes récurrents sont mobilisés pour justifier et/ou

expliquer, renvoyer à des réalités variées, et donc qu'il faut au minimum mettre en exergue ces phénomènes, qui ont été jusque-là trop conçus comme des évidences.

Ainsi, les connaissances ordinaires, quotidiennes, doivent être considérées comme distinctes des connaissances scientifiques, sinon nous nous risquons de tomber dans le relativisme, mais en gardant à l'esprit que les deuxièmes ne prévalent pas sur les premières, point de vue qui entre d'emblée en opposition avec les idéologies faisant de la science un appareil surplombant où le chercheur viendrait « éclairer » les acteurs, leur révéler ou dévoiler la vérité. « La mission du chercheur n'est pas de révéler la Vérité aux ignorants : elle est de mettre en perspective, de densifier et de synthétiser des savoirs épars, ou parcellaires, ou implicites » (Blanchet, 2011, p.19). Le chercheur a ainsi pour rôle de donner une grille de lecture complémentaire ou supplémentaire à celles déjà à l'œuvre, différente, singulière.

2. Type d'enquête

2.1. Démarche empirico-inductive

Premièrement, ma démarche, ou mon approche ici est empirico-inductive, ce qui correspond au postulat que le chercheur doit d'abord se confronter au terrain pour ensuite faire des hypothèses, et non l'inverse. Il ne part pas analyser le terrain avec des préconceptions précises qu'il va tenter de vérifier, comme c'est le cas pour les méthodes hypothéticodéductives, majoritairement utilisées dans les sciences dures, en biologie par exemple, mais aussi en sciences humaines. Cela revient à «chercher des réponses dans les données» (Blanchet, 2012², p.34), tenter de "comprendre" ces dernières, et non pas à chercher à justifier ses idées de départ. Cela suppose d'être très à l'écoute, ou très observateur lors de son expérience de terrain et de baser son travail sur des interrogations larges et ouvertes à des évolutions.

Cette démarche requiert aussi l'adoption d'une méthode d'enquête principalement qualitative, où l'appréhension de chaque sujet parlant de manière approfondie, en s'intéressant aux contextualisations de ce qu'il dit, et au-delà de ce qu'il me rapporte, prévaut sur le nombre de

sujets interrogés. Je me suis demandée pourquoi le plus souvent enquête qualitative allait de pair avec le registre empirico-inductif. Au-delà de l'historicité des sciences qui ont choisi de le développer, l'approche empirico-inductive suppose, pour pouvoir recueillir des observables pertinentes, de récupérer d'abord un ensemble d'informations relativement larges et d'une certaine densité, ce qui nécessite par ailleurs des moyens importants, en termes de temps disponible pour les enquêtés par exemple, autant que pour le chercheur pour traiter ces observables.

Enfin, ce type d'approche sous-entend que le chercheur ne nie pas sa subjectivité, qui est inéluctable comme nous l'avons vu, mais intègre celle-ci comme entière constituante de son travail, aspect pour lequel je tiens à prendre entièrement part. A la fois parce-que se frotter au terrain tout en neutralisant ses propres conceptions et les effets induits par sa présence même n'est pas pratiquement faisable, mais aussi parce-que commencer une recherche ex nihilo relève de l'utopie : comme le souligne Ph. Blanchet (2012², p. 36) il est impossible d'arriver totalement vierge sur un terrain, le chercheur projette toujours «-consciemment ou non des hypothèses méthodologiques et théoriques ».

Autrement dit, nous ne pouvons pas être totalement dans une démarche inductive, la notion même de terrain étant déjà une construction du chercheur, et plus largement des sciences humaines et sociales, en cohérence avec le cadre épistémologique posé. Au-delà des hypothèses liées à sa recherche, le chercheur ne peut extraire ses connaissances et expériences générales du monde, et que même si celles-ci ne sont pas directement liées à son travail, elles participent peu ou prou à l'initiative de recherche, aux intuitions de certains phénomènes ou problèmes.

Mon analyse a est donc qualitative, pour les raisons que je viens d'évoquer, et également pour des raisons d'ordre pratique. Une analyse quantitative aurait pu compléter ce travail qualitatif, car comme le dit Ph. Blanchet, (2012², p.36) : «les avantages de chacune des deux grandes méthodologies constituent des palliatifs partiels à leurs faiblesses respectives», mais je ne dispose pas d'assez de moyens pour constituer et analyser un échantillon représentatif, en deux années universitaires de master.

2.2. Pour une définition du terrain

Pour Ph. Blanchet (p.31, 2012²) « le terrain n'est pas uniquement ni principalement une aire territoriale, un espace géographique, un lieu où se produisent des phénomènes humains et sociaux et où l'on rencontre des humains et des sociétés ». Effectivement, si notre objet d'enquête renvoie à un voire plusieurs espace-temps circonscrits au sein duquel se situent les acteurs qui nous intéressent, il faut garder à l'esprit qu'il ne l'est que parce-que nous autres chercheurs avons décidé, sciemment ou non, de le déterminer de telle ou telle façon. Donc en plus de constituer une parcelle géographique (qui peut d'ailleurs être éclatée en plusieurs lieux matériels éloignés), « un terrain est également un espace temporel, social et situationnel » (Ph. Blanchet, 2011, p. 18). Enfin, le chercheur participe tout autant à l'existence de ce terrain que les enquêtés : « Un terrain, c'est avant tout un ensemble d'interactions (de relations, d'échanges, d'expériences) entre un chercheur et d'autres personnes, relations certes situées dans le temps, l'espace, dans des sociétés, des cultures, etc., mais interactions avant tout » (Blanchet, 2012², p. 31)

Boumaza et Campana (2007, p.8) rappellent également que cet aspect subjectif notion de terrain : « le terme de terrain en lui-même n'est pas neutre », bien qu'il semble aller de soi. Pour qu'il y ait existence d'un terrain, il faut une confrontation entre un chercheur et « des personnes, des idées, des visions du monde ». Cela met en avant qu'un terrain, c'est d'abord cette rencontre, et donc une construction que le chercheur va opérer avec un ensemble d'acteurs, ce qui doit engager dès lors un travail sur cette relation. Il n'y a pas de terrain sans un chercheur qui le désigne comme tel. Le chercheur étant ainsi tellement impliqué dans son processus de recherche, de par le choix de travailler sur tel ou tel objet, en abordant, que nous pouvons considérer le terrain comme le produit de la relation du chercheur X avec un objet de recherche Y, incarné le plus souvent par des ensembles d'acteurs sociaux, mais aussi parfois corpus, de textes journalistiques par exemple, et des multiples conditions (espace, temps et/ou moment, moyens matériels disponibles pour l'enquête).

C'est ce que rapportent de Robillard et al. (2012, 29-30) : « Nos interventions de recherche (déplacements, sollicitations, sélections, transcriptions, analyses, écriture) impliquent en substance un engagement par rapport aux autres. Ce qui inscrit chercheur et terrain dans une relation d'interdépendance, l'un ne pouvant se définir que par rapport à l'autre ». Nous ne sommes donc pas que de simples « enregistreurs-rapporteurs » de discours. Cet aspect met en avant la responsabilité sociale de la recherche, à faire émerger, tout comme les médias, les artistes, les porte-paroles d'associations, certaines catégories.

Le terrain est, comme toutes les entités dont nous avons parlé jusqu'alors, une construction sociale. Adopter une perspective constructiviste du monde sans y intégrer l'activité de recherche serait paradoxal, et éthiquement douteux, puisque cela reviendrait à ressasser le discours positiviste suranné affirmant que la seule science pourrait établir la vérité sur l'ordre du monde/des choses. D'un point de vue plus concret, cette posture engage le chercheur à consacrer une partie de son investigation à un travail réflexif et explicatif de ses choix, non seulement matériels, mais aussi éthiques, théoriques, et épistémologiques.

Cela étant, nous ne pouvons nier qu'il existe une certaine matérialité, des phénomènes précédant la rencontre du chercheur avec son terrain. Il existe bel et bien, avant que nous produisions des discours sur des phénomènes, un monde, des mondes constitués, de phénomènes, ou de processus, qui ont du sens pour d'autres. Mais ceux-ci ne sont intégrés dans une recherche que lorsqu'ils sont construits comme terrain par un chercheur qui aura choisi de travailler sur ceux-ci, et de les désigner de telle manière à partir de ses connaissances et de ses projections.

2.3. L'entretien semi-directif

Parmi les différentes méthodes d'enquêtes empirico-inductives possibles, j'ai choisi l'entretien, qui « permet de rendre compte des systèmes de représentations et des pratiques sociales des individus » (Desanti, Cardon, 2012, p.57). C'est une situation de communication entre un enquêteur et un enquêté dans laquelle ce dernier est amené à expliciter le sens qu'il donne à ses actions, à « ses expériences vécues » et à son environnement.

Il me semble que les entretiens individuels semi-directifs, ou « interactifs » selon la terminologie de Brès (Calvet, Dumont, 1999, p.68), sont particulièrement en adéquation avec mon objet de recherche. Les enquêtes par questionnaire correspondent à une démarche quantitative et une épistémologie pour lesquelles je n'ai pas opté, comme je l'ai expliqué. Par ailleurs, dans l'entretien non directif (Berthier, 2006, p.72), la seule orientation donnée par l'enquêteur est un thème large, il ne pose pas de questions (2006, p. 75) à l'enquêté. C'est donc une méthode couteuse, car il faut laisser beaucoup de temps à l'enquêté pour parler, et du même coup cela donne une quantité de matière, d'informations à trier et analyser ensuite très lourde.

Cette méthode sert généralement à prendre connaissance d'un terrain, pour ensuite être remplacée par des méthodes un peu plus directives (2006, p.78) qui traitent de thématiques plus spécifiques en rapport avec la direction donnée à la recherche par l'enquêteur. Dans mon cas, je juge peu utile d'effectuer ce genre d'entretiens au préalable, l'observation directe qui fait partie de mon enquête et que j'explique plus bas est amplement suffisante pour entrer en contact avec le terrain en question.

L'entretien semi-directif laisse s'exprimer le sujet par des interrogations larges et ouvertes, où comme dans les autres types d'entretien, il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse, le sujet pouvant ici parler de ce qu'il souhaite en rapport avec ces interrogations. L'enquêteur s'est fixé des « zones d'exploration » (2006, p.78) et veut recueillir des informations sur certains thèmes prédéterminés. L'enquêteur peut, voire doit, par un certain nombre de techniques rhétoriques, intervenir et relancer l'enquêté (techniques qui sont également mises en œuvre dans une certaine mesure dans les entretiens non directifs), dont voici quelques exemples :

*la reformulation, clarification ou résumé du contenu : l'enquêteur reprend ce qui a été dit sans le déformer (ou le moins possible puisqu'il s'agit inéluctablement d'une interprétation), pour s'assurer ou affirmer qu'il a bien compris ce que l'enquêté souhaitait dire. Ainsi, cela peut permettre aux deux protagonistes d'être en accord sur le fond de ce qui a été dit, et aussi de relancer l'enquêté s'il n'a pas été assez exhaustif aux yeux de l'enquêteur.

*le miroir/écho : c'est répéter un mot, un groupe de mots ou une phrase qu'a prononcé le sujet, et qui a pour objectif stimuler un développement du discours du sujet.

*les demandes d'éclaircissement : il s'agit d'une manifestation stratégique d'incompréhension, par exemple : « ce n'est pas clair pour moi, pouvez-vous m'expliquer ? », dans le but d'inviter le sujet à détailler son discours.

*les marques d'écoute : ce sont des expressions nécessaires pour exprimer à l'enquêté que l'on est réceptif et que l'on comprend ce qu'il nous dit, tout en l'invitant à poursuivre. Cela peut se traduire par des expressions verbales, mais aussi gestuelles, hochements de têtes, etc.

Ces interventions incitatives doivent être utilisées avec mesure et de façon adaptée, et ne doivent pas perturber, embarrasser la personne enquêtée, notamment dans le sens où elle ne doit pas se sentir incomprise. L'enquêteur doit, pour finir, savoir déterminer le moment adéquat pour terminer l'entretien. Elle a lieu lorsque « les propos deviennent redondants », et c'est à l'enquêteur de jauger quand cela devient le cas. Pour Berthier (2006, 77), cette étape est importante car elle comporte des éléments clé : il faut présenter un résumé de l'entretien, ce qui peut relancer le discours sur des aspects auxquels l'enquêté n'aurait pas pensé à développer, demander au sujet s'il ne souhaite rien ajouter, poser des questions plus particulières si on en a, et dans ce cas, elles sont préparées à l'avance. Enfin, il peut être intéressant d'interroger le sujet sur « son vécu de l'entretien ». Aussi, mettre officiellement fin à l'entretien peut donner lieu à un certain relâchement dans l'attitude de l'enquêté comme de l'enquêteur, et peut amener le sujet à ajouter des commentaires, dans une attitude plus informelle. Si cela a lieu, il faut tenter de mémoriser le plus d'informations possible car elles peuvent être pertinentes pour l'enquête.

Cette méthode a l'avantage d'assembler des observables beaucoup plus approfondies que les enquêtes par questionnaire. En effet, les interviewés, par leur possibilité de parler librement, peuvent donner des informations et les expliquer, argumenter, justifier leurs réponses. Dans l'enquête par questionnaire, le sujet pris au dépourvu doit donner des réponses tranchées relativement rapidement (souvent, « oui » ou « non », ou selon une échelle graduée de réponses), lesquelles peuvent être biaisées très facilement, comme cela l'a été démontré en psychologie (Girandola, 2003, p.47), avec les effets de primauté et de récence par exemple c'est-à-dire que les connotations, positives ou négatives des premiers et les derniers mots des questions influencent les réponses des sujets et ne donnent pas aisément un panorama d'ensemble, représentatif des opinions, etcetera, du sujet.

Par ailleurs, il permet d'explorer des aspects que le chercheur n'aurait pas pensé à évoquer, ce qui peut être très utile s'il a peu de connaissances du terrain, comme c'était mon cas. Le risque principal de cette méthode est, du même coup, de ne pas récolter les informations que le chercheur souhaitait obtenir au départ s'il ne parvient pas à bien mener l'entretien, et nécessaire au travail de recherche. Il faut donc préparer à la fois finement ses interrogations, mais aussi apprendre à anticiper ou "rebondir" face à des situations qui peuvent être déstabilisantes. Par exemple, si le sujet sans s'en rendre compte s'écarte totalement du thème abordé au départ, il faut réagir de manière adaptée sans perturber le sujet interrogé pour autant, grâce, entre autres, aux interventions dont j'ai parlé plus haut.

Il faut, pour résumer, prendre en considération le fait que l'entretien semi-directif est construit de façon ambivalente, d'une part il permet d'alléger (et non effacer) l'intervention et l'influence de l'enquêteur grâce à la liberté d'expression donnée aux enquêtés. D'autre part, cette méthode permet à l'enquêteur de récolter des informations relativement focalisées. C'est ce que conclut Berthier (2006, p.78) : «l'entretien semi-directif combine attitude non-directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance ».

Cela étant, il me semble erroné de considérer cette méthode comme un simple cocktail d'enquête directive et non-directive. Il s'agit avant tout d'une interaction (contrairement à l'enquête non directive qui finalement prétend être une situation où, alors que l'enquêteur et l'enquêté se rejoignent dans une situation déterminée commune, l'enquêteur se veut neutre), qui doit être pleinement assumée, qui a lieu dans un espace-temps particulier, à savoir l'entretien, qui est une situation co-construite par l'enquêteur et l'enquêté. C'est ce que défend Brès (Calvet, Dumont, 1999, p.68-70), qui met l'accent sur la dimension interactive de l'entretien : « si l'interaction est la réalité première de toutes les pratiques langagières, alors elle est également le seul lieu d'authenticité de la parole ».

Cette interaction lors de l'entretien est donc à considérer comme un outil et non comme une tare. La parole de l'interviewé pendant cet entretien n'est pas une parole biaisée, impure, la parole n'ayant que de sens qu'en situation d'interaction. Cela étant, il s'agira d'une parole différente de la parole « quotidienne », l'interview constituant une situation de communication particulière : par rapport à une conversation ordinaire, l'entretien est (Brès, 1999, p.63) :

formel, il a un objectif déterminé à l'avance, il est composé d'une organisation des participants en deux catégories, interviewé/intervieweur. Il est composé d'un rapport asymétrique entre les rôles : l'enquêteur qui pose des questions, l'enquêté, qui a une « mission dialogale réactive », il doit répondre aux questions posées ; Il comprend un tiers : le dictaphone, qui garde en mémoire à l'exactitude les paroles des deux protagonistes. Il faut donc prendre en compte ces paramètres, et en jouer pour mener à bien son enquête.

2.4. L'observation directe

Outre les entretiens, j'ai choisi de recueillir quelques informations par observations. Je ne parle pas d'*observation participante* puisque les personnes, si elles n'ont pas exactement connaissance du but de mon travail, savent au moins que je suis là en partie en tant que stagiaire et observatrice du fonctionnement du Bureau Maghreb, dans le but d'alimenter un mémoire de recherche. Or, l'observation participante renvoie aux situations où l'enquêteur est non seulement immergé, participe à la situation avec les sujets, mais aussi au fait que ceux-ci ne se savent pas observés Je qualifierais simplement cette méthode d' *observation directe* (Quivy, Campenoudt, 1988, p.177), où « l'information cherchée est directement disponible », c'est-à-dire qu'en tant que chercheur nous n' avons pas besoin de s'adresser aux sujets pour obtenir les informations souhaitées, elles sont directement lisible. Là aussi, il faut savoir sélectionner et trier les éléments qui font sens par rapport à son objet de recherche (Desanti, Cardon, 2010, p.120), une première fois en situation d'observation, puis une fois celle-ci terminée, entre les différentes notes prises.

Quivy, Campenoudt (1988, p.155-156) préconisent un guide d'observation, tout comme Desanti et Cardon (2010, p.127) qui le baptisent « carnet de terrain » : celui-ci comprend entre autres : des réflexions personnelles sur nos impressions, sur la manière dont on est adopté dans le terrain, les maladresses que l'on a produites auprès des enquêtés susceptibles d'avoir induit des effets, des schémas qui rappellent simplement les lieux et les individus présents...Et bien sûr et avant tout, les paroles des enquêtés. Il faut donc différencier et organiser ses notes pour « enregistrer au mieux toutes les conduites significatives d'une réalité sociale étudiée » (2010, p.128). Il faut aussi être disposé à prendre des notes sans que cela soit trop visible par

les acteurs, et aussi être attentif, pour garder en mémoire les situations importantes pour son travail de recherche. Ces observations ont eu l'avantage d'être moins artificielles que la situation d'entretien.

2.5. Difficultés envisagées

Les méthodes que j'ai choisies, entretiens semi-directif et observation directe, comme nous l'avons vu, recouvrent un certain nombre de difficultés, dont ce que d'aucuns appellent le *paradoxe de l'observation* (Trognon, 1987, p.3-7) : à la fois nous tentons, en tant qu'enquêteur, de rapporter du mieux possible des informations, alors que notre présence et nôtre regard introduisent d'emblée une modification de celles-ci. S'il est vain de penser qu'il existe des données pures, et que cette expression de « paradoxe » est discutable vis-à-vis d'une épistémologie constructiviste, notre présence singulière donne lieu à des réactions particulières qu'il est tenu de prendre en compte. Outre ces ambiguïtés qu'il faut garder à l'esprit et avec lesquelles il faut s'accorder et travailler, j'avais entrevu certains aspects particuliers inhérents au terrain choisi et construit, pouvant faire obstacle à mon travail si je ne les prenais pas en considération.

A l'Institut Français, qui est rattaché au Service de Coopération et d'Action Culturelle, et donc au milieu de la diplomatie, caractérisé par sa confidentialité et un certain devoir de réserve de la part des professionnels de cette structure, je prévoyais des timidités, sinon des réticences des acteurs à donner leurs avis personnels, et à avoir un discours très formel, en accord avec l'institution pour laquelle ils travaillent. De plus, certains de mes informateurs étaient des universitaires, aussi bien à l'AUF qu'à l'IF (où les conseillers culturels selon Berguin, 1999, sont souvent des chercheurs), et donc fins connaisseurs des enquêtes de terrain, ce qui pouvait introduire une variable particulière dans leurs discours. Ils pouvaient en effet plus facilement lire à travers mes interrogations et les thèmes lancés lors de l'entretien l'objet précis de ma recherche.

Aussi, j'avais prévu qu'il était possible par exemple que ma présence induise une certaine méfiance, et cela est aussi valable pour les informateurs non-universitaires, qu'ils se demandent pourquoi je tenais à faire un travail de recherche dans leur institution, et qu'ils

pensent que je cherche à critiquer leur travail, et donc cette méfiance pouvait se traduire dans les discours par une certaine retenue où d'autres réactions (une survalorisation de l'institution par exemple). A l'inverse, ayant été étudiants comme moi et certainement connu cette situation d'étudiant-chercheur-néophyte, ils pouvaient aussi, dans mes projections, faire preuve d'une sorte de coopération bienveillante.

Cela étant, je n'ai pas travaillé sur un sujet à priori trop sensible pour les personnes, qui pouvait toucher à des vécus spécifiquement douloureux par exemple. L'enjeu personnel et intime à travers ces entretiens était donc certainement moins fort que s'il eut s'agit d'une étude renvoyant à des problématiques plus personnelles, où sur des populations en situation de difficulté, fragilité sociale, individuelle, psychologique... qui constituent un facteur face auquel le chercheur se doit d'être extrêmement délicat et habile : non seulement pour ne pas heurter ses informateurs ou être trop intrusif, mais aussi il doit avoir connaissance du fait que l'entretien est une opportunité particulière « d'expression voire de revendication », qui peut manquer à l'informateur dans sa vie ordinaire (même s'il ne vit ou ne perçoit pas de conditions de vie spécifiquement difficiles) et de fait qu'il peut surinvestir, ce qui peut perturber l'enquête.

L'entretien peut dès lors produire des effets tels que « l'onirisme social », où les personnes opèrent une fuite dans l'imaginaire pour pallier à des conditions de vie difficiles sans réelle issue possible. C'est ce qu'expliquent les sociologues Desanti et Cardon (2010, p.58-60). Ils mettent ainsi en avant ces « intérêts sociaux et identitaires » des entretiens pour les informateurs, qui sont déterminants dans les discours et qu'il faut prendre en compte lorsque nous utilisons cette méthode de recherche. Par-là, ils rappellent que l'entretien permet aux informateurs d'opérer une construction, et donc une « illusion biographique » c'est-à-dire un état des lieux de certains aspects de leur vie, compte rendu qui aurait pu être tout autre dans des conditions d'entretien différentes. Dans mon cas, il s'agissait essentiellement de questionnements liés aux activités quotidiennes professionnelles des personnes à priori plutôt confortables en termes de conditions de travail, et seulement à une parcelle de leur parcours de vie.

3. Trame d'entretien et grille d'observation

Il me paraît plus lisible d'exposer ma trame d'entretien ici et non en annexe, les explicitations de mes thèmes étant plus compréhensibles si ceux-ci figurent en même temps. Ces thèmes et des sous-thèmes ci-dessous correspondent à des questions sont ouvertes proposées aux enquêtés, conformément à ma démarche empirico-inductive. Je les avais à disposition lors de mes entretiens. L'agencement et l'articulation des thèmes inscrits sur ma feuille n'ont pas été respectés, puisque fonction de l'évolution des discours des sujets. Je me suis adaptée, j'ai relancé et changé de question selon les façons dont les enquêtés ont parlé de ces thématiques qui m'intéressaient. Dans la construction de ce guide d'entretien, j'ai pris le soin de réfléchir aux termes à employer et à éviter, pour réduire l'intromission d'effets trop conséquents et produire des biais où les réponses seraient orientées spécifiquement par ces termes. J'ai souhaité, via mes entretiens, bien qu'ils soient semi-directifs, pouvoir recueillir un certain nombre d'informations et avoir une vue d'ensemble même si je n'ai pas tout traité par la suite. Figure ici aussi ma grille d'observation expliquée.

Trame d'entretien

Présentation à l'enquêté :

« Je suis étudiante en master *communication interculturelle* et j'ai choisi comme thème pour mon mémoire *l'action culturelle et linguistique francophone au Maroc*. Je suis en stage au Bureau Maghreb de l'AUF, et [début de cette phrase uniquement énoncé aux personnes de l'IF] j'aimerais avoir des informations de votre part concernant les langues et la francophonie, bien sûr surtout au Maroc, et aussi vos impressions sur quelques modalités de votre travail »

Bien entendu, cette introduction est adaptée à chaque entretien, elle n'est pas lue mais oralisée, d'abord en fonction de l'institution dans laquelle l'enquêté travail (puisque dans un cas je le vois quotidiennement, dans l'autre ce sont des personnes avec qui j'ai pris rendez-vous une fois et que je rencontre via l'entretien uniquement), puis en fonction du degré de connaissance et d'affinité avec la personne : je connaissais mieux les personnes avec qui j'ai partagé la salle de travail par exemple, ayant passé beaucoup plus de temps avec elles, j'ai

tutoyé certaines personnes, toutes celles du BM sauf E6, et vouvoyé celles de l'IF par exemple.

Thème 1 : parcours professionnel

- Études suivies, formations
- Expériences précédentes
- Motivations à travailler pour l'AUF/IF
- Missions actuelles dans l'institution

Ce thème a été construit d'abord en vue d'introduire l'enquête et l'entretien, puis, en me parlant de ses missions, il peut déjà engager des discours métalinguistiques puisqu'il travaille sur des projets liés à la langue française.

Thème 2 : travail et représentations de l'interculturalisation

- Partenaires et collègues externes (avec des personnes extérieures à l'AUF/l'IF), internes (dans tout le réseau de l'institution), comment, pour quoi faire
- Ressenti de l'interculturel dans les activités professionnelles

Ne sachant pas au moment de mes enquêtes si j'allais travailler sur les relations internes des enquêtés dans institutions (au niveau de la perception des dimensions interculturelles de travail), ou si j'allais plutôt me concentrer sur les représentations sociolinguistiques en rapport avec les projets mis en œuvre avec l'extérieur, ou lier ces deux aspects, j'ai posé plusieurs questions quant aux représentations des processus d'interculturalisation, notamment au sein de l'activité professionnelle.

Thème 3 : langues

- Langues parlées/mobilisées/rencontrées ou entendues
 - dans le cadre des missions
 - dans la vie quotidienne
- Définition de la diversité linguistique
- Définition du plurilinguisme

Ce thème-là a eu clairement pour objectif de voir comment les acteurs culturels envisagent les langues et la pluralité linguistique. J'ai utilisé le terme « langue », bien que je prenne en compte que ce mot est particulièrement inductif, ayant remarqué que si j'essayais de parler des pratiques linguistiques sans le mentionner, les personnes interrogées ne me comprenaient pas et me manifestaient mimiquement l'étrangeté de ma question. Je n'ai pas employé le mot « définition », mais posé les deux sous-thèmes *diversité linguistique* et *plurilinguisme* via des formulations telles que : « pour vous c'est quoi... ? » Déjà avec ces sous-thèmes, je leur laissais l'opportunité de me faire part de leurs représentations liées à leurs diverses expériences personnelles autant que professionnelles et aussi par rapport à leur perception des faits linguistiques au Maroc.

Thème 4: La francophonie

-Définition personnelle

-Utilité du français

-Au Maroc : qui est concerné ; avenir

Ce thème a eu pour but de voir comment les enquêtés envisageaient la langue française et la diversité des pratiques francophones, avec quelles connotations, en rapport avec le contexte sociolinguistique marocain et ses enjeux.

Grille d'observation

Ma grille d'observation a été assez simple :

-Voir quelles langues sont utilisées entre les acteurs au BM

-Voir quelles langues sont utilisées entre les acteurs du bureau et interlocuteurs extérieurs, au téléphone, en face à face, par voie indirecte (emails et courriers), orale et écrite

-Le discours métalinguistiques dans les situations informelles et de travail

-Voir quelle est ou sont la/les langue(s) objet(s) : le français, mais quel(s) français ?

4 Méthode d'analyse des entretiens

Concernant le traitement des observables, j'ai choisi principalement l'analyse de contenu que je tiens à définir ici. Selon Bardin, (2007², p.35) il s'agit d'abord d'un « ensemble de techniques d'analyse des communications », et donc d'un ensemble large d'outils, pas seulement un instrument. Pour cet auteur (2007², p.48), l'analyse de contenu a avant toute chose pour objet la parole, « c'est-à-dire l'aspect individuel et actuel (en acte) du langage », ou encore « la pratique réalisée, par des émetteurs identifiables, de la langue ». L'analyse de contenu cherche à savoir « ce qui est derrière les paroles sur lesquelles elle se penche (...) quête, à travers les messages, de réalités autres ». En d'autres termes, nous nous intéressons par cette méthode aux significations directement tangibles des discours oraux et écrits. Nous ne nous focalisons pas sur le contenant, à savoir une description ou une analyse de la ou des langue(s), des mots utilisés, du « fonctionnement du langage en tant que tel » (Quivy, Campenhoudt, 1988, p.216), mais directement sur le sens du discours qui se donne à entendre, à son « contenu manifeste » (Berelson cité par A. Blanchet & al., 1985, 239). C'est l'aspect sémantique du discours qui est directement observé ici.

Parmi les différents outils que propose l'analyse de contenu, le plus utilisé est l'analyse thématique (Desanti, Cardon, 2010, 75 ; Blanchet et al., 1985, p.237), mais qui renvoie lui-même à plusieurs procédures d'analyses (Quivy, van Campenhoudt, 1988, p.218). Concrètement, il faut repérer dans les discours des entretiens les thèmes et sous-thèmes abordés et comment ils sont articulés. A noter qu'il ne s'agit pas de chercher dans les discours les thématiques que nous avons posé au départ, mais bien de mettre en exergue ce qui se retrouve d'un entretien à l'autre, bien que forcément plus ou moins en lien avec ce que nous avons proposé pendant l'entrevue. Cela suppose donc une double lecture qui permet de construire une grille d'analyse thématique. Une lecture verticale d'une part : dans chaque entretien, quelles thématiques chaque sujet aborde-t-il ? Ce travail doit faire surgir le squelette du discours de chaque interviewé. Puis, une lecture horizontale : il faut voir les aspects ou thèmes récurrents et aussi singuliers ou contradictoires qui se dégagent des entretiens. Cela correspond à un temps descriptif et explicatif, puis un temps plus interprétatif.

Il faut donc, après avoir transcrit les entretiens, synthétiser l'information, en comparant les entretiens et en mettant ce qui revient, est récurrent ensemble, repérer les tendances dominantes qui deviendront des catégories d'interprétation en termes de significations. Il faut aussi justifier la construction de ces différentes catégories, pourquoi nous avons rangé tels morceaux de discours ensemble. Cela suppose aussi de ne pas traiter pas toute l'information recueillie des entretiens, d'en évacuer obligatoirement certaines, puisque les entretiens, même semi-directifs, comme le confirment Desanti et Cardon (2010, p.81), offrent beaucoup de matériel. À l'évidence, ce travail s'exécute en fonction de la problématisation.

Il me semble, d'un point de vue général qu'une analyse de contenu est plus adaptée à mon sujet qu'une analyse du discours : en effet, cette dernière s'intéresse d'abord aux formes linguistiques, avant les significations, même si cette première partie du travail est prise en compte dans son contexte et sert ensuite à accéder au sens du discours. Je pense qu'il est plus pertinent d'appliquer ce genre de méthode aux discours explicitement stratégiques, aux discours politiques par exemple, où les candidats ont élaboré une réflexion, sur les mises en forme de leurs discours, ils ont volontairement préparé leurs énoncés (la plupart du temps), et anticipé les effets qu'ils veulent produire. Cela étant, une analyse de discours pourrait convenir également, dans le sens où je ne l'oppose pas diamétralement à l'analyse de contenu : lorsque nous travaillons sur le contenu des discours, ce sont bien les formes et les représentations que nous avons de celles-ci qui nous permettent d'accéder au sens. De plus, nous pouvons via une analyse de contenu travailler sur le non-dit, élément pourtant le plus souvent attribué à l'analyse de discours.

Pour ce qui est de mon travail, les interviewés, bien qu'ils aient élaboré comme pour tout discours une certaine stratégie par rapport à ce qu'il ont eu envie d'exprimer et transmettre, cela a lieu dans l'immédiateté, la spontanéité, puisqu'ils répondent à des thèmes que je leur propose et dont ils n'ont pas eu connaissance auparavant. De plus, étant un travail de master, mon matériau d'analyse est relativement léger, et il me semble plus intéressant de travailler sur les formes du discours lorsque nous disposons d'un corpus conséquent (pour un travail de thèse par exemple), et effectuer des comparaisons nombreuses et significatives. C'est pourquoi l'analyse de contenu me paraît plus appropriée ici. Cela étant, j'intègre à cette analyse de contenu quelques éléments où j'analyse explicitement la forme des dires, et également du non-dit.

Comme toute méthode, l'analyse de contenu présente certaines limites qu'il me paraît important de poser : d'une part, l'enquêteur n'analyse toujours qu'une partie du contenu de l'entretien, puisque la totalité des éléments, aussi intéressants soient-ils ne peuvent être tous pertinents pour répondre à un ensemble de questionnements ou d'hypothèses. Donc la parole est forcément tronquée et recontextualisée, et peut finalement, une fois intégrée à l'analyse achevée, se retrouver au niveau sémantique très éloignée de la manière dont elle figurait au départ, en contexte d'entretien. D'autre part, cette méthode fait courir le risque à l'enquêteur de surinterpréter la parole des enquêtés, ou alors par excès de précaution de ne répéter que ce que les acteurs eux-mêmes déclarent, et ainsi de n'apporter aucun élément ayant un intérêt supplémentaire, bénéfique par sa recherche.

Mais ces limites font aussi partie du fait que le chercheur est tenu à mon avis d'adopter une posture bien particulière, devant travailler sans cesse avec sa subjectivité en même temps jauger et limiter en permanence les éléments qui à eux seuls orientent de façon extrême ou polarisée l'axe principal des résultats de la recherche. Par ailleurs, nous pouvons nous demander, en mobilisant l'analyse de contenu, qu'est-ce qui rend notre travail sociolinguistique et non relevant de la sociologie, ou d'une autre science humaine et sociale. Je répondrai à cela que ce n'est pas vraiment un problème si cette analyse de contenu est élaborée dans le cadre d'un travail conceptualisé, et interprété via une approche sociolinguistique, et fait partie d'une approche transdisciplinaire des phénomènes humains et sociaux.

5. Méthode de transcription adoptée pour l'analyse de contenu

Ma méthode de transcription des entretiens est très simple, je l'ai construite de façon la plus épurée possible :

- / : marque les temps de pause, plus ou moins longs / ; // ; ///
- \$: lorsque l'un (enquêteur ou enquêté) coupe la parole à l'autre
- (*) : l'enquêteur ou la personne interrogée tousse, ou éternue : la manière de tousser peut parfois marquer une hésitation à répondre
- ? : lorsque durant la retranscription, je n'ai pas compris un mot à la réécoute

-
- « he » et « heu » : formes de pauses hésitantes, récurrentes dans le discours oral en train de se construire
 - ... ou (hésitation) :
 - (approbation) : le plus souvent, hochements de tête ou « oui » ou « mm »
 - (rires)/(rires légers)
 - (soupir) ou pff ou fff ou (inspiration)
 - ***** : noms ou parties anonymées

J'ai volontairement ignoré les intonations, bien trop variées et nombreuses à mon sens pour être retranscrites et lisibles par la suite, venant même à brouiller et compliquer les retranscriptions et leurs interprétations. J'ai préféré réécouter plusieurs fois les enregistrements lors de mon analyse. J'ai également choisi de retranscrire l'intégralité de mes entretiens, excepté les passages où les enquêtés m'ont spécifiquement demandé de ne pas diffuser leurs discours.

6. Restitution aux acteurs

Si les analyses effectuées figurent dans ce mémoire de façon très précise, un rapport plus synthétique et compréhensible par des non-sociolinguistes et non-universitaires est remis aux acteurs interrogés et aux deux structures concernées par mon enquête, incluant l'explicitation de l'objet de ma recherche et de sa construction, le type d'informations recueillies, les principaux résultats et les conclusions tirées de mes analyses, en termes de préconisations. Si l'objet de mon travail ne répond pas à une demande sociale explicitée par des acteurs manifestement insatisfaits, il me semble important de montrer en quoi leur implication personnelle a fait ma recherche, comment mon expérience avec eux a été investie, à quoi elle a abouti, et en retour ce que ce travail est susceptible d'apporter aux deux structures pour lesquelles ils travaillent. Leur remettre un rapport ainsi qu'à chacun, leur retranscription personnelle, me permet d'obtenir leur avis sur mon travail et sur mon appropriation de leur parole, ce qui est tout autant formateur pour moi.

Partie 2 : Stage et entretiens au bureau de l'AUF Maghreb et à l'Institut Français du Maroc

1. Généralités, aspects pratiques

1.1. Mon terrain

Au début de ma recherche, j'étais très éloignée, aussi bien au niveau de mes expériences pratiques que de mes connaissances théoriques, de ce qui allait devenir mon terrain : je n'avais pas fréquenté les institutions en question autrement qu'en assistant à des événements culturels lors de voyages à l'étranger, au Burkina Faso et au Mali pour ce qui est de l'Institut Français. Je ne connaissais pas non plus le Maroc et j'ignorais ce qui avait déjà été étudié sur ces sujets en sciences humaines et sociales et encore moins en sciences du langage. J'ai fait mon possible pour rester ouverte à des phénomènes que je n'avais envisagé, en prenant bien sûr en compte que j'ai enquêté en fonction de mes représentations, de mon vécu personnel et universitaire, et de mes lectures antérieures, bref, de mes connaissances en général. Ceci a pu être un léger handicap, ou au moins une difficulté au début de ma recherche, puisqu'il m'a fallu poser des questionnements non pas à partir d'une expérience personnelle où j'aurais perçu des demandes sociales ou des problèmes saillants, mais en me basant sur des écrits scientifiques et institutionnels ayant rapport avec le Maroc et les politiques linguistiques francophones.

1.2. Le stage

Pour mener à bien mon travail, j'ai effectué un stage d'une durée de trois mois au BM situé à Rabat, du 1er Mai au 2 Aout 2012. Etre intégrée à l'équipe m'a permis d'observer et de comprendre le fonctionnement de cette structure, quels étaient les projets concrets en cours, comment ils se mettaient place, et comment les acteurs se coordonnaient entre eux. D'autre part, j'ai interrogé quatre des membres du BM, par les entretiens semi-directifs que j'avais défini, allant d'une demi-heure à une heure et demie pour les plus longs. Cette partie de mon

enquête s'est construite en vue de rendre compte, au-delà des pratiques effectives qui correspondaient plutôt à un travail ethnographique et qui était périphérique dans ma problématisation générale, les représentations socio langagières des acteurs en questions.

Officiellement, Je devais travailler avec l'équipe en place à mi-temps, et intervenir dans ces trois missions qui m'avaient été attribuées :

-Appui au développement de la coopération dans le cadre d'actions intégrées à l'échelle du Maghreb.

-Appui aux projets issus des Ateliers de Marrakech (qui ont eu lieu du 19 au 21 Mars) sur la réforme du et en français au Maghreb.

-Aide dans la réflexion et la mise en place d'un forum des arts.

Dans la pratique, j'ai donné quelques coups de main, pour un recensement des formations proposées par les universités maghrébines, pour l'inauguration du BM qui a eu lieu en plein milieu de ma période de stage, en aidant la secrétaire à organiser la venue des recteurs, présidents d'université et ambassadeurs pour l'évènement. J'ai aussi un peu assisté le déménagement du bureau, qui n'était pas encore matérialisé à mon arrivée, l'ensemble des personnels travaillant depuis l'ouverture officielle en Janvier 2012 dans les bureaux du Campus Numérique Francophone de Rabat, situés au sein de l'université Mohammed V – Souissi (et où j'ai moi-même passé une partie de mon stage). Une partie du matériel, des documents, ont été transposé à quelques minutes du CNF dans de nouveaux locaux.

Le reste du temps, j'avais ce présent mémoire installée avec mon ordinateur au sein du Bureau ayant pris forme avec un couloir séparant cinq pièces, quatre bureaux dont deux agencés pour plusieurs personnes (pour ma part, j'étais dans la même salle que les chargés de mission, présents irrégulièrement), et une grande salle de réunion, en présence de toute l'équipe du BM : secrétaire, comptable, chargés de missions, administrateur et directrice. Les portes étaient souvent ouvertes, et les différents membres du bureau venaient souvent se parler et se questionner pour leur travail d'un bureau à l'autre. Pour ma part, je passais aussi beaucoup de temps dans le bureau de la secrétaire et de la comptable, avec qui je prenais le plus souvent mes pauses. Une condition importante est que tous les membres du BM étaient

au moment de ma venue particulièrement occupés, à la fois de par le déménagement dont j'ai parlé mais aussi et surtout de par la préparation des trois jours d'inauguration officielle du BM.

1.3. Mes entretiens à l'IF

Bien que je n'y ai pas effectué pas de stage, j'ai eu l'occasion de faire des entretiens avec deux membres de l'Institut Français du Maroc, avec les mêmes modalités que pour ceux du BM : semi-directifs, en fixant à l'avance un maximum d'une heure et demie, pour ne pas dissuader mes informateurs à participer à l'enquête. Je n'ai pas eu en revanche l'opportunité d'assister à l'une de leurs activités comme je le souhaitais au départ, ce qui n'a pas constitué une grande entrave à mon travail, puisque les observations ont finalement joué un rôle moindre dans mon enquête. Je me suis donc déplacée à deux reprises, une fois à l'ambassade de France, et une autre fois dans l'un des autres lieux de l'Institut Français du Maroc.

2. L'analyse

2.1. Les observations

Je n'ai retenu que quelques-unes d'entre elles pour ce mémoire, ma problématique s'étant précisée et s'étant plus tournée vers ce que j'ai pu recueillir en entretiens qu'en observation. De plus, ce que j'ai pu percevoir peut n'être finalement qu'anecdotique et peut-être trop dépendant directement de mon expérience singulière et ma subjectivité, l'interprétation massive de ces points de me paraît de fait risquée. Je préfère donc considérer ces observations comme un plus, un appui dans ma recherche, et non comme le centre de mes analyses et des déductions établies.

J'ai pu grâce à ma fonction de stagiaire au sein du Bureau Maghreb de l'AUF, relever plusieurs éléments pertinents en rapport avec ce que j'avais lu et en lien avec mes questionnements. Concernant les conditions des observations, j'ai été particulièrement bien

intégrée au BM, je me suis je crois très bien entendue avec l'équipe. Ils n'ont démontré aucune réaction d'étrangeté à ma venue soudaine, et ont manifesté des comportements que j'ai perçus comme avenants.

D'abord, j'ai pu entrevoir quelques aspects du Maroc et de sa situation sociale et sociolinguistique, par rapport à mes lectures : j'ai pu constater ce que j'avais lu par rapport aux différentes langues en présence et de leurs mélanges permanent : amazighe, arabes, espagnol, etc, et de l'omniprésence du français dans des formes très différentes. Je me suis aussi rendue compte qu'il restait sous divers aspects au Maroc de nombreuses traces de la présence française, comme au niveau architectural, (bien qu'il y ait beaucoup plus de restes que j'identifie personnellement comme andalous à ce niveau) par exemple avec la cathédrale Saint Pierre de Rabat : située en plein cœur de la ville, à l'intérieur de la muraille almohade, sur la place du point de croisement des deux tramways (Annexe 7) et au milieu d'édifices modernes, grands hôtels, administrations, proche de nombreux cafés, grands magasins, boutiques, etc.

J'ai perçu aussi des inégalités sociales criantes, entre différents quartiers de Rabat, par exemple entre Hay Ryad et Yacoub El Mansour, mais aussi partout où je me suis déplacée, notamment dans d'autres grandes villes telles que Casablanca, Agadir, Tanger, etc. Concernant mes multiples échanges avec des marocains pendant mon séjour, (logeant chez une famille rbatie et ayant des activités en dehors de mon stage me permettant de rencontrer beaucoup de marocains), j'ai pu entrevoir à la fois des discours métalinguistiques sur le darija extrêmement violents, par exemple : « c'est pas du vrai arabe », « c'est l'arabe vulgaire, zaarma l'arabe de la rue un peu », ou encore « c'est du charabia, c'est du n'importe quoi », en même temps que des attitudes d'attachement fort par exemple : « Notre arabe, personne d'autre ne le comprend, alors que nous rien qu'avec la darija on peut comprendre tous les arabes, les libanais, les qataris » ou « ah ! tu apprends notre arabe ! Merci, ça fait très plaisir ! ».

Lors de la réalisation de mes missions, sur le temps de travail aussi bien que lors de discussions informelles, j'ai pu par ailleurs rendre compte de quelques usages langagiers de l'équipe professionnelle du BM : des langues « moyens », par l'observation des interactions entre les personnels, c'est-à-dire celles utilisées entre eux pour travailler, pour s'échanger de l'information afin de construire leurs projets. J'ai pu constater que si le français était

majoritairement employé, le darija était presque autant utilisé. Le français était d'avantages employé par les non-arabophones (ou ceux que je percevais et qui se percevaient comme tels), alors que les arabophones entre eux employaient la darija et bien sur le français soit par alternance codique soit de façon intégrée dans la darija (selon le point de vue descriptif). En ce qui concerne les interactions des acteurs du bureau avec des acteurs extérieurs, j'ai pu observer les mêmes phénomènes, au téléphone ou lorsque des personnes se présentaient ponctuellement au BM. Par contre, j'ai pu m'apercevoir que par voie écrite, les échanges se faisaient exclusivement en français, et un français particulièrement académique. Evidemment je n'ai pas vu tous les mails de mes collègues du BM, je ne suis donc pas sûre que ce soit valable pour tous les types d'échanges électroniques.

Concernant la langue « objet », le français est l'unique langue cible, bien que d'autres langues puissent faire partie des projets mis en œuvre. Je pense notamment au forum universitaire maghrébin des arts qui a eu lieu en Avril 2013, où de nombreux travaux artistiques des étudiants ont été présentés, en français mais aussi en arabe et en amazighe, tels que des rencontres poétiques, littéraires, etc., où des lectures et textes étaient proposés, ou encore des œuvres avec des écrits dans plusieurs langues.

Ces aspects témoignent d'une certaine ouverture du BM quant aux langues, respectant dans ces situations et vue de l'extérieur son principe de garant de la diversité culturelle et linguistique. Cela étant, quelques éléments allant dans le sens inverse ont aussi été observables. En effet, j'ai pu déjà me rendre compte d'un rapport normatif rigoureux au français au BM, appuyé par des remarques relevées lors de discussions informelles. En voici quelques-unes :

E6 : « Il y a très peu de personnes qui parlent parfaitement le français comme moi, c'est une denrée rare maintenant » ; « Moi, en sortant de l'école j'étais parfaitement bilingue »

E7 : (membre du bureau non interviewé par entretien semi-directif) : « je fais vraiment des fautes, c'est grave »

Aussi, une collègue d'un CNF d'Algérie alors présente se plaignait aussi une fois qu'une personne du CNF de Rabat répondait au téléphone en arabe, déclarant qu'elle était censée représenter une institution francophone et qu'il était plus professionnel de répondre en français.

Ce ne sont que quelques traces, mais nous voyons déjà deux dynamiques de sens inverse : l'une allant vers des actions en faveur de la pluralité linguistique, et l'autre, quoique moindre, se dirigeant vers une conception rigidifiée des langues.

Les observations de façon générale (pas toute rapportées ici, ce ne serait pas utile) ont remplacé certaines questions que je n'ai pas eu besoin des poser aux interviewés, par exemple concernant leur parcours et leur rôle au BM, et ont constitué un autre apport, une autre source, enrichissante pour ma recherche, me permettant de vivre et de me rendre compte par moi-même de la situation sociolinguistique au Maroc que jusque-là je n'avais pu connaître que par les livres. J'ai effectué, après m'être laissée ce temps d'observation, des entretiens semi-directifs.

2.2. Les entretiens

Avant d'entrer dans l'analyse des entretiens, il me semble important d'exposer quelques précautions que j'ai prises autour de ceux-ci, à savoir le consentement et la confidentialité, et aussi l'explicitation de ma part d'implication individuelle dans les entretiens.

2.2.1. Le consentement des enquêtés

Il est à mon avis indispensable, avant tout d'un point de vue éthique. Ne pas leur demander leur avis et leur cacher que nous sommes en train d'enquêter sur eux équivaut à les considérer comme des rats de laboratoires et non pas comme des personnes. Il me semble plus juste et respectueux que les enquêtés soient au moins au courant qu'ils sont sujets et acteurs de recherche, même si nous ne leur dévoilons toutes les modalités et finalités précises de celle-ci qu'une fois l'enquête réalisée. Dans ma recherche, je leur ai donc demandé longtemps à l'avance, souvent par email, s'ils étaient d'accord pour m'accordant un moment d'entretien, en leur expliquant, sans donner tous les détails, les modalités de ma recherche. Tous ont accepté sans hésitation. De plus, mes collègues du BM, que je les aie enquêté ou non, avaient connaissance du fait que j'étais ici en tant qu'observatrice et connaissaient le thème de mon mémoire.

2.2.2. La confidentialité

Pour ne pas révéler l'identité des personnes qui ont accepté de répondre à mon enquête, et ainsi respecter leur désir d'anonymat en même temps que les protéger d'une réutilisation malintentionnée de leur parole, j'ai tout d'abord masqué leurs noms. J'ai aussi fait exprès de ne pas mentionner leur fonction exacte dans les institutions pour lesquelles ils travaillent, pour qu'ils ne soient pas trop aisément reconnaissable. Enfin, j'ai supprimé certaines parties des retranscriptions que les interviewés m'ont demandé expressément de ne pas diffuser.

2.2.3. Ma place dans l'entretien

Il faut prendre en compte ma place dans l'entretien, d'abord en tant que chercheuse-apprentie d'une part, et en tant que personne que je suis d'autre part. Concernant mon attitude face aux paroles des enquêtés, j'ai le plus souvent approuvé tout ce qu'ils me disaient, dans une attitude calme et positive, afin de les encourager. Cependant, je n'ai pu mettre à l'œuvre toutes les techniques rhétoriques préconisées par Berthier (2006, p.72) que j'avais prévu : l'échange oral est à mon sens bien trop spontané pour penser à tout cela en même temps que d'être à l'écoute de l'autre, d'autant que je n'avais pas beaucoup d'expérience d'enquêtrice (n'ayant effectué auparavant dans le cadre de mes études antérieures en sociologie que quelques petites enquêtes) et que j'étais généralement assez intimidée. Par ailleurs, ce manque de légitimité que j'ai pu ressentir au moment de poser les questions aux enquêtés, ayant peur de les déranger, ou qu'ils trouvent mes questions étranges ou peu intéressantes, m'ont amenée à être parfois trop inductive, par exemple en utilisant des termes correspondant aux catégories dominantes, pour me rassurer : par exemple, j'ai parlé de « langue maternelle » à E6 à un moment donné (91. (R)), bien qu'elle ait déjà utilisé cette expression plut tôt dans l'entretien et que finalement cela n'ait pas eu de lourde conséquence pour la suite. J'ai fait mon possible pour avoir un langage clair, mais il me semble que mes informateurs ont perçu cette gêne, ce qui a pu en partie influencer leurs réponses et leurs comportements avec moi. Somme toute, je suis repartie généralement satisfaite de mes entrevues, et il m'a semblé que les enquêtés ont également plutôt apprécié l'échange.

2.2.4. Présentation des enquêtés et conditions des entretiens

Par rapport aux difficultés que j'avais théoriquement envisagées, un climat de confiance s'est plutôt facilement installé, et les sujets interrogés ont en général aisément répondu à mes interrogations, bien que je renvoyais certainement comme je l'ai dit quelques expressions de gênes de temps à autre. E1 a été le seul à se manifester particulièrement hermétique et méfiant dès que mes interrogations approchaient des opinions plus personnelles. Comme je l'avais prévu, son devoir de réserve l'a obligé à détourner certains de mes questionnements. En revanche, je n'ai eu aucunement l'impression que mes informateurs pouvaient deviner ce qui animait le fond de ma recherche à travers mes questions. Enfin, comme je l'avais prévu, ils ont exprimé une certaine coopération bienveillante, sachant que leur parole que je récoltais constituait en enjeu pour mes études et s'apercevant, il m'a semblé, que je n'étais pas totalement à l'aise pour poser mes questions.

***E1 :** E1 est une des personnes de l'Institut Français du Maroc. Il est français et a une longue expérience professionnelle à l'international. L'entretien avec lui été une sorte de test, donc je n'en n'ai pas tiré autant d'extraits que les autres. Effectivement, j'étais assez impressionnée, d'autant que je n'avais jamais rencontré la personne auparavant, que l'ambassade de France n'est pas une structure où je me sentais la bienvenue. Pour y rentrer, il fallait attendre, au milieu d'une file de personnes manifestement angoissées pour de probables difficultés administratives, et présenter son passeport à plusieurs reprises à des personnels de sécurité peu avenants. Puis, l'entretien a eu lieu dans son bureau, nous étions installés à une petite table de réunion. Je ne dirai pas non plus que cet échange puisse faire office d'entretien exploratoire car je n'ai pas posé beaucoup de questions, du fait de cette intimidation. Cela étant, cela m'a permis de mieux réfléchir sur la gestion du stress pendant un entretien, et aussi sur les éléments essentiels à relever pour les prochaines enquêtes. J'ai de fait, suite à cet entretien reconfiguré mes questionnements.

Je n'ai donc pas vraiment posé les mêmes interrogations qu'aux autres enquêtés, ce qui fait de cet entretien qu'il est un peu à part, d'autant que j'avais aussi besoin de renseignements sur le fonctionnement même de l'institut français que je n'avais pas bien saisi concrètement, ce qui a pris du temps sur l'entretien. Un autre paramètre concernant cette expérience est que j'ai dû l'effectuer au tout début de mon stage au Maroc, car la personne était très occupée par ses

activités professionnelles, ce qui ne m'a pas permis de prendre beaucoup de recul par rapport à mon nouvel environnement, et m'a contrainte à faire cet entretien un peu dans l'urgence. Malgré tout, ce que m'a livré l'enquêté m'a tout de même donné des indices quant à ses représentations des langues.

***E2 :** E2 fait également partie de l'Institut Français du Maroc. Elle est française et australienne, et était arrivée il y a quelques mois dans cette fonction lorsque je l'ai interrogée. Elle a également travaillé, et aussi vécu dans de nombreux pays, et a fait des études de linguistique et de littérature anglophone. Bien que je ne l'ai rencontrée qu'à cette occasion, l'entretien avec elle à été le plus agréable à faire pour moi, dans le sens où je me suis sentie en meilleure confiance pour poser mes questions. L'échange a eu lieu dans le petit salon de son bureau, un lieu agréable, lumineux, calme. De plus, j'ai senti qu'elle appréciait de prendre ce temps avec moi, qu'elle a d'ailleurs qualifié, une fois terminé, de « moment de détente agréable », et n'a manifesté aucune gêne de me dire ses avis et me raconter son expérience personnelle. Bien qu'elle ait vécu cette entrevue comme récréative, j'ai remarqué qu'elle s'est appliquée à être précise et exhaustive dans ses réponses.

***E3 :** Cet entretien et ceux qui suivent ont été ceux que j'ai fait dans l'AUF, lieu où j'ai effectué mon stage. Le rapport à ces personnes n'a pas du tout été le même puisque j'ai passé trois mois entiers avec eux, même si bien sur certains, de par leurs exigences professionnelles rythmées de déplacements par exemple, y étaient moins souvent présents que d'autres. En ce qui concerne E3, il n'était pas au bureau tout le temps et manifestement extrêmement occupé. Ce n'est pas la personne que j'aie le mieux connu du bureau, mais il manifestait bonne humeur et sympathie à chaque fois que je le croisais. L'entretien a eu lieu à son bureau, et il s'est appliqué à me répondre de façon très complète. Il est français et fait partie de l'AUF depuis plusieurs années. Il a travaillé en Asie, au Vietnam et en Thaïlande, et dans les trois pays du Maghreb.

***E4 :** E4 est Portugaise et a suivi des études de philologie romane et de littérature, en France et au Portugal. Elle a effectué dans son parcours professionnel de nombreuses missions de coopération internationale et interuniversitaire. Elle était également partiellement présente au bureau, ou travaillait de façon extrêmement soutenue, ce qui ne m'a pas permis d'avoir

beaucoup d'échanges informels avec elle. Le point qui m'a un peu déstabilisée pendant l'entretien avec elle est qu'elle a reçu beaucoup de coups de téléphone pendant l'entretien et que nous avons dû le terminer par un appel qui s'avérait être important : elle m'a fait un signe de tête pour me demander si nous pouvions terminer l'entretien, je me suis donc sentie un peu obligée d'accepter. Cela étant, elle m'a tout de même accordé environ 1H30 sur son temps de travail, ce qui représente beaucoup il me semble pour quelqu'un occupé à plein temps et même au-delà. Elle a, tout comme E3 et E2, beaucoup parlé de ses impressions personnelles. Nous avons effectué l'entretien à son bureau.

***E5 :** Concernant les conditions de cet entretien, paradoxalement je me suis sentie déstabilisée de devoir interroger cette personne, laquelle avec qui j'étais la plus proche parmi les différentes personnes que j'ai interrogé. Nous travaillions dans le même bureau, dans une ambiance colloquiale, en plaisantant beaucoup. De fait, devoir être d'un coup sérieux nous a coûté à tous les deux. Lui n'avait visiblement pas l'habitude de répondre à des interviews, de quelque type que ce soit, et n'osait pas être très prolix. Il est français et a étudié dans plusieurs pays, et avait travaillé auparavant dans une Alliance Française. L'entretien a eu lieu dans la salle de bureau que nous partagions.

***E6 :** Je travaillais dans le même bureau qu'E6, mais il est arrivé à la fin de mon stage, ce qui fait que je n'ai pas eu beaucoup le temps de le connaître. Il est marocain et a travaillé auparavant au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il a surtout travaillé pour la conception la mise en œuvre de programmes et de projets de coopération avec la France, la Wallonie, et d'autres pays. Nous avons fait l'entretien dans la cuisine du bureau, pour ne pas déranger E5 qui travaillait dans la même pièce que nous. Il faisait relativement froid dans cette pièce, donc nous n'avons pas pu échanger trop longtemps, d'autant que E6 je pense avait du mal à parler au nom de l'AUF qu'il venait tout juste d'intégrer. J'ai remarqué aussi qu'il parlait des langues surtout en termes politiques, ce qui est sans doute dû à son expérience professionnelle antérieure

Partie 3 : Analyse des entretiens

Conformément à ce que j'avais prévu de faire, j'ai dégagé des thèmes plus ou moins transversaux aux entretiens que voici :

1. Une connaissance approfondie du paysage linguistique marocain et de ses enjeux sociaux

1.1. Une connaissance et reconnaissance des langues du Maroc...

Tous les informateurs m'ont rapporté des informations similaires à ce que j'ai décrit sur le contexte sociolinguistique. Cela concerne d'abord les langues en présence : je ne rapporte pas l'intégralité des éléments qui ont été énoncés par chaque enquêté, puisque chacun a été dans la mesure de me dresser un portrait linguistique exhaustif du Maroc, et de manière fondue dans les entretiens (puisque je ne le leur ai pas demandé directement), mais voici quelques extraits qui suffisent pour en témoigner :

102. (E1) : « en même temps on voit bien que dans les médias/que l'arabe a de plus en plus de place//que ce soit l'arabe classique/enfin ou l'arabe standard si vous voulez/à travers/la diffusion des télévisions des pays du golfe/l'Egypte/Dubaï etcetera/les séries qu'ils suivent/ou bien que ce soit la darija à travers les publicités/la radio »

110. (E1) : « l'espagnol est un peu/en retrait quand même/hein/l'espagnol est nettement en retrait/mais l'anglais gagne du terrain »

33.(E2) : « bien ici c'est la darija/hein c'est l'arabe dialectal//enfin l'arabe marocain »

73. (E2) : « il y a la langue amazighe qui vient d'être reconnue comme une langue nationale (...)il y a la langue arabe/et il y a la langue française/et puis aussi il y a l'anglais qu'il faut pas oublier qui est en train d'arriver »

137. (E3) : « heu/c'est que le français c'est la première langue du travail//et pour trouver du boulot il faut parler français/toutes les entreprises le demandent point »

147. (E3) : « l'arabe classique bah ils ne l'utilisent que comme une langue étrangère (...) l'arabe est une langue quasi étrangère »

22. (E4) : « dans l'enseignement secondaire (...) on sait très bien que mis à part les filières littéraires en français/bah tout l'enseignement se fait en arabe »

82.(E4) : « on a l'arabe/le dialectal/la darija l'amazighe »

113. (E5) : « à l'université tous les cours sont donnés en français (...) pour un Marocain/bon ça va de pair avec les études mais heu//d'un point de vue professionnel/c'est/je pense que c'est très valorisant//touristique évidemment/aussi (...) beaucoup beaucoup de commerces/se/beaucoup de transactions/commerciales financières se font en français/beaucoup de négociations de contrats se font en français »

88. (E6) : « la recherche se fait en langue française/le commerce/le grand commerce/se fait en langue française »

Ils sont donc tous dans un premier temps très informés quant aux différents rôles des langues en présence autres que la langue française avec laquelle ils travaillent.

1.2. Mises en lien avec des aspects problématiques de la société marocaine

L'ensemble des acteurs apparaissent avertis non seulement des problèmes ou difficultés que peuvent poser les langues au sein de la société marocaine, et aussi des processus de discrimination et de hiérarchisation qui y sont liés. En même temps, ils ne dévalorisent pas les langues marocaines, comme pourraient le faire les citoyens marocains de façon générale comme nous l'avons vu, et se distancient par rapport à ces phénomènes stigmatisant.

102. (E1) : « le dialecte arabe marocain et l'amazighe/le berbère/une place nouvelle qu'il y a trente ans ou vingt ans n'existait pas et qui maintenant/la darija et le berbère étaient complètement/dévalorisés il y a trente ans »

123. (E2) : « il n'y a pas de raison de//enfin/la leur langue/darija elle existe en fait/voilà (...)le problème c'est qu'il y a une sorte d'autodépréciation/sur la darija »

80. (E4) : « je pense que c'est important que j'apprenne le/l'arabe dialectal//et heu/je vais le faire/de façon systématique/pour l'instant c'est des petits mots c'est des petites choses amusantes/mais je veux le faire de façon et je pense que ça peut m'aider/du point de vue plutôt plus personnel/je me mettrai sûrement à apprendre l'arabe dialectal »

Ici, les enquêtés ont désigné clairement les attributs sociaux négatifs dont sont dotés l'arabe marocain et l'amazighe. E2 se démarque clairement de cela. Le fait qu'E4 souhaite apprendre la darija inclut qu'elle ne déprécie pas cette langue.

114. (E1) : « la situation de l'université est la suivante/les étudiants/suivent les cours en arabe/pendant toute leur scolarité primaire (...) et secondaire et arrivés à l'université/toutes les filières scientifiques/les filières économiques et de gestion/les filières techniques etcetera sont enseignées et une partie des filières juridiques/sont enseignées en français//donc on a des élèves qui parlent très mal le français à l'arrivée à l'université/qui tout d'un coup se voient/doivent suivre des cours en français/faire des évaluations en français/rédiger des mémoires ou/ou des travaux universitaires en français//et du coup le français devient une source d'échec/important/pour ces étudiants »

16. (E4) : « des professeurs qui enseignent/en/français/d'autres matières/et qui sont confrontés systématiquement avec/avec des problèmes/de de/des bases linguistiques des étudiants qui arrivent à l'université/en/partant en venant d'un enseignement secondaire où le français n'a pas été langue d'enseignement//et donc ils sont confrontés à/à devoir pratiquement faire de l'initiation/au français/pour/des jeunes universitaires/jeunes étudiants universitaires qu'il faut/qui qui sont obligés ensuite non seulement de comprendre les matières mais de s'exprimer »

Nous voyons dans ces deux derniers extraits que sont expliqués directement les obstacles des étudiants dans le supérieur posés par la langue française et de leur préparation à ce français universitaire au niveau primaire et secondaire, même si les termes « bases linguistiques » et « initiation » employés par E4 et l'expression « parlent très mal le français » utilisée par E1

pour qualifier leurs aptitudes à s'exprimer en français sont déjà des indices d'une représentation monolithique des compétences langagières, que nous analysons plus bas.

155. (E1) : « mais par exemple si vous travaillez dans une entreprise/une grande entreprise/et si vous voulez avoir une promotion professionnelle/si vous voulez/avoir un travail de responsabilité/si vous voulez obtenir simplement un travail de responsabilité/il faut un niveau de de français important/et donc si vous n'avez pas ce niveau de français bah/vous êtes très handicapé »

59.(E2) : « le français a une place très très importante/parce que c'est la langue/internationale encore/par excellence/au Maroc/c'est la langue qui permet de/la promotion professionnelle//on ne peut pas envisager au Maroc/gravir les échelons de la hiérarchie sans la maîtrise de la langue française en tout cas dans l'entreprise/(...)/donc c'est vraiment la langue de l'entreprise/du commerce/du business » ;

67. (E2) : « la langue française reste une langue/pour l'instant indispensable à l'ascension sociale//dans le monde privé en tout cas//et puis aussi parce-que c'est la langue utilisée à l'université/c'est-à-dire qu'en dehors des études littéraires/et/des humanités on va dire/tout l'enseignement/les les la médecine/les écoles d'ingénieur/le droit/la géographie/(hésitation)enfin bref/la physique les mathématiques/enfin bref/tout est enseigné à partir des études supérieures en français »

Dans les extraits ci-dessus, même si les enquêtés n'explicitent pas cette fois directement la difficulté de nombreux jeunes face aux études supérieures et au marché de l'emploi, le fait d'évoquer par la condition (éléments soulignés) : « si », soit par la possibilité : « on ne peut pas...sans », soit par la nécessité : « indispensable », la réussite au sein de ces espaces sociaux suffit à montrer qu'ils savent qu'il existe un certain nombre de personnes qui ne remplissent pas cette condition et donc qui éprouvent des difficultés.

Ici est évoquée la problématique plus identitaire de la langue française au Maroc :

65 (E2) : « au Maroc il y a la sensation que la langue française c'est la langue du/colon/enfin c'est peut-être moins vrai hein chez la nouvelle génération mais/et l'idée

comme ça que la langue française voilà/est mal connotée/de ce point de vue-là//et que donc bah du coup au profit de l'arabe/il vaudrait mieux laisser tomber le français ».

Donc en plus de connaître finement les langues en présence, ils expriment clairement les difficultés liées à la dichotomie linguistique dans l'Education de l'enseignement supérieur en français versus primaire-secondaire en arabe standard, qui se répercute dans le monde du travail, ainsi que le rapport compétitif et paradoxal entre les langues : d'un côté le français, lié à un passé hégémonique en même temps que promoteur professionnel et social, et d'un autre côté la stigmatisation de l'amazighe et de la darija, qui tout de même commencent à s'affirmer. Cela étant, nous pouvons déjà voir des bribes de discours métalinguistiques sur le français qui sont finalement déjà discriminants concernant les étudiants marocains. Par ailleurs, aucun acteur culturel n'a parlé des dynamiques internes possibles au sein des langues, entre différents parlers de darija ou d'amazighe par exemple, ils les ont toujours présentés comme des entités uniques. Ils ont cependant émis des avis sur la diversité des pratiques du français, mais seulement au moment où je les ai questionné sur ce thème. Je conclus cependant pour l'instant qu'ils prennent au moins en compte que les langues ne sont pas que des systèmes d'expressions neutres, mais ont des impacts et constituent des enjeux importants et dans la société marocaine.

1.3. La complexité de la francophonie marocaine

99.(E2) : « le rapport à la langue française des Marocains il est je crois/aussi/varié et aussi/inqualifiable en réalité parce qu'il est multiple (...) au point/ à l'image de la société marocaine//parce que c'est une société multiple/vraiment/vraiment/il y a des grandes inégalités il y a de grandes différences/il y a /et voilà/c'est pas du tout une population homogène/et donc le rapport à la langue française/il est imprégné de ça »

Les enquêtés se sont attelés à définir la complexité de la francophonie marocaine. Certains ont, d'après ce que j'ai recueilli, saisi l'hétérogénéité de l'implantation et des pratiques de cette langue, selon divers paramètres, notamment socioéconomiques et spatiaux :

134. (E4) : « je pense qu'on peut dire que le pays est francophone/évidemment/enfin je pense/je pense//partout le français/existe et partout tu te fais comprendre en français/he c'est clair//mais he/partout aussi/tu te rends compte que de plus en plus//le français perd son/son/bah sa place/de de première langue après l'arabe hein/tu es confronté/que tu ailles dans le souk ou bon je ne sais pas/dans la rue//tu es confronté ici devant le l'hôpital/à des gens qui ne disent pas un mot de français//voilà//j'ai/dans ma rue/là c'est peut-être des cas d'analphabétisme/peut-être mais dans ma rue/et j'habite à ***** [nom d'un quartier aisé de la ville de Rabat]/dans ma rue bien j'ai mon concierge qui parle/pas un mot de français/il dit "Bonjour madame/ça va"/voilà/bon//j'ai/les garçons qui qui aident à ranger les bagnoles là bon/ils disent pas un mot de français/évidemment/on a ici notre ***** qui ne dit pas un mot de français//donc quand même/dans un petit cercle/tout de suite ça en fait beaucoup hein »

E4 reconnaît que le pays est francophone, mais en tant que représentante et membre de l'AUF au Maroc, nous pouvons difficilement imaginer qu'elle puisse officiellement affirmer le contraire. Cela étant, je n'ai pas perçu d'indice prouvant qu'à un autre moment donné elle ait exprimé l'inverse.

93. (E2) : « dans les régions rurales du Maroc/zones rurales la langue française est pratiquement pas présente/sauf dans les écoles privées qui veulent/former une élite »

169. (E3) : « dans les zones rurales//il [le français] n'a jamais été/il faut être honnête/n'a jamais été la première langue/il ne faut pas se leurrer dans les campagnes dans les villages/c'était la langue/le dialecte local qui était utilisé/et et l'arabe venant bien après/le français était encore plus loin »

Ici, je n'ai ni les éléments théoriques suffisants, ni vécu une expérience assez prolongée dans le monde rural marocain (n'étant allée dans les villages que pour de courtes durées, par exemple en m'arrêtant plusieurs fois lors d'un trajet de Casablanca à Essaouira) pour me rendre compte de la présence du français dans l'espace public et dans les pratiques des locuteurs (bien que cela dépende aussi de mes propres représentations !). Cependant, le peu que j'ai pu trouver dans la littérature sociolinguistique m'a indiqué comme nous l'avons vu dans le contexte sociolinguistique que le français était nettement moins présent dans les

campagnes. Cela va de pair avec le fait que le monde rural marocain est économiquement très faible par rapport aux villes (bien que la pauvreté y existe aussi, Dahlet, 2011, p.27).

98.(E1) : « moi quand je suis arrivé ici je ne connaissais pas le Maroc/je me suis dit la langue française est partout//mais ceux qui sont là depuis quelques années nous disent/elle est encore partout//mais elle était encore plus partout il y a dix ans »

146. (E5) : « heu je suis pas encore hyper sur/de moi/mais j'ai j'ai/j'ai quand même la bonne sensation//enfin tout est possible/mais j'ai l'impression qu'il est en train de/de de disparaître [le français] (...) au profit/au profit/pfff de l'anglais et puis d'un d'un arabe/du darija »

J'ai pu percevoir une certaine inquiétude manifestée par les enquêtés quant à l'évolution langue française au Maroc, et quant à la diversité des pratiques de celle-ci. Ils déplorent en effet ce qu'ils considèrent comme un affaiblissement de la pratique de cette langue au Maroc. Cela peut être lié à ce que Benzakour (2007, 2012) désigne comme nous l'avons vu comme une dévalorisation des pratiques basilectales et mésolectales, mais aussi au fait que ces acteurs culturels entendent défendre finalement une certaine variété de langue française ; et enfin peut-être parce qu'ils savent que ces pratiques basilectales et mésolectales ne garantissent aucun statut social, et donc que les locuteurs de ces variétés, qui sont de plus en plus nombreux, sont aussi de plus en plus à même de se voir discriminés et ne pas avoir un avenir socioéconomique digne garanti, ce qui serait ici alors, plutôt une preuve d'une certaine empathie voire d'une volonté d'altruisme envers ces personnes. Cependant, nous allons voir qu'ils reconnaissent clairement que le français est un outil de sélection et de hiérarchisation sociale, mais ne l'attribuent pour autant qu'à l'élite et, par leurs discours, renforcent en même temps ce processus hiérarchisant.

1.4. Le français, la langue hiérarchisante de l'élite

Les acteurs ont exprimé le fait que la langue française est le plus souvent corolaire aux moyens économiques et symboliques des personnes, qu'elle suffit d'elle-même à reproduire ce schéma, et qu'elle est accaparée par les couches sociales dominantes.

153. (E1) : « le français étant un critère de sélection» ;

153. (E1) : « et puis alors le gros de nos effectifs ce sont des élèves//ce sont des élèves dont les parents/ont conscience que le niveau de français va être discriminant dans leurs études futures »

67.(E2) : « c'est l'élite qui a besoin d'être francophone et qu'il l'est »

91. (E2) : « il y a des Marocains/notamment//toute une partie des intellectuels marocains/biberonnés à la/à la culture et à la littérature française hein/qui souvent/ont fait leurs études en France il faut bien le dire/donc/ ce/ce sont comment dire/ce sont des gens qui ont/à défaut d'une double nationalité ont/une double culture »

Dans un premier temps, nous pouvons voir que E2 relate bien ce cas de figure de ces élites urbaines francisées que nous avons vu, qui sont pour une large part éduquées dans un environnement très français : « Le français est enfin quasiment la langue première des élèves marocains qui fréquentent les écoles de la mission culturelle française (leur effectif s'élève à 85% environ) » (Benzakour, 2012, p.117). De par mon expérience et mes observations personnelles, j'ai pu constater dans certaines familles que j'ai rencontrées, qu'effectivement elles baignaient dans un quotidien très francisé, que ce soit au niveau de leurs pratiques linguistiques, de leur consommation des médias français (chaines télévisées et journaux notamment), de leurs fréquentations des institutions françaises, de voyages réguliers en France, etcetera. Cela étant, E2 attribue la « double culture » uniquement à ces élites, mais en même temps la confisque au reste de la population marocaine, et donc ne reconnaît pas vraiment le français comme une véritable langue marocaine. Par ailleurs, E1 et E2 montrent que des moyens sont actuellement mis en œuvre par les couches favorisées pour maintenir leur position sociale grâce au français. E5 confine tout comme E2 le fait francophone aux couches supérieures :

113. (E5) : « il y a une élite/au Maroc/qui parle/qui s'exprime encore beaucoup en français (...) il y a un peu comme partout/un peu une différence de classes et d'éducation/c'est-à-dire que/la classe moyenne est/ouais c'est ça la classe moyenne et et l'élite/est relativement francophone/voire complètement francophone »

E6 tempère cela en exprimant les compétences en français des Marocains plus sur un continuum :

162. (E6) : « il y a une élite qui sont encore encore plus francophone/c'est c'est les riches/he/marocains la bourgeoisie marocaine/sont francophones »

Le fait de dire « encore encore plus » signifie aussi que ceux qui ne font pas partie de cette élite sont déjà au moins un peu francophone.

138. (E4) : « les élites/seront toujours/francophones/c'est clair/même si le français/décline/et s'il décline encore d'avantages ben l'élite sera française/c'est clair/mais bah/(hésitation)/au Portugal l'élite parle français/et c'est pas un pays francophone c'est un pays/où on parle français/bon bah mais ce n'est pas un pays francophone/enfin disons/c'est c'est/il ne fait pas partie de l'OIF hein/de l'Organisation Internationale de la Francophonie/évidemment»

Le dernier extrait ci-dessus atteste que E4 sait aussi que la langue française est une langue d'élite, pas uniquement au Maroc mais de façon généralisée, résultat du développement de la diplomatie culturelle dans le monde, avec une certaine mythification de la langue française, que nous avons étudié, et plus encore avec l'éducation des élites de nombreux pays dans cette langue.

En même temps, dire que le Portugal n'est pas un pays francophone tout en affirmant quand même « c'est un pays/ou on parle français » peut poser question : il existe une certaine francophonie, au moins ponctuelle, au Portugal : d'une part parce qu'il y a un enseignement du français dans l'Education primaire, secondaire et supérieure aussi bien dans le public qu'au niveau du privé (Valantin, 2007, p.58), par le fait qu'il y ait certains mots provenant du français dans la langue portugaise : « abajur » vient de « abat-jour » par exemple, et également parce qu'une part de la population portugaise ayant vécu en France pour fuir le régime autoritaire de Salazar est plus tard rentrée au Portugal, ainsi que sa progéniture : « Comme le Portugal a de tout temps été un pays d'émigration, il accueille un important groupe de

descendants d'émigrés portugais, qui sont nés à l'étranger et sont rentrés au Portugal, principalement après la révolution de 1974 » (selon l'OCDE,³³), et est de fait francophone.

Donc le fait que'E4 dise qu'« on y parle français » mais que le Portugal n'est « pas francophone » pour autant, montre qu'elle amoindrit quelque part les pratiques effectives des locuteurs, et qu'elle compte sur une légitimation institutionnelle dans ses considérations de la francophonie, en contradiction avec ce qu'elle a affirmé plus tôt dans l'entretien : 34. (E4) : « la culture française//heu/au Portugal/elle est enracinée depuis des siècles et des siècles/et le Portugal a beaucoup/a beaucoup//beaucoup reçu/disons/de la culture française tout au long des siècles ».

2. Des signes d'ouverture et de souplesse sur la perception les langues

Plusieurs éléments témoignent que sur divers aspects, les acteurs culturels définissent les langues comme des paramètres sociaux, et non comme des structures immuables et objectivables, voire ont un regard critique sur une appréhension statique des langues.

2.1. La langue comme un outil de communication

155. (E1) : « si vous n'avez pas ce niveau de français bah/vous êtes très handicapé parce que bon/vous n'allez pas comprendre les notes internes/vous allez pas être capable de rédiger quelque chose/vous n'allez pas être capable de répondre à des emails/vous n'allez pas être capable de/de participer à une conversation dans une réunion de direction/par exemple »

³³ <http://www.oecd.org/fr/els/mig/41708578.pdf>

187. (E1) : « si si l'enseignant n'a pas forcément le niveau C1 mais qu'il a un bon niveau/à l'oral/par exemple/pour les petits c'est surtout ça qui va compter//qu'il ait un bon niveau d'expression orale »

92. (E3) : « on ne réfléchit pas en français comme on réfléchit en d'autres langues//heu et donc être francophone c'est réfléchir dans la/en utilisant un outil/qui s'appelle la langue française//et qui grosso modo devrait/ permettre à des gens qui parlent la même langue/même si/dans les différentes variantes/de réfléchir de la même manière/donc être plus accessible//pour la compréhension/maintenant être francophone ce n'est pas être d'une nationalité/c'est pas être d'un Etat/c'est un outil/la langue est un outil/un outil d'expression un outil de réflexion/mais ça ne reste qu'un outil//voilà »

126. (E4) : « de façon très très pragmatique/c'est bien/de connaître le français/parce que/heu/il est partout/le français/évidemment/et c'est une langue absolument implantée c'est une langue/c'est une langue de vie/c'est une langue de quotidien/c'est pas une langue parlée par heu/par une élite/c'est une langue/c'est une langue du commerce c'est une langue de l'industrie/c'est une langue de l'administration/heu/c'est c'est c'est/une langue du tourisme/c'est la langue des médias/c'est la langue de la publicité (...) ça ouvre vers un monde/où/ta ta vie sera facilitée si je puis dire »

Ici, nous voyons que l'accent a été mis sur l'aspect avant tout utilitaire de la langue, d'abord dans des secteurs et domaines précis de la vie sociale, et aussi dans sa fonction d'intercompréhension. Un point intéressant est l'extrait « ce n'est pas une langue parlée par heu/par une élite » prononcé par E4, puisqu'on a vu tout à l'heure qu'elle disait le contraire. Cela montre d'une part l'aspect mouvant des représentations, mais aussi l'importance de la contextualisation des discours : ici, ce n'est pas qu'E4 exprime quelque chose de totalement incompatible avec ce qu'elle a annoncé auparavant, mais elle insiste plus sur l'omniprésence du français, sous ses diverses formes, dans la société marocaine. Elle reconnaît, même si elle l'attribue d'avantages aux élites, l'enracinement profond du français au Maroc.

2.2. Une reconnaissance des liens complexes entre langues, cultures et identités

En plus de reconnaître la dimension pratique de la maîtrise d'une certaine variété linguistique, les enquêtés expriment les langues comme constructrices des individus et des communautés, et de leurs rapports au monde :

17. (E2) : « je suis aussi/australienne(...) de nationalité/et donc j'ai des comportements peut-être plus anglo-saxons parfois//et avec peut-être une sorte de distance/de froideur qui n'est pas du tout bonne ici »

39.(E2) : « si je prépare ma communication en anglais elle va avoir une autre teinte une autre coloration une autre/elle sera imprégnée d'autres choses/d'autres d'autres non-dits/d'autres voilà »

Ici, E2 associe une des langues qu'elle pratique, son identité australienne ou anglo-saxonne, à des « comportements », en l'occurrence « distance » et « froideur », à des « non-dits ». Elle établit explicitement un pont entre langue, identité et ce que nous pourrions qualifier d'éléments culturels.

E5 m'explique qu'il sent la dimension interculturelle au niveau de son travail par : « les méthodes d'expression//c'est-à-dire ils ne vont pas envoyer un email qui aura exactement le même ton que un Français par exemple/ce genre de choses »

E3 également associe également clairement langue et culture :

54. (E3) : « en Thaïlande/ils sont bouddhistes/le/la relation de/d'un bouddhiste par rapport à/ qu'il soit anglophone francophone/quelle que soit la langue/ça ça c'est la religion qui/enfin/la manière/l'art de vivre qui/qui joue (...) ils ont des relations avec le temps pareil/avec la la communication/heu le thaïlandais est une langue ou le/mot/"non"/n'existe pas/"non" n'existe pas/pour dire non/littéralement il faut dire/"c'est pas oui"/c'est "maïmi"/voilà quand je te dis "maïmi" ça veut dire "c'est pas oui" (...) là c'est "non"//mais le mot "non" n'existe pas/donc ça ça montre qu'il y a

quand même dans le/dans la construction de/des/du langage/heu/et dans l'attitude du coup ça montre/ça ça provoque beaucoup de changements »

92. (E3) : « j'aurais tendance à penser/que la langue forme la réflexion/la/la manière de réfléchir

E3 met en parallèle « construction du langage » et « attitude », mais témoigne en même temps qu'à une langue ne correspond pas une culture, et donc que les enchevêtrements sont bien plus complexes que cela. La langue est donc d'après lui déterminante dans le rapport au monde, dans l'action menée sur celui-ci : « il y a quand même dans le/dans la construction de/des/du langage/heu/et dans l'attitude du coup » mais ne peut à elle seule résumer et figer une manière de vivre particulière : « un bouddhiste par rapport à/ qu'il soit anglophone francophone/quelle que soit la langue/ça ça c'est la religion qui/enfin/la manière/l'art de vivre qui/qui joue ». Donc E3 exprime la complexité permanente des liens entre langue et manière de percevoir le monde, sans pour autant que l'une soit un prisme de glace pour l'autre. Ci-dessous, nous pouvons voir qu'il applique le même raisonnement aux situations maghrébine et marocaine :

46. (E3) : « je crois profondément que les Maghrébins les Marocains Algériens Tunisiens//et à des degrés très proches/en fait pas si différents que ça les uns des autres/sont eux-mêmes aussi/dans une interculturalité/importante alors/eux ils ont trois cultures ils ont la culture araboph//musulmane on va dire//ils ont la culture/heu/régionale/la Kabylie ou/le /amazighe enfin/la langue/l' l' l'origine de leurs ancêtres/régionale qui n'est pas forcément la même de partout/c'est pas ottoman c'est pas hein/c'est bien particulier/et puis il y a la culture/alors du colon ou du/enfin française qu'ils ont//vécu pendant/que leurs ancêtres ont vécu pendant longtemps//et donc ils sont dans les trois et ils mélangent les trois en fait alors/à des degrés divers/ »

151. (E3) : « c'est quoi la langue française//est-ce que c'est simplement du vocabulaire//est-ce que//je pense qu'il y a/le français s'est marocanisé ou maghrebinisé/heu//dans le mélange des/approches culturelles/ »

E4 témoigne également de la construction du rapport au monde par le discours et la langue :

80. (E4) : « je pense que c'est important que j'apprenne le/l'arabe dialectal//et heu/je vais le faire (...) je pense que ça peut m'aider (...) mon travail avec l'université passe également par/he/par/le rapport au monde en général et ce rapport au monde se fera plus facilement si je parle/si je parle l'arabe dialectal »

122. (E4) : « de toute façon une langue c'est un monde »

162. (E4) : « on ne peut pas vraiment connaître un peuple/comprendre un peuple//si on ne parle pas sa langue »

138. (E6) : c'est ça qui fait le/la beauté/la beauté de la chose/un Marocain [il parle de l'acteur franco-marocain Gad El Maleh] qui exprime/des choses/des actes/des actions/des comportements bien marocains/en langue française/une langue française bien particulière en s'adressant aux Français/comment il il joint/et il arrive à marier/et à rapprocher/des cultures des histoires/des civilisations complètement différentes

De la même manière, E6 rapproche comportements, langue et cultures/civilisations. Aussi le fait de parler d'une « langue française bien particulière » signifie qu'il entend celle-ci comme imprégnée de culture, en l'occurrence marocaine.

146. (E6) : « la langue française/et que/arrêtons un peu la démagogie/cette fausse ce faux/honneur/"pourquoi on apprend pas en arabe" etcetera//de toute façon tous les Marocains ne sont pas des arabes tous (...) toute cette démagogie la langue arabe etcetera/l'islam etcetera//beaucoup de monde/accepte pas ça (...)on accepte pas ça on se tait/parce qu'on a peur de/qu'on vous dise/oh/vous êtes anti-arabe/vous êtes antimusulman vous n'êtes pas musulman vous êtes un athée etcetera »

Ici, E6 rapporte la problématique identitaire très sensible que vit le Maroc à travers sa pluralité linguistique, culturelle, et religieuse. Il utilise le mot arabe à la fois pour parler de la langue (souligné), et aussi de l'identité arabe, arabo-musulmane (en souligné italique), ce qui atteste d'une mise en relation entre les deux. J'utilise le terme « pluralité » dans ce cas à dessein, dans le sens où cette identité marocaine apparaît ici vécue et perçue comme divisée, morcelée, et non mélangée. E6 connaît donc bien les enjeux des langues, et derrière cela, des identités, en l'occurrence arabes.

34. (E4) : « j'ai aussi très vite compris que/ce rapport/merveilleux/et enrichissant/problématique/aussi/il faut pas/il faut dire ce qui est hein/problématique et complexe/de la lusophonie bah au/au portugais et au Portugal/avec quand même des ressemblances/avec des différences aussi mais avec quand même aussi/on pouvait le mettre en parallèle avec le rapport de la francophonie à la France »

E4 fait enfin référence aux enjeux que constituent les langues des anciennes puissances coloniales avec les pays constituant leurs empires, ambivalences et apports qu'elles peuvent engendrer aux niveaux linguistiques et culturels.

2.3. Une certaine acception voire revendication de la pluralité linguistique

Dans un premier temps, nous pouvons par certains indices penser que les acteurs culturels envisagent et valorisent la variation des pratiques langagières verbales :

33. (E2) : « moi j'aime bien les langues/j'adore toutes les langues ça m'est agréable à l'oreille d'entendre d'autres langues »

39. (E2) : « c'est ça qui est intéressant finalement quand il y a tout plein de langues en présence/c'est qu'elles expriment toutes des choses uniques/qu'aucune autre langue ne peut vraiment exprimer de la même manière/avec la même coloration/avec les mêmes/voilà c'est/c'est/pour moi c'est comme la musique quoi si d'un coup il n'y avait plus qu'une seule musique ce serait un terrible appauvrissement//donc heu/ c'est la même chose la langue/c'est ça/ c'est/la diversité linguistique c'est c'est quelque chose de/d'absolument important à préserver »

51. (E2) : je vois ça [le plurilinguisme]comme//(hésitation) comme en réalité quelque chose qui existe depuis toujours et qui est très très répandu en réalité/il y a quand même très peu de pays/ou il y a absolument une seule et même langue unique/il y a très très peu de pays en fin de compte (...) et donc finalement c'est le monolinguisme qui est l'exception//mais ce n'est pas/le sentiment général//hein les gens ont l'impression généralement que/à un pays correspond une langue/c'est vrai/enfin c'est pas vrai/mais

c'est/tout le monde à l'impression de ça/or/et finalement c'est vraiment plutôt une exception///donc le plurilinguisme bah c'est/c'est la réalité en fait/c'est la réalité/c'est la réalité finalement »

E2 prend ici un recul avéré quant aux idéologies dominantes qui prétendent qu'à une nation correspond une langue.

139. (E3) : Hassan II disait au vingt et unième siècle celui qui ne parle qu'une langue/enfin/il le disait avant/celui qui ne parlerait qu'une langue serait un analphabète/voilà ça c'est/c'est devenu une évidence

100. (E6) : le français/je le dis/je le répète/c'est/l'ouverture/c'est le pont//vers l'international//c'est le pont du Maroc c'est le poumon//Hassan II disait que/est analphabète celui qui ne maîtrise qu'une seule langue »

Ces deux derniers extraits témoignent à la fois d'une revendication du plurilinguisme mais aussi peuvent être un exemple de discours institutionnel que les acteurs sont habitués à prononcer. En effet, j'ai pu entendre ou lire cette même citation plusieurs fois, pendant l'inauguration du BM à laquelle j'ai assisté, mais aussi dans divers textes de l'OIF par exemple. Cette citation fait office de petite phrase résumant la philosophie et de la posture du BM et colle bien à l'image que le bureau souhaite véhiculer de sa politique, d'autant qu'il s'agit d'une citation de l'ancien roi du Maroc. Il me semble donc que c'est le genre de phrase qu'ils sont amenés à glisser facilement lorsqu'ils sont interviewés.

143. (E3) : « ici ils sont naturellement plurilingues »

159. (E3) : « il y a des mots ajoutés/il y a des significations différentes de mots/et tu as avec le canadien tu as le français des Belges/tu as quasiment autant de français que tu as de/de pays//je sais pas/ou de régions en tout cas »

Bien qu'il commence par attribuer une variété à un pays, il modifie son discours par la suite. Il reconnaît donc une certaine pluralité qui dépasse les frontières institutionnelles des Etats.

E4 remet également en question les frontières nationales liées aux langues :

30.(E4) : « il y avait/une espèce de/de de richesse/d'enrichissement si je puis dire/du français/par/la francophonie//la francophonie vient/c'est un plus/et non pas un moins pour le français et pour la France »

De la même manière que E3 (46. «[les Marocains et les Maghrébins] sont eux-mêmes aussi/dans une interculturalité/importante alors/eux ils ont trois cultures »), elle s'extrait du monolinguisme national :

46. (E4) : « l'interculturel/je dirais que/c'est une réalité intra-marocaine/au départ (...) déjà l'interculturalité elle est intraculturalité je dirais »

56. (E4) : « c'est une unité faite de diversité/qui tient à l'histoire/(...) que que tu parcours la côte atlantique du Maroc/et tu vois le Portugal/tu vois le Portugal hein dans tous dans tous les petits bleds il y a un fortin construit par les Portugais/et ainsi de suite/enfin et puis puis les habitudes les mœurs la façon d'être aussi très semblable/donc il y a toute cette diversité cette complexité »

158. (E4) : « on est dans un flux/bah oui on est dans un flux/mondial/et pas//beaucoup plus qu'international hein/alors enfin/entre l'Espagne/le Portugal l'Espagne et le Maroc est-ce que c'est vraiment de l'international ?/peut-être mais on a été/tous ensemble/on a vécu ensemble hein »

160. (E6) : « moi je suis pour le plurilinguisme/c'est ça qui fait le secret du Maroc/c'est ce qui fait sa sa richesse »

Ici E4 et E6 témoignent de la diversité culturelle et linguistique marocaine. Le fait que'E4 parle d' « unité faite de diversité » montre sa sensibilité à la diversité culturelle.

117. (E4) : « l'anglais et même l'anglais enfin/tu tu peux dire/heu/"freedom"/mais tu peux dire "liberty"/et c'est la même chose hein//la quantité de mots latins/bah l'anglais c'est c'est bourré de mots latins/et tu les utilises c'est c'est/ils sont corrects hein/ »

E4 exprime bien la porosité des langues en prenant cet exemple du français et de l'anglais. En même temps, le fait de dire « ils sont corrects hein » montre sa nécessité de s'en remettre à une norme définie.

2.4. Les langues comme dynamiques variables et mouvantes

De la même manière qu'ils revendiquent le plurilinguisme, les enquêtés ont exprimé une tolérance, une compréhension avérée de la plasticité des pratiques linguistiques :

147. (E3) : heu/et donc/naturellement ils sont amenés à vivre dans un milieu où il y a disons/trois langues importantes/celles qu'ils parlent dans leur famille celle qu'ils parlent dans la rue et celle qu'ils parlent à l'école//enfin à l'université/ou ou dans le travail/donc ces trois langues qui se /brassent à longueur de journée/bon/heu/et ils gardent celle qui est dans la rue/qui évolue comme toute langue/de rue//l'arabe classique bah ils ne l'utilisent que comme une langue étrangère (...) l'arabe est une langue quasi étrangère »

E3 évoque la non-stabilité la darija, mais semble attribuer la mobilité des pratiques linguistiques uniquement aux langues qu'il qualifie « de rue », alors que toute langue est comme nous l'avons vu, amenée à évoluer. Même l'arabe classique qui est censé être la langue sacrée, immuable, qui est ici opposée à « langue de rue », que je comprends d'après ce qu'E3 rapporte comme correspondant aux pratiques les plus courantes des locuteurs, a été adaptée pour pouvoir répondre aux évolutions des sociétés arabophones. Donc ici l'appréhension de la vitalité linguistique n'est qu'à demi-assumée, même s'il est vrai qu'une langue quotidiennement utilisée évolue nettement plus qu'une langue représentant un certain nombre de valeurs peu ou prou indiscutables, et utilisées dans certains contextes relativement confinant. La qualification « langues importantes » est également significative dans la mesure où elle correspond aux pratiques effectives des locuteurs dans les grandes sphères de la vie sociale : « famille », « école », et « rue », cette dernière entendue comme le quotidien et la sphère publique de façon générale. Cette désignation correspond donc à une perception très pragmatique des langues.

90. (E3) : « être francophone/c'est utiliser une langue/c'est utiliser le français comme langue/comme base/mais le/utiliser le/le français au pluriel quoi/je veux dire les français/parce que je veux dire/il y a plusieurs langues françaises/ben on le voit de toute façon [il me fait un signe de tête en désignant nos collègues marocaines du BM que nous pouvons apercevoir à travers la vitre qui sépare son bureau et la salle de réunion où elles sont à ce moment en train de travailler]»

121. (E3) : « la plupart des gens en font/des fautes de conjugaison des fautes de liaison des fautes//ça c'est pas un problème je/à la limite//ça m'est presque égal »

151.(E3) : « francophonie c'est travailler sur la structure de la langue/après les gens l'enrichissent comme/comme ils veulent »

163. (E3) : « si tu veux/si la langue doit être vivante/si tu veux que la langue/vive dans le pays/il faut qu'elle soit/que les gens se l'approprient »

Dans ces passages, E3 fait preuve d'une grande souplesse face aux normes linguistiques, et rompt à son tour avec la vision majoritaire conservatrice et puriste des langues.

123.(E5) : « parce que pour moi francophone ça veut pas forcément dire qui s'exprime à la perfection hein »

Ici, à la fois E5 exprime une souplesse face à la norme linguistique, mais en même temps, par déduction, atteste qu'il existe une certaine « perfection » du français, et donc se réfère à un système soi-disant idéal, bien qu'il s'en distancie.

41.(E2) : « parce-que soit les peuples les gens les locuteurs auront à cœur de/voilà de//de la/de perpétuer leurs leurs pratiques linguistiques/soit il y aura une sorte d'homogénéisation et et puis voilà »

85. (E2) : « à long terme//il y a juste des réalités d'usages qui font que voilà »

E2 met dans ces extraits en avant les pratiques des locuteurs et le fait que c'est d'abord celles-ci qui sont déterminantes

2.5. Le français marocain, une langue appropriée

Ici encore, les enquêtés témoignent, et même reconnaissent véritablement les pratiques du français en contexte de contact de langues comme étant légitimes, et donc expliquent le français comme une langue marocaine :

133. (E5) : je vais dire oui parce qu'il y a certaines tournures/et ou/erreurs/de syntaxe ou de ou de/concordances des temps ou ce genre de choses/que je retrouve chez/beaucoup de marocains/et qui en font he//comme une réinterprétation de la langue française quoi (...) he par exemple/tous les marocains que j'ai rencontré//si tu veux un exemple un peu concret (...) he les verbes réfléchis/ils sont incapables/enfin incapables/ou ils/je sais pas/ou ils le veulent pas ou j'en sais rien mais ils le/le/ils les déclinent pas//par exemple ils disent// "c'est à toi de SE préparer" (...) et non pas "c'est à toi de TE préparer" tu vois ce que je veux dire (...) he/ce genre de choses/et ça/tous les marocains que j'ai rencontré//que ce soit le gouverneur d'*****/ou le le petit jeune he/qui a arrêté l'école à dix ans/ils font he/tous ouais//donc he maintenant he/au début je considérais ça un peu comme une erreur/ou un oubli ou/et en fait je me rends compte que/je sais pas ça/c'est peut-être plus profond quoi/c'est un truc qui existe peut-être pas en darija/ou qui/je sais pas/du coup ouais/ça ça me fait penser qui/ouais qu'il existe un français marocain (...) ça ou d'autres choses hein/des petits trucs quoi//comme ils disent pas il y a ça/ils disent toujours/"y en a ça"/"y en a du jus là-bas"//donc donc c'est pas une erreur/c'est une réinterprétation »

77. (E2) : « ah oui/ah oui/il y a un français marocain/il y a un français du Maroc bien entendu/oui oui c'est vrai/ ne serait-ce qu'au niveau par exemple/ne serait-ce qu'au niveau de par exemple/je disais tout à l'heure que j'étais sensible à la musique/au niveau des intonations//et de la prononciation (...) mais c'est pas seulement sur ces aspects phonétiques/ou ou d'intonation mais il y a aussi//bon une langue française du Maroc/c'est vrai c'est vrai/de parler de/de/au niveau lexical/il y a plein de choses/je ne pourrais la définir honnêtement je ne l'ai pas étudié de près mais oui/oui/oui/je pense/(...)il y a il y a même une syntaxe quoi//c'est//on/je la ressens/je sais pas la caractériser/mais oui je la ressens/en effet oui »

149. (E3) : bien sûr il y a des mots marocains des expressions marocaines/des expressions françaises/de marocains/oui oui/il existe/attend/de toute façon là il n'y a pas de/il existe un français marseillais (...) il y a un français marseillais il y a un français marocain il y a un français tunisien qui n'est pas le même d'ailleurs

Ces passages montrent qu'E3, E2 et E5 considèrent le français du Maroc comme une langue à part entière et comme une langue marocaine. Cependant, ils ont reconnu cela uniquement lorsque je les ai interrogés directement là-dessus, mis à part E3 qui a parlé de « plusieurs langues françaises » en désignant nos collègues marocaines, fait que j'ai mentionné plus haut. Aussi, lorsque j'ai posé la question du français marocain à E6, il m'a répondu « non/à part l'accent non/(rires) ». Je fais le parallèle avec le fait que E6 est le seul Marocain que j'ai interrogé, et il est possible qu'il ait un comportement et un discours d'autant plus normatifs face au français qu'il a la responsabilité professionnelle d'être garant de celle-ci tout en étant Marocain et non Français, et donc s'auto-percevant comme manquant d'emblée d'une certaine légitimité à combler. Ainsi, pour regagner celle-ci, il se conformerait d'avantages aux normes du français imposées et aurait une intransigeance plus marquée quant au respect des normes académiques de la langue. Ce constat témoigne d'une représentation très conservatrice de la norme linguistique. Je n'ai pas posé cette question à E1 et E4, et ils ne m'ont pas d'eux-mêmes parlé de ce français approprié.

2.6. Les langues sont un outil politique

Les enquêtés ont pour la plupart abordé la dimension politiques des langues, d'eux-mêmes, que ce soit au Maroc où dans les autres contextes qu'ils ont pu connaître :

85. (E2) : « autant je disais tout à l'heure qu'on ne peut pas//je pense pas qu'on puisse préserver la diversité linguistique comme ça de manière politique parce que/enfin je veux dire à long terme//il y a juste des réalités d'usages qui font que voilà/mais autant au Maroc je pense que/l'avenir de la langue française il est/très lié aux/ aux choix politiques qui seront faits »

38. (E3) : « le problème de la francophonie en Algérie il est//il est/c'est un problème de politique interne en Algérie/ils n'ont pas encore/passé l'éponge ou ils s'en servent/les gens au pouvoir s'en servent très bien ils parlent très bien le français/ils savent très bien que c'est pas la langue qui/française qui/française qui changera le peuple chez eux/mais ils s'en servent parce-que voilà/elle est un outil comme un autre/bon/donc qu'il faut manipuler avec prudence »

135. (E3) : « il a plusieurs langues officielles il a/il en a au moins trois//heu/et puis heu/la langue maternelle la langue arabe et/et puis/enfin il y en a deux/le français n'étant pas he langue officielle//langue étrangère/première langue étrangère/mais bon ça c'est aussi du//ça aussi c'est de la communication interne/de la politique interne (...) au lieu de dire on va/remettre le/l'arabe en avant on va/travailler sur une politique d'arabisation intelligente/qui mettra le temps/vingt-cinq ans/voilà/il faut qu'une génération entière/il faut que des des jeunes qui ont commencé la la nouvelle politique/deviennent enseignants/je veux dire/aient fait la roue complète/pour dire voilà ça/ça a marché ou pas//mais/ils n'ont pas fait ça/oui/c'est pour ça je te dis c'est de la politique interne/ils n'ont pas fait ça pour/pour que l'arabe soit//reprenne sa place initiale/ils ont fait ça contre/la langue qui était en train de prendre le dessus »

167. (E3) : « qui est locuteur/et bien/les gens riches/des gens de la société/les gens qui veulent avoir du pouvoir/économique ou politique/des gens/qui veulent avoir la maîtrise du pays//mettent leurs enfants dans l'école française/voilà et il était dit à un moment donné//et je pense que c'est toujours vrai//que///enfin on sait que//pour avoir un poids qui soit politique ou simp/économique/au Maroc pour faire partie des familles/il fallait que les enfants aient fait leurs études/en français/au lycée français//au moins enfin jusqu'au lycée ensuite aller faire des études à l'étranger/et que en fait on maintenait/une certaine masse de la population dans la/l'ignorance//la la non possibilité/de prendre du poids dans la société/par par ça en fait/en les empêchant/de bénéficier de la même formation/que les enfants de de riches ou de puissants (...)la majorité enfin les gosses moi je vois mon épouse qui travaille dans un lycée à la mission laïque/ce sont tous des gosses de*****//de gens influents//évidemment l'école est tellement chère que les autres ne peuvent pas y avoir accès/et donc tu maintien un certain niveau de la population/tu donnes la maîtrise linguistique à des gens/ils apprennent la même chose/les uns ont un savoir linguistique//bon/et les autres restent dans un savoir linguistique faible//le contenu scientifique est le même/quand tu regardes les programmes/il n'y a pas de différence qui justifie/mais pourquoi les uns arrivent mieux que les autres parce qu'ils ont la langue et la langue de/de travail tout simplement »

171. (E3) : « la langue est utilisée comme une arme//oui une arme/une arme ou un outil politique//mais partout//ils font pareil avec les corses »

144. (E6) : « tout ce qu'on fait/en somme/c'est du replâtrage hein/c'est/on colmate les brèches//j'étais au ministère/on a publié/des manuels/d'appren/de de soutien/à la langue française/on a fait des études au profit des étudiants/ très subventionnés/quarante dirhams etcetera/mais on replâtre c'est du replâtrage/c'est pas des mesures qui sont structurelles/pour reprendre//dans le futur/he une meilleure place pour/à la langue française »

156. (E6) : « déjà nettement les cadres quand on se parle entre nous/he (soupir)/moi je souffre on fait pas de cadeau à ceux qui gouvernent maintenant/à ce nouveau venu//et oui parce qu'ils ne foutent rien/ils ne font que parler »

164. (E6) : « mais c'est ça je vous ai parlé de l'arabisation/arabisation sauvage/improvisée/et en fait pourquoi/dans les années 70/c'était les nouveaux marxistes/les communistes gauchistes/si vous vous rappelez la bande à Badr et tout ça heu/il y avait un grand mouvement/heu/de gauche/ici/extrémiste/et donc pour/lutter contre ça/c'est des Américains qui ont fait ça d'ailleurs/il faut favoriser les islamistes/extrême droite/et donc il faut arabiser/il faut supprimer la sociologie/la philosophie/il faut créer des départements d'études islamiques//et voilà où ça nous a mené »

166. (E6) : « uniquement politique/ça n'est jamais innocent/une politique linguistique n'est jamais innocente »

Dans tous ces extraits, nous pouvons nous rendre compte que les enquêtés voient les langues comme construites, justifiées et orientées par les choix politiques liés à celles-ci, qu'ils critiquent vivement par ailleurs. Parallèlement, ils mettent en exergue la dimension de pouvoir liée aux managements politiques des pratiques linguistiques. Ils reconnaissent donc que si telle ou telle variété est avancée politiquement comme étant la norme à respecter, ce peut-être entre autre pour satisfaire un groupe d'individus en relation avec leurs intérêts, leur identité, leur idéologie et leur propres pratiques linguistiques. Concernant les politiques linguistiques marocaines, ils ont donc bien saisi leurs enjeux, passés avec notamment la politique d'arabisation de l'enseignement primaire et secondaire dont nous parlons dans le contexte

sociolinguistique, et émettent un avis très tranché et critiques sur les politiques linguistiques présentes.

3. Mais une idéologie conservatrice des langues toujours bien ancrée

3.1. La langue comme système pur et homogène

157. (E1) : « on a quand même beaucoup de professions intermédiaires/et les professions subalternes qui ont besoin de maîtriser parfaitement le français »

8. (E2) : « ils manient parfaitement notre langue »

97. (E2) : « sans avoir vraiment avoir entendu quelqu'un parler français correctement//toute leur scolarité »

62. (E3) : « bien je n'en parle parfaitement aucune »

68. (E3) : « la quasi-totalité des gens que je côtoie/sont des gens qui parlent le français parfaitement »

123. (E5) : « parce que pour moi francophone ça veut pas forcément dire qui s'exprime à la perfection hein »

84. (E6) : « ça permettait d'avoir/ça permettait d'avoir des produits/bilingues parfaitement bilingues/maitrisant/et la langue arabe/et la langue française »

Mis à part E4, tous les enquêtés ont parlé de cette perfectibilité de la langue qui montre un rapport ultra-normatif à celle-ci. E6 renforce cette idée :

112. (E6) : « je suis francophone quand j'écris/correctement/he/un paragraphe je l'écris/très correctement/je l'exprime j'exprime mon idée/en langue française/mais de

façon très correcte/ça n'est pas qu'il faut utiliser l'imparfait du subjonctif ou ceci ou cela/le présent suffit/mais /de façon très directe et très correcte/et très propre

148. (E4) : est-ce qu'ils vont garder/ce français/qui est déjà//banca

« banca » signifie qu'E4 se réfère uniquement à la norme du français et ne prend pas en compte les ressources autres des locuteurs, considérées uniquement comme un déficit, et pas comme une richesse, ou au moins comme des pratiques qui ne peuvent qu'entrer en interférence avec le français, et d'autant plus si les locuteurs en question ont peu été en contact avec la langue française.

98. (E3) : « après quand tu regardes les//quand tu regardes un petit peu tu vois la maîtrise de l'anglais/quel type d'anglais//les gens parlent soi-disant/tu te dis (...) un linguiste anglais/j'ai oublié le nom/mais il disait *grosso modo* messieurs les scientifiques/écrivez dans vos langues//parce qu'il avait f/il avait fait l'étude//des/de l'anglais utilisé dans la publication des articles scientifiques/dans différents domaines (...) par des anglophones natifs et par des non-anglophones natifs/francophones germanophones italo/phones hispanophones etcetera/et il avait vu que en fait les/non/heu natifs/ceux qui écrivaient dans une langue /apprise/utilisaient/200 mots/pour les articles scientifiques//plus les mots techniques mais/ce sont des mots qui passent/qui sont les mêmes dans toutes les langues//donc et lui se plaignait que la langue anglaise était en train de s'appauvrir/parce-que tout le monde ne parlait plus que un anglais de 200/300 mots »

L'expression « natif » est idéologiquement très empreinte de la croyance en laquelle il existe des langues et des cultures d'origines, originelles, à l'état pur. De plus, E3 voit ces diverses pratiques de l'anglais comme un appauvrissement, et non comme un apport pour la langue et pour communiquer plus aisément.

173. (E3) : « quand j'écoute les/les émissions à la télévision quand ils interviewent des jeunes//des cités comme on dit ou des banlieues/tu tu écoutes le/leur français/et tu te dis c'est pas du français//donc heu sans/et ils y sont pour rien je veux dire/c'est/je ne fais pas de critique mais je m'aperçois que la langue française/en France/ne va pas si bien que ça/ou alors elle s'enrichit/par ça/c'est la thèse de certains »

Ici E3 expose cette fois une certaine contrariété des pratiques du français : « c'est pas du français », tout en ayant connaissance que d'autres perceptions existent sur celles-ci. « c'est la thèse de certains » peut vouloir dire aussi « ce n'est pas la mienne », donc il manifeste une opinion ferme quant à ce constat qu'il juge problématique de la pratique des langues. De plus, il associe un type de pratique à une construction d'une catégorie socio-spatiale : « jeunes des cités » « jeunes des banlieues », ce qui relève d'avantages d'un stéréotype, puisque les expressions verbales d'un groupe humain aussi réduit soit-il, renferme toujours de la variété, tout autant que la représentation de ce qu'il désigne comme « jeunes des cités ».

3.2. Une langue une nationalité

8.(E2) : « on est avec des gens qui ne maitrisent pas/enfin qui sont pas français/mais donc qui ont un autre vécu/d'autres valeurs etcetera »

E2 associe une nationalité à un ensemble de valeurs, auxquelles elle exclue ceux qui ne sont pas de cette nationalité, qui ne peuvent apparemment pas les « maîtriser ». Elle renie donc l'aspect poreux, la possible circulation de ces mêmes valeurs en dehors de cette catégorie « français », et donc la mobilité et la complexité des identités et des cultures.

30. (E4) : « je suis portugaise donc/le français est pour moi une langue étrangère »

58. (E4) : « je suis moi/que je ne suis pas de langue française//attention parce que ça c'est important aussi hein/moi je ne suis pas pas de langue française hein/je suis lusophone hein/je suis lusophone/ah un point c'est tout hein/ma langue natale/ma langue maternelle c'est le portugais/ma langue d'études c'est le portugais/ma langue de vie/bah j'ai/c'est le portugais hein/je ne suis pas/non seulement je ne suis pas française mais heu/je ne suis pas de langue française//beaucoup moins qu'un marocain qui qui se dira plus facilement que moi de langue française/parce-que/quelqu'un de ma génération a fait ses études en français moi j'ai fait mes études en portugais hein//c'est tout//beaucoup moins qu'un Marocain qui qui se dira plus facilement que moi de langue française/parce que/quelqu'un de ma génération a fait ses études en français moi j'ai fait mes études en portugais hein//c'est tout»

Si ce passage peut marquer d'une part une affirmation identitaire en même temps qu'une certaine stratégie d'auto-revalorisation, dans le sens où E4 se revendique ne pas être « de langue française », donc francophone, alors qu'elle est en train de me parler dans un français très conforme aux normes et est représentante d'une institution internationale francophone (et donc qu'elle insiste de façon non dite qu'elle a fait beaucoup d'efforts pour arriver à parler de cette façon française), il n'en reste pas moins que la nationalité au premier plan, puis la langue d'étude constituent d'après elle les critères principaux déterminant le fait d'être ou non francophone. Je parle d'auto-revalorisation parce-que d'en le même temps, elle s'auto-exclut de la communauté francophone et peut éprouver une sorte de complexe face à cela. Par ailleurs, l'article « de » marque une certaine provenance, ce qui peut être une référence à un certain purisme, à une "source" définie d'une langue.

82. (E4) : « l'anglais est une langue/est une langue/merveilleuse l'anglais//tel que les anglais/le parlent/ou le parlaient »

97. (E5) : ça représente/bah/ça/oui ça fait écho à une manière de vivre//à une mentalité à une culture enfin je sais pas pourquoi mais moi j'associe vraiment la langue française à la culture française

Nous pouvons nous apercevoir dans ces deux extraits es langues anglaise et françaises sont validées par la nationalité qui leur correspondent.

Déoulant de cette idéologie langue - nation, la norme de l' « hexagone » est expressément apparue à deux reprises dans les certains entretiens :

153. (E1) : « on a beaucoup d'élèves là-dedans qui ont un très bon niveau de français/parfois aussi bon que des élèves français »

74. (E3) : « pour eux qui ont fait leurs études en France/comme ça/il n'y a aucun effort à faire/la langue est totalement maitrisée »

3.3. La langue de la littérature la plus légitime

37. (E2) : « personne ne parle anglais vraiment en fait/enfin ou alors tout le monde parle une sorte d'anglais standard qui n'a/qui pour une angliciste comme moi qui n'a ni sève ni saveur ni voilà/pour moi l'anglais c'est/c'est une langue que j'ai apprise avec ses auteurs/avec sa civilisation/avec/voilà pour moi/c'est ça l'anglais//mais l'anglais d'aujourd'hui par exemple c'est l'anglais d'aéroport/c'est le *globish* (...) alors attention hein/quand on étudie l'anglais aujourd'hui hein/on l'étudie pas comme le français/on l'utilise vraiment comme un //un moyen d'expression voilà/je veux dire voilà/on va pas se fatiguer à aller lire des auteurs anglais et tout ça hein/non/(rires légers) »

82. (E4) : « anglais/maudit anglais/bon j'ai beaucoup fréquenté l'anglais évidemment/heu j'ai beaucoup/j'allais dire malheureusement parlé en anglais (...) l'anglais est une langue absolument merveilleuse//l'anglais/est une langue fabuleuse/hein l'anglais de Shakespeare/évidemment/c'est pas l'anglais/c'est pas l'anglais des/des réunions/de de l'Union Européenne ou de gestion ou de management/non c'est pas ça ».

E2 et E4 critiquent l'aspect pragmatique, des usages de l'anglais. Elles n'envisagent pas que ces variétés d'anglais appropriés et adaptés aux situations pour répondre aux besoins immédiats des locuteurs peuvent être aussi perçus à l'inverse comme des anglais enrichis d'autres langues.

99. (E5) : « mais/la langue française ça représente pour moi énormément de/de ouais on revient à la culture mais/tu vois tous tous les//tous les grands écrivains les/les/le siècle des Lumières et autres/quoi enfin tout tout/tout en fait toute la littérature/que/que j'ai lue avec laquelle j'ai grandi et/et que je continue à lire/bah elle est extrêmement rattachée à ça »

84. (E6) : « maîtrisant/et la langue arabe/et la langue française/dégustant/et Marcel Pagnol/et un grand poète/arabe »

104.(E6) : « je suis quelqu'un qui maîtrise la langue française/qui maîtrise la culture française//c'est-à-dire que//quand je/je lis Marcel Pagnol/qui me décrit le romarin/le

soleil/tout ça/les perdrix/les merles et tout ça/il me met dans un/comment dire/dans un second état parce qu'il me met/dans/dans un contexte qui est le mien//mais il l'exprime d'une autre façon/et/d'une autre façon/et/d'une autre vision parce-que/lui c'est pas un marocain c'est un/c'est un français (...) et donc/il y a une sorte de dialogue//entre moi/en lisant Pagnol/et Marcel Pagnol//la même chose quand vous lisez/les classiques/heu les classiques/les pionniers/de la littérature/francophone//non française/des algériens des marocains/etcetera/c'est la même chose/ils vous parlent dans un français/en français/très bon français d'ailleurs//mais ils vous parlent d'autres choses que/de la France»

Ici, même si nous pouvons accorder à E6 le fait qu'il explicite la porosité de la langue française dans le fait qu'elle puisse exprimer d'autres cultures, en l'occurrence marocaine et algérienne, il n'empêche que c'est aux littéraires qu'il attribue le bien-parler français, ou arabe comme nous le voyons plus haut.

Malgré tout cela, E4 explicite ce parallèle entre Lettres et élitisme : elle a donc connaissance de ce processus alors qu'elle y adhère :

160. (E4) : « il y aura toujours l'élite/l'élite intellectuelle culturelle/qui parlera les langues par par/par amour si j'ose dire/ou par intérêt culturel/parce qu'on va lire/on veut lire Racine dans le texte/on veut lire Cervantès dans le texte/on veut lire Camoes/dans le texte/et donc on va apprendre/le portugais l'espagnol le français/ou Shakespeare »

E3 projette ces normes littéraires sur ses propres pratiques :

112. (E3) : «je ne suis pas un prof de lettres/parce-que je fais je crois beaucoup d'erreurs quand je m'entends en tout cas/non je ne maîtrise pas le français parfaitement//je suis un universitaire à l'origine/c'est vrai pas dans les sciences linguistiques »

Pour autant, il montre que la langue du livre, qu'il juge « impeccable » et donc qui rajoute un indice de sa vision de la norme littéraire comme meilleure norme, n'est pas pratiquement efficace :

161.(E3) : « au Vietnam tu as des vieux//j'ai rencontré des vieux qui avaient vécu la guerre/enfin qui avaient vécu l'époque//française/et qui parlaient un français/ce qu'on appelait le français de Victor Hugo//ils n'étaient jamais venus en France hein/ils parlaient un français qui était un français du livre/le français que tu lis dans le/dans Victor Hugo/enfin dans les ouvrages/dans Zola ou dans//une langue châtiée/prononcée/impeccable/voilà/bah c'était pas un français qui était assimilé dans la population/il y a quelques érudits comme ça qui gardaient ça/donc c'est pas le français/c'est pas une langue vivante dans le pays//et le problème c'est que le jour ou le vieux il meurt/ça disparaît »

Donc malgré qu'il ait intériorisé cette norme de supériorité littéraire, il manifeste une certaine critique et une certaine distanciation par rapport à celle-ci.

3.4. Le français, langue dotée de valeurs supérieures

59. E2 : «c'est vraiment la langue (...) et d'une/d'une certaine émancipation aussi je dirais »

92. (E3) : « quand il faut traduire des textes vietnamiens en français/c'est assez compliqué parce-que le/le le cheminement de la pensée est vraiment différent/d'un côté on est sûr de/sur de la métaphore perpétuelle et on passe d'une métaphore à l'autre etcetera et/donc quand tu dois traduire ça dans un langage cartésien/ça devient un peu compliqué/enfin il faut être sûr de bien comprendre la métaphore pour mettre la bonne/pour/voilà/ça j'ai des collègues qui manipulent les deux langues me disaient c'était pas si évident que ça//pareil pour le thaï/ ?/et ici quand je vois les à ce qu'on m'en a dit/il semblerait que ce soit très proche aussi/qu'il y a beaucoup de métaphores utilisées dans le/dans le langage et que//et que c'est vrai la langue/c'est vrai la langue/enfin notre langue française elle est/plus directe quoi plus cartésienne (...) le nombre de mots existants est tel que tu peux décrire toute une situation sans être obligé de passer par des situ/par des phrases de métaphores/qui embellissent/et donc/on embellit de temps en temps mais c'est pas/il n'y a pas d'obligation tu peux/heu/tu as tu as/la richesse du vocabulaire est est/voilà/bon »

Ici, si E3 ne semble pas spécialement dévaloriser le vietnamien et le thaï par rapport au français, il attribue aux trois langues la faculté d'exprimer des choses via des images et des métaphores, mais ajoute une potentialité supplémentaire au français d'être « cartésienne », chose qui apparaît selon lui impossible pour les deux autres langues en question. D'une part cela montre sa surestimation du français, et d'autre part cela revient à dire que la perméabilité entre les modes d'expression, ou les langues, ne sont pas envisageables, par exemple de parler dans un français imprégné de vietnamien et de ses habitus verbaux que peuvent constituer des expressions métaphoriques particulières.

84. (E4) : « le français est/étant une langue dialectique étant une langue/justement qui aime le contradictoire la confrontation/he/qui qui/est une langue/qui qui permet justement de/permets la/une construction de pensée/riche/variée/riche et/rigoureuse//voilà/c'est/tu sais c'est Pascal qui parlait de ces deux/aspects fondamentaux hein/l'esprit de finesse et l'esprit de géométrie »

88. (E4) : « la langue française/qui est une langue/qui est une langue merveilleuse/qui est une langue merveilleuse/qui est une langue/une langue où où on exprime/justement une/où/on peut exprimer une pensée forte/une pensée comme je te dis tout à l'heure de l'ordre de la rigueur/mais aussi/du du cœur de la sensibilité/tout est dedans/ce n'est pas du tout une langue baroque/le portugais/et je suis lusophone//portugais/j'aime évidemment le portugais/ mais le portugais est une langue baroque hein/c'est//le français n'est pas du tout une langue baroque//et donc ces deux tournures d'esprit/très différentes (...) c'est une langue/de de/de/forte aussi/de contestation/c'est il n'y a pas d'autre langue au monde ou tu as deux négations hein//ne pas n'existe nulle part ailleurs hein/nulle part ailleurs hein//comme s'il fallait répéter deux fois non »

90. (E4) : « cette espèce de renforcement de la négation/c'est/c'est bon pour l'esprit aussi/tu sais c'est une espèce de contestation/de une espèce de/de non/à la soumission/un non à la/au conformisme ça/j'aime ça dans la langue française »

122. (E4) : « le français/te donne accès/à un mode de pensée/et à une civilisation/qui est he/riche//et donc le français t'apprend à penser d'une certaine façon/t'apprend des

structures/et donc/de toute façon c'est un/enrichissement/personnel indépendamment d'utilité pratique pragmatique immédiate/de l'utilisation du français/c'est un mode de pensée/et avec ce mode de pensée/bah et ce mode de pensée/je veux dire/transporte/derrière lui/heu/bah une culture/toutes les connotations/enfin/transporte avec lui/un monde (...) et donc déjà/il y a cet aspect/purement culturel//de l'apprentissage du français/qui te te transporte vers un autre monde et qui qui qui contient/en lui-même/bah/une une ouverture vers la compréhension du monde/autre//une autre/compréhension/du monde/c'est clair »

Si dans ce dernier extrait E4 montre encore une fois qu'une langue n'est pas qu'une langue mais aussi un médium de construction et d'appropriation du monde, elle semble ne l'attribuer qu'à la langue française, tout comme l'expression « civilisation riche » : celle-ci peut sous-entendre à l'inverse qu'il y a des civilisations moins riches.

101. (E5) : « le français pour moi c'est pas du tout la langue du commerce/c'est plutôt la langue de la mise en forme/de la contestation/de la/du maniement des idées »

105. (E5) : « je trouve que c'est une des langues ou pour l'instant/une des langues que j'ai apprise/qui est la plus maniable/qui est qui est/on/il y a énormément je trouve des figures de style de de/de jeux de mots de/de contrepèteries/de/d'anaphores tu vois il y a il y a/il y a vraiment plein plein de choses qui/que je retrouve dans la langue française et que j'ai moins retrouvé dans d'autres langues »

107. (E5) : « ça le français c'est quelque chose je trouve qu'on chérit énormément/et on s'amuse beaucoup avec la langue c'est une langue qui bouge énormément/le verlan/on ajoute des mots d'arabe/des mots d'ailleurs »

A la fois, E5 relate l'aspect non figé de la langue française, mais en même temps il semble n'attribuer cette qualité qu'à la seule langue française.

Dans tous ces passages, nous pouvons nous rendre compte à la fois d'un grand attachement personnel des enquêtés pour la langue française, mais en même temps il semble qu'ils lui accolent tout un ensemble d'attributs et de possibilités dont elle serait la seule détentrice, et

donc la posent comme supérieure par rapport aux autres langues, ou mieux que d'autres langues.

3.5. Une représentation du plurilinguisme comme un plurimonolinguisme

Si nous avons vu que les acteurs culturels semblaient être très favorables au plurilinguisme et à la diversité des pratiques linguistiques, voire le considéraient comme indispensable, nous pouvons aussi nous rendre compte, si nous regardons un peu plus loin que leur définition du plurilinguisme s'appuie toutefois sur une conception homogénéisante des langues :

163. (E1) : « Oui ça ça fait partie des des belles déclarations très généreuses/enfin moi me vois pas/enfin je suis gagné à la diversité linguistique et culturelle hein/par principe et par conviction personnelle/mais je veux dire c'est pas mon travail ici je viens/qu'est-ce que je vais valoriser//je vais pas valoriser l'espagnol ou l'allemand/il y a un Institut Cervantès ou il y a un Institut Goethe qui sont là pour ça/(...) je me vois mal en train de valoriser l'amazighe//il y a l'institut/heu (...) l'IRCAM qui fait très bien ce travail//je n'ai aucune légitimité pour valoriser une autre langue que le français//donc sur la diversité linguistique et culturelle oui bien sûr/mais ça c'est un mot d'ordre politique/après dans le concret de l'action quotidienne moi je ne m'occupe que de la langue française//je me vois pas en train d'aller promouvoir l'amazighe »

104. (E4) : « si on prend/le sens exact du mot/ben il te faut plusieurs langues pour être polyglotte hein/moi je pense que/que c'est pas/tout à fait vrai//c'est à dire que/il y a des familles de de langues/et donc peut-être quelqu'un qui parle le portugais et l'espagnol et l'italien/n'est pas polyglotte (...)bien sûr/mais quelqu'un qui parle par contre//l'arabe/le japonais/le le français/le le turc/le/ou//le sera peut-être déjà/tu vois/hein/ou/ou la langue des des Indiens/Toupi/du Brésil/bon bah alors c'est déjà quelqu'un qui/a assimilé/ce que la/des des des/des structures linguistiques/des structures de base qui sont très différentes/évidemment/tu vois/entre/le chinois le japonais/l'arabe/une langue heu/latine/bon voilà tu fais l'arbre indo-européen »

Les expressions « le sens exact du mot » et « tu fais l'arbre indo-européen » montre soit dit en passant le référencement absolu aux normes linguistiques structuralistes.

156. (E4) : « le plurilinguisme/au Maroc il est/avant tout/he/commercial//ça c'est/pour moi c'est très clair/tu vois/tu vas/à Rabat peut-être un peu moins mais/tu vas dans le souk à Marrakech/et tout le monde te parlera/en portugais/en espagnol/en italien/en anglais/en français/souvent en allemand »

51. (E2) : « en Corée/d'où je viens en effet c'est un pays extrêmement heu monolingue (...) il n'y a pas/non non/il n'y a pas du tout de dialecte/il n'y a pas d'autre langue/il y a une langue nationale c'est le coréen/et uniquement »

135. (E3) : « bah plurilinguisme c'est quand on fait l'usage de plusieurs langues/alors dans un pays/c'est quand il y a plusieurs langues officielles et qu'elles sont utilisées (...) dans mon métier c'est pareil/hein/alors/l'AUF/enfin moi je ne suis pas plurilingue je ne travaille qu'en français//ma langue officielle de travail c'est le français//voilà/j'accepte le reste mais je ne peux pas le concevoir comme langue de travail/parce-que je ne la maîtrise pas tout simplement/mais/donc/dans le cadre de mon activité professionnelle/je suis monolingue »

(E3) : « le Maroc est plurilingue/parce-que il a plusieurs langues officielles il a/il en a au moins trois//heu/et puis heu/la langue maternelle/la langue arabe et/et puis/enfin il y en a deux/le français n'étant pas he langue officielle//langue étrangère/première langue étrangère »

Tous me parlent de plurilinguisme dans des termes de mono-plurilinguisme ou de monopolyglossie, ils n'envisagent que des différentes langues reconnues au Maroc *de jure* ou de fait, et reconnues internationalement, mais n'abordent pas la diversité intralinguistique.

43. (E2) : « être plurilingue être plurilingue//c'est bah maîtriser plusieurs langues//et et donc/avoir cette richesse-là de de pouvoir se transposer dans d'autres réalités que la sienne//savoir//c'est plus que savoir communiquer en fait//c'est pratiquement avoir/tout à l'heure je parlais de schizophrénie/c'est pratiquement avoir/avoir des doubles et des

doubles qui sont autres/qui sont pas soi-même/et ça c'est intéressant//c'est intéressant/parce-que ça change le rapport à l'altérité »

71. (E2) : « mais la langue française va/fff/voilà c'est c'est une langue qui permet de m'exprimer avec mon identité française//et quand je parle anglais je ne suis plus avec cette identité/je pense que/c'est une autre facette »

Ces termes de « doubles qui sont autres », « schizophrénie », et « facette » sont extrêmement révélateurs dans la représentation que se fait E2 de ses différentes compétences linguistiques et culturelles, c'est-à-dire qu'elle considère qu'elle ne les mélange pas, qu'elles sont indépendantes.

4. Qui ne sont pas sans conséquences dans l'appréhension des problèmes du français au Maroc

Ces représentations ont un impact fort dans la manière dont évaluent les acteurs culturels les situations sur lesquelles ils sont amenés à travailler, notamment dans le domaine de l'Education, qui est le principal lieu de difficulté au niveau linguistique en même tant que de détermination sociale, et aussi domaine sur lequel ils élaborent de nombreux projets.

4.1. Une vision monolithique des compétences linguistiques des locuteurs marocains

Tous les interrogés évoquent régulièrement dans les entretiens une faiblesse de la maîtrise des langues, avec un certain ton d'inquiétude ou de déception. L'expression de cette perception de l'éloignement des pratiques linguistiques par rapport aux normes qu'ils reconnaissent est extrêmement radicalisée dans les discours :

116. (E1) : « on a des élèves qui parlent très mal le français à l'arrivée à l'université »

124. (E1) : « parce-que quand on fait les tests de positionnement/des étudiants/quand ils entrent à l'université/et les étudiants de lettres sont les plus mauvais évidemment//on s'aperçoit que le niveau de de français est très très faible »

93. (E2) : « pour une grande majorité finalement quand même silencieuse/la langue française c'est c'est/est un non sujet parce-que/avec l'arabisation ils ne la maîtrisent pas/donc ils doivent l'apprendre à l'école mais/avec des enseignants qui ne la parlent pas/parfois »

137. (E3) : « au final ils ne parlent ni l'arabe ni le français »

139. (E3) : « le français a diminué/en qualité/et l'arabe ne s'est pas amélioré en qualité (...) les gens ici ne maîtrisent qu'une langue/ils ont la maîtrise d'une langue vernaculaire/dialectale/voilà/mais en termes de langue de travail/langue de science/ ou de transmission//elle est/elle est faible/en français/mais les arabisants le disent elle est faible en arabe//aussi »

22. (E4) : « donc les jeunes arrivent à l'université/avec un niveau très très très très faible/sauf ceux qui ont fait des lycées français des écoles françaises privées etcetera/mais il y a quand même une maîtrise très très faible de la langue française »

148. (E4) : « le niveau de langue hein/et c'est des doctorants/c'est des gens qui/qui passent des doctorats/et en histoire en religion/et arts//et effectivement un français/(soupir)c'est/non/à donner la chair de poule hein/tu vois c'est c'est/et donc ça/est-ce que c'est la francophonie ?/parler comme ça le français ! »

98. (E6) : « là on a des produits qui ne maîtrisent rien du tout/qui ne connaissent/qui ne peuvent s'exprimer/par écrit/par he/oralement/ni/en arabe/ni en français »

Nous voyons bien ici que les compétences en langue ne sont pas perçues comme plurielles, mais globalisées. A aucun moment ne sont évoqués les niveaux ou les compétences dans un domaine particulier, excepté lorsqu'E1 parle des niveaux oraux versus écrits des enseignants :

187. (E1) : « si l'enseignant n'a pas forcément le niveau C1 mais qu'il a un bon niveau/à l'oral/par exemple/pour les petits c'est surtout ça qui va compter//qu'il ait un bon niveau d'expression orale », et lorsque E5 évalue son propre niveau d'italien :

52. (E5) : « je te donnais l'exemple de l'italien par exemple c'est-à-dire j'ai/je me sens/complètement à l'aise/pour parler/avec des italiens//mais heu quand j'ouvre un livre en italien par exemple/j'ai un peu plus de mal (...) c'est pour ça que je te disais bah voilà quoi je je/je fais une différence quand même entre le parler et puis l'écrit ».

Les enquêtés jugent les compétences langagières en termes uniquement généraux, globaux, sans nuancer leurs propos, sans distinguer différents niveaux ou sphères de compétence. Vu que la capacité langagière de ces points de vue est globalisée, elle est du même coup directement polarisée, en l'occurrence négativement puisqu'elle n'est pas conforme aux normes linguistiques considérées par les enquêtés. Ici, les enquêtés parlent surtout des étudiants du supérieur et des enseignants de français du primaire et du secondaire marocains : même si leur compétence en français académique, requis à l'école ou à l'université est certainement insuffisante ou inadaptée par rapport aux besoins nécessaires pour que les étudiants réussissent, il est tout à fait possible que ceux-ci aient de bonnes aptitudes à communiquer en français dans d'autres contextes, par exemple pour des discussions de la vie courante. C'est là que le concept de technolecte entre autres travaillé par Messaoudi (2008 [2009], p.50) prend tout son intérêt, puisqu'il découpe les compétences des locuteurs selon différents domaines et ainsi les valorise dans leur efficacité appliquée à des sphères particulières de la société. Les locuteurs désignés ici n'ont forcément complètement un niveau « faible » pour tous les domaines où ils ont besoin de s'exprimer, ce qui constitue une nuance forte par rapport à l'évaluation de leur compétence globale.

Par ailleurs, les différentes expressions employées dans les extraits ci-dessus sont extrêmement discriminantes pour les locuteurs, et minorent voire effacent leurs capacités multiples et plurilingues : « là on a des produits qui ne maîtrisent rien du tout » ; « les gens ici ne maîtrisent qu'une langue » ; « ils ne la maîtrisent pas/donc ils doivent l'apprendre à l'école mais/avec des enseignants qui ne la parlent pas/parfois ».

4.2. L'attribution de responsabilité de l'échec du français aux politiques et aux enseignants

Cette perception monolithique des compétences fait que les difficultés actuelles liées aux français, qui sont perçues de façon très aggravée et homogènes par les acteurs culturels, sont d'une par attribuées aux choix glottopolitiques du gouvernement marocain : l'enseignement du français et non en français aux niveaux primaire et secondaire depuis les années 1970 constituent pour eux une grande entrave à la réussite des étudiants lorsqu'ils arrivent à l'université, point de vue que je partage également :

100. (E1) : « cette arabisation/qui date quand même de la fin des années 70/hein/c'est pas tout nouveau/c'est il y a une trentaine d'années quand même/cette arabisation a entraîné une baisse des niveaux de langue française/qui est attesté »

85. (E2) : « il y a trente ans l'arabisation/et effectivement le recul massif massif de la maîtrise du français dans la population/marocaine »

93. (E2) : « avec l'arabisation ils ne la maîtrisent pas »

137. (E3) : « j'ai absolument rien contre la politique d'arabisation qui a eu lieu/l'idée/dans les trois pays du Maghreb//par contre la manière dont ça a été fait est une catastrophe »

137. (E3) : « voilà on a fait/l'arabisation on a voulu/du jour au lendemain des profs/des instituteurs devaient parler/devaient enseigner en arabe alors qu'ils ne le maîtrisaient pas eux-mêmes/les les bouquins n'étaient pas encore imprimés donc/les gamins avaient des bouquins en français mais ils apprenaient en arabe »

148. (E4) : « il y a effectivement un danger/à mon sens pour le français//qui tient/en grande partie/à l'islamisation/de l'enseignement/à l'arabisation plutôt/à l'arabisation de l'enseignement/et ça ça/et ça me semble/problématique »

79. (E6) : « par rapport à la langue/heu/française/dans un pays comme le Maroc//le coup qu'elle avait reçu c'était dans les années 1980/quand/le ministre avait décidé d'arabiser »

164.(E6) : « mais c'est ça je vous ai parlé de l'arabisation/arabisation sauvage/improvisée »

142.(E6) : « mais le problème/le problème c'est que/moi je pense/le problème/ c'est que/que font/que font les états/que font les états/il y a une organisation internationale de la Francophonie/ il y a tout ça/mais que fait la France/que fait la Suisse que fait la Wallonie/que fait le Maroc que fait l'Algérie/qu'est-ce qu'ils font//est-ce que vous avez l'impression que/que le gouvernement marocain fait quelque chose pour/la langue française ? »

Le fait qu'ils prennent en compte la dimension politique des pratiques linguistiques les amènent à tirer une réflexion critique, ce qui est plutôt un atout par rapport aux décisions et aux actions qu'ils vont mettre en œuvre pour y réagir.

D'un autre côté, ils attribuent ladite faiblesse ou amoindrissement des aptitudes linguistiques des étudiants à la responsabilité enseignante :

136. (E1) : « donc on a des/des gens [étudiants passant le concours pour être enseignant] qui vont passer des concours/qui vont être reçus forcément/parce qu'on va/on va beaucoup recruter/qui vont être reçus avec un niveau catastrophique en langue française »

95. (E2) : « les enseignants ce ne sont pas toujours de très bons francophones (...)/donc comment soi-même enseigner le français on/quand on ne le maîtrise pas bien/voilà (...) ils ont un tout petit niveau en français//ils le parlent un tout petit peu et avec difficulté/en faisant des fautes (...) il y a quand même un problème de formation/par exemple là récemment/sur une cohorte/sur une promotion de 120 professeurs/120/professeurs des écoles/à Tétouan/donc au centre de formation des instituteurs/donc pas des professeurs des écoles/des instituteurs/c'est comme ça qu'on les appelle ici//sur 120 il y en a notoirement/100/qui n'ont pas/le niveau suffisant en français/on va dire/qui ont un niveau/allez/autour de B1 en français/d'accord/donc B1 c'est vraiment un niveau extrêmement/c'est le seuil on appelle ça seuil hein/dans le Cadre Européen Commun de Référence (rires ironiques)/donc c'est quand même un peu limite quoi pour enseigner le français hein/à des nef/à des gamins de primaire »

97. (E2) : « on dit les gamins apprennent le français ils arrivent au bac ils ont eu je ne sais plus combien/1400 heures/ou 1600 heures de français//oui mais dans quelles conditions/sans avoir lu un bouquin en français parce-que il y a beaucoup d'écoles qui n'ont pas un centre de documentation/sans avoir vraiment avoir entendu quelqu'un parler français correctement//toute leur scolarité »

22. (E4) : « on s'est rendu compte que/il y a beaucoup de difficultés/les les professeurs sont mal/très souvent les profs de français/dans l'enseignement secondaire/ont une formation qui n'est pas/qui n'est pas/extraordinaire »

Les critiques ici s'en prennent d'abord à la formation et au « niveau » de français des enseignants, mais cela ne s'arrête pas là : sont déplorées aussi le professionnalisme des enseignants et dans une moindre mesure, les conditions matérielles d'enseignement :

Un des enquêtés³⁴ m'a confié que si le système éducatif marche pas selon lui, pas c'est parce-que les enseignants « ne sont pas à la hauteur ». Outre les problèmes d'effectifs et de matériel mis à disposition, le problème principal pour lui est l'absentéisme des enseignants, qui font apparemment trop souvent grève puisqu'elles sont systématiquement payées, « donc ils ne vont pas se gêner » m'a-t-il dit. Il leur reproche leur implication dans leur travail, pour lui ce n'est pas seulement un problème de formation, c'est un « problème d'implication » « motivation » et de « conscience professionnelle ».

Un autre enquêté³⁵ a déploré le manque d'offre culturelle au Maroc, qui contribuait à l'échec de l'enseignement du français dans le primaire et le secondaire : il pense qu'au Maroc, s'il n'y a pas les institutions étrangères pour soutenir les productions culturelles, elles ne peuvent exister, créations qui contribueraient selon cette personne à une meilleure maîtrise du français dans la société marocaine. Cela rejoint un peu ce qu'E2 critiquait par rapport au manque de centre de documentation au sein des écoles.

Donc les diagnostics des enquêtés par rapport aux problèmes liés à la langue française au Maroc, apparaissent à la fois empreint de leur regard critique sur les langues, notamment en

³⁴ Il m'a demandé d'anonymer cette partie donc je ne mentionnerai pas lequel ni ne rapporterai son discours exact

³⁵ Il m'a également demandé d'anonymer sur ce point

ce qu'ils critiquent les politiques linguistiques du gouvernement passées et à l'œuvre, mais aussi imprégnés de leurs représentations conservatrices des langues. Ainsi, ils jugent les capacités des locuteurs marocains, mais surtout des enseignants et des étudiants problématiques de façon généralisée, alors qu'elles ne le sont peut-être qu'uniquement dans un ou quelques domaines particuliers.

4.3. Une auto-dévaluation qui peut retentir sur les pratiques professionnelles

Un dernier point au niveau des conséquences de ces représentations ambivalentes des langues est, pour deux de mes enquêtés, la manifestation d'une auto-dévalorisation de leurs pratiques linguistiques, qui pourraient d'ailleurs avoir certains retentissement dans leur travail :

78. (E3) : « je suis un mauvais en plus je ne suis pas bon en langues donc/he/je/j'avoue ne pas avoir fait l'ef/beaucoup d'efforts/non je ne suis pas bon en langues je n'ai pas une/bah ça s'entend à ma diction je n'ai pas une diction qui/qui/est//comment dire//j'ai pas un nombre de phonèmes/non/un nombre de phonèmes (...) non je crois que je suis fainéant des langues/c'est tout//je suis un fainéant des langues/je ne fais pas d'efforts »

E3 ici m'expliquait pourquoi il n'avait pas appris l'arabe, et notamment les arabes, tunisien, algérien et marocain, ayant pourtant vécu de façon relativement prolongée dans les trois pays.

119. (E3) : « je ne parle pas parfaitement/parce que je fais plein de fautes/parce-que je suis mauvais en/très mauvais en orthographe »

58. (E4) : « je suis moi/que je ne suis pas de langue française//attention parce que ça c'est important aussi hein/moi je ne suis pas pas de langue française hein/je suis lusophone hein/je suis lusophone/ah un point c'est tout hein/ma langue natale/ma langue maternelle c'est le portugais/ma langue d'études c'est le portugais/ma langue de vie/bah j'ai/c'est le portugais hein/je ne suis pas/non seulement je ne suis pas française mais heu/je ne suis pas de langue française//beaucoup moins qu'un Marocain qui qui

se dira plus facilement que moi de langue française/parce-que/quelqu'un de ma génération a fait ses études en français moi j'ai fait mes études en portugais hein//c'est tout/»

Si j'ai déjà qualifié et décrit ce deuxième passage comme l'expression d'une auto-revalorisation, c'est qu'il y a peut-être au départ une dévalorisation ou un certain complexe, comme je l'ai expliqué dans le cadre de l'association langue - nationalité. Mis en parallèle avec les déclarations d'E3, nous pourrions considérer cela comme de l'insécurité linguistique, insécurité que j'ai pu aussi directement observer chez E3 dans ce passage concernant l'apprentissage de l'arabe algérien :

68. (E3) : « quand je suis arrivé en Algérie j'ai pris comme tout bon/primos-arrivant des leçons/d'arabe/et/et le commençant chez qui je m'essayais m'a dit de parler français parce qu'il comprenait mieux//donc toi tu vas acheter du pain et on te demande de parler/de le demander en français parce-que c'est plus simple/voilà/donc ça encourage pas »

Les autres locuteurs ne m'ont pas parlé de leurs propres pratiques, peut-être parce qu'en tant que représentants de la langue française via les institutions dans lesquelles ils travaillent, ils n'envisagent pas les remettre en question, soit parce qu'ils considèrent qu'ils manipulent avec exaction la norme dominante, soit parce qu'ils n'osent pas admettre leur conformité relative à celle-ci. Cela étant, je peux constater ici au moins un manque de légitimité dans l'auto-désignation des deux enquêtés.

5. Synthèse et conclusions des analyses

Nous avons pu grâce à cette analyse dégager de nombreux éléments, via les discours métalinguistiques recueillis, des représentations sociolinguistiques des enquêtés : d'abord l'ensemble des acteurs culturels de l'IF du Maroc et du Bureau Maghreb de l'AUF ont une connaissance très approfondie des langues en présence, des rapports de forces, identitaires, idéologiques, et des enjeux de pouvoir qu'elles contiennent. Ils manifestent aussi une sensibilité et une ouverture certaine quant à leurs conceptions des langues, d'abord sur leur portée culturelle et politique, élément constitutif des langues qu'ils critiquent vivement, surtout concernant les choix glottopolitiques passés et actuels mis en œuvre ou maintenus par le gouvernement marocain, remise en cause qui constitue un grand atout par rapport aux projets qu'ils construisent en réaction à cela ; quant à leur dimension utilitaire de communication et d'intercompréhension, et dans une plus petite mesure, de leur plasticité.

Cependant, cette reconnaissance de la relativité des langues en tant que normes sociales, donc mouvantes, reste finalement assez superficielle, puisqu'ils expriment aussi beaucoup d'idéaux de langue pure, homogène référée à une nation particulière, revendiquent la norme littéraire, avec la survalorisation de la langue et de la culture française par rapport aux autres langues qu'ils connaissent, et finalement ne proposent le plurilinguisme presque uniquement que comme un plurimonolinguisme.

Ainsi, sans le vouloir, ils dévalorisent les aptitudes multiples des locuteurs marocains, et notamment les étudiants et enseignants, alors même qu'ils travaillent principalement avec eux et pour eux. Plus loin encore, un des enquêtés incrimine la « conscience professionnelle » des enseignants et leur engagement dans leur métier. Ils déplorent aussi les conditions matérielles des étudiants et une des enquêtés pointe l'absence d'offre culturelle au Maroc qui sont selon eux déterminants dans l'apprentissage et le maintien des pratiques du français. Si ces éléments sont peut-être avérés, chose que je n'ai pu vérifier moi-même et qui constitue une des principales carences de cette analyse, il n'empêche qu'ils ne peuvent constituer la seule ni la principale source d'échec ou de difficultés liées aux usages du français au Maroc. Il en va aussi et surtout de la représentation généralisée, aussi bien au niveau des locuteurs, des instances nationales que des acteurs des institutions francophones internationales, des langues comme structures déterminées et peu mobiles, avec tous les attributs que je viens d'évoquer,

ayant des répercussions stigmatisantes sur les individus ; autrement dit d'un ensemble glottopolitique marocain à la fois dirigiste et libéral qui est produit et qui s'autoreproduit, auquel participent pleinement les acteurs culturels des institutions francophones.

Même si nous avons pu constater des différences et nuances selon les niveaux d'analyse entre les enquêtés, tous, à un moment donné, ont tenu des discours métalinguistiques à la fois conservateurs et rigidifiant, et à la fois souples par rapport à la diversité des pratiques linguistiques. Aussi, il n'y a pas eu de polarisation des discours évidente en fonction de l'institution (BM ou IF), à laquelle appartenait chaque enquêté, bien que cela soit difficile à mesurer étant donné que pour l'une j'avais quatre enquêtés et pour l'autre deux personnes uniquement. Mais de ce que j'ai pu analyser, tous ont développé des aspects des représentations dominantes, et aussi relativisant des langues. Par exemple, E3 comme nous l'avons vu a manifesté beaucoup d'indices d'ouverture et de regards critiques, alors qu'E6 a d'avantages explicité des représentations rigides des langues, mis à part la dimension politique qu'il a longtemps fustigé pendant l'entretien, alors que tous deux sont membres du BM.

Les acteurs culturels ont donc un rapport ambivalents aux langues, en l'occurrence marocaines, et notamment au français, dont ils connaissent les enjeux de discrimination et de hiérarchisation humaine qui la sous-tendent, en même temps qu'ils reformulent et relaient les discours contribuant à renforcer cette langue française comme langue des plus favorisés. Ils ne reconnaissent pas vraiment la légitimité des diverses pratiques du français alors qu'ils la survalorisent comme langue aux multiples et uniques potentialités, héritage de l'histoire hégémonique de la langue intériorisée.

Bilan critique donc, qui montre qu'en voulant être altruiste, c'est-à-dire aider la population marocaine en même temps que de constituer un avantage relationnel et un point stratégique pour la France (notamment pour l'IF) et pour l'espace francophone (pour l'AUF) :

94. (E1) : « on a une position politique/notre objectif c'est/vraiment//faire en sorte que/promouvoir la langue française/la diffuser/et faire en sorte qu'elle soit mieux apprise/mieux maîtrisée par/ par la population marocaine/c'est ça notre objectif » ;

82. (E4) : « on cherche/à faire/de la communauté francophone/une communauté de référence internationale »³⁶),

les acteurs culturels contribuent à renforcer, au moins par leurs discours, le cercle vicieux des hiérarchisations linguistiques, et de fait, sociales, qu'ils peuvent subir eux-mêmes également, en tant qu'individus appartenant à des mondes socioculturels inégaux.

En termes de préconisations suite à cette recherche, il me semblerait intéressant de proposer aux professionnels des institutions linguistiques et culturelles francophones, puisque ce sont eux qui sont ici concernés en premier, une sensibilisation, sous forme de formation par exemple, à la variété et aux variations des langues ainsi qu'aux relations interculturelles. Un des obstacles auquel je pense d'emblée est l'acceptation par ceux-ci d'être « formés » alors qu'ils sont souvent hautement diplômés et qu'ils sont censés déjà être des professionnels de langue, en l'occurrence du français. Il faudrait donc en même temps trouver un moyen de leur présenter ce projet de formation sans qu'ils se sentent pour autant rabaissés dans leur qualification et leurs qualités professionnelles.

Un accompagnement du même type pourrait également s'adresser aux professeurs de français enseignant dans le primaire, secondaire et supérieur au Maroc. Eux aussi pourraient contribuer à diffuser une approche dynamique et ouverte des langues, rompre avec l'insécurité linguistique ambiante, et ainsi participer à la revalorisation de leurs propres compétences mais aussi de l'identité marocaine, non comme un patchwork de cultures soit disant originelles qui ne se mélangent pas ou peu, mais comme un ensemble riche, où la diversité et l'actualisation de celle-ci est vécue dans l'intertolérance. Ils pourraient ainsi peut-être construire des séances de cours plus adaptées aux besoins spécifiques des apprenants.

Un des enjeux auquel je pense du côté de l'Institut Français uniquement est que celui-ci a entre autres comme nous l'avons vu l'objectif historique de former des élites. Ainsi, il ne verrait pas forcément l'avantage d'élargir son public d'autant que cela nécessite des moyens. Ici, il faudrait en plus tenter de convaincre que l'État français gagnerait à donner l'accès au plus grand nombre de la langue, à la fois en adaptant le prix des cours de langues aux revenus des apprenants, mais aussi en revoyant les normes linguistiques diffusées.

³⁶ je ne rapporte pas ici tous les extraits des entretiens concernant les objectifs énoncés

Tout cela relève peut-être de l'utopie et il est presque certain que de multiples autres facteurs que je n'ai pas pris en compte dans le prisme de mon analyse globale de la situation linguistique au Maroc interfèreraient avec ces projections probablement naïves, il n'empêche qu'elles peuvent au moins constituer un point de départ pour envisager des réflexions sur un quelconque changement, aussi petit soit-il.

CONCLUSION GENERALE

Au début de ma recherche, j'étais plus ou moins novice au niveau des trois dimensions qui ont forgé mon travail : à la fois je ne savais que très peu de choses sur la société marocaine, de même que pour la sociolinguistique, quoiqu'ayant navigué entre diverses disciplines de sciences humaines et sociales via mon parcours universitaire antérieur ; donc pouvant m'en approprier rapidement les points de vue théoriques et outils méthodologiques. Concernant les politiques culturelles et linguistiques francophones, je savais qu'elles existaient en grand nombre mais étais plutôt connaisseuse des politiques culturelles « franco-françaises », ayant effectué différents travaux en sociologie à ce propos comme je l'ai mentionné.

Ayant eu l'intuition que des tensions sociales pouvaient avoir lieu ailleurs par rapport à ce même domaine d'activités, mon projet a consisté cette fois à sortir de l' « hexagone » et d'étudier les représentations sociolinguistiques des acteurs culturels des deux institutions francophones, à vocation linguistique et culturelle. La dimension langagière que j'avais moins envisagée au départ est finalement devenue centrale à mesure que je découvrais la sociolinguistique et que je réalisais les enjeux (inter)culturels, le plus souvent problématiques, des pratiques linguistiques. Le choix de cet objet de recherche est donc lié à une somme d'expériences personnelles faisant naître un intérêt profond pour les processus culturels, déjà matérialisés dans des travaux universitaires antérieurs, et aussi dû au constat d'un manque de recherche scientifique sur cette thématique, où la sociolinguistique m'a paru en mesure de soulever de nouvelles interrogations.

Grâce à l'étude et à l'observation des contextes marocains et institutionnels francophones, qui ont donné suite à une enquête de terrain établie par entretiens semi-directifs auprès de quelques membres du BM de l'AUF et de l'IF du Maroc, puis à l'analyse et à l'interprétation de ceux-ci, j'ai pu dégager plusieurs éléments. D'une part j'ai saisi une volonté et un travail considérable de la part des acteurs culturels pour soutenir les pratiques du français au Maroc via de nombreux projets, en même temps que d'en tirer des avantages pour la France et pour l'espace francophone en termes de développement. D'autre part, j'ai repéré de nombreuses manifestations discursives d'une ouverture sur les langues, à savoir une

revendication du plurilinguisme en lien avec l'éloge de la diversité culturelle et l'aspect fonctionnel, communicationnel des langues ; des indices d'une critique des choix et usages politiques des langues marocaines.

En dépit de tout cela, je me suis rendue compte que ce qu'ils faisaient ressortir de ces considérations et remises en cause témoignait chez eux d'une difficulté à s'extraire des catégories dominantes circonscrivant les langues dans des formes rigides et presque inébranlables. Enfin, j'ai pu voir qu'ils survalorisaient la portée de langue française, et de fait, même s'ils montraient une reconnaissance avérée des langues minorées, ne leur accordaient pas autant de potentialités. L'effet pratique que j'ai déduit de cela est que les acteurs culturels contribuaient par leurs glottopolitiques (discours sur les langues et actions en découlant), à contrecourant de leurs objectifs concrets, à la relance des stratifications sociolinguistiques déjà à l'œuvre au Maroc, et surtout au maintien du français dans les hautes sphères de la société marocaine et de ses effets discriminants, gelant toute possibilité de mobilités sociales.

Bien que modeste mémoire, les finalités de ce travail ont donc été de mettre en exergue certaines tensions au sein de ce milieu institutionnel francophone en relation au contexte marocain, et du même coup de montrer la nécessité d'inciter les professionnels à être accompagnés vers une réflexion sur langues et les relations interculturelles pour tenter d'apaiser- ou du moins, de mettre à l'épreuve- ces mêmes tensions. Ce travail présente beaucoup de limites, avec principalement que, bien que je ne compare pas les deux institutions en questions, il me semble qu'il y ait une certaine bancalité liée au fait que j'ai passé trois mois dans une structure et interrogé quatre personnes de celle-ci (le BM), alors que je n'ai enquêté que deux personnes dans l'autre institution (l'IF), sans m'y intégrer et y passer du temps d'observations, de collaborations et d'échanges. Par ailleurs, il aurait fallu à mon sens approfondir les représentations sociolinguistiques de la population marocaine qui n'a été que succinctement développée dans mon contexte sociolinguistique, pour ensuite les comparer avec celles des acteurs culturels. Enfin, interviewer les professeurs de langue française au Maroc, dans les secteurs publics comme privés et croiser les regards, aurait éventuellement permis de poursuivre le travail sur la tension mise en exergue ici, et de proposer des préconisations plus précises.

Outre ces résultats et déductions, ce mémoire a posé la question de la circulation des notions, entre espaces publiques et scientifiques : c'est le cas comme nous l'avons vu de « plurilinguisme », de « culture » et d' « interculturel », qui sont régulièrement employés pour justifier des actions et des idéologies qui peuvent être parfois contradictoires avec ce que les termes prétendent englober. Ainsi, créer des catégories en tant que chercheur ne suffit pas, encore faut-il accompagner, suivre leur diffusion en tant qu'outils réappropriables et efficaces dans différents contextes sociaux. A l'inverse, partir des catégories mobilisées par les individus et groupes et les conceptualiser ou les remettre en cause comprend également d'être attentif à ce qu'ils sous-tendent, mais surtout suppose d'envisager la réception de l'intervention scientifique dans la sphère désignée. C'est la responsabilité des chercheurs dans les sociétés qu'ils étudient et représentent qui se joue ici.

Un autre point qu'a soulevé ce travail est celui de la diversité des pratiques linguistiques face aux institutions, émettrices de normes par définition homogénéisantes. Tenter de reconnaître toutes les variétés et variations qui se multiplient et s'actualisent en permanence étant un projet impossible, et paradoxalement réhomogénéisant, il vaudrait mieux intégrer dans le processus de normalisation une appréhension ou une reconnaissance de celles-ci. Ainsi, le français dans sa pluralité au Maroc pourrait être au moins mieux reconnu comme une langue appartenant pleinement aux marocains.

Ce travail est bien loin d'être achevé, et il me semble qu'il serait d'une part, après avoir mis en œuvre un dispositif de sensibilisation à la variabilité des pratiques linguistiques et aux relations interculturelles adressées aux acteurs concernés, voir ce qui peut concrètement changer dans leurs projets. Il faudrait d'autre part analyser les mêmes aspects, à savoir les représentations sociolinguistiques, dans d'autres contextes puisque les institutions francophones sont présentes un peu partout dans le monde, dans des contextes linguistiques et culturels très variés. J'aimerais dans ce cadre effectuer plus ou moins le même type d'enquête soit au Brésil, où la francophonie est singulièrement différente de celle du Maroc, a priori non liée à un passé hégémonique et bien plus minoritaire, mais grandissante, avec par exemple l'adhésion très récente et subite de quinze universités brésiliennes à l'AUF³⁷ ; soit dans un

³⁷ <http://www.auf.org/membres/?page=1&pays=23®ion=&statut=&nom=>

pays d'Afrique francophone, où, bien que le passé colonial soit comparable à celui du Maroc et de ses répercussions sociales actuelles, les francophonies et les contextes sociolinguistiques sont très différents et presque d'avantages complexes et diversifiés.

Pour clore l'aventure que fut la construction de ce mémoire, je dirais qu'il reste du pain sur la planche pour réussir à panser les blessures identitaires et rompre avec l'hégémonie historique française, le mythe suranné de sa langue et de sa culture uniques, qui selon Achille Mbembé prétend « récapituler le langage et les formes dans lesquelles l'évènement humain pouvait surgir, ou encore à exercer un monopole sur l'idée même du futur » (2011, p.10). Cet avenir, qui reste à affirmer- et d'ailleurs pas uniquement au sein des francophonies minorées mais aussi pour tous ceux qui ont à un moment donné ont été concernés par la dévalorisation de leurs cultures- suppose le dépassement des barrières humaines : « Au sens propre comme au figuré, au sens géographique comme au sens thématique ou disciplinaire, et au sens linguistique, la francophonie ne peut se construire qu'en traversant les frontières, tant extérieures qu'intérieures » (Cheymol, 2012, p.9).

BIBLIOGRAPHIE

- ABDALLAH-PRETCEILLE M., 2006, *Les métamorphoses de l'identité*, Enonomica, Paris, 130 pages.
- ADAMI H., 2003, « Les francophones parlent-ils tous la même langue ? » dans *Vers une compétence plurilingue LE FRANÇAIS DANS LE MONDE (RECHERCHES ET APPLICATIONS)* numéro spécial, CLE International, Paris, 47-53.
- AIT LEMKADEM B. Y., 1999, « Le berbère dans le paysage linguistique et culturel marocain », dans *Langues du Maghreb (et du Sud méditerranéen)* CAHIERS DE SOCIOLINGUISTIQUE 4, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 25-36.
- ARON H., 1989, « Une dysfonction majeure : l'enseignement en coopération », dans *Chocs de cultures (Concepts et enjeux de l'interculturel)*, L'Harmattan, Paris, 273-310.
- AUFAUVRE C., BENNAFLA K., EMPERADOR-BADIMON M (Dir.), 2011, *Marges et marginalités au Maroc* MAGHREB ET SCIENCES SOCIALES (MARGES NORMES ET ETHIQUE) Thème 1, L'Harmattan/IRMC, Paris/Tunis, 308 pages.
- BAKHTINE M., 1977, *Le Marxisme et la philosophie du langage (Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique)*, Les Editions de Minuit, Paris, 233 pages.
- BALOUS S., 1970, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Presses Universitaires de France, Paris, 191 pages.
- BARDIN L., 2007², *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, Paris, 291 pages.
- BELHAJ R. 2013, « Le français, une langue au service du management », dans *Langue Française et plurilinguisme (dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies)*, Editions E.M.E, Fernelmont, 53-64.
- BENAMEUR M., 2013, « Quelle place occupe la langue française dans le recrutement et dans les communications professionnelles des entreprises privées de Kenitra ? », dans *Langue Française et plurilinguisme (dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies)*, Editions E.M.E, Fernelmont, 139-154.
- BENIAMINO M., 1997, « Diglossie », dans *Sociolinguistique (Concepts de base)*, Mardaga, Bruxelles, 125-129.

-
- BENIAMINO M., GAUVIN L. (Dir.), 2005, *Vocabulaire des études francophones (Les concepts de base)*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 210 pages.
 - BENZAKOUR F., GAADI D., QUEFFELEC A., 2000, *Le français au Maroc (lexique et contacts de langues)*, Duculot, Bruxelles, 356 pages.
 - BENZAKOUR F., 2007, « Langue française et langues locales en terre marocaine : rapports de force et reconstructions identitaires », dans HERODOTE 126, La Découverte, Paris, 45-56.
 - BENZAKOUR F., 2012, «Le français au Maroc. Une variété en quête de légitimité », dans *Pouvoirs de la parole PONTES/PONTI (LANGUES LITTÉRATURES CIVILISATIONS DES PAYS FRANCOPHONES)* 12, Milan, 113-131.
 - BERGUIN F., 2000, *Le fonctionnaire expatrié, une construction méconnue (L'action culturelle extérieure de la France et ses personnels)*, L'Harmattan, Paris, 656 pages.
 - BERTHIER N., 2006³, *Les techniques d'enquête. Méthodes et exercices corrigés*, Armand Colin, Paris, 352 pages.
 - BIEGER-MERKLI C., 2010, *La communauté des pays de langue portugaise (Un espace interculturel de coopération basé sur la langue ?)*, L'Harmattan, Paris, 329 pages.
 - BLANCHET A. & al., 1985, *L'entretien dans les sciences sociales*, Dunod, Paris, 289 pages.
 - BLANCHET A., GHIGLIONE R., MASSONAT J., TROGNON A., 1987, *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Dunod, Paris, 197 pages.
 - BLANCHET Ph., TALEB-IBRAHIMI Kh. (Dir.), 2008 [2009], *Plurilinguismes et expressions francophones au Maghreb* CAHIERS DE LINGUISTIQUE (REVUE DE SOCIOLINGUISTIQUE ET DE SOCIOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE) 34/1, Editions E.M.E, Fernelmont, 259 pages.
 - BLANCHET Ph., COSTE D. (Dir.), 2010, *Regards critiques sur la notion d'« interculturalité » (Pour une dialectique de la pluralité linguistique et culturelle)*, L'Harmattan, Paris, 192 pages.
 - BLANCHET Ph., COSTE D., 2010, « Sur quelques parcours de la notion d'interculturalité : analyses et propositions dans le cadre d'une didactique de la pluralité linguistique et culturelle » dans *Regards critiques sur la notion d'« interculturalité » (Pour une dialectique de la pluralité linguistique et culturelle)*, L'Harmattan, Paris, 7-28.
 - BLANCHET Ph., MARTINEZ P. (Dir.), 2010, *Pratiques innovantes du plurilinguisme*, Editions des archives contemporaines, Paris, 274 pages.

-
- BLANCHET Ph., CHARDENET P. (Dirs.), 2011, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures (Approches contextualisées)*, Editions des archives contemporaines/Agence Universitaire de la Francophonie, Paris/Montréal, 509 pages.
 - BLANCHET Ph., 2011, « La question des transferts méthodologiques interdisciplinaires », dans *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures (Approches contextualisées)*, Editions des archives contemporaines/Agence Universitaire de la Francophonie, Paris/Montréal, 71-72.
 - BLANCHET Ph., 2011, « Nécessité d'une réflexion épistémologique », dans *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures (Approches contextualisées)*, Editions des archives contemporaines/Agence Universitaire de la Francophonie, Paris/Montréal, 9-19.
 - BLANCHET Ph., 2012², *La linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethnosociolinguistique de la complexité*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 191 pages.
 - BLANCHET Ph., KEBBAS M., KARA A.-Y., 2012, *Pluralité linguistique et démarche de recherche (vers une sociolinguistique complexifiée)* CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLINGUISTIQUE 2, L'Harmattan, Paris, 122 pages
 - BLANCHET Ph., MESSAOUDI L. (Dirs.), 2013, *Langue française et plurilinguisme (dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies)*, Editions E.M.E, Fernelmont, 273 pages.
 - BONARDI L., ROUSSIAU N., 2001, *Les représentations sociales*, Dunod, Paris, 250 pages.
 - BOUKOUS A., 1995a, « La francophonie au Maroc : situation sociolinguistique », dans *Le français dans l'espace francophone* Tome 2, Champion, Paris, 691-703.
 - BOUKOUS A., 1995b, « Sociétés, langues et cultures au Maroc : enjeux symboliques » dans *ESSAIS ET ETUDES* 8, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Université Mohamed V), Rabat, 239 pages.
 - BOUKOUS A., 2013, « Revitalisation de l'amazighe (Enjeux et stratégies) », dans *Dynamique langagière au Maroc* LANGAGE ET SOCIETE 143, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 9-26.

-
- BOUMAZA M, CAMPANA A., 2007, « Introduction », dans *Enquêter en milieu « difficile »* dans REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE 57, Presses de Sciences-po, Paris, 5-25.
 - BOURDIEU P., 1966a, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », dans REVUE FRANÇAISE DE SOCIOLOGIE 7, Paris, 325-347.
 - BOURDIEU P., DARBEL A., 1966b, *L'amour de l'Art (les musées européens et leurs publics)*, Les Editions de Minuit, Paris, 256 pages.
 - BOURDIEU P., 1975, « L'invention de la vie d'artiste », dans *ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES* 1/2, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 67-94.
 - BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 244 pages.
 - BOURDIEU P., 1992, *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Seuil, Paris, 480 pages.
 - BRANCA-ROSOFF S. (Dir.), 2002, *Langues en contacts autour de la Méditerranée : hybridation et emprunts* LANGAGE ET SOCIÉTÉ 99, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 150 pages.
 - BULOT T. (Ed.), 1999, *Langue urbaine et identité (Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons)*, L'Harmattan, Paris, 234 pages.
 - BULOT T., BEAUVOIS C., BLANCHET Ph., 2001, *Sociolinguistique urbaine (variations linguistiques : images urbaines et sociales)* CAHIERS DE SOCIOLINGUISTIQUE 6, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 164 pages.
 - BULOT T., 2006, *La langue vivante (L'identité sociolinguistique des Cauchois)*, L'Harmattan, Paris, 222 pages.
 - BULOT T., 2009, « Pour une gestion durable des rapports entre le local et le global (intervention et sociolinguistique urbaine) », dans *Sprache(n), Identität, Gesellschaft*, Ibidem-Verlag, Stuttgart, 63-72.
 - CALVET L.-J., BOUKOUS A. (Dirs.), 1998, *Le Maroc* PLURILINGUISMES 16, Editions CERPL, Paris, 251 pages.
 - CALVET L.-J., DUMONT P. (Dirs.), 1999, *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris, 190 pages.
 - CALVET L.-J., 2002, *Le marché aux langues (Les effets linguistiques de la mondialisation)*, Plon, Paris, 220 pages.

-
- CALVET L.-J., 2011⁷, *La sociolinguistique*, Presses Universitaires de France, Paris, 127 pages.
 - CAMBON P., 2010, *Pakistan, Terre de rencontre (Ier – Vie siècle, Les arts du Gandhara)*, [exposition au Musée Guimet à Paris 21 Avril – 16 Aout 2010], Réunion des musées nationaux, Paris, 159 pages.
 - CAMILLERI C., COHEN-EMERIQUE M. (Eds.), 1989, *Chocs de cultures (Concepts et enjeux pratiques de l'interculturel)*, L'Harmattan, Paris, 398 pages.
 - CAMILLERI C., 1989, «La culture et l'identité culturelle : champ notionnel en devenir», dans *Chocs de cultures (Concepts et enjeux pratiques de l'interculturel)*, L'Harmattan, Paris, 21-73.
 - CANDELIER M., IOANNITOU G., OMER D., M.-T. VASSEUR (Dir.), 2008, *Conscience du plurilinguisme. Pratiques, représentations, interventions*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 277 pages.
 - CANIVENC S., 2011, « Le constructivisme radical : regard critique sur une révolution paradigmatique », dans *Corpus et méthodes (Epistémologies critiques et appropriations multidisciplinaires)*, L'Harmattan, Paris, 17-34.
 - CANUT C. (Dir.), 1998, *Imaginaires linguistiques en Afrique*, INALCO/L'Harmattan, Paris, 173 pages.
 - CANUT C., 2000, « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours épilinguistique » dans *LANGAGE ET SOCIETE 93*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 71-97.
 - CHAKER S., 1999, « La langue berbère : entre marginalisation et affirmation », dans *Langues du Maghreb (et du Sud méditerranée) CAHIERS DE SOCIOLINGUISTIQUE 4*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes 11-24.
 - CHAUDENSON R., 1999, « L'essaimage de la langue française », dans *Nouvelle histoire de la langue française*, Seuil, Paris, 349-365.
 - CHAUDENSON R., 2000, « La diffusion du français dans le Sud de la France et dans les colonies françaises : un regard critique » dans *L'expansion du français dans les Suds (XVe-XXe siècles)*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 167-180.
 - CHAURAND J., 1999, « du protofrançais à l'ancien français classique » dans *Nouvelle histoire de la langue française*, Seuil, Paris, 35-51.
 - CHAURAND J., 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Seuil, Paris, 808 pages.

-
- CHEVALIER J.-C., 2009, « La France, pays monolingue ou multilingue ? », dans SYNERGIES (ITALIE) 5, 79-85.
 - CHEYMOL M., 2012, « (Dé)construire la francophonie universitaire » dans *Journée d'étude « Francophonie et confins »*, Délégation Wallonie-Bruxelles, Paris, 10 pages.
 - CUCHE D., 2004³, *La notion de culture en sciences sociales*, La Découverte, Paris, 123 pages.
 - CULIOLI A., 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation, (Formalisation et opérations de repérage) Tome 2*, Ophrys, Gap, 182 pages.
 - DAHLET P., 2011, « Le plurilinguisme sur un baril de poudre : splendeur d'un idéal et violence des pratiques » dans *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures (Approches contextualisées)*, Editions des Archives Contemporaines, Paris, 45-60.
 - DALLE I., 2010, *Maroc (Histoire, société, culture)*, La Découverte, Paris, 223 pages.
 - DARCOS X., 2011, « Préface » dans *Présence française dans le monde (l'action culturelle et scientifique)*, La documentation française, Paris, 9-11.
 - DE RAYMOND J.-F., 2000, *L'action culturelle extérieure de la France*, La documentation française, Paris, 136 pages.
 - DE ROBILLARD D., BENIAMINO M., 1996, *Le français dans l'espace francophone Tome 2*, Champion, Paris, 964 pages.
 - DE RUITER J. J., 2006, *Les jeunes marocains et leurs langues*, L'Harmattan, Paris, 304 pages.
 - DEMORGON J., 1996, *Complexité des cultures et de l'interculturel (contre les pensées uniques)*, Economica, Paris, 318 pages.
 - DEMORGON J., 2005², *Critique de l'interculturel (L'horizon de la sociologie)*, Economica, Paris, 222 pages.
 - DESANTI R., CARDON Ph., 2010, *Initiation à l'enquête sociologique*, Editions ASH, Reuil-Malmaison, 161 pages.
 - DONNAT O., TOLILA P. (Dirs.), 2003, *Le(s) public(s) de la culture (politiques publiques et équipements culturels)*, Presses de Sciences-Po, Paris, 400 pages.
 - DUBOIS C., KASBARIAN J.-M., QUEFFELEC A. (Eds.), 2000, *L'expansion du français dans les Suds (XVe-XXe siècles)*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 349 pages.

-
- EL HOUSSEIN M., 2001, *Les arabismes dans la langue française (du Moyen Age à nos jours)*, L'Harmattan, Paris, 217 pages.
 - FILHON A., 2009, *Langues d'ici et d'ailleurs (Transmettre l'arabe et le berbère en France)*, Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, 287 pages.
 - GIRANDOLA F., 2003, *Psychologie de la persuasion et de l'engagement*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 402 pages.
 - GOULEMOT J., 2001, *Adieu les philosophes : que reste-t-il des Lumières ?*, Seuil, Paris, 214 pages.
 - GUESPIN L., MARCELLESI J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », dans *LANGAGES* 83, Armand-Colin, Paris, 5-34.
 - GUEUNIER N., 1997 « Représentations linguistiques », dans *Sociolinguistique (Concepts de base)*, Madarga, Bruxelles, 125-129.
 - GUILLOU M., 2005, *Francophonie-Puissance (L'équilibre multipolaire)*, Ellipses, Paris, 156 pages.
 - HAIDAR M., 2012, *L'enseignement du français à l'université marocaine. Le cas de la filière « Sciences de la vie et Sciences de la Terre et de l'Univers »*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2/Université Ibn Tofail, Rennes/Kenitra, 489 pages.
 - HAOUZA M., 2013, « Le français dans la formation professionnelle », dans *Langue Française et plurilinguisme (Dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies)*, Editions EME, Bruxelles, 155-166.
 - JODELET D., 1986, *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 447 pages.
 - JODELET, 1993, « Les représentations sociales. Regard sur la connaissance ordinaire », dans *SCIENCES HUMAINES* 27, 22.
 - KERBRAT-ORECCHIONI C., 2005, *Le discours en interaction*, Armand Colin, Paris, 365 pages.
 - KLINKENBERG J.-M., 2005, « Insécurité linguistique », dans *Vocabulaire des études francophones (Les concepts de base)*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 104-106.
 - LAFONTAINE D., 1986, *Le partis pris des mots (Normes et attitudes linguistiques)*, Mardaga, Bruxelles, 163 pages.

-
- LANE Ph., 2011, *Présence française dans le monde (L'action culturelle et scientifique)*, La documentation française, Paris, 127 pages.
 - LEVY S., 2013, « Les parlers arabes des juifs du Maroc », dans *Dynamique langagière au Maroc* LANGAGE ET SOCIÉTÉ 143, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 41-52.
 - LIPIANSKY E. M., 1992, *Identité et communication (L'expérience groupale)*, Presses Universitaires de France, Paris, 262 pages.
 - LUDI G., 2008, « Objectif : des compétences linguistique mobilisables comme ressource pour gérer des situations de communication plurielles » dans *La compétence plurilingue : regards francophones*, Peter Lang, Berne, 207-220.
 - LUDI G., 2008, « Politiques linguistiques pour le plurilinguisme : de la recherche à l'intervention », dans *Conscience du plurilinguisme (pratiques, représentations et interventions)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 17-34.
 - LUGAN B., 2011, *Histoire du Maroc, (Des origines à nos jours)*, Ellipses, Paris, 403 pages.
 - MAJDI T., 2009, « Interculturalité et aménagement linguistique au Maroc : diversité et identité culturelle », dans SYNERGIES (ALGERIE) 8, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 149-157.
 - MANZANO F., KRIER F. (Dir.), 1998, *Langues du Maghreb et du sud Méditerranée* CAHIERS DE SOCIOLINGUISTIQUE 4, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 172 pages.
 - MARCELLESI J-B., et BULOT T., BLANCHET Ph. (Cols.), 2003, *Sociolinguistique (Épistémologie, Langues régionales, Polynomie)*, L'Harmattan, Paris, 308 pages.
 - MARLEY D., 2005, *Le français au Maroc. Perspectives à l'aube du 21e siècle*, dans SYNERGIES (MONDE ARABE) 2, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 84-91.
 - MAURER B., 1998, « De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques ? » dans *Imaginaires linguistiques en Afrique*, INALCO/L'Harmattan, Paris, 27-38.
 - MAURER L., LONDEI D., 2011, « Introduction : Images, discours et représentations culturelles », dans *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Editions des archives contemporaines, Paris, 219-226.
 - MBEMBE A., 2010, *Sortir de la grande nuit (Essai sur l'Afrique décolonisée)*, La Découverte, Paris, 246 pages.
 - MERNISSI F., 1998, *Rêves de femmes : une enfance au harem*, Librairie générale française, Paris, 252 pages.
-

-
- MESSAOUDI L., 2000, « Opacité et transparence dans les technoclectes bilingues (français-arabe) », dans META 45/3, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 424-436.
 - MESSAOUDI L., 2001, « Urbanisation linguistique et dynamique langagière dans la ville de Rabat » dans *Sociolinguistique urbaine (Variations linguistiques : images urbaines et sociales)* CAHIERS DE SOCIOLINGUISTIQUE 6, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 87 - 98.
 - MESSAOUDI L., 2002, « Le technoclecte et les ressources linguistiques. L'exemple du code de la route au Maroc », dans *Langues en contact autour de la Méditerranée : hybridation et emprunts* LANGAGE ET SOCIETE 99, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 53-75.
 - MESSAOUDI L., 2010, « La langue française au Maroc, fonction égalitaire ou utilitaire ? » dans *Pratiques innovantes du plurilinguisme (Emergence et prise en compte en situations francophones)*, Editions des Archives Contemporaines, Paris, 51-63.
 - MESSAOUDI L. (Dir.), 2013, *Dynamique sociolangagière au Maroc* LANGAGE ET SOCIETE 143, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 148 pages.
 - MESSAOUDI L., 2013, « Présentation », dans *Dynamique sociolangagière au Maroc* LANGAGE ET SOCIETE 143, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 5-8.
 - MILLER C., 2011, « Marges et normes linguistiques au Maroc : un terrain mouvant », dans *Marges et marginalités au Maroc* MAGHREB ET SCIENCES SOCIALES (MARGES NORMES ET ETHIQUE) Thème 1, L'Harmattan/IRMC, Paris/Tunis, 57-70.
 - MOORE D., CASTELLOTTI V. (Eds.), 2008, *La compétence plurilingue : regards francophones*, Peter Lang, Bern, 250 pages.
 - MOORE D., CASTELLOTTI V., 2008, « Introduction (La notion de compétence plurilingue et pluriculturelle : perspectives de la recherche francophone) » dans *La compétence plurilingue : regards francophones*, Peter Lang, Bern, 9-24.
 - MOORE D., PY B., 2008, « Introduction : discours sur les langues et représentations sociales » dans *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Editions des archives contemporaines, Paris, 271-279.
 - MOREAU M.-L. (Ed.), 1997, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, Bruxelles, 312 pages.
 - MORIN E., 1969, « De la culturanalyse à la politique culturelle », dans COMMUNICATIONS 14, Seuil, Paris, 5-38.
-

-
- MOUILLAUD M., KRIEG A., CANUT C., 2000, *LANGAGE ET SOCIÉTÉ* 93, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 150 pages.
 - NISSABOURI A., 1999, « arabophones et francophones au Maroc : un bilinguisme dynamique » dans *REVUE QUEBÉCOISE DE LINGUISTIQUE*, Presses Universitaires du Québec, Québec, 69-87.
 - NISSABOURI A., 2008 [2009], « Sur quelques aspects dynamiques du bilinguisme arabo-français en domaine arabophone » dans *Plurilinguismes et expressions francophones au MAGHREB* CAHIERS DE LINGUISTIQUE (REVUE DE SOCIOLINGUISTIQUE ET DE SOCIOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE) 34/1, Editions E.M.E, Fernelmont, 9-19.
 - OUELLET A., 1978, « Analyse du concept attitude : du concept théorique au concept opératoire », dans *REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION* 4/3, Montréal, 365-374.
 - PATRASCU M., BRUSQ J., CANIVENC S., LE GAL D. (Dirs.), 2011, *Corpus et méthodes (Epistémologies critiques et appropriations multidisciplinaires)*, L'Harmattan, Paris, 206 pages.
 - PERRET M., 2008³, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Armand Colin, Paris, 204 pages.
 - POIRRIER Ph., 2000, *L'Etat et la Culture en France au XX e siècle*, Hachette, Paris, 250 pages.
 - POIRRIER Ph., 2002, *Les politiques culturelles en France*, La Documentation Française, Paris, 640 pages.
 - PÖLL B., 2001, *Francophonies périphériques (Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France)*, L'Harmattan, Paris, 230 pages.
 - POPPER K. R., 1978², *La connaissance objective*, Editions Complexe, Bruxelles, 174 pages.
 - POPPER K. R., 1985⁵, *Conjectures et réfutations (La croissance du savoir scientifique)*, Payot, Paris, 610 pages.
 - QUITOUT M., 2007, *Paysage linguistique et enseignement des langues au Maghreb Des origines à nos jours (L'amazighe, l'arabe et le français au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye)*, L'Harmattan, Paris, 174 pages.
 - QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 1988, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 270 pages.

-
- RILEY Ph., 2003, « Le « linguisme » - multi – poly – pluri ? Points de repère terminologiques et sociolinguistiques » dans *Vers une compétence plurilingue LE FRANÇAIS DANS LE MONDE (RECHERCHES ET APPLICATIONS)* numéro spécial, CLE International, Paris, 8-17.
 - ROCHE F. et PINIAU B., 1995, *Histoires de la diplomatie culturelle des origines à 1995*, La documentation française, Paris, 295 pages.
 - ROUSSIAU N. et BONARDI L., 2001, *Les représentations sociales (Etats des lieux et perspectives)*, Dunod, Paris, 250 pages.
 - SALON A., 1983, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Nathan, Paris, 160 pages.
 - SIMONIN J., WHARTON S. (Eds.), 2013, *Sociolinguistique du contact (Dictionnaire des termes et concepts)*, Editions ENS, Lyon, 436 pages.
 - SIMONIN J., WHARTON S., 2013, « Diglossie », dans *Sociolinguistique du contact (Dictionnaire des termes et concepts)*, Editions ENS, Lyon, 223-244.
 - TODOROV T., 1981, *Mikhail Bakhtine, Le principe dialogique (Suivi de Ecrits du cercle de Bakhtine)*, Seuil, Paris, 320 pages.
 - TSEKOS N., 1999, « discours épilinguistique et construction identitaire (Athènes) », dans *Langue urbaine et identité (Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons)*, L'Harmattan, Paris, 159-195.
 - VALANTIN C., 2007, *La francophonie dans le monde (2006-2007)*, Nathan, Paris, 319 pages.
 - VASSEUR M.-T., 2008, *Conscience du plurilinguisme (pratiques, représentations et interventions)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 277 pages.
 - ZARATE G., LEVY D., KRAMSCH (Dirs.), 2008, *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Editions des archives contemporaines, Paris, 440 pages.
 - ZIAMARI K., 2008, *Le code-switching au Maroc (l'arabe marocain au contact du français)*, L'Harmattan, Paris, 294 pages.

SITOGRAPHIE

(par ordre d'apparition dans le mémoire)

1. O.I.F, <http://www.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html>, consulté le 10.03.2012
2. O.I.F, <http://www.francophonie.org/-Reperes-.html>, consulté le 25.05.2013
3. SADIO THIAM P., 2012, <http://www.courrierinternational.com/article/2012/10/18/la-langue-anglaise-doit-s-imposer>, consulté le 20.05.2013
4. CISSE M., 2005, <http://www.sudlangues.sn/spip.php?article94>, consulté le 04.02.2013
5. A.F., <http://www.alliancefr.org/>, consulté le 30.11.2011
6. F.E.F., <http://www.fef.be/home/>, consulté le 12.04.2012
7. KRISTEVA-JOYAUX J., 2009, *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la Francophonie (Avis du Conseil économique, social et environnemental)*, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-40675>, consulté le 17.04.2012
8. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
<http://www.latitudefrance.org/AnnuaireCarto.html#>, consulté le 12.10.2011
9. O.I.F, <http://www.francophonie.org/Les-membres-de-l-OIF-classes-par.html>, consulté le 21.08.2012,
10. D.G.L.F, 2006, <http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/francais-monde.pdf>, consulté le 7.11.2012
11. A.F., <http://www.fondation-alliancefr.org/>, consulté le 10.04.2012
12. I.F., <http://www.institutfrancais.com>, consulté le 20.04.2012
13. I.F., <http://www.institutfrancais.com/fr/le-reseau-culturel-dans-le-monde>, consulté le 19.02.2012
14. et 15. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/missions-organisation_823/actions-externes_810/reseau-culturel_32080.html, consulté le 2.02.2012
17. FREMEAUX J., 2006, *L'enjeu colonial dans la diplomatie française pendant la première guerre mondiale (conférence au ministère des affaires étrangères)*,

<http://mapage.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministère/archives-et-patrimoine/colloques-et-conférences/article/l-enjeu-colonial-dans-la>, consulté le 17.05.2013

18. I.F., <http://www.institutfrancais.com>, consulté le 13.01.2013

19. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, 2011, *Culture et coopération*, <http://www.ambafrance-ma.org/Le-reseau-des-Instituts-et>, consulté le 08.11.2012

20. I.F., <http://if-maroc.org/rabat/>, consulté le 27.06 .2013

21. O.I.F, <http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>, consulté le 12.12.2012

22. A.U.F, <http://www.auf.org/auf/en-bref/>, consulté le 10.01.2012

23. O.I.F., http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf, consulté le 18.03.2012

24. C.N.F., <http://foad.refer.org/article116.html>, consulté le 21.12.2012

25. A.U.F, <http://www.auf.org/bureau-maghreb/>, consulté le 23.01.2012

26. B.M., <http://www.forumdesarts.org/>, consulté le 15.04 .2013

27. <http://www.cartograf.fr/img/maroc/les-pays-le-maroc-carte-region-frontiere.php>, consulté le 25.06.2013

28. I.R.C.A.M., <http://www.ircam.ma>, consulté le 13.12.2011

29. HIT RADIO, <http://www.hitradio.ma/>, consulté le 8.08.2012

30. LECLERC J., 2001, http://www.axl.cefanelaval.ca/europe/france-3politik_minorites.htm, consulté le 13.02.2013

31. LECLERC J., 2001, http://www.axl.cefanelaval.ca/francophonie/HIST_FR_s9_Fr-contemporain.htm, consulté le 13.02.2013

32. CORCUFF Ph., 2011, « Le savant et le politique », dans *SociologieS*, <http://sociologies.revues.org/3533>, consulté le 14.04.2013

33. OCDE, *Les immigrés et l'emploi (l'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal 2, Synthèse et recommandations, Portugal*, <http://www.oecd.org/fr/els/mig/41708578.pdf>, consulté le 25.05.2013

37. A.U.F, <http://www.auf.org/membres/?page=1&pays=23®ion=&statut=&nom=>, consulté le 27.05.2013

VIDEOGRAPHIE

1. MESSAOUDI L., 2009, « Traditions, changements et usages des langues dans la société marocaine », COURS PUBLIC, *Le Maghreb, rencontres de langues et de cultures*, Université Rennes 2, 102 min (disponible sur <http://www.sites.univ-rennes2.fr/lairedu/>).
2. SAGUEZ G., 1995, « Voyage au Maroc de Tahar Ben Jelloun », 10 Francs Production Distribution, Paris, 96 min.
3. SCHLUPMANN J., 2012, *1912 : la France impose un protectorat au Maroc*, http://www.tv5.org/TV5Site/webtv/video-8091-1912_la_France_impose_un_protectorat_au_Maroc.htm, consulté le 4.05.2013.

ANNEXES

Annexe 1 : extrait de la Loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État

Disponible en ligne sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022521532>

Version consolidée au 29 juillet 2010

CHAPITRE III : L'INSTITUT FRANCAIS

- Article 9 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. — Il est créé un établissement public à caractère industriel et commercial pour l'action culturelle extérieure, dénommé « Institut français », placé sous la tutelle du ministre des affaires étrangères et soumis au chapitre Ier.

II. — S'inscrivant dans l'ambition de la France de contribuer à l'étranger à la diversité culturelle et linguistique dans un esprit de partenariat avec les pays d'accueil, l'Institut français concourt, en faisant appel au réseau culturel français à l'étranger, à la politique culturelle extérieure définie par le ministre des affaires étrangères, en étroite concertation avec les ministres concernés, en particulier le ministre chargé de la culture. L'Institut français a notamment pour missions :

- 1° La promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française ;
- 2° Le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères ;
- 3° Le soutien à la création, au développement et à la diffusion des expressions artistiques du Sud, ainsi que leur promotion et leur diffusion en France et à l'étranger ;
- 4° La diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel, en concertation étroite avec les organismes compétents dans ces domaines ;
- 5° La promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées, des savoirs et de la culture scientifique française ;
- 6° Le soutien à une large circulation des écrits, des œuvres et des auteurs, en particulier francophones ;
- 7° La promotion, la diffusion et l'enseignement à l'étranger de la langue française ;
- 8° L'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française ;
- 9° Le conseil et la formation professionnels des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger, en liaison avec les organismes compétents. A ce titre, l'institut est associé à la politique de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières de ces personnels.

L'Institut français exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministre des affaires étrangères et le ministre chargé de la culture. Il opère sans préjudice des missions des organismes compétents en matière de promotion et d'exportation intervenant dans les domaines spécifiques mentionnés au présent article et en complémentarité avec ceux-ci, et dans une concertation étroite avec tous les opérateurs, qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il veille à répondre aux besoins exprimés par le réseau diplomatique à l'étranger. L'Institut français collabore avec les organisations internationales et européennes, les collectivités territoriales et notamment les départements et collectivités d'outre-mer, les organisations professionnelles concernées par l'exportation des industries culturelles françaises, les institutions de création et de diffusion culturelle françaises et étrangères, ainsi qu'avec des partenaires publics et privés, dont les alliances françaises. Pour l'accomplissement de ses missions, il fait appel au réseau diplomatique à l'étranger, sous l'autorité des chefs de mission diplomatique, et aux établissements placés sous leur autorité ou qui sont liés par convention aux missions diplomatiques. L'Institut français concourt à l'animation et à la gestion du réseau culturel. Il émet un avis sur la programmation des activités des établissements culturels français à l'étranger, sur les nominations et les évaluations des agents du réseau culturel, sur l'allocation des moyens humains, financiers et immobiliers dont dispose le réseau ainsi que sur leur répartition géographique. Ces dispositions sont précisées dans le décret en Conseil d'Etat mentionné à l'article 1er.

III. — L'Institut français se substitue à l'association CulturesFrance, à la date d'effet de sa dissolution, dans tous les contrats et conventions passés par cette dernière pour l'accomplissement de ses missions. Les biens, droits et obligations de l'association CulturesFrance sont transférés de plein droit et en pleine propriété à l'Institut français à la date d'effet de sa dissolution. Ces transferts sont effectués à titre gratuit et ne donnent lieu ni à indemnité, ni à perception d'impôts, droits ou taxes, ni au versement de salaires ou honoraires.

IV. — L'Institut français est substitué à l'association CulturesFrance à la date d'effet de sa dissolution, pour les personnels titulaires d'un contrat de travail de droit public ou de droit privé conclu avec cet organisme en vigueur à cette date. Il leur propose un contrat régi par le code du travail. Ce contrat reprend les clauses substantielles du contrat dont les agents étaient titulaires antérieurement au transfert, en particulier celles qui concernent la rémunération. Les agents concernés disposent d'un délai de trois mois pour accepter le contrat qui leur est proposé à la suite du transfert d'activité. En cas de refus de ces agents, leur contrat prend fin de plein droit et l'Institut français applique les dispositions de droit public relatives aux agents licenciés. Les salariés dont le contrat de travail est transféré demeurent à titre transitoire régis par la convention ou l'accord collectif qui leur est applicable. La convention nationale applicable à l'Institut français leur devient applicable dès que les adaptations nécessaires ont fait l'objet d'un accord ou, au plus tard, quinze mois après leur transfert.

Article 10 [En savoir plus sur cet article...](#)

Pour l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue

françaises à l'étranger, le ministre des affaires étrangères réunit, au moins une fois par an, un conseil d'orientation stratégique qu'il préside et auquel participent des représentants de l'ensemble des ministères concernés. Ce conseil est également composé de personnalités qualifiées désignées par le ministre des affaires étrangères, notamment des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, des collectivités territoriales et des alliances françaises, ainsi que d'une personnalité représentative des cultures numériques. Le ministre chargé de la culture est vice-président de ce conseil. Le champ d'intervention du conseil d'orientation comprend l'audiovisuel extérieur de la France. A ce titre, le président de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France y est associé. Le ministre des affaires étrangères invite le président du conseil d'administration de l'Institut français à participer au conseil d'orientation stratégique.

Article 11 [En savoir plus sur cet article...](#)

Pendant un délai de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement conduit une expérimentation du rattachement à l'Institut français du réseau culturel de la France à l'étranger. Dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la publication de la présente loi, le ministre des affaires étrangères désigne des missions diplomatiques, dont le nombre ne peut être inférieur à dix, choisies pour constituer un échantillon représentatif de la diversité des postes en termes d'effectifs, de moyens et d'implantation géographique. Chaque année jusqu'au terme de ce délai de trois ans, le Gouvernement remet aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat un rapport d'évaluation prospective des résultats de cette expérimentation. Si le Gouvernement décide, au terme de l'expérimentation, qu'elle n'est pas concluante, dès lors que des personnels ont changé de statut dans le cadre de l'expérimentation, leur rétablissement dans leur statut initial est de droit. Les modalités de ce rétablissement et la liste des postes concernés sont déterminées par voie réglementaire. Un cahier des charges conclu entre l'Institut français et sa tutelle précise les modalités de cette expérimentation et de son suivi régulier.

Annexe 2 : Articles 3 et 5 (Titre I) de la Constitution du Maroc de 2011

Titre I

Article 3 :

L'Islam est la religion de l'État, qui garantit à tous le libre exercice des cultes.

Article 5 :

L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception.

Une loi organique définit le processus de mise en Œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.

L'État Œuvre à la préservation du Hassani, en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine unie, ainsi qu'à la protection des expressions culturelles et des parlers pratiqués au Maroc. De même, il veille à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale et à l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines.

Il est créé un Conseil national des langues et de la culture marocaine, chargé notamment de la protection et du développement des langues arabe et amazighe et des diverses expressions culturelles marocaines, qui constituent un patrimoine authentique et une source d'inspiration contemporaine. Il regroupe l'ensemble des institutions concernées par ces domaines. Une loi organique en détermine les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement.

Annexe 3: Texte de présentation du réseau culturel français

Anciennement disponible sur le site www.diplomatie.gouv.fr :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/entrees-thematiques_830/cooperation-culturelle-medias_1031/index.html, consulté le 10.11. 2011 (supprimé depuis)

Introduction

La France dispose dans le monde d'une forte image culturelle qui reste un atout majeur, au même titre que son industrie, son commerce, son éducation, ses universités ou sa recherche. Ce trait caractéristique de notre pays explique sans aucun doute pourquoi il reste la première destination des touristes étrangers et pourquoi il continue de susciter une forte attente auprès de nombreux pays qui reconnaissent son exceptionnelle capacité à accueillir les cultures les plus diverses et à incarner, ainsi, la promotion de la diversité culturelle.

Aussi est-il naturel que notre diplomatie s'appuie sur son action culturelle pour se déployer, non seulement pour contribuer au rayonnement de la France mais aussi pour féconder le dialogue et l'échange avec les très nombreuses cultures étrangères. Toutes les formes d'expression de notre culture sont ainsi représentées dans les programmes que les ambassades, les instituts français, les centres culturels et les Alliances françaises mettent en œuvre avec leurs partenaires étrangers, des musiques actuelles à la préservation du patrimoine, de la diffusion de la pensée française au spectacle vivant.

Cette action culturelle est aujourd'hui indissociable de la prise en compte des enjeux globaux qui déterminent l'avenir de l'humanité et doit, en conséquence, pouvoir contribuer à une gouvernance harmonieuse de la mondialisation. À cet effet, elle a vocation à pouvoir associer très largement, au-delà des partenaires de notre coopération, les sociétés civiles.

Annexe 4 : retranscriptions des entretiens

**Annexe 4. 1 : Retranscription entretien 1 (e1) : Institut Français
du Maroc**

NON DIFFUSE

**Annexe 4. 2 : Retranscription entretien 2 (e2) : Institut Français
du Maroc**

NON DIFFUSE

Annexe 4. 3 : Retranscription entretien 3 (e3) : Bureau Maghreb

NON DIFFUSE

Annexe 4. 4 : Retranscription entretien 4 (e4) : Bureau Maghreb

NON DIFFUSE

Annexe 4. 5 : Retranscription entretien 5 (e5) : Bureau Maghreb

NON DIFFUSE

Annexe 4. 6 : Retranscription entretien 6 (e6) : Bureau Maghreb

NON DIFFUSE

Annexe 5 : Tableaux de Leila Messaoudi

Tableau 1 : Variétés linguistiques au Maroc. Statuts

Nom de la Variété linguistique	Statut de droit [déclaré dans le texte de la Constitution du Royaume]	Statut de fait (déclaré ou non déclaré) bénéficiant d'un Processus d'institutionnalisation				
		Statut de fait	Circulaires et décrets administratifs (organismes, circulaires ministérielles)	Outils linguistiques [dictionnaires(1) et les grammaires(2), manuels scolaires (3)]		
Langue arabe* (=AS)	Officielle	Nationale	Oui+++	1+++	2+++	3+++
Amazighe (Am)	Néant	Nationale	Oui	1+	2+	3+
Arabe marocain (ADM)	Néant	Nationale	Non	0	0	0
Français F	Néant	Langue seconde/ Langue étrangère privilégiée	Oui+++	1+++	2+++	3+++
Espagnol E	Néant	Langue étrangère	Non	1	2	3+
Anglais A	Néant	Langue étrangère	Non	1++	2++	3++

AS= arabe standard, F = français, ADM= arabe dialectal marocain, Am= Amazighe, (j)= usage rare

Tableau 3 : Domaines d'usage écrit (sphère publique).

Variétés ling.	Domaines								
	Pré-scolaire (privé)	Enseignement public et privé				Administration	Économie	Publicité Affichage Panneaux	Mass media
		Fondamental	Secondaire	Supérieur					
				SHS	ST				
AS	-	+	+	+	-	+	-	+	+
Am	-	+	-	-	-	-	-	-	+/-
ADM	-	-	-	-	-	-	-	+/-	+/-
F	+	+/-	+/-	+/-	+	+	+	+	+
E	-	-	+	-	-	+/-	-	-	+/-
A	+	+/-	+	-	+/-	+/-	-	-	+/-

Tableau 4 : Variétés, locuteurs et fonctions.

Variétés	Catégories de locuteurs	Situations de communication				
			1	2	3	4
AS	lettrés	formelle (niveau national, régional arabe)	-	-	-/+	+
Am	natifs amazighophones (lettrés ou non)	informelle	+	+	-/+	-
ADM	natifs arabophones et amazighophones (lettrés ou non)	informelle	+	+	-/+	-
F	lettrés	formelle :				
		- diplomatique	-	-	+	+
		- éducative				
		- professionnelle				
	quasi natifs	informelle	+	-	+	+
E	lettrés	formelle : éducative	-	-	-/+	-
A	lettrés	formelle :				
		- diplomatique - éducative	-	-	-/+	-/+

1 : ordinaires ; 2 : populaires ; 3 : utilitaires (technolectes) ; 4 : élitaires (culture de l'élite).

Annexe 6 : Liste des abréviations

A.U.F. : Agence Universitaire de la Francophonie

B.M. : Bureau AUF Maghreb

C.N.F. : Campus Numérique Francophone

I.F. : Institut Français

S.C.A.C. : Service de Coopération et d'Action Culturelle

O.I.F. : Organisation Internationale de la Francophonie

D.G.L.F. : Délégation Générale à la Langue Française

A.F. : Alliance Française

Annexe 7 : Photos





